

PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT



CIMETIÈRE
NOTRE-DAME-DES-NEIGES
L'autre versant de la vie

Volume II



La Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal

Décembre 2000

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES ILLUSTRATIONS, p.7

- 1 AVANT-PROPOS, p. 9
 - 1.1 Indissociabilité du Volume I, p. 10
 - 1.2 Références étrangères, p. 11
 - 1.2.1 *Mount Auburn Cemetery*, Cambridge, Mass., U.S.A., p. 11
 - 1.2.2 Le cimetière de Stockholm-sud, Suède, p. 11
 - 1.2.3 Le cimetière San Cataldo à Modène, Italie, p. 12
 - 1.2.4 Le cimetière d'Igualada à Barcelone, Espagne, p. 12
 - 1.2.5 Notre position à l'égard de ces cimetières, p. 12
 - 1.3 Faits nouveaux ou compléments au Volume I, p. 15

- 2 INTRODUCTION, p. 17
 - 2.1 Rappel des objectifs généraux, p. 17
 - 2.2 Limites du Plan, p. 17
 - 2.2.1 Un document vivant, à réviser périodiquement, p. 17
 - 2.2.2 Des images schématiques, à préciser le moment venu, p. 18
 - 2.3 Structure du présent document, p. 18

- 3 VUE D'ENSEMBLE DE LA PROBLÉMATIQUE, p. 19
 - 3.1 L'esprit du lieu et les problèmes à résoudre, p. 19
 - 3.1.1 Une dominante naturelle, particulière, discrète et fragile, p. 19
 - 3.1.2 Une cité des morts au coeur de la ville des vivants, p. 20
 - 3.1.3 Un lieu religieusement consacré, p. 20
 - 3.1.4 Un site de grande importance patrimoniale, p. 21
 - 3.1.5 Un ensemble hétérogène, d'inégale valeur et toujours inachevé, p. 21
 - 3.1.6 Un labyrinthe ambivalent, p. 22
 - 3.2 Principes fondamentaux de l'aménagement ultérieur, p. 24
 - 3.2.1 Conservation, consolidation et mise en valeur, p. 24
 - 3.2.2 Environnementalisme, p. 25
 - 3.2.3 Recherche d'excellence, p. 25

- 4 LES OBJECTIFS PARTICULIERS DE NOTRE PLAN, p. 26

- 5 LES DISPOSITIONS DU PLAN, p. 27
 - 5.1 L'organisation et l'orientation spatiales, p. 27
 - 5.1.1 Le développement de points de repère, p. 27
 - 5.1.2 L'utilisation de zones différenciées, p. 28
 - 5.1.3 L'information aux points d'accès, p. 29
 - 5.1.4 Articulation du réseau des circulations, p. 29
 - 5.1.4.1 Hiérarchisation des voies, p. 29
 - 5.1.4.2 Principe d'organisation d'ensemble, p. 30
 - 5.1.4.3 Atténuation de l'impact des activités opérationnelles, p. 31
 - 5.1.5 Rationalisation du stationnement, p. 34
 - 5.1.6 Rationalisation de la signalisation, p. 35

- 5.2 La dimension patrimoniale, p. 38
 - 5.2.1 Reconnaissance du degré d'intérêt patrimonial, p. 38
 - 5.2.2 Actions possibles ou souhaitables, p. 43
 - 5.2.2.1 L'approche générale, p. 43
 - 5.2.2.2 Quelques réserves, p. 43
 - 5.2.2.3 Périmètre de conservation, p. 44
 - 5.2.2.4 L'approche pour chaque catégorie d'espaces, p. 44
 - a) Dans les zones de la première catégorie, p. 45
 - b) Dans les zones de la deuxième catégorie, p. 46
 - c) Dans les zones de la troisième catégorie, p. 47
 - d) Dans les zones de la quatrième catégorie, p. 48
 - e) Dans les zones de la cinquième catégorie, p. 49
 - f) Dans les zones de la sixième catégorie, p. 50
 - g) Dans les zones opérationnelles du cimetière, p. 51
 - h) Dans les segments périphériques dépréciés, p. 51
 - 5.2.3 Les dispositions relatives au cadre naturel, p. 53
 - 5.2.3.1 Dispositions générales, p. 53
 - 5.2.3.2 Relief et affleurements rocheux, p. 53
 - 5.2.3.3 Hydrographie, p. 54
 - 5.2.3.4 Arbres, p. 55
 - a) Gestion et conservation du parc arboricole, p. 56
 - b) Entretien à court terme, p. 56
 - c) Entretien à moyen et long termes, p. 58
 - d) Remplacement des arbres, p. 58
 - e) Conservation des zones boisées, p. 59
 - f) Végétalisation additionnelle, p. 59
 - g) Positionnement des arbres additionnels, p. 60
 - h) Choix des espèces des futures plantations, p. 61
 - i) Ventilation des espèces sur le territoire, p. 61
 - 5.2.3.5 Arbustes, plantes et fleurs, p. 66
 - a) Références historiques, p. 66
 - b) Principes directeurs pour l'avenir, p. 66
 - c) Considérations particulières, p. 67
 - d) Zones principales d'intervention, p. 68
 - e) L'emploi des fleurs, p. 68
 - 5.2.3.6 Pelouses et autres couvre-sols, p. 69
 - a) Restauration et stabilisation des talus, p. 69
 - b) Restauration des allées piétonnes, p. 69
 - c) Réduction des surfaces asphaltées, p. 69
 - d) Végétalisation des toits des futurs mausolées, p. 70
 - e) Différenciation de certaines surfaces, p. 70
 - 5.2.3.7 Faune, p. 72
 - 5.2.3.8 Mise en valeur du cadre naturel, p. 72
 - 5.2.4 Les dispositions relatives au patrimoine construit, p. 73
 - 5.2.4.1 Propriétés de la Fabrique, p. 73
 - a) Les limites de la propriété, p. 73
 - b) Les bâtiments antérieurs à la création du cimetière, p. 73
 - c) Le réseau routier, p. 74
 - d) La porte monumentale, p. 74
 - e) La chapelle et le pavillon administratif, p. 74
 - f) Les autres éléments d'intérêt patrimonial, p. 75

- 5.2.4.2 Les propriétés privées, p. 75
 - a) Les charniers familiaux, p. 75
 - b) Les monuments, p. 76
- 5.2.4.3 Mise en valeur du patrimoine construit, p. 77
- 5.2.5 Accueil et soutien des activités de découverte ou de promenade, p. 77
- 5.2.6 Mise en valeur du mont Royal, p. 79
 - 5.2.6.1 Principes directeurs, p. 79
 - 5.2.6.2 Chemin de ceinture, p. 80
 - a) Piste cyclable, p. 81
 - b) Sentier de randonnée pédestre, p. 88
 - c) Conditions de réalisation, p. 89
 - d) Estimation des surfaces et des coûts, p. 90
 - 5.2.6.3 Axe nord-sud, p. 90
- 5.3 La fonction funéraire, p. 92
 - 5.3.1 Conservation perpétuelle et respectueuse des restes mortels, p. 92
 - 5.3.1.1 Les normes d'entretien, p. 92
 - 5.3.1.2 Le défi de la perpétuité, p. 92
 - 5.3.2 Rituel funéraire, p. 94
 - 5.3.2.1 L'aménagement d'une Place de la Lumière, p. 94
 - 5.3.2.2 Réintroduction du Chemin de la Croix, p. 96
 - 5.3.3 Adéquation à l'état d'esprit des visiteurs prioritaires, p. 97
 - 5.3.4 Explication du caractère sacré du cimetière, p. 98
 - 5.3.5 Optimisation de la capacité et intégration des équipements, p. 99
 - 5.3.5.1 Diversité des attitudes, des lieux et des structures, p. 100
 - 5.3.5.2 Inhumation, avec monuments traditionnels, p. 102
 - 5.3.5.3 Inhumation sous plaques au sol, p. 103
 - 5.3.5.4 Ossuaire, p. 104
 - 5.3.5.5 Murets cinéraires, p. 104
 - 5.3.5.6 Columbariums verticaux ponctuels, p. 106
 - 5.3.5.7 Charniers familiaux, p. 106
 - 5.3.5.8 Jardins de sépulture, p. 107
 - 5.3.5.9 Mausolées, p. 113
 - a) L'approche architecturale proposée, p. 113
 - b) Remarques sur les mausolées existants, p. 117
 - c) Implantation de mausolées additionnels, p. 118
 - 5.3.5.10 Parachèvement du secteur du crématorium, p. 119
 - a) Composantes du projet, p. 120
 - b) Approche conceptuelle, p. 121
 - 5.3.5.11 Aménagement des secteurs peu définis du plateau, p. 129
 - a) Mausolée et jardin de sépulture, zone centrale, p. 130
 - b) Mausolée et jardin de sépulture, près du boisé de l'est, p.137
 - c) Approche conceptuelle, p. 137
 - d) Apport conceptuel des boisés contigus, p. 139
 - e) Impact visuel des constructions proposées, p. 149
 - 5.3.5.12 Structuration de la frange nord-ouest, p. 153
 - a) Traitement unitaire et varié de la frange, p. 153
 - b) Un fond de scène approprié au secteur Decelles, p. 153

- c) À la jonction de la plaine et du plateau, p. 154
- d) À la hauteur des bâtiments de service, p. 154
- e) En bordure de la section B, p. 154
- f) Dans le triangle vacant à mi-parcours, p. 155
- g) Dans la bande boisée du piémont, p. 155
- h) À l'emplacement du Calvaire, p. 155
- i) Du Calvaire à la zone opérationnelle du sommet, p. 156
- j) Approche conceptuelle, p. 159
- 5.3.5.13 Mise en valeur de la section Saint-Jean-Baptiste, p. 159
- 5.3.5.14 Capacité résultante, p. 161
- 5.3.5.15 Capacité ultime du cimetière, p. 161
- 5.3.5.16 Récapitulatif des superficies brutes des constructions prévues, p. 164

6 VUE SYNTHÉTIQUE DU PLAN DIRECTEUR, p. 165

- 6.1 Affectation du sol, p. 166
- 6.2 Définition et qualification des limites du site, p. 168
- 6.2 Circulations, p. 169
- 6.3 Plan-Synthèse, p. 170

7 ÉCHÉANCIER DES INTERVENTIONS PRÉVUES, p. 171

8 TABLE DES ANNEXES, p. 176

- 8.1 ANNEXE I: Précisions à l'histoire du cimetière, p. 177
- 8.2 ANNEXE II: Compléments de recherche sur la faune, p. 209
- 8.3 ANNEXE III: Plan localisant les sections du cimetière, p. 212
- 8.4 ANNEXE IV: Sources, p. 213

TABLE DES ILLUSTRATIONS

AVANT-PROPOS

- Références étrangères, p. 14

L'ORGANISATION ET L'ORIENTATION SPATIALES

- Principe d'organisation des circulations, p. 32
- Voies d'accès cérémonielles, p. 33

LA DIMENSION PATRIMONIALE

- Degrés d'intérêt patrimonial, p. 42
- Répartition des arbres par espèces, p. 57
- Choix et répartition des arbres, p. 65
- Végétation: principes d'aménagement, p. 71
- Chemin de ceinture et axe nord-sud, p. 82
- Chemin de ceinture: piste cyclable, p. 85 et 86
- Coupe-type du chemin de ceinture, p. 87
- Coupe-type du chemin de randonnée pédestre et de l'axe nord-sud, p. 90
- Voie cérémonielle, p. 94

LA FONCTION FUNÉRAIRE

- Jardin de sépulture de la section Montréal, p. 109
- Jardin de sépulture de la section Notre-Dame, p. 110
- Jardin de sépulture de la frange nord-ouest, p. 111
- Aménagement de la plaine (façade du cimetière), p. 112
- Mémorial des Martyrs de la Déportation à Paris, p. 116
- Parachèvement du secteur du crématorium, p. 122
- Plan-repère des photographies, p. 123
- Secteur du crématorium. Photos de repérage #1 à 3, p. 124
- Secteur du crématorium. Photos de repérage #4 à 11, p. 125
- Secteur du crématorium. Photos de repérage #12 à 19, p. 126
- Parachèvement du secteur du crématorium. Plan d'implantation, p. 127
- Secteur du crématorium. Vue axonométrique, p. 128
- Aménagement du plateau (secteur du boisé central), p. 131
- Mausolée du boisé central. Photos de repérage # 20 à 24, p. 132
- Mausolée du boisé central, plan d'implantation, p. 133
- Mausolée du boisé central, plan, coupe et élévation, p. 134
- Mausolée du boisé central, plans, p. 135
- Mausolée du boisé central, coupes et élévations, p. 136
- Aménagement du plateau (secteur du boisé de l'est), p. 140
- Mausolée du boisé de l'est. Photos de repérage # 25 à 30, p. 141
- Jardin de sépulture du boisé de l'est, vue axonométrique, p. 142
- Mausolée du boisé de l'est. Plan d'implantation, p. 143
- Mausolée du boisé de l'est, plan du premier niveau, p. 144
- Mausolée du boisé de l'est, plan du deuxième niveau, p. 145
- Mausolée du boisé de l'est, plan du troisième niveau, p. 146
- Mausolée du boisé de l'est, élévations et coupes, p. 147
- Mausolée du boisé de l'est, élévations et coupes, p. 148
- Simulation volumétrique du mausolée de l'Est, p. 150
- Simulation volumétrique du mausolée central, p. 150
- Séquences de vues sur l'emplacement du mausolée central, p. 151
- Séquences de vues sur l'emplacement du mausolée de l'est, p. 152
- Mausolée du sommet. Photos de repérage #31 à 33, p. 157
- Mausolée du sommet, plans, coupes et élévations, p. 158
- Aménagement du sommet, p. 159

VUES SYNTHÉTIQUES DU PLAN DIRECTEUR

- Affectation du sol, p. 166
- Tableau comparatif de l'affectation du sol, p. 167
- Définition et qualification des limites de la propriété, p. 168
- Circulations, p. 169
- Plan directeur, p. 170

ANNEXES

- Projet de porte monumentale, anonyme, c. 1887-8, p. 179
- Projet de porte monumentale, anonyme, c. 1887-8, p. 180
- Projet de porte monumentale, anonyme, c. 1887-8, p. 181
- Porte monumentale, V. Bourgeau, 1887-1888, p. 182
- Entrée de l'avenue Decelles, plan et élévation, A. H. Lapierre, 1911, p. 185
- Entrée de l'avenue Decelles, détails, A.H. Lapierre, 1911, p. 185
- Le pavillon administratif en 1900, p. 186
- Le pavillon administratif, plans et élévations, relevé A. H. Lapierre, 1914, p. 187 à 189
- Le pavillon administratif, agrandissement, plans, coupe, élévations et détails, A.H. Lapierre, 1914, p. 191 à 195
- Projets de réfection de la porte monumentale, projets anonymes non datés [1923], p. 196 à 201
- Projets de réfection de la porte monumentale, projets de la maison Vinant, 1928, p. 202-204
- Projets de réfection de la porte monumentale, projet de W. Vaillancourt, 1928, p. 205
- Projets de réfection de la porte monumentale, projets de la maison A. Faustin Ltée, 1928, p. 205-206
- Projet de développement de la plaine, É. Brunet, c. 1955, p. 207
- Plan des sections du cimetière, p. 209

1 AVANT-PROPOS

Trois points d'importance capitale doivent être abordés avant toute chose, à savoir:

- 1 l'indissociabilité qu'il y a entre le présent document et le Volume I qui en constitue les assises conceptuelles principales,
- 2 les références étrangères susceptibles de servir comme bases conceptuelles additionnelles, et particulièrement les cimetières évoqués par le Service de l'urbanisme de la Ville de Montréal dans son évaluation de notre projet de Plan directeur de 1997,
- 3 les faits nouveaux survenus depuis la rédaction du Volume I et qui en constituent un complément appréciable.

1.1 Indissociabilité du Volume I

Le présent document présente notre Plan directeur d'aménagement, tel qu'établi en date de décembre 2000.

Ce Plan a été élaboré sur la base des données reconnues comme les "Fondements du Plan directeur", lesquels ont déjà été présentés dans le Volume I, déposé en décembre 1999 et qu'il faut retenir comme partie intégrante d'un même exercice. On devra donc s'y référer pour toutes les informations essentielles qui ne sauraient être ni répétées, ni résumées ici, et qui portent sur:

- a) la constitution de l'équipe de professionnels chargée de ce travail, sa méthodologie et le contexte qui justifie l'élaboration du Plan,
- b) la nature du site, de la végétation et de la faune qui l'occupent,
- c) l'historique de l'utilisation du site jusqu'à ce jour, les projets municipaux qui le concernent et les questions qu'ils soulèvent,
- d) les pratiques funéraires de l'Occident chrétien, et particulièrement l'évolution de celles que l'on trouve au Québec,
- e) l'historique des cimetières montréalais et surtout les étapes du développement physique de notre cimetière,
- f) l'état actuel des lieux et la diversité de caractère de ses unités de paysage,
- g) la qualité des personnes ensevelies au cimetière,
- h) le contexte opérationnel qui est celui de notre cimetière aujourd'hui,
- i) l'estimation des besoins futurs de notre institution et
- j) le cadre théorique, pratique et juridique de la conservation, telle qu'elle se pose dans notre cimetière et conditionne donc toute perspective de développement ultérieur.

1.2 Références étrangères (voir la planche d'illustrations en page 14)

Dans son évaluation de notre projet de plan directeur de 1997, le Service de l'urbanisme de la Ville de Montréal avait cité en référence un certain nombre de cimetières étrangers considérés comme exemplaires. Il s'agissait du *Mount Auburn Cemetery* de Cambridge (Massachusetts, USA), du cimetière de Stockholm-sud (Suède), de celui de San Cataldo à Modène (Italie) et de celui d'Igualada à Barcelone (Espagne).

1.2.1 *Mount Auburn Cemetery*, Cambridge, Massachusetts, U.S.A

Ce cimetière est hors de tout doute celui dont les objectifs initiaux et les développements ultérieurs recoupent le plus intimement ceux de notre cimetière. Nous concordons entièrement avec l'opinion du Service de l'urbanisme quant à la pertinence d'une telle référence non seulement pour la similarité historique mais aussi pour la parenté des problèmes d'aménagement actuels.

D'ailleurs nous y avons fait directement ou indirectement référence à neuf (9) reprises dans le volume I, soit pour évoquer une similitude, soit au contraire pour établir une distinction, soit encore pour souligner d'autres rapports au contexte montréalais. (Au besoin, on pourra se reporter aux pages 12, 13, 15, 33, 34, 41, 42, 48 et 50 des *Fondements du Plan directeur*).

Dans la suite du texte, nous aurons encore l'occasion de mentionner des rapprochements, soit à l'égard de principes, soit à propos de dispositions particulières que nous partageons avec les auteurs du Plan directeur du *Mount Auburn Cemetery*.

Pour l'instant, il apparaît suffisant de rappeler que les deux nécropoles se rattachent, (bien qu'avec un degré d'orthodoxie très différent), au type de cimetière rural, qu'elles présentent une grande variété de paysages explicable par la longévité de leur exploitation et par l'évolution des moeurs funéraires, qu'elles ont toutes deux une grande valeur patrimoniale en regard de la société locale et enfin qu'elles connaissent actuellement les mêmes sollicitations de la part de leur environnement pour un usage récréatif et contemplatif accru. Au plan de leurs traits distinctifs, il faut souligner qu'elles ont été développées par des confessions religieuses différentes qui n'ont pas les mêmes pratiques quant à la capacité des lots d'inhumation, et aussi que *Mount Auburn* a un caractère d'arboretum que notre cimetière n'a pas.

1.2.2 Le cimetière de Stockholm-sud, Suède

Le deuxième exemple de cimetière-jardin retenu par le Service de l'urbanisme était celui de Stockholm-sud en Suède, conçu par Gunnar Asplund et Sigurd Lewerenz et dont la réalisation s'est étalée sur quelques 25 ans, depuis le plan d'ensemble de 1914 en passant par la chapelle de 1918-1920 et la réalisation successive, entre 1935 et 1940, du crématorium, du columbarium et de trois autres chapelles.

Nous reconnaissons aussi l'intérêt de cette démarche. Nous en apprécions particulièrement la simplicité formelle dramatique et le caractère intemporel empreint d'un classicisme hellénique. Nous saisissons la fine relation des verticales et des horizontales ainsi que les rapports subtils qu'établit cette architecture épurée, hors du temps, avec les mouvements d'un terrain ondoyant, la présence stratégique de plans d'eau et la végétation. Disposée en masses ou en unités d'appoint, cette végétation contribue à l'articulation spatiale et au cadrage de la perception progressive du cimetière, comme à l'intégration magistrale et sereine de la fonction à son paysage.

1.2.3 Le cimetière San Cataldo à Modène, Italie

Deux projets de cimetières monumentaux ont également fait l'objet d'une référence de la part du Service de l'urbanisme.

Le premier est celui de San Cataldo, à Modène en Italie, lequel a été réalisé en deux temps, d'abord de 1971 à 1976, puis de 1980 à 1985. Dessiné par Aldo Rossi et Gianni Braghieri, cet ensemble construit - effectivement monumental - développe sur un terrain plat et sans caractère propre, une sorte de réduction ascétique et introvertie des formes urbaines essentielles, une littérale "cité des morts" où le dépouillement des formes physiques joint à l'échelle du projet traduit remarquablement l'intention métaphysique des concepteurs, soit l'expression d'un froid désespoir.

1.2.4 Le cimetière d'Igualada à Barcelone, Espagne

Le deuxième cimetière monumental présenté est celui d'Igualada, à Barcelone en Espagne. Conçu par Enric Miralles et Carme Pinós, cet ouvrage terminé en 1992, s'implante dans une ancienne carrière et y développe une thématique d'interfaces entre sol et air, entre nature et construit, entre deuil et paix.

Contrairement au projet de Rossi et Braghieri dont l'austérité morbide semble une suite tardive du néo-réalisme italien de l'après-guerre, le projet catalan échappe à cette nécrose conceptuelle et définit avec audace un vocabulaire formel et plastique neuf, alors que l'articulation dynamique et intégrée des composantes construites et naturelles réconcilie sereinement la présence des morts et le passage des vivants.

1.2.5 Notre position à l'égard de ces exemples

Il va de soi que le parallélisme chronologique et conceptuel des démarches du *Mount Auburn Cemetery* et de notre cimetière en faisait deux proches parents, déjà en 1854. En l'an 2000 cette similitude n'est que plus forte compte tenu des enjeux et des défis qui confrontent ces deux institutions, lesquelles ont suivi une courbe de développement et de vieillissement similaire.

Le recours qu'a fait le Service de l'urbanisme, à titre d'exemples additionnels, à trois cimetières plus récents, dont deux sont d'ailleurs immédiatement contemporains, ne

manque pas d'à-propos puisqu'il témoigne, au-delà du besoin reconnu de protection des qualités patrimoniales du lieu, de la nécessité raisonnable concourante qui oblige ce même lieu à s'adapter à l'évolution de la société locale et de ses moeurs funéraires.

D'autres oeuvres et d'autres noms d'architectes auraient également pu être cités, à différents titres, en rapport avec la sensibilité et l'humilité requises pour traiter adéquatement une problématique de cette nature.

On pourrait par exemple mentionner Carlo Scarpa. Non tellement d'ailleurs pour les aménagements funéraires qu'il a réalisés en 1970-78 pour la famille Brion-Vega au cimetière de San Vito d'Altivole, près de Trévise - bien qu'il s'agisse d'un projet rare et précieux - mais plutôt pour sa conception cosmique de l'architecture, art complet et sculptural, fondu au creuset du lieu et de la fonction, articulation d'espace, de matière et d'échelle mais curieusement placée hors d'un temps datable.

On aurait pu également faire référence, pour leur capacité à générer la mise en tension de formes simples dans des espaces magistralement maîtrisés, à des architectes d'origines aussi diverses que Heikki Sirén, Luis Barragán, Ricardo Legorreta ou Tadao Ando. Mais les exemples choisis par le Service de l'urbanisme nous semblent néanmoins suffisants en nombre et en qualité pour établir nos filiations.

Notre actuelle démarche conceptuelle s'aligne sur une conformité d'approche avec Asplund et Lewerenz en ce qui concerne l'insertion dans le paysage de structures formellement très simples et d'échelle réduite. Nous proposons, pour l'ensemble des lieux considérés, et à partir d'éléments constructifs adaptables, un chapelet d'interventions construites - où alternent des pavillons chauffés pour enfeux ou urnes cinéraires, des murs cinéraires extérieurs, des placettes de recueillement ou de contemplation et des éléments de mobilier ou d'éclairage urbains - susceptibles de mieux définir la continuité fonctionnelle du territoire, notamment le long de ses franges limitrophes, dans les zones qui demeurent à structurer et entre les interventions préalables mal intégrées.

Notre démarche conceptuelle concorde également, en ce qui concerne l'élaboration de mausolées de plus grande taille, avec l'approche de Miralles et Pinós, de préférence à celle de Rossi et Braghieri. La qualité plastique et théâtrale de l'oeuvre de ces derniers est indéniable mais ne peut à notre avis d'aucune manière être considérée comme applicable, de près ou de loin, à la conjoncture qui nous intéresse. Par contre celle de Miralles et Pinós, par la finesse dont elle fait preuve dans le traitement du problème du deuil et par la sensibilité avec laquelle elle occupe un espace situé entre le dessus et le dessous des choses, par l'articulation qu'elle instaure entre matière brute et coquilles construites, nous semble une plus sûre indication du chemin à suivre dans notre cimetière.



Cimetière de Mount Auburn à Cambridge (Massachusetts, États-Unis) 1854
 Concepteurs : Henry Alexander Scammel Dearborn et Alexander Wadsworth



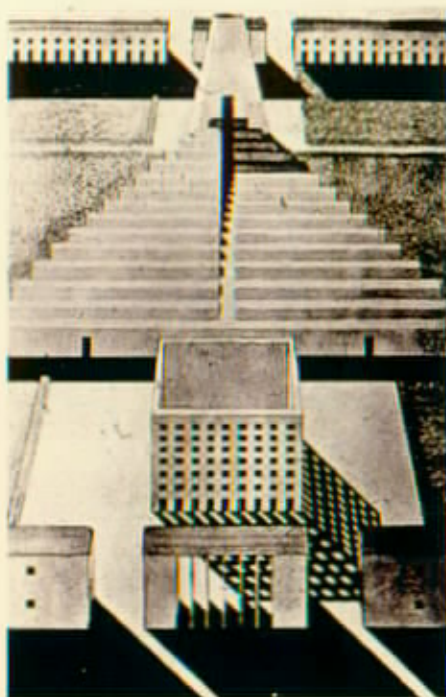
Cimetière de Stockholm-Sud (Suède) 1918-1920, 1935-1940
 Concepteurs : Gunnar Asplund et Sigurd Lewerenz



Musée et Hôtel de l'île de Naoshima, Japon
 (1990-1992, 1994-1995)
 Concepteur : Tadao Ando



Hôtel Camino Real, Mexico City, (Mexique) 1968
 Concepteur : Ricardo Legorreta



Cimetière de San Cataldo à Modène (Italie)
 1971-1976, 1980-1985
 Concepteurs : Aldo Rossi et Gianni Braghieri



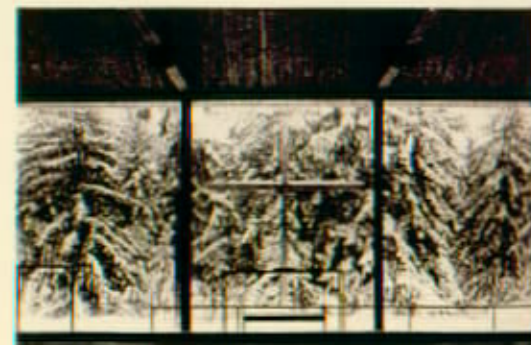
Cimetière d'Igualada à Barcelone (Espagne) 1991-1992
 Concepteurs : Enric Miralles et Carme Pinós



Cimetière de San Vito d'Altivole près de Trévise (Italie) 1970-1972
 Concepteur : Carlo Scarpa



Domaine San Cristobal, Mexico City, (Mexique) 1967-1968
 Concepteur : Luis Barragán



Chapelle du Collège technique d'Otaniemi, (Finlande) 1957
 Concepteur : Heikki Sirén



1.3 Faits nouveaux ou compléments au Volume I

Par ailleurs, quelques données nouvelles, apparues depuis le dépôt du Volume I, méritent d'être signalées.

1.3.1 L'élargissement de l'équipe des professionnels (mentionnés en page 4 du volume I) qui ont collaboré à la préparation du Plan:

a) La firme de consultants Daniel Arbour & Associés a été interrogée afin de reconnaître toutes les implications du projet municipal de voie de ceinture et de recommander la solution préférable; les consultants qui ont travaillé à notre dossier sont Madame Julie Gravel (architecte du paysage), Monsieur Robert Galarneau (urbaniste), Monsieur Jacques Poirier (architecte et urbaniste) et Monsieur Yves Perron (urbaniste et vice-président).

b) Monsieur Romedi Passini, expert de grande renommée quant au processus cognitif lié à la perception de l'environnement, a été associé à nos travaux au niveau des améliorations à apporter au réseau des circulations et à la signalisation du cimetière afin d'y réduire les difficultés d'orientation ressenties par plusieurs visiteurs.

1.3.2 L'attribution par le gouvernement du Canada d'un statut patrimonial aux deux principaux cimetières situés sur le mont Royal, sur la base des études effectuées pour la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC) par Madame Nathalie Clerk, de la Direction des services historiques. Celles-ci concluaient que ...

"Ces deux cimetières ruraux satisfont de façon remarquable à deux critères adoptés par la CLMHC pour la commémoration des cimetières. Ils se distinguent d'une part par la qualité d'ensemble et l'intégrité de leur aménagement, qui représentent de façon exceptionnelle une importante tendance dans la conception des cimetières, à savoir le cimetière rural (critère 1) et d'autre part par la richesse artistique, architecturale et historique de leurs monuments funéraires intégrés à ce cadre naturel (critère 2). À ceci il faut ajouter leurs impressionnantes dimensions et surtout leur emplacement privilégié, sur le mont Royal, ainsi que leur complémentarité qui les placent dans une catégorie à part vis-à-vis des autres cimetières de l'époque." (Rapport #1998-38 à la CLMHC)

L'événement, qui nous a été signifié en mai 1999, devrait être suivi par l'apposition d'une plaque commémorative dans un lieu qui reste à déterminer. Il rend par ailleurs la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame de Montréal éligible à un programme de subvention pour la restauration de la propriété, dont la qualité est maintenant encore plus évidente.

1.3.3 La révision des toponymes de tous les immeubles classés ou reconnus par le ministère de la Culture et des Communications du Québec, effectuée conjointement par la Commission des biens culturels du Québec et la Commission de toponymie du Québec. Cette opération a pour conséquence de reconnaître et d'officialiser le nom sous lequel sera dorénavant désignée (sur les panneaux de signalisation et dans les publications du gouvernement provincial) la maison du XVIIIe siècle qui a été reconstruite en 1957 à proximité de l'entrée Decelles du cimetière.

Jusqu'à présent évoquée sous divers noms dans le volume I du Plan directeur (maison de la Côte-des-Neiges, maison Decelles, maison Lacombe, maison hors les murs), elle ne sera plus mentionnée que sous le vocable de "maison Jarry-dit-Henrichon", du nom de famille de son propriétaire-constructeur.

1.3.4 Le transfert à la basilique Notre-Dame des archives du cimetière qui étaient encore conservées *in situ* dans le pavillon administratif, afin de les réunir aux autres documents de la Paroisse, pertinents à l'aménagement et à la gestion du site et surtout pour leur garantir de meilleures conditions de conservation.

1.3.5 De nouvelles précisions quant à l'histoire du développement du cimetière, lesquelles découlent de la mise à jour de nouvelles pièces d'archives. Ces précisions sont suffisamment nombreuses et intéressantes pour en faire une présentation distincte. On les trouvera donc dans l'Annexe I du présent document.

1.3.6 Des recherches additionnelles ont été effectuées afin d'étoffer les connaissances que nous avons, premièrement sur le ruisseau Rimbault et deuxièmement sur la faune qui fréquente le cimetière.

1.3.6.1 Un piézomètre a été installé dans la plaine par les soins de la firme d'études géotechniques Géoconseil afin de mesurer le niveau de l'eau souterraine et le débit du ruisseau Rimbault, et ultimement d'évaluer la possibilité de l'utiliser dans l'éventualité du rétablissement de l'élément aquatique à cet endroit. Selon les relevés effectués ainsi que les informations fournies par les plans du réseau pluvial de surface et souterrain il semble peu approprié d'utiliser les eaux provenant de ces conduites pour l'approvisionnement d'un éventuel bassin dans la plaine, notamment à cause de la qualité de ces eaux (ruissellement de surface, sédiments, salinité, etc...). Des sondages additionnels apparaissent souhaitables pour localiser une source d'eau souterraine pouvant être utilisée à cette fin.

1.3.6.2 Les résultats de notre complément d'enquête sur la faune sont consignés en Annexe II du présent document.

1.3.7 Pour faciliter la compréhension de certaines références aux sections administratives du cimetière, nous en donnons un plan en Annexe III.

2 INTRODUCTION

2.1 Rappel des objectifs généraux

Le présent document (Volume II) se propose de définir les orientations qui guideront les interventions futures à l'intérieur de notre cimetière. Ceci afin de:

- a) garantir la conservation et la mise en valeur des éléments patrimoniaux de notre propriété,
- b) garantir la compatibilité et la cohérence des prochaines actions avec les qualités du cadre existant,
- c) reconnaître les sites qui peuvent accueillir ces futures interventions et les caractères formels essentiels que celles-ci devraient avoir,
- d) faciliter ultérieurement l'analyse, le processus d'approbation et la mise en oeuvre des projets spécifiques au moment où leur réalisation apparaîtra opportune,
- e) harmoniser nos efforts avec ceux que déploie la Ville pour une mise en valeur optimale de l'ensemble du mont Royal.

2.2 Limites du Plan

2.2.1 Un document vivant, à réviser périodiquement

Notre Plan a été élaboré sur la base des besoins actuels et futurs de la société montréalaise, en partie prévisibles jusqu'en 2026, selon la projection du nombre de décès dans la région montréalaise établie par les experts de la maison Géocom Recherche Inc. (Pour plus d'informations sur la méthodologie utilisée pour l'estimation des besoins futurs, on pourra se reporter à ce qui a déjà été dit au point 10 de la 2e partie du Volume I).

Il va cependant de soi que cette "vision" du futur du cimetière nécessitera la revue régulière - possiblement quinquennale - des projets envisagés comme des moyens de leur mise en oeuvre pour en assurer l'adéquation harmonieuse aux réalités qui s'imposeront ultérieurement. En ce sens, il est intéressant de noter que le besoin de l'actuel Plan directeur découle de la première contradiction d'espèce à survenir entre le concept initial du cimetière basé sur la permanence immobile et silencieuse d'un jardin élyséen placé hors du temps et à l'écart de la cité, et la réalité mobile du monde des vivants qui a mené à l'encerclement de l'oasis naturelle du mont Royal par la ville.

Sur ce point, nous concordons absolument avec les concepteurs du plan directeur du *Mount Auburn Cemetery*, lesquels soulignent comme nous que "*a master plan must be flexible. It is a living document to guide, but not dictate future decisions...The challenge ... is to respect the spirit of the past while continuing to be responsive to changing needs*". Notre Plan doit en effet pouvoir s'ajuster à

l'évolution des pratiques funéraires de la population.

2.2.2 Des images schématiques, à préciser le moment venu

Les dessins que nous présentons de divers projets visent à illustrer des intentions générales, à mieux faire comprendre tel ou tel passage du texte. Ce ne sont tout au plus que des schémas conceptuels. Ces intentions seront à chaque fois précisées et raffinées au moment où l'on voudra entreprendre un projet. En d'autres termes, il n'y a pas encore de projet d'architecture mais seulement un Plan directeur d'aménagement.

2.3 Structure du présent document

Pour faciliter la compréhension de notre Plan, nous procéderons en cinq temps.

Premièrement nous présenterons une vue d'ensemble de la problématique, articulée de la manière suivante:

- l'esprit du lieu, sa vocation et les problèmes à résoudre,
- les principes fondamentaux qui doivent présider aux aménagements ultérieurs nécessaires.

Deuxièmement, nous identifierons les objectifs particuliers que nous désirons atteindre.

Troisièmement, nous passerons en revue les diverses dispositions que nous retenons pour atteindre ces objectifs particuliers. Les actions envisagées seront présentées en suivant un ordre thématique et en donnant au passage des vues sectorielles des aménagements proposés.

Quatrièmement, nous présenterons quelques documents-synthèses à l'échelle de tout le territoire pour bien saisir les interrelations et la cohérence de toutes les interventions envisagées.

Finalement, nous exposerons l'échéancier de réalisation et les modalités d'application du Plan directeur, suivis de quelques annexes.

Dans tout ce processus, nous nous efforcerons de présenter les nombreuses questions à traiter dans l'ordre le plus logique et avec le maximum de clarté possible, en évitant de revenir trop souvent sur des points précédemment élaborés. Malgré tous nos efforts, le lecteur doit néanmoins s'attendre à trouver ici et là des rappels ou des compléments d'information à cause des liens inextricables qui relient les différents lieux du cimetière comme les dimensions thématiques, abstraitement individualisés. Dans tous ces cas, nous ferons les renvois nécessaires.

3 VUE D'ENSEMBLE DE LA PROBLÉMATIQUE

3.1 L'esprit du lieu et les problèmes à résoudre

3.1.1 Une dominante naturelle particulière, discrète et fragile

Notre cimetière s'inscrit dans un cadre naturel qui le dépasse, à savoir le mont Royal, dont l'état présent résulte de la conjonction d'éléments d'origine et d'éléments introduits par l'homme. Il partage certains de ses caractères topographiques, végétaux ou fauniques avec l'ensemble de la montagne mais s'en distingue néanmoins à plusieurs égards, du fait de son orientation et de son inclinaison spécifiques ainsi que des aménagements effectués en fonction d'objectifs différents. De même il présente des affinités avec son voisin le *Mount Royal Cemetery* qui, comme lui, s'inscrit dans le courant romantique des cimetières-jardins (ou ruraux), mais il s'en démarque toutefois par d'autres références conceptuelles et par des opérations plus pragmatiques survenues à diverses époques au niveau du lotissement ou des plantations. Par la succession de paysages contrastés qu'on y trouve, le cimetière est en définitive empreint d'une certaine ambiguïté.

La dominante naturelle du site a une double importance: intrinsèque d'abord, dans le cadre urbain qui l'entoure; relative ensuite, parce qu'elle participe à l'essence fondamentale du type de cimetière recherché à l'origine. Les concepteurs des cimetières ruraux créés au milieu du XIXe siècle avaient en effet l'intime conviction que la nature jouait un rôle dans le processus de résolution du deuil, qu'elle contribuait au réconfort des familles et qu'en conséquence, elle devait équilibrer les éléments construits et qualifier leur environnement.

Le maintien de ce caractère essentiel passe par la reconnaissance de la fragilité et de la subtilité du cadre naturel ou, si l'on préfère, des dangers qui découlent ou découleraient:

- a) de la proportion trop grande des trois espèces végétales identifiées en page 13 du volume 1, à savoir l'érable argenté, l'érable de Norvège de type courant et le marronnier d'Inde qui ensemble représentent 66,26% du parc arboricole (vulnérabilité des monoculture et oligoculture),
- b) de la modification radicale de l'éventail des espèces végétales (atteinte à l'authenticité du lieu),
- c) des accidents climatiques occasionnels et des blessures causées par les équipements d'entretien ou de creusage (dégradation intrinsèque),
- d) de la prolifération des éléments bâtis (destruction de l'équilibre art-nature).

Le premier défi est d'équilibrer l'éventail des espèces arboricoles sans le dénaturer. Le second consiste à conserver et à renouveler le patrimoine végétal. Le troisième est de subordonner les équipements nécessaires aux opérations (constructions ou outillage) aux exigences de la conservation du paysage, de ses éléments constitutifs et de sa dominance sur le construit.

3.1.2 Une cité des morts au coeur de la ville des vivants

Cette grande oasis qu'est notre cimetière a été créée plus de vingt ans avant le parc du mont Royal auquel elle semble presque appartenir, mais pour des raisons et un usage bien différents. L'emplacement a bien sûr été choisi comme dernière demeure des défunts mais surtout pour libérer les vivants des risques d'épidémie qu'ils appréhendaient et parce qu'il apparaissait plus rentable d'affecter les anciens sites de sépulture à d'autres fonctions.

Élément indispensable de la ville des vivants, le cimetière est apparu de plus en plus gênant à partir de la fin du XVIIIe siècle. On l'a par deux fois éloigné mais le développement urbain l'a toujours rattrapé: momentanément excentré, il se retrouve encore dans la position où il se trouvait au départ, en plein coeur de l'habitation. On se rend compte aujourd'hui de la vanité d'un geste par deux fois répété: la cité des morts ne peut pratiquement pas être exclue de la ville des vivants.

De la même manière, les vivants ne se sont jamais laissés exclure de la cité des morts, quelle qu'en ait été la distance, en raison des liens du sang, de l'affection et des rapports sociaux existant entre les générations. Toujours fréquenté, le cimetière ne l'a été que davantage à partir du moment où l'on en a voulu faire un jardin, en un siècle où les citadins n'avaient aucun autre parc comparable. Ainsi s'est établie la tradition d'ouvrir le cimetière depuis les premières heures de la matinée jusqu'au coucher du soleil. À notre époque, de nouveaux facteurs contribuent à augmenter l'attraction du cimetière sur les Montréalais et confirment la nécessité de son ouverture maximale: les réflexes antiseptiques se sont estompés, la demande pour des espaces verts récréatifs a augmentée à l'échelle de l'île, la beauté et la signification symbolique du mont Royal tout entier ont été reconnus.

La fréquentation des lieux ne peut donc qu'augmenter, et c'est là une excellente chose à bien des égards. En premier lieu le rapport affectif que nous entretenons avec nos prédécesseurs y gagnera, comme nos connaissances sur l'art funéraire local et le souci de sa conservation. Secondairement, l'institution trouvera une nouvelle vitalité dans la reconnaissance que les citoyens pourront éventuellement y faire d'un cadre idéal pour leur ultime demeure. Troisièmement, cette vitalité constituera la plus concrète garantie de réalisation des travaux de réparation ou de restauration que demande la mise en valeur patrimoniale de notre propriété.

Le défi est de maintenir un juste équilibre entre les fonctions parfois conflictuelles du cimetière ou, en d'autres termes, d'affronter simultanément les besoins des morts, des vivants, et parmi ces derniers, de ceux qui plus directement maintiennent le lien entre les uns et les autres, c'est-à-dire des familles et des proches en deuil.

3.1.3 Un lieu religieusement consacré

Outre le caractère sacré que depuis toujours tous les peuples reconnaissent aux lieux où reposent leurs ancêtres, indépendamment de toute institution religieuse, le cimetière chrétien est un lieu de culte. Prolongement de l'église, c'est l'assemblée des défunts dans l'attente de la Résurrection et du Jugement Dernier. Lieu de passage et d'espoir, il est cher à tous les Croyants parce qu'il est lié au mystère de la

Rédemption, lequel donne un sens à l'existence au-delà de la vie terrestre. Lieu de la spiritualité et des sensibilités les plus vives, tout comportement irrespectueux y est non seulement inconvenant mais voisin de la profanation.

Le défi que pose l'acceptation de la fonction récréative du parc dans lequel se trouve le cimetière est considérable. On doit encourager les activités de promenade, de contemplation et de réflexion tout en demandant aux visiteurs d'interrompre et de reporter en d'autres secteurs du mont Royal les divertissements mal accordés au caractère religieux du cimetière. Et cela sans jouer les rabat-joie. Nous croyons que c'est possible par la mise en évidence d'une ambiance de haute spiritualité, notamment par le rejet de toute banalité ou superficialité dans le design, tant au plan formel que matériel.

3.1.4 Un site de grande importance patrimoniale

Au-delà des obligations que nous créent le respect viscéral des restes mortels dont procède notre propre chair, la piété religieuse chrétienne et le bien-être des Montréalais, il faut ajouter celles qui découlent de la reconnaissance d'un statut patrimonial au site, en raison de ses qualités intrinsèques et de son histoire.

Il s'agit essentiellement d'un devoir de conservation et d'explicitation de tous les éléments qui donnent au site une valeur éducative, esthétique, historique, mnémonique ou symbolique. En d'autres termes, un devoir de protéger et de faire percevoir la beauté du site, les qualités géologique, végétale et animale du cadre naturel, la dimension artistique des aménagements d'ensemble, des bâtiments et des ouvrages funéraires (expressions des générations successives qui ont marqué le lieu et supports de la mémoire collective). En définitive, il s'agit de sauvegarder et de faire apprécier tous les aspects intéressants du cimetière - partie importante du "héros" éponyme de la ville, le mont Royal.

À cet égard, les principaux défis sont les suivants:

- 1) atteindre les meilleurs résultats possibles dans le contexte évolutif des éléments vivants concernés (faune, plantations, usagers, visiteurs), de la continuité d'usage du cimetière, et de l'action des forces naturelles (mouvement des sols, érosion, chocs thermiques, rongeurs) ou autres (pollution, incurie, accidents, vandalisme),
- 2) sensibiliser, mobiliser et aider au besoin les propriétaires des ouvrages funéraires sur lesquels en principe nous n'avons pas de contrôle direct,
- 3) rendre sensibles certaines valeurs historiques aujourd'hui plus ou moins occultées par le passage du Temps ou par des aménagements plus récents.

3.1.5 Un ensemble hétérogène, d'inégale valeur et toujours inachevé

Notre cimetière ne constitue pas une entité homogène. Il s'est développé sur une très longue période de temps, à partir de plusieurs propriétés acquises à diverses époques

et déjà marquées par des usages agricoles ou artisanaux. Il a de plus été aménagé sans une absolue fidélité au concept initial de "cimetière rural", par moments de façon on ne peut plus pragmatique, voire même préjudiciable à la qualité de l'ensemble. Conséquemment, les diverses parties de notre propriété ne présentent pas le même degré d'intérêt et n'ont pas la même valeur patrimoniale, qu'on les regarde au plan du paysage ou à celui des constructions (réseau routier, bâtiments et monuments).

Certains secteurs n'ont même jamais eu de qualités ou de caractères particuliers bien définis, tant dans la perspective de l'ensemble du site naturel que dans le cadre de son affectation fonctionnelle. C'est entre autres le cas de la partie arrière des lots acquis au début du XXe siècle: déboisée pour les fins de l'agriculture, elle n'a pas été requalifiée pour composer avec les parties anciennes du cimetière ou avec le parc du mont Royal. C'est aussi le cas d'une grande partie de la frontière nord-ouest où l'on n'a jamais substitué une enceinte digne d'une institution religieuse à la vile clôture grillagée temporaire. Tout cela découle de l'attitude pragmatique adoptée à l'origine, alors que la modestie des ressources financières a contraint Henri-Maurice Perrault à ne planifier qu'une portion du terrain initial, à savoir celle "qui répondait aux besoins actuels de la paroisse" (rapport présenté à l'assemblée des marguilliers de la paroisse vers la fin de 1855). Par la suite, et jusqu'à maintenant, il n'y a jamais eu de véritable plan de développement d'ensemble.

Le défi est de reconnaître et de protéger les parties les plus achevées, de bonifier celles qui sont moins intéressantes, d'atténuer l'impact visuel des interventions aujourd'hui jugées malheureuses (sans chercher à oblitérer des gestes qui demeurent représentatifs des périodes où ils ont été posés), et enfin de structurer et de qualifier les zones résiduelles du territoire qui peuvent être développées (en respectant à la fois le cadre existant et le moment où surviendront ces interventions).

3.1.6 Un labyrinthe ambivalent

L'étendue du site ne permet pas de le saisir d'un seul point d'observation. Ce n'est au contraire qu'en y cheminant qu'on peut percevoir toutes les séquences du paysage. Il faut du temps pour en comprendre la structure spatiale.

Plusieurs visiteurs se perdent momentanément dans le cimetière, malgré l'articulation du site en trois paliers essentiels (vallée, plateau, sommet), malgré la vue que l'on y conserve de points de repère extérieurs (tour de l'Université de Montréal, dôme de l'oratoire Saint-Joseph, antenne de Bell-Québec) et malgré les panneaux de signalisation. La difficulté qu'ils ont à développer dans leur esprit une "carte cognitive" des lieux s'explique à la fois par:

- a) la dualité du système de circulations (orthogonales/sinueuses),
- b) la complexité du réseau (42 km de routes, 280 fourches ou carrefours),
- c) l'absence presque totale de hiérarchie entre les voies (qui par surcroît ne portent aucun nom),

d) la rareté (ou la faiblesse sémiotique) des éléments qui peuvent servir de repères à l'intérieur du cimetière,

e) l'insuffisance et quelques défauts de conception de la signalisation,

f) les discordances observables entre la succession des lettres identifiant les sections ou les chiffres correspondant aux concessions d'une part, et les séquences spatiales d'autre part.

Cela provoque chez certains un malaise que l'on peut décrire comme un sentiment d'insécurité relié à la perte de contrôle de leur cheminement. D'autres au contraire y prennent un certain plaisir, considérant que cela contribue à leur détente ou à leur rêverie.

Le défi est à ce niveau d'intervenir sur l'organisation spatiale, et plus précisément sur le système de circulations qui l'exprime, de telle sorte que l'on se sente à l'aise dans le cimetière, sans recourir à une prolifération de poteaux indicateurs et même sans chercher à supprimer partout et en tout instant l'effet de désorientation, lequel n'est que normal dans un grand parc, voire bénéfique dans la mesure où il contribue à détacher le visiteur de ses préoccupations routinières.

D'autres raisons commandent des interventions sur le réseau routier, telles que:

a) l'intensité variable de la fréquentation des diverses sections, déterminée entre autres par la taille et la densité des concessions, comme par l'ancienneté relative des sections ou le degré d'avancement des survivants dans leur processus de deuil;

b) l'engorgement fréquent de la place centrale et des avenues qui y débouchent;

c) l'inconfort, l'inconvenance et les dangers inhérents à l'emploi indifférencié des mêmes voies par les piétons et par les voitures, par les cortèges funèbres et par les véhicules de service, par la circulation et par le stationnement;

d) le caractère excessif de l'accompagnement individuel des visiteurs égarés auquel on recourt fréquemment pour pallier les difficultés de l'orientation spatiale.

Le défi est de trouver des solutions douces, visuellement non intrusives, et respectueuses de la dimension patrimoniale qui se rattache au réseau routier existant, étroitement lié aux caractères essentiels du cimetière.

3.2 Principes fondamentaux de l'aménagement ultérieur du cimetière

Conséquemment à ce qui précède (3.1: L'esprit du lieu et les problèmes à résoudre, et de façon générale tout le Volume I: Les fondements du Plan directeur), voici les trois principes fondamentaux que nous retenons comme devant guider tout aménagement ultérieur.

3.2.1 La conservation, la consolidation et la mise en valeur de toutes les qualités du lieu

C'est-à dire notamment:

- 1) son caractère multidimensionnel (espace naturel, lieu de culture, territoire sacré, base de contemplation et de promenade, tout à la fois) qu'il faut considérer dans sa complexité, en évitant de le simplifier ou de l'appauvrir de quelque manière que ce soit;
- 2) son ambiguïté fondamentale (ni cimetière-jardin modèle, ni cimetière monumental véritable, ni cimetière pragmatiquement quelconque) à laquelle tient la réalité de sa forme actuelle, et partant, l'authenticité d'un lieu auquel il ne faut rien enlever de significatif, surtout pas pour le faire correspondre à un idéal abstrait;
- 3) les éléments qui déterminent la richesse, la spécificité et la dominance du cadre naturel (topographie, hydrographie, végétation, faune);
- 4) les éléments construits qui participent à l'intérêt culturel de la propriété (traces de son histoire, bâtiments et monuments significatifs, réseau de circulations et formes du lotissement);
- 5) les éléments, naturels ou construits, qui par leurs dimensions élogiques ou symboliques, contribuent à l'émotion spirituelle pertinente au phénomène et au rituel du passage de la vie à la mort, à la tristesse ou à l'espoir en l'au-delà, et au souvenir qui unit les générations;
- 6) les éléments, naturels ou construits, qui dans une perspective d'ensemble, véhiculent des valeurs sociales et collectives.

C'est-à-dire la recherche de la plus grande efficacité culturelle et environnementale pour l'ensemble des Montréalais, des Québécois et des Canadiens des générations actuelles et futures à l'intérieur des limites imposées par le respect des défunts.

3.2.2 Une vision environnementaliste doit guider toute future intervention

C'est-à dire plus spécifiquement la définition judicieuse et l'insertion harmonieuse ou cohérente:

- a) de tout équipement nécessaire à la mise en valeur des qualités patrimoniales, naturelles ou culturelles, qui existent sur le site (considéré isolément ou dans la perspective de l'ensemble du mont Royal);
- b) de tout projet, paysager ou architectural, destiné à atténuer les défauts actuellement regrettables de certains secteurs (zones à caractère indéterminé ou dont l'aménagement est inachevé, constructions mal intégrées);
- c) de tout équipement nécessaire à la prolongation de la vocation funéraire du site, à la consolidation de son caractère sacré ou de l'émotion spirituelle qui doit y être ressentie;
- d) de tout élément naturel nécessaire au maintien, au renouvellement ou au rehaussement des qualités naturelles du site (considéré isolément ou dans l'ensemble de la montagne), à moyen ou à long terme;
- e) de tout élément, naturel ou construit, nécessaire à l'établissement d'une hiérarchie perceptible dans le réseau de circulations et d'une meilleure orientation des visiteurs, ainsi qu'aux conditions de décorum, de sécurité et de commodité auxquels ils ont droit.

3.2.3 Recherche d'excellence

Les concepteurs de nos futures interventions s'attacheront à rechercher les plus hautes qualités symboliques, matérielles et formelles, en rejetant systématiquement tout ce qui relève de la banalité, de la superficialité ou de l'éphémère.

Ceci, afin de respecter la dignité du lieu, la mémoire des défunts, la valeur patrimoniale maintenant reconnue au site comme au cimetière. Également afin de favoriser l'élévation spirituelle des visiteurs et de s'accorder au haut niveau de signification de cette nécropole comme cadre privilégié de la mémoire collective.

4 LES OBJECTIFS PARTICULIERS DE NOTRE PLAN

Nous identifions ici dix-sept (17) objectifs spécifiques, regroupés selon trois axes. Nous présenterons ensuite les diverses dispositions retenues pour les atteindre.

A. Les objectifs relatifs à l'organisation et à l'orientation spatiales

- 1) Développement de points de repère
- 2) Utilisation des zones différenciées
- 3) Information aux points d'accès
- 4) Articulation du réseau de circulations
- 5) Rationalisation du stationnement
- 6) Rationalisation de la signalisation

B. Les objectifs relatifs à la dimension patrimoniale

- 7) Reconnaissance du degré d'intérêt patrimonial
- 8) Reconnaissance de la latitude d'intervention
- 9) Conservation, bonification et mise en valeur du patrimoine naturel
- 10) Conservation, restauration, mise en valeur du patrimoine construit
- 11) Accueil, soutien des activités de découverte et de promenade compatibles
- 12) Aménagement du "chemin de ceinture" et de "l'axe nord-sud" prévus dans le plan de mise en valeur du mont Royal élaboré par la Ville de Montréal

C. Les objectifs relatifs à la fonction funéraire

- 13) Conservation perpétuelle et respectueuse des restes mortels
- 14) Maintien et facilitation des fonctions culturelles de l'institution
- 15) Adéquation à l'état d'esprit des visiteurs privilégiés du cimetière (familles et proches des défunts)
- 16) Explicitation du caractère sacré des lieux
- 17) Optimisation de la capacité fonctionnelle du cimetière et intégration harmonieuse des équipements qui y sont nécessaires

5 LES DISPOSITIONS RETENUES EN FONCTION DES OBJECTIFS PARTICULIERS

5.1 L'organisation et l'orientation spatiales

Les dispositions que nous présentons ici se basent sur des travaux effectués depuis le début du XXe siècle par des neurologues, des psychologues et des aménagistes qui se sont penchés sur les problèmes d'orientation spatiale (Holmes 1918, Tolman 1948, Lynch 1960, Appleyard 1970, Downs and Stea 1977, Passini 1977 et 1984, Weisman 1981, De Renzi 1982, Arthur et Passini 1992). Selon leurs conclusions, des opérations cognitives bien identifiables permettent aux gens d'atteindre des destinations voulues. En termes de résolution de problèmes, ces opérations se définissent par une prise de décisions hiérarchisées, basée sur la perception et la connaissance des lieux. Les caractéristiques proprement spatiales des lieux sont retenues sous forme de représentation mentale de l'espace (carte cognitive).

Plusieurs facteurs facilitent la prise de décision et la création d'une carte cognitive. Parmi les plus importants, on note la présence de points de repère distinctifs, la présence de zones différenciées, l'articulation et la hiérarchisation des routes, la présence d'un principe d'organisation spatiale qui s'exprime par le système de circulations et les systèmes de support comme la signalisation, les cartes, etc...

Les dispositions énoncées ci-après tiennent compte d'autre part de plusieurs données immuables qui restreignent les possibilités d'amélioration de l'organisation ou de l'orientation spatiales.

Les accès au cimetière sont fixés et le flot de circulation relié à chacun ne peut guère être modifié (75% pour l'entrée sur le chemin de la Côte-des-Neiges, 20% pour l'entrée sur l'avenue Decelles et 5% sur le chemin Remembrance).

Le réseau des circulations est pratiquement complété et sauf pour quelques rares exceptions, les voies ne sauraient être relocalisées ou élargies en raison de l'occupation des lots d'inhumation déjà concédés. Par ailleurs la dualité fondamentale entre les voies sinueuses et orthogonales ne peut être corrigée puisqu'elle est un trait essentiel de l'esprit du lieu.

Les lieux de convergence majeure que sont le pavillon administratif, le crématorium, les mausolées et les zones de sépulture plus denses de la périphérie, sont aussi des données incontournables. Heureusement ces lieux sont bien distribués sur l'ensemble du territoire.

Enfin, les bâtiments de service situés à l'extrémité ouest du plateau et la zone opérationnelle du sommet ne peuvent être ni éliminés ni facilement relocalisés.

5.1.1 Le développement de points de repère.

Il n'y a actuellement que très peu d'édifices ou de monuments majeurs, publics ou

privés pouvant servir de points de repère à l'intérieur du cimetière. Certains secteurs en sont littéralement démunis.

Un bon nombre de ceux qui existent, comme la chapelle de la Résurrection et le monument des Patriotes de 1837-38, ont été largement dissimulés par la croissance des arbres. Quelques-uns comme la statue de la Vierge ou la colonne des Pompiers ne sont pas indiqués sur les cartes mises à la disposition des visiteurs. D'autres, qui y sont pourtant marqués, ne sont pas efficaces parce qu'on n'a pas utilisé une image réaliste de ceux-ci. Enfin, certains éléments qui pourraient servir de points de repère n'ont pas été utilisés comme tels. C'est notamment le cas de la statue du Rédempteur qui figurait autrefois sur la porte monumentale du chemin de la Côte-des-Neiges: relocalisée devant le mausolée Sainte-Claire-d'Assise (ancien charnier), elle y a pratiquement perdu tout impact visuel.

Le Plan prévoit conséquemment:

- a) un élagage sélectif de la végétation qui masque certains des points de repère existants,
- b) la relocalisation de la statue du Rédempteur en un point stratégique (intersection importante ou secteur visuellement dégagé dépourvu de point de repère),
- c) l'inscription de la fonction repère dans les critères de design de certains des futurs équipements à implanter dans les secteurs en développement, (lesquels ne doivent toutefois pas avoir un impact visuel excessif comme c'est le cas des mausolées de la plaine),
- d) la réfection de la carte d'orientation offerte aux visiteurs, où figureraient des images réalistes d'un plus grand nombre d'éléments-repères, y compris deux ou trois bâtiments majeurs situés hors des limites du cimetière mais néanmoins bien visibles (oratoire Saint-Joseph, Université de Montréal, tour Bell-Québec).

5.1.2 L'utilisation des zones différenciées

Les zones qui se distinguent de leur entourage par une caractéristique particulière bien identifiable sont des éléments de base d'une carte cognitive. Si elles sont de surface réduite, elles peuvent aussi agir comme repère. L'utilisation de ces zones apparaît particulièrement importante dans notre cimetière, où elle pourra jusqu'à un certain point, compenser pour l'uniformité des routes et le manque de points de repère majeurs.

Notre Plan recommande donc d'utiliser les zones topographiques (plaine, plateau, sommet), les aires végétatives (boisé central, boisé de l'est), les îlots ethniques (sections chinoise, coréenne, grecque, polonaise, portugaise, ukrainienne et vietnamienne...) et d'autres lieux facilement reconnaissables (section des militaires) comme autant d'aides à l'orientation, à la fois sur les cartes offertes aux visiteurs et sur les éléments de signalisation, dont nous reparlerons plus loin.

5.1.3 L'information aux points d'accès.

Dans le but de réduire les problèmes de circulation et d'orientation sur le site, notre Plan prévoit, en plus des panneaux de signalisation:

a) la mise en place d'un poste d'accueil à chacune des deux entrées principales où des préposés pourront fournir aux visiteurs et aux fournisseurs une carte d'orientation et des informations sur le chemin à emprunter pour atteindre facilement leur destination; les maisonnettes attenantes à l'entrée du chemin de la Côte-des-Neiges et la maison Jarry-dit-Henrichon, voisine de l'entrée De-celles, pourront entre autres servir à cette fonction et être munies de bornes interactives électroniques analogues à celle qui est déjà en place au pavillon administratif,

b) l'installation d'un présentoir de documents d'information à chacune des autres entrées (actuelles ou futures, véhiculaires ou piétonnes).

On évitera ainsi à un grand nombre de visiteurs d'avoir à faire le détour par le pavillon administratif pour obtenir l'information dont ils ont besoin.

5.1.4 Articulation du réseau des circulations

On notera d'abord que nous laissons ici de côté les dispositions relatives à certaines voies particulières telles que les allées piétonnes existantes, d'autres segments routiers qui seront en priorité destinés aux piétons, le chemin de Croix à rétablir, "l'axe nord-sud" inscrit dans le plan municipal de mise en valeur du mont Royal. Ces dispositions seront exposées plus loin, dans le cadre des mesures destinées à la mise en valeur de la dimension patrimoniale du site.

Il s'agit pour l'instant de décrire les efforts qui seront déployés pour favoriser une meilleure distribution du trafic et un meilleur sens de l'orientation chez les visiteurs. Les recherches ayant démontré qu'une personne ne peut retenir la disposition de toutes les rues d'une ville et qu'en conséquence elle cherche à se repérer en fonction d'artères plus importantes il apparaît, dans la situation du cimetière qui lui est analogue, nécessaire de différencier et de hiérarchiser les routes qui sont à toutes fins pratiques presque identiques, ainsi que de qualifier les principaux carrefours pour qu'ils servent de points de repère. De même, il apparaît indispensable de rendre évident un principe d'organisation d'ensemble, sans quoi les usagers ne pourront développer dans leur esprit une représentation topographique des lieux.

5.1.4.1 Hiérarchisation des voies

Plusieurs moyens seront simultanément utilisés pour différencier et hiérarchiser les routes sans encombrer le cimetière de poteaux de signalisation et compromettre ainsi le caractère naturel du site:

a) les voies principales seront mises en évidence par un revêtement de surface différent de chaque côté, tenant lieu de trottoir; elles pourront aussi éventuel-

lement être munies d'éléments de mobilier urbain (bancs, poubelles), dans la mesure où une étude de détail à entreprendre prochainement en démontrera la faisabilité;

b) les voies secondaires seront démarquées par un revêtement de surface différent de chaque côté, mais seulement en bandes étroites;

c) les voies tertiaires seront laissées sans bordure et éventuellement leur pavage pourra être rétréci;

d) le traitement des intersections principales fera aussi l'objet d'un aménagement particulier pour faciliter l'orientation et la visibilité;

e) les voies principales et secondaires recevront des noms, de manière à faciliter la description des itinéraires à suivre; les voies tertiaires n'en recevront qu'ultérieurement, si l'ensemble des mesures adoptées demeure insuffisant pour résoudre le problème.

Il est clair que les plans d'orientation fournis aux visiteurs devront refléter cette hiérarchisation et indiquer le nom des avenues. Notre personnel s'habituera à les utiliser quand ils donneront des indications directionnelles.

Il est aussi évident que le déblaiement de la neige en hiver est capital pour assurer l'efficacité de la différenciation des revêtements de surface. À ce propos, il faut toutefois indiquer que dans la situation présente, c'est justement après une averse de neige que se lit le mieux la hiérarchie fonctionnelle des routes. En effet, il arrive que les avenues principales soient complètement déblayées et les avenues secondaires ouvertes avant que les autres ne soient tant soit peu dégagées (certaines étant même laissées fermées pendant tout l'hiver, à moins qu'une sépulture ne demande son ouverture). Il arrive aussi, dans le cas de faibles averses, que la densité variable des traces de pneus sur les diverses avenues révèle l'importance relative de chacune.

5.1.4.2 Principe d'organisation d'ensemble

Diverses options ont été analysées en tenant compte:

a) des accès et des principales destinations à desservir,

b) de la topographie du site,

c) de la configuration exacte du réseau existant,

d) de la primauté historique et cérémonielle de l'axe de l'entrée principale et de "l'allée centrale" d'origine qui le prolonge, et

e) de l'importance d'un parcours périphérique, tant pour la distribution des installations funéraires et du trafic qu'elles génèrent que pour la valeur de repère qui s'attache à la clôture d'enceinte et aux perspectives qui la dépassent.

Celle que nous retenons comme la plus satisfaisante à tous égards est illustrée en page 32. Il s'agit essentiellement d'un système de circulations structuré par un axe central et une voie périphérique circulaire qui ramène les visiteurs vers la place centrale du pavillon administratif, entre lesquels se développent les voies secondaires qui à leur tour donnent accès aux voies tertiaires.

L'axe central part de l'entrée monumentale sur le chemin de la Côte-des-Neiges et emprunte l'allée centrale d'origine jusqu'à son extrémité. C'est la voie solennelle à laquelle viennent se greffer les voies d'accès depuis les entrées de l'avenue Decelles et du chemin Remembrance. Elle passe à proximité de la place centrale (du pavillon administratif) vers laquelle les cortèges funèbres se dirigent en empruntant une voie parallèle au nord-ouest. (Voir à ce propos l'illustration de la page 33). Leur parcours est plus ou moins court selon le nombre de cortèges en présence et selon qu'ils doivent d'abord remonter jusqu'à la première ou à la seconde place de l'allée centrale. La voie périphérique se greffe également à l'axe central et s'approche des limites du site dans les zones topographiques du plateau et du sommet.

Les voies secondaires débutent et se terminent sur l'une ou l'autre des voies principales précédemment décrites: deux d'entre elles desservent les parties basses du cimetière (plaine et montée au plateau), alors que les sept autres sillonnent le plateau et le piémont.

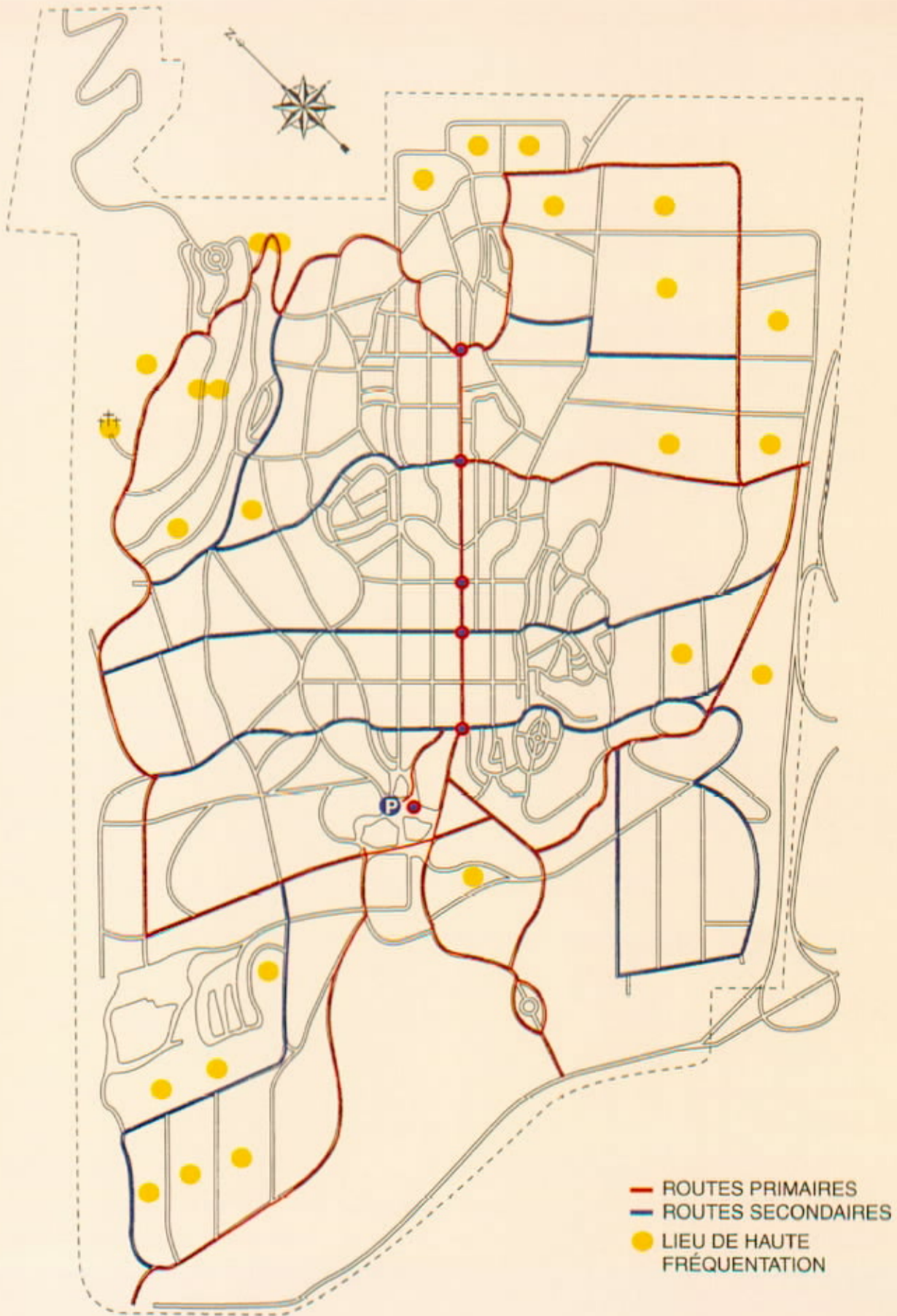
Les intersections de l'allée centrale et des voies secondaires constituent les points stratégiques du système d'orientation et de la signalisation.

Il est entendu que certaines déviations inévitables le long des parcours n'apparaîtront pas évidentes et qu'il faudra en quelques endroits introduire des signes directionnels, même si la différenciation par les revêtements de surface a été rigoureusement effectuée. Mais cela serait quand même nécessaire dans un réseau plus facile, pour répondre au principe de redondance auquel n'échappe aucun bon système de communication: même dans les parcours les plus simples, des signes dits "de réassurance" doivent ici et là être implantés pour donner aux usagers la certitude qu'ils n'ont pas dévié de leur route.

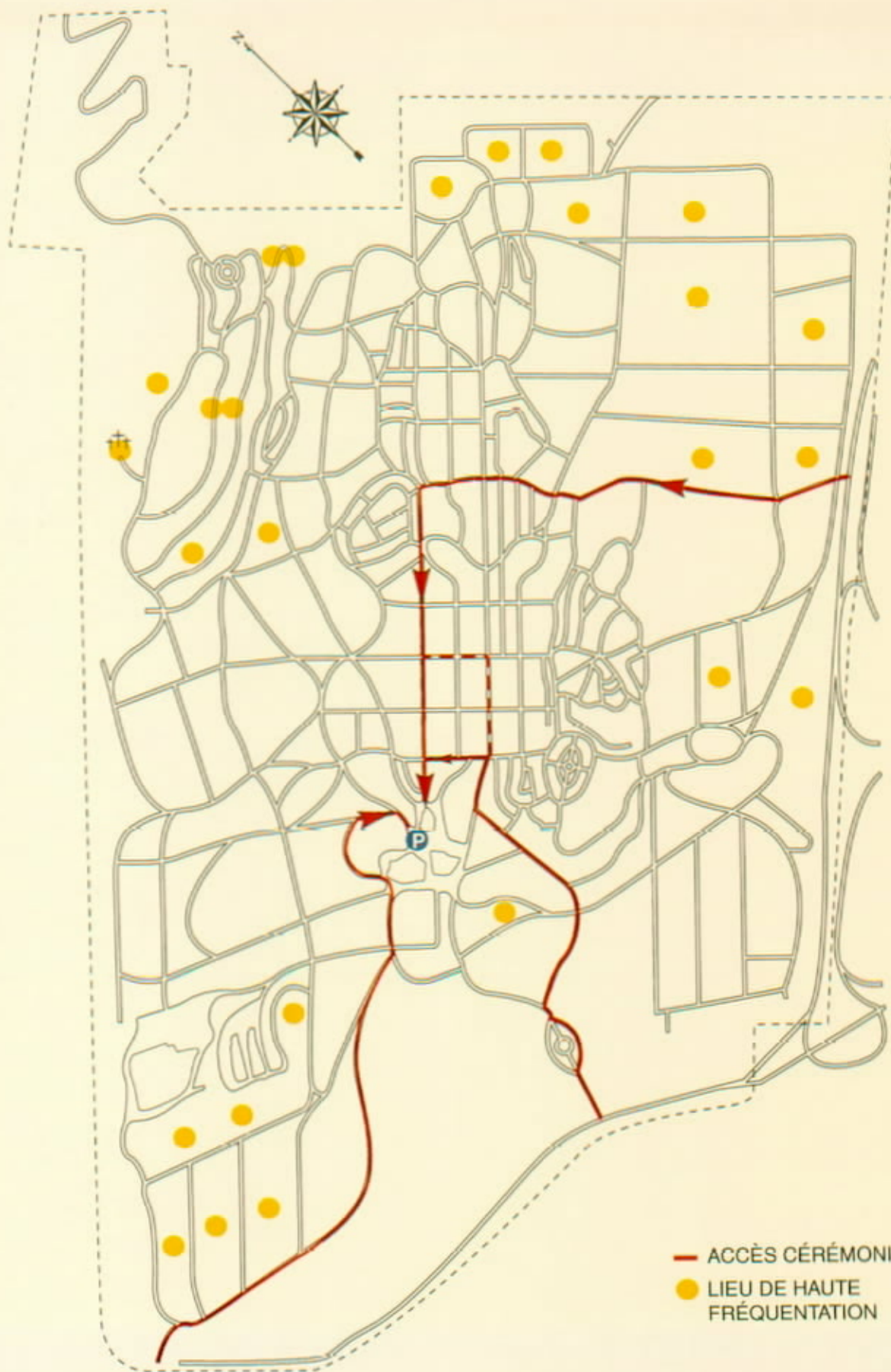
5.1.4.3 Atténuation de l'impact des activités opérationnelles

Il est certain que l'on ne peut établir dans notre cimetière des réseaux de circulation parallèles et partout séparés pour les piétons, les voitures, les camions et la machinerie lourde. Notre Plan propose toutefois d'éliminer un des dangers les plus sérieux en interdisant l'accès du public à la zone des serres, des ateliers et du garage qui occupe l'extrémité ouest du plateau. En contrepartie on aménagera à proximité du pavillon administratif et en bordure de la place centrale, un petit jardin de démonstration et un kiosque de vente de plantes et de fleurs (voir le schéma en page 34). On se rappellera que c'est à cet endroit qu'ont été longtemps situées les premières serres et que le cimetière a dès l'origine fourni ce service à la population.

Il est par ailleurs prévu de réduire au minimum indispensable la zone opérationnelle du sommet, déjà diminuée des deux-tiers au cours des quatre dernières années, et de bien isoler celle-ci des zones publiques qui l'avoisinent.



Principe d'organisation d'ensemble



Accès cérémoniel

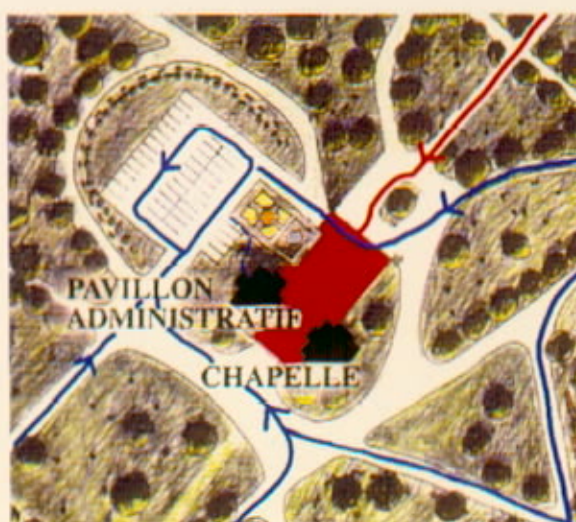


Schéma de réorganisation du secteur de la place centrale

5.1.5 Rationalisation du stationnement

Le stationnement des véhicules des visiteurs se fait essentiellement en bordure des allées du cimetière, lesquelles - atteignant une quarantaine de kilomètres - suffisent à la demande même le jour de la Fête des Mères où l'on enregistre le plus fort achalandage (10 000 véhicules). L'étendue du site, la longueur de nos heures d'ouverture et la durée maximale des visites (2 heures) sont autant de facteurs qui aident à absorber une telle demande sans débordement à l'extérieur des limites de notre enceinte. Même à proximité des mausolées, où la densité des sépultures récentes est plus élevée, les visiteurs réussissent à se garer à faible distance de leur destination. Par ailleurs, l'é étroitesse relative des allées de notre cimetière ne constitue généralement pas une gêne pour le stationnement ou pour la circulation. En l'absence de bordures le long des allées, les portières des voitures peuvent le plus souvent s'ouvrir au-dessus de l'espace gazonné, ce qui limite à deux mètres la largeur nécessaire pour une case de stationnement.

Seuls deux problèmes méritent d'être rapportés. D'abord la nuisance à la circulation qui survient lorsque des visiteurs stationnent simultanément sur les deux côtés d'une même allée. Ensuite les engorgements qui se produisent aux abords du pavillon administratif quand plus de deux des dix ou quinze cortèges funèbres quotidiens se présentent au même moment. Le premier de ces problèmes sera résolu par une réglementation interne de la circulation et du stationnement alors que le second le sera par la réorganisation du secteur de la place centrale, telle qu'indiquée sur le schéma ci-dessus. La zone de stationnement sera relocalisée à l'arrière du pavillon administratif, de manière à rationaliser l'accès à ce bâtiment et mieux le mettre en valeur ainsi que la chapelle de la Résurrection qui lui fait face.

À l'avenir nous comptons réduire l'étendue des surfaces asphaltées (voir en 5.2.3.6, page 69) et interdire le stationnement le long des voies principales comme cela se pratique dans divers cimetières, dont celui du *Mount Auburn*. Cela nous semble

aussi souhaitable le long des voies où l'on prévoit une circulation piétonne importante, au-delà de celles qui leur sont déjà ou qui leur seront réservées, comme on verra plus loin. (Voir en 5.2.5, page 77). L'étendue des voies où le stationnement demeurera autorisé se trouvera ainsi réduite à 29 km mais nous estimons que cela n'entraînera pas de problème majeur. En effet, compte tenu d'une longueur de 6,5 mètres par case de stationnement, on pourra encore garer quelque 4 500 voitures. Lors des jours d'affluence exceptionnelle, le stationnement sera permis sur certains segments des voies principales représentant 7 kilomètres de longueur et 1 000 cases de stationnement additionnelles.

Par ailleurs une capacité d'accueil de l'ordre de 425 véhicules sera maintenue à proximité immédiate de chacun des mausolées existants ou projetés. On relève en effet une moyenne de 2,7 kilomètres de voies disponibles à l'intérieur d'un rayon de 250 mètres autour de chacun d'eux (représentant un maximum d'environ 3 minutes de marche).

Pour le reste, il n'est pas question de créer de zones importantes de stationnement, ce qui irait à l'encontre du caractère historique du lieu et altérerait ses qualités naturelles dominantes. On prévoit seulement:

- a) aménager quelques places de stationnement de courte durée aux abords des maisonnettes attenantes à la porte monumentale ainsi qu'à proximité de la maison Jarry-dit Henrichon, destinées à être recyclées aux fins de l'accueil, de l'information et de l'interprétation historique du site;
- b) aménager éventuellement un petit stationnement à proximité de l'entrée qui sera créée en bordure du boulevard du mont-Royal (dans la municipalité d'Outremont), au moment où la section Saint-Jean-Baptiste sera développée; il est pour l'instant prévu que le chemin qui y a été tracé en 1878 sera réservé aux piétons et aux véhicules de service.

5.1.6 Rationalisation de la signalisation

La signalisation existante est minimale et ne comprend que trois types d'éléments, à savoir:

- des cartes de l'ensemble des parties développées du site (la section Saint-Jean-Baptiste n'apparaît pas);
- des panneaux directionnels;
- des signes d'identification des sections administratives et des concessions.

Les cartes d'ensemble sont arbitrairement partagées en cinq (5) zones de couleurs différentes qui ne coïncident ni avec la réalité topographique, ni avec les sections administratives, ni avec les étapes de développement du cimetière. Elles sont par ailleurs difficiles à interpréter:

- 1) parce qu'elles ne sont pas alignées en fonction de la position occupée par l'observateur;
- 2) parce que celui-ci ne s'en rend pas nécessairement compte (spécialement dans les secteurs où aucun point de repère n'est indiqué) et
- 3) parce qu'il est démontré que les gens ont beaucoup de mal à faire la rotation mentale nécessaire pour utiliser une carte non alignée (Levine 1982).

Les panneaux directionnels n'indiquent que les issues et les édifices.

Les signes d'identification des sections et des lots sont en nombre insuffisants et sont souvent placés loin des carrefours où ils seraient plus utiles. De plus, leur forme peut prêter à confusion, leur côté oblique pouvant être interprété comme une flèche pointant vers un autre lieu. Enfin, ils ne servent en rien à résoudre le problème résultant des discordances déjà mentionnées entre les chiffres et les lettres d'une part, et les séquences spatiales d'autre part.

Par ailleurs, comme aucune route n'a de nom, il devient presque impossible de décrire le chemin à suivre pour atteindre une destination. Les petites cartes produites par la borne interactive du pavillon administratif permettent toutefois aux visiteurs d'obtenir la localisation de la sépulture recherchée ainsi que du chemin pour s'y rendre depuis la place centrale, à condition encore une fois qu'ils réussissent à aligner ce document dans la bonne direction.

Une étude particulière visant à améliorer la signalisation dans le cimetière est déjà amorcée. Dans son état d'avancement actuel, il est déjà acquis que:

- a) le nombre de signes demeurera limité, quitte à être augmenté au besoin;
- b) six (6) types différents de signes seront utilisés, à savoir:
 - 1) des signes d'identification des lieux et des routes;
 - 2) des signes directionnels indiquant la direction d'un lieu;
 - 3) des signes de réassurance confirmant qu'on est sur la bonne route;
 - 4) des signes d'information qui traitent d'un sujet spécifique (comme l'histoire du développement du cimetière, par exemple);
 - 5) des signes d'avertissement (sur le caractère essentiel du lieu, les règlements en vigueur, les interdictions par exemple);
 - 6) des cartes d'orientation;

c) les signes d'identification indiqueront clairement:

- 1) le nom des routes primaires et secondaires;
- 2) la place centrale et les quatre (4) places-carrefours le long de l'allée principale;
- 3) toutes les structures d'importance (pavillon administratif, crématorium, chapelles, mausolées);
- 4) toutes les entrées;
- 5) tous les chemins piétonniers importants;
- 6) les lettres des sections et les numéros de lots qui occupent chacun des îlots;

d) les signes directionnels permettront de s'orienter vers:

- 1) le pavillon administratif (à partir de chacune des entrées),
- 2) les sorties (à partir de l'allée centrale pour le chemin *Remembrance*; à partir de la place centrale pour le chemin de la Côte-des-Neiges et pour l'avenue Decelles);
- 3) les zones importantes telles que le sommet et ultérieurement la section Saint-Jean-Baptiste ou les regroupements de mausolées, "de la plaine" ou "du sommet" (sur l'allée centrale aux intersections avec les routes secondaires);
- 4) les autres sites funéraires importants tels que les futurs ossuaire et jardins de sépulture (sur les chemins d'accès et sur l'allée centrale aux intersections avec les routes secondaires);

e) les signes de réassurance devront être placés:

- 1) aux endroits où la lecture de la hiérarchie des routes est ambiguë;
- 2) sur le circuit de retour vers l'allée centrale, la place centrale et les sorties (notamment à partir des secteurs les plus éloignés);

f) les signes d'information devront être partagés entre:

- 1) des points à proximité des entrées (pour les informations de type général);
- 2) des points spécifiques qui ont une signification particulière (pour l'interprétation patrimoniale par exemple);

g) les signes d'avertissement seront placés à chacune des entrées, actuelles et futures;

h) les cartes d'orientation seront placées près des entrées, mais alignées de telle sorte qu'aucune rotation mentale ne soit nécessaire pour comprendre le rapport avec l'environnement.

N.B.: Certains signes pourront être regroupés sur un même panneau, notamment les cartes d'orientation et les signes d'information ou d'avertissement, comme c'est déjà le cas.

5.2 La dimension patrimoniale

5.2.1 Reconnaissance du degré d'intérêt patrimonial

Il ne s'agit pas d'identifier ici la valeur patrimoniale particulière de chacun des éléments naturels ou construits qui se trouvent dans les limites du cimetière. Une telle opération ne sera possible qu'à la fin de l'analyse comparative des monuments et des recherches historiques en cours sur la qualité des personnes ensevelies dans notre cimetière.

Il ne s'agit pas non plus d'arriver à un partage entre zones d'intérêt patrimonial à conserver intégralement (où aucune intervention ne serait admissible) et zones sans intérêt patrimonial où tout serait permis (sans aucune préoccupation de conservation). Même les zones les moins intéressantes présentent des éléments qu'il faut respecter (à commencer par le relief); en sens inverse, mêmes les zones les plus importantes peuvent en principe accepter une contribution harmonieuse des générations actuelles ou ultérieures (à commencer par l'élimination d'éléments préjudiciables).

Sous réserve des précisions ponctuelles que l'analyse des monuments et la recherche sur les occupants du cimetière apporteront au cours des prochains mois, il s'agit de distinguer plus globalement:

a) les parties du cimetière qui, pour une raison ou pour une autre, sont plus significatives ou plus intéressantes au plan patrimonial et dans lesquelles il convient d'avoir le plus haut degré de prudence face à toute intervention nouvelle,

b) les parties du cimetière qui au contraire, demeurent encore inachevées, mal définies, mal aménagées ou qui manquent de caractère et qui conséquemment ont une moindre valeur patrimoniale et demandent qu'on y pose des gestes structurants, correcteurs ou qualificateurs.

À cet égard, nous sommes à nouveau au diapason avec les concepteurs du plan directeur du *Mount Auburn Cemetery*, lesquels reconnaissent que *"landscapes of highest visual quality need to be preserved, while measures need to be taken to improve others that are less appealing ... protect areas of historic and aesthetic integrity... develop the last open space ... and upgrade the design..."*.

Dès le départ il faut reconnaître que l'occupation du territoire est déjà très largement déterminée par le développement antérieur du cimetière et qu'en conséquence on ne peut plus qu'en de très rares endroits envisager une intervention d'envergure significative. Pour l'immense majorité de la propriété, il ne peut s'agir que d'opérations de parachèvement ou de peaufinage, indépendamment du degré d'intérêt patrimonial du secteur considéré.

Au-delà de cette observation liminaire, c'est en considérant simultanément les dimensions suivantes que l'on peut établir les degrés d'intérêt patrimonial et par conséquent, les paramètres de toute action future dans les différentes zones:

- 1) les qualités naturelles intrinsèques du site (articulation topographique, substrat rocheux et caractéristiques hydrographiques, abondance et variété de la végétation, perspectives sur ou depuis son environnement),
- 2) les qualités de l'aménagement paysager effectué sur le site depuis les débuts de son occupation (ou qualités naturelles ajoutées, telles que les alignements d'arbres en périphérie des îlots d'inhumation, l'ordonnance des parcours de découverte -réguliers ou capricieux),
- 3) le potentiel d'évocation de l'histoire du site que présentent ses diverses parties,
- 4) le degré de raffinement dans le lotissement des îlots d'inhumation (inclusion de sentiers intérieurs piétonniers, orientation des lots respectueuse des angles de découverte déterminés par les voies d'accès, internes et périphériques),
- 5) l'ancienneté relative des aménagements, des édifices et des monuments,
- 6) la rareté et la représentativité relatives des diverses formes d'expression véhiculées par les ouvrages funéraires, en regard des époques qui les ont produites comme de l'état actuel des lieux,
- 7) la qualité moyenne des ouvrages funéraires dans les diverses zones (en fonction de l'originalité de la conception, du soin apporté à l'exécution et du degré de conservation),
- 8) le degré de conservation de la dominante naturelle (ou d'intégration des éléments construits).

On arrive ainsi à distinguer huit (8) catégories d'espaces qui commandent autant de nuances dans notre politique de mise en valeur et que nous illustrons sur la planche suivante. Nous ferons d'abord ressortir les spécificités de chacune. Nous définirons ensuite les actions qui apparaissent possibles ou souhaitables dans les diverses zones qui appartiennent à chaque catégorie.

Il faut noter au passage que c'est volontairement que nous ne procédons pas ici à partir des 24 unités de paysage reconnues dans *Les Fondements du Plan Directeur* (Volume I, pages 122-132).

- Premièrement, parce que ces unités de paysage n'ont pas été définies en fonction d'un jugement porté sur leur valeur patrimoniale relative mais à partir de la simple reconnaissance de caractères formels différents.
- Deuxièmement, pour éviter de nombreuses répétitions, puisque - comme on le constatera - plusieurs unités de paysage ont pratiquement la même valeur patrimoniale et commandent les mêmes attitudes pour la conservation comme pour le développement éventuel (par exemple les unités XIII, XVIII et XXIV qui correspondent aux trois principales zones boisées).
- Troisièmement, pour tenir compte de considérations plus fines à l'intérieur d'une même unité de paysage (par exemple l'inachèvement de certains îlots ou la valeur patrimoniale différente d'un îlot à l'autre) ou de considérations relatives aux limites de la propriété, lesquelles chevauchent 20 des 24 unités de paysage.

I - Première catégorie d'espaces (couleur lavande sur la planche suivante)

Ce sont les zones qui ont un intérêt patrimonial très élevé, à la fois sous l'angle naturel (articulation topographique, végétation) et sous l'angle culturel (réseau routier, plantations volontaires -conformes ou non au modèle de cimetière rural-, nombre de charniers et de monuments anciens, variés et de haute qualité artistique).

II - Deuxième catégorie d'espaces (en vert foncé sur la planche suivante)

Il s'agit des zones à dominante végétale qui présentent un intérêt patrimonial très élevé, non seulement en raison de cette qualité végétale, mais encore pour leur potentiel d'interprétation de l'histoire occultée du site ainsi que pour leur contribution essentielle à la majesté du cimetière et à l'expression symbolique de la distanciation entre morts et vivants.

III - Troisième catégorie d'espaces (en vert pâle sur la planche suivante)

On retrouve ici les zones qui présentent un intérêt patrimonial élevé, en raison de leur forte dominante naturelle mais qui ont néanmoins fait l'objet d'interventions humaines encore apparentes (déboisement, aménagement de sentiers ou même d'une route dans le secteur Saint-Jean-Baptiste, elle-même importante au plan patrimonial) et qui n'ont pas une contribution aussi importante dans l'expression de la majesté du cimetière ou de la symbolique de la mort.

IV - Quatrième catégorie d'espaces (en orangé sur la planche suivante)

Il est ici question des zones d'intérêt patrimonial moyen, à la fois sous l'angle naturel (plantations raréfiées) et sous l'angle culturel (monuments plus récents, plus monotones et souvent de faible qualité artistique).

V - Cinquième catégorie d'espaces (en jaune sur la planche suivante)

Elle regroupe les zones de faible intérêt patrimonial, à la fois sous l'angle naturel (plantations très clairsemées) et sous l'angle culturel (majorité de bâtiments et de monuments récents et de faible qualité esthétique).

VI - Sixième catégorie d'espaces (en brun sur la planche suivante)

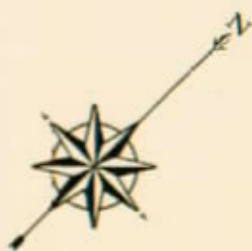
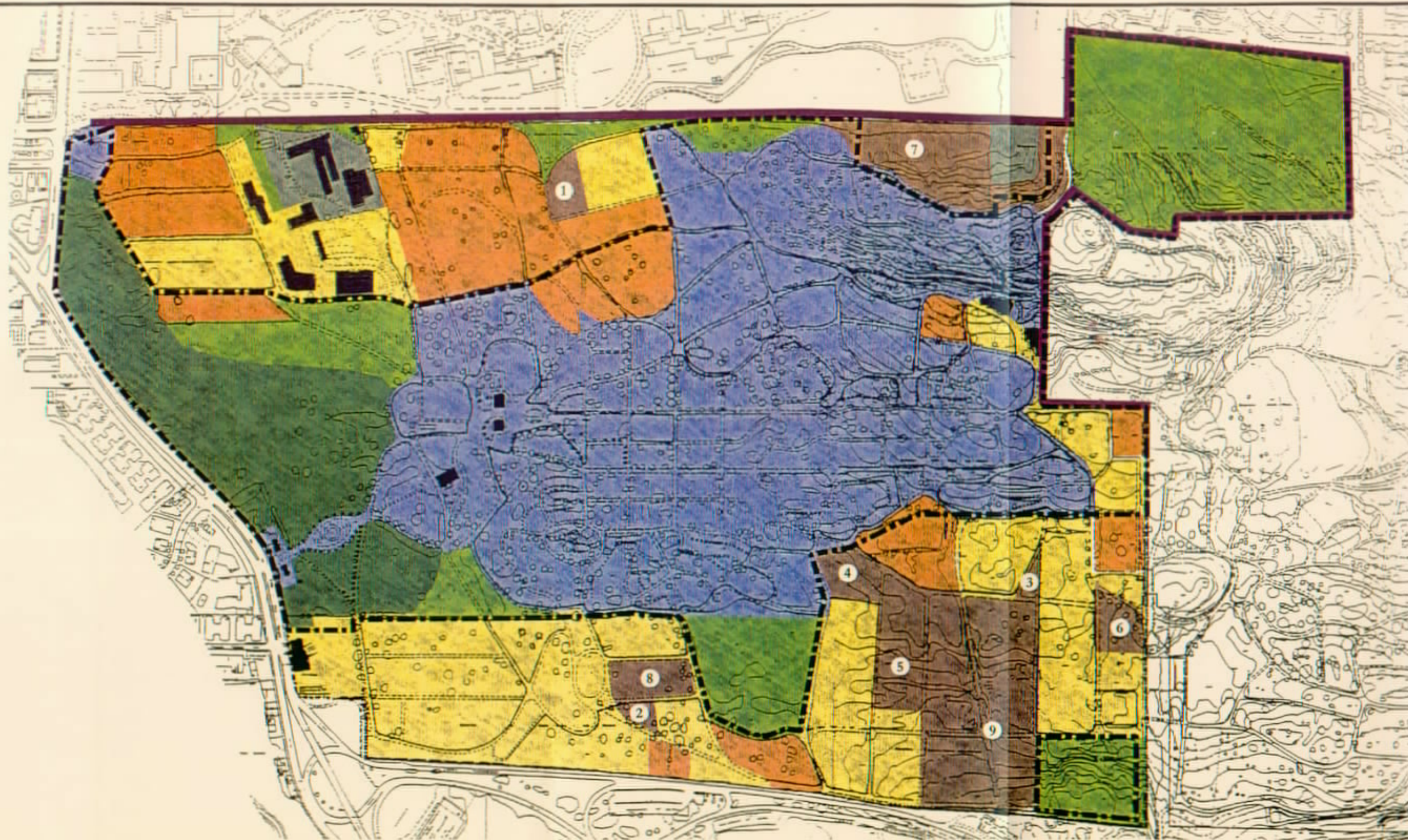
Elle englobe toutes les zones qui n'ont pas d'intérêt patrimonial intrinsèque, c'est-à-dire celles qui sous l'angle naturel n'ont qu'une végétation clairsemée et qui sous l'angle culturel ne sont pas encore développées ou n'ont été affectées qu'à des concessions de courte durée. Dans ce cas, il s'agit de zones qui ont été dès le départ promises à une réaffectation et qui n'ont pas été dotées de monuments durables.

VII - Septième catégorie d'espaces (en gris sur la planche suivante)











Cette catégorie correspond aux zones de service du cimetière qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait l'objet d'une recherche qualitative particulière et ne présentent pas d'intérêt patrimonial intrinsèque. On n'y trouve pratiquement pas de végétation et les bâtiments sont formellement très quelconques, même quand on les considère à l'intérieur de leur seule typologie.

VIII - Huitième catégorie d'espaces (en magenta sur la planche suivante)

Cette dernière catégorie réunit les segments périphériques dépréciés par l'absence d'enceinte ou par la mauvaise qualité de celle-ci, ou encore par l'affligeante proximité des stationnements de l'Université de Montréal. Cet état de fait est préjudiciable à l'ensemble du cimetière comme à chacune des unités de paysage concernées.



LÉGENDE

- | | | | |
|---|---------------------------------------|---|---|
|  | Très élevé (intérêt naturel/culturel) |  | Très faible (absence de développement) |
|  | Très élevé (intérêt naturel) |  | Sans intérêt (zone de service) |
|  | Élevé (intérêt naturel) |  | Segment périphérique déprécié |
|  | Moyen (intérêt naturel/culturel) |  | Périmètre de préservation des monuments et paysage |
|  | Faible (intérêt naturel/culturel) |  | Numérotation faisant référence au texte (section 5.2.2.4, VI) |



5.2.2 Actions possibles ou souhaitables

5.2.2.1 L'approche générale

La conservation, la consolidation et la mise en valeur des atouts du site constituent des préoccupations majeures pour la Direction de la Fabrique, ainsi que le démontrent les nombreux travaux et études entrepris à cet égard, les uns déjà achevés, les autres encore en cours.

De façon générale, la volonté de conservation s'applique à l'ensemble de la propriété, envisagée à la fois sous l'angle naturel et sous l'angle culturel. En effet, il ne s'agit pas de limiter les efforts de conservation, ni seulement aux plus beaux spécimens de végétation en présence sur le site, ni non plus aux monuments les plus remarquables.

Nous considérons en effet que l'immense majorité des éléments végétaux, à partir des imposants chênes bicentenaires jusqu'aux plus humbles arbustes et à la pelouse, apportent une contribution valable à la définition du cadre végétal qu'il s'agit de préserver.

De la même manière, les ouvrages funéraires (qui sont autant de propriétés privées) participent en principe à l'intérêt culturel du site, qu'il s'agisse du plus monumental ou du plus modeste, et ceci tout autant que la porte principale sur le chemin de la Côte-des-Neiges, le pavillon administratif, la chapelle de la Résurrection, l'ancien charnier (actuel mausolée Sainte-Claire-d'Assise) et le réseau routier.

5.2.2.2 Quelques réserves

Les seules réserves que nous formulons quant à cette affirmation de principe sont les suivantes:

a) il ne saurait être question de déployer des efforts particuliers de conservation à l'égard de tout ce qui, dans le domaine végétal aussi bien que dans le domaine construit, déprécie notre Cimetière (tels que les variétés de mauvaise herbe qui étouffent le gazon ou les arbres dont les maladies sont épidémiques, ou les fragments informes de monuments qui ne peuvent être ni réintégrés, ni interprétés, ou les stèles les plus banales dont il existe d'innombrables copies et qui seraient tombées en déshérence, à moins qu'elles ne fassent partie d'un ensemble);

b) il ne saurait être question de figer dans son état actuel et de manière totalement immuable, tout ou partie de notre cimetière, compte tenu,

1) de ce que le cimetière n'a jamais été une oeuvre d'art ou un document historique achevé,

2) des pratiques usuelles de sépulture dans les cimetières catholiques où les lots sont plus ou moins de capacité illimitée,

3) du fait qu'il n'y a pratiquement pas un secteur entièrement homogène (à l'exception des lots affectés aux militaires et aux pompiers),

4) de ce que plusieurs secteurs n'ont jamais encore été aménagés depuis leur acquisition ni n'ont même jamais fait l'objet d'une réflexion à cet égard,

5) du fait que certains de ces secteurs, privés d'arbres ou au contraire boisés, pourraient être affectés à des formes de sépulture qui ne compromettraient pas leurs qualités naturelles,

6) du fait que d'autres de ces secteurs, résultant du défrichement des périodes antérieures à la constitution du cimetière, ne présentent aucun intérêt au plan d'une éventuelle interprétation de cette époque à cause de leur position relative dans la propriété, mais au contraire projettent l'image désolante d'un territoire dégarni qui va à l'encontre des efforts de mise en valeur du mont Royal.

5.2.2.3 Périmètre de conservation

Pour la clarté de la compréhension, nous en arrivons donc à partager le territoire du cimetière en deux parties:

a) une première à l'intérieur de laquelle les objectifs de sauvegarde sont absolument prioritaires et ne permettent que des interventions très limitées,

b) une seconde où des interventions plus considérables demeurent possibles, voire souhaitables, tout en demeurant subordonnées à l'objectif de conservation pour tout ce qui s'y trouve d'intéressant ou de significatif.

On verra, sur la planche consacrée à l'affectation du sol (en 6.1, page 166) que le périmètre de conservation regroupe les trois premières catégories d'espaces précédemment décrites, et même un peu plus, pour en simplifier le tracé.

5.2.2.4 L'approche pour chaque catégorie d'espaces

Note liminaire

Cette partie du Plan n'a pour but que d'identifier les limites d'intervention jugées désirables dans chacune des huit catégories d'espaces précédemment énumérées.

Les projets d'intervention qui sont mentionnés seront plus précisément décrits et expliqués dans les parties suivantes du document (dispositions relatives à la dominante naturelle, dispositions relatives au patrimoine construit, dispositions relatives au rituel funéraire, dispositions relatives à l'optimisation de la capacité fonctionnelle du cimetière), à moins qu'ils n'aient déjà été présentés dans la partie relative à l'organisation et à l'orientation spatiales.

a) Dans les zones de la première catégorie

(couleur lavande sur la planche précédente, page 42: intérêt patrimonial très élevé, à la fois sous l'angle naturel et sous l'angle culturel)

Ces zones, qui conservent encore un potentiel considérable d'inhumation, sont toutefois presque entièrement déterminées quant à leurs caractères et configuration. On ne peut, ni ne veut y envisager aucune intervention majeure nouvelle.

Au plan du cadre naturel on prévoit toutefois:

- 1) réparer la périphérie des îlots escarpés où les pelouses ne parviennent pas à survivre;
- 2) restaurer les alignements d'arbres en périphérie des îlots du plateau, lesquels constituent l'une des caractéristiques essentielles du cimetière;
- 3) restaurer les allées gazonnées réservées aux piétons à l'intérieur de certains îlots et dont le tracé tend à devenir imperceptible;
- 4) réduire la surface asphaltée en divers endroits (pour mieux établir la dominance naturelle, pour mieux alimenter la nappe phréatique et pour hiérarchiser les voies du réseau).

Au plan du cadre bâti on prévoit:

- 1) plusieurs interventions de curetage, de réparation, de restauration, de recyclage ou de mise en valeur, lesquelles concernent les bâtiments et les monuments, publics ou privés;
- 2) quelques réaménagements de détail visant à améliorer la circulation ou l'orientation spatiale, le stationnement et la signalisation ou à soutenir le rituel funéraire;
- 3) quelques équipements funéraires enfouis ou semi-enfouis et donc de faible incidence visuelle (charniers familiaux, jardins de sépulture et ossuaire).

b) Dans les zones de la deuxième catégorie

(en vert foncé sur la planche précédente, page 42: dominante végétale, intérêt patrimonial très élevé)

Ces zones correspondent à la façade principale du cimetière sur le chemin de la Côte-des-Neiges. La profondeur de cette façade est établie en fonction de deux considérations:

- 1) la distance libre d'inhumation depuis le chemin de la Côte-des-Neiges jusqu'aux sections déjà développées à proximité de l'entrée Decelles,
- 2) la distance nécessaire pour former un hémicycle naturel "de majesté", de part et d'autre de l'axe monumental d'entrée, elle aussi libre d'inhumation.

Ces zones feront l'objet de mesures de conservation maximale. Les seuls ajouts, paysagers ou construits, qui y sont envisagés ou acceptables visent à:

- définir et fixer cette façade institutionnelle de verdure,
- masquer l'impact visuel des mausolées déjà construits au pied de l'extrémité ouest du plateau,
- soutenir l'interprétation patrimoniale du site et
- éventuellement, dans des cas tout à fait exceptionnels et imprévisibles, la célébration d'une personne, d'un groupe ou d'un événement qui dans l'avenir apparaîtrait avoir une très haute signification collective à long terme.

En d'autres termes on prévoit que la végétation y demeurera presque exclusive. Les arbres devront:

- 1) demeurer inégalement répartis sauf en bordure de l'hémicycle de majesté où ils devront former un alignement;
- 2) demeurer plus abondants dans le secteur voisin de l'entrée Decelles de manière à rendre sensible le particularisme de l'ancienne terre Simpson-McDuff;
- 3) conserver la disposition en alignement à proximité de la clôture qui longe le chemin de la Côte-des-Neiges et en bordure des allées piétonnes ou véhiculaires qui participent à l'axe monumental de l'entrée principale;
- 4) demeurer plus clairsemés ou même rares et implantés de façon aléatoire dans les autres parties de manière à mettre en valeur la période agricole de l'histoire du lieu, conserver l'effet de distanciation entre la nécropole et la ville des vivants et sauvegarder un élément de variété du paysage tout à fait approprié au caractère fondamental de cimetière rural.

Au plan du cadre bâti on prévoit seulement:

- 1) l'aménagement d'un bassin linéaire destiné à évoquer l'ancien ruisseau Raimbault et à souligner les concepts de frontière et de passage liés au phénomène de la mort;
- 2) la mise en place d'un petit nombre d'équipements d'interprétation, discrets et de petites dimensions, destinés à signaler et mettre en valeur la stratification historique du lieu;
- 3) des installations temporaires (grande tente, par exemple) permettant, comme c'est déjà le cas maintenant, la célébration de cérémonies particulières à l'occasion de la Semaine Sainte, de la Fête des mères, de la Fête des pères, de la Commémoration de tous les défunts ensevelis dans notre cimetière (2e dimanche de septembre) et de la Fête des morts.

c) Dans les zones de la troisième catégorie

(en vert pâle sur la planche précédente, page 42: intérêt patrimonial élevé, forte dominante naturelle avec interventions humaines apparentes)

La composante naturelle devra y demeurer dominante tout en se conjuguant néanmoins à des aménagements funéraires de faible impact visuel, d'ailleurs distincts selon la zone spécifique concernée.

Dans les quatre zones boisées (section Saint-Jean-Baptiste, "boisé de l'est" contigu au Mount Royal Cemetery, "boisé central" à proximité de la porte sur le chemin Remembrance, segment limitrophe au sud du Calvaire):

- 1) les arbres et les sentiers piétonniers seront conservés,
- 2) les sous-bois seront nettoyés, élagués et aménagés au niveau des couverts; la régénération naturelle y sera assurée et quelques éclaircissements y seront éventuellement faits pour permettre la pleine croissance des plus beaux spécimens;
- 3) les types de sépulture qui seront admis sont ceux qui s'y inséreront le plus discrètement, c'est-à-dire: les urnes cinéraires enfouies dans le sol et signalées par des plaques discrètes au sol, les urnes cinéraires déposées dans des niches murées, (ensembles linéaires bas ou columbariums colonnaires isolés apparaissant comme des éléments structurants de placettes dispersées à bonne distance les unes des autres), et éventuellement quelques charniers familiaux dans les rares endroits où les déclivités permettent de les enfouir dans le sol.

Dans les trois zones découvertes (triangle en bordure de l'Université, section Montréal située devant les mausolées La Pietà et Saint-Pierre-et-Saint-Paul, triangle situé à l'est de l'entrée principale en bordure de la section Notre-Dame):

- 1) les arbres existants seront conservés;
- 2) d'autres seront ajoutés afin de rehausser la qualité des limites de la propriété et celles de la plaine: ils estomperont l'impact visuel des mausolées, assureront une meilleure liaison du secteur de l'entrée Decelles avec le reste du cimetière, et souligneront la voie cérémonielle venant de l'entrée Decelles, relocalisée à distance des mausolées tant pour des raisons de décorum que de circulation);
- 3) les types de sépulture qui seront admis sont l'inhumation traditionnelle, et le jardin d'urnes cinéraires où l'on ne trouvera que des structures en affleurement avec le sol et donc de faible impact visuel.

Dans la zone qui ceinture les bâtiments de service à l'extrémité ouest du plateau:

- 1) les arbres existants seront conservés et d'autres seront ajoutés afin de rehausser les limites de la propriété et de restaurer l'alignement de peupliers qui marque la crête du plateau;
- 2) le seul élément architectural que l'on prévoit ajouter est une placette de petites dimensions, bordée de murets bas (formés de niches cinéraires) et qui s'inscrit dans le projet d'intégration et de requalification des mausolées existants.

d) Dans les zones de la quatrième catégorie

(en orangé sur la planche précédente, page 42: intérêt patrimonial moyen, à la fois sous l'angle naturel et sous l'angle culturel)

Comme les précédentes, ces zones conservent un potentiel considérable d'inhumation, mais sont déjà presque entièrement déterminées quant à leurs caractère et configuration. On ne peut, ni ne veut y envisager aucune intervention majeure nouvelle.

L'attitude de conservation maximale prévaut ici aussi et plusieurs des mesures précédemment énumérées seront appliquées sans réserve à ces territoires:

- 1) réparation de la périphérie des îlots escarpés,
- 2) restauration des alignements d'arbres en périphérie des îlots du plateau,

3) réduction des surfaces asphaltées,

4) restauration des monuments les plus significatifs.

La recherche d'une qualification plus grande de ces zones passera surtout par l'amélioration progressive du cadre végétal. On s'efforcera d'augmenter le nombre des arbres à l'intérieur des îlots les plus étendus qui n'en ont que très peu actuellement. Cela se fera d'abord en utilisant les rares parcelles qui ne sont pas affectées à la sépulture; ensuite en examinant les possibilités de reconversion d'autres parcelles désignées pour l'inhumation mais encore non utilisées; enfin, à moyen et long termes, en convertissant certaines des parcelles qui pourraient au fil des années être rétrocédées au Cimetière, à la fin des concessions actuelles par exemple. Il s'agit toutefois d'un projet dont les résultats devraient devenir perceptibles avant l'atteinte de l'horizon 2026.

Seule l'inhumation de cercueils ou d'urnes cinéraires est prévue dans ces zones. Conséquemment, seuls les monuments traditionnels et les plaques au sol sont admis. Toute densification induite des ouvrages funéraires est exclue par le règlement qui interdit dorénavant d'ériger plus d'un monument par lot.

e) Dans les zones de la cinquième catégorie

(en jaune sur la planche précédente, page 42: faible intérêt patrimonial, à la fois sous l'angle naturel et sous l'angle culturel).

Ces zones, plus récentes et plus banales, comptent parmi les moins intéressantes du cimetière. Des correctifs y sont désirables mais ils sont très difficiles à concrétiser en raison de la détermination presque totale des lieux.

Au niveau de l'ensemble, une amélioration du cadre végétal sera recherchée par les mêmes moyens que nous venons de décrire pour les zones de la quatrième catégorie.

Par ailleurs, plusieurs mesures paysagères et architecturales sont retenues pour requalifier la zone du crématorium et des mausolées. Comme il a déjà été mentionné, elles seront présentées en partie dans les dispositions relatives à la dominante naturelle et en partie dans les dispositions relatives à l'optimisation de la capacité du cimetière (voir ci-après en 5.2.3, page 53 et en 5.3.5, page 99).

f) Dans les zones de la sixième catégorie

(en brun sur la planche précédente, page 42: très faible intérêt patrimonial)

Ces zones qui ne sont pas encore développées ou qui sont promises à un redéveloppement, n'ont que très peu de caractère et appellent justement des efforts particuliers de qualification, tant au niveau des interventions paysagères que des ouvrages funéraires à y insérer.

Certains éléments doivent malgré tout être conservés dans ces zones:

- 1) la configuration topographique d'ensemble,
- 2) la trame des circulations, caractéristique des époques où elle a été établie (sauf certaines qui se trouvent dans le quadrant est du cimetière et qui sont toujours demeurées incertaines),
- 3) les arbres en présence, et tout spécialement ceux qui se conjuguent à la définition des îlots.

Quelques unes des parcelles les plus petites ne peuvent être logiquement aménagées ou réaménagées que dans un esprit de continuité par rapport à celles qui les entourent, et toujours en fonction des pratiques d'inhumation en pleine terre, avec monuments de types traditionnels. C'est notamment le cas des parties résiduelles de deux îlots déjà largement développés: le premier près de l'Université, (numéro 1 sur la planche) et le second affecté à la communauté ukrainienne (numéro 2 sur la planche). C'est aussi le cas du très petit îlot triangulaire dans le quadrant est (numéro 3 sur la planche). On profitera aussi de l'inachèvement actuel de ces parcelles pour y introduire quelques arbres additionnels.

D'autres parcelles, plus ou moins petites elles aussi, permettent quand même des planifications plus subtiles, sinon carrément novatrices, où le dialogue entre le végétal et le minéral sera plus heureux que dans les zones les plus récemment développées. Il s'agit de trois parties résiduelles (marquées 4, 5 et 6 sur la planche). Ces parcelles ne peuvent être envisagées pour des équipements majeurs en raison de leur position relative, trop découverte. Les seules formules admissibles à ces endroits sont l'inhumation traditionnelle, l'inhumation d'urnes cinéraires, les jardins de sépulture avec mini-columbariums verticaux espacés ou avec des murets de niches peu volumineux.

Il ne reste donc que trois emplacements possibles pour des interventions structurantes d'une certaine envergure:

- 1) la zone du sommet qui a été récupérée sur la seconde zone opérationnelle du cimetière, (numéro 7 sur la planche)
- 2) l'îlot rectangulaire contigu au boisé central (numéro 8 sur la planche) et
- 3) le grand quadrilatère situé à proximité du boisé de l'est (numéro 9 sur la planche).

Les formes de sépulture qui sont prévues dans ces trois emplacements sont:

- 1) le mausolée semi-enfoui et paysagé, dialoguant avec
- 2) le jardin d'inhumation d'urnes cinéraires et
- 3) l'inhumation traditionnelle.

g) Dans les zones opérationnelles du cimetière

(en gris sur la planche précédente, page 42: sans intérêt patrimonial)

Ces zones ne contiennent pratiquement rien qui mérite d'être conservé, si ce n'est sur le plan opérationnel du cimetière ou au niveau de la topographie générale. Les positions élevées qu'elles occupent, à l'extrémité ouest du plateau dans un cas, et sur le sommet dans l'autre, commandent toutefois la plus grande prudence dans la hauteur des structures qui pourraient y devenir nécessaires ou qui demanderaient à être agrandies ou reconstruites dans l'avenir. Elles doivent demeurer les plus basses possibles et conséquemment les moins visibles depuis l'extérieur de la propriété, comme elles le sont actuellement.

De plus le caractère strictement utilitaire des bâtiments, stationnements et équipements qui s'y trouvent impose des mesures de dissimulation depuis les zones adjacentes du cimetière. On utilisera des écrans de verdure et, dans le cas de la zone du sommet, un talus qui pourra aussi éventuellement servir (sur sa face extérieure) à implanter quelques charniers familiaux enfouis.

h) Dans les segments périphériques dépréciés

(en magenta sur la planche précédente, page 42)

On parle ici de cette longue bande limitrophe qui va de la maison Jarry-dit-Henrichon à l'extrémité ouest jusqu'à la section militaire à mi-parcours de la frontière avec le *Mount Royal Cemetery* et qui ceinture toute la section Saint-Jean-Baptiste (dans la municipalité d'Outremont).

Cette bande, qui va de la plaine au sommet pour redescendre sur le plateau, est de largeur variable, selon qu'elle longe des parties déjà développées ou au contraire encore vacantes. Sa limite intérieure se confond pratiquement avec celle de plusieurs des zones déjà présentées dans les autres catégories d'espace et conséquemment les projets qui concernent celles-là doivent s'enchaîner le long du parcours. L'élément unificateur de tous ces segments est le caractère de frontière qui s'attache à chacun. C'est la frontière du cimetière qui a été historiquement négligée, sûrement en raison de sa situation éloignée du premier noyau de développement. La clôture d'enceinte y est tantôt inexistante, tantôt faite d'un vulgaire grillage métallique (par surcroît fort abimé ici et là). Par ailleurs, la proximité et l'évidence de certaines fonctions triviales sur les propriétés voisines ne s'accordent pas avec la dignité souhaitable pour un cimetière religieux.

Au plan du cadre naturel il est prévu de végétaliser (à des degrés variables selon les besoins et les possibilités ponctuelles) les segments qui longent l'Université de Montréal, afin de créer un écran visuel et stabiliser l'escarpement situé à proximité de la zone opérationnelle du sommet.

Au plan du cadre bâti, il est retenu:

- 1) d'implanter un chemin piétonnier reliant le secteur de l'avenue Decelles au sommet et au sentier de randonnée pédestre inclus dans le projet de chemin de ceinture du mont Royal dont il sera question plus loin (page 88); on trouvera le tracé de ce chemin en pages 82 et 169 et des précisions sur son aménagement en pages 154 à 156;
- 2) d'installer en divers endroits de ce cheminement des murets discontinus de niches cinéraires, en alternance avec des jardins cinéraires et des zones d'inhumation traditionnelle, selon qu'il apparaît le plus approprié en fonction des emplacements spécifiques; nous y reviendrons aussi en pages 154 à 156;
- 3) de refaire et de compléter la clôture d'enceinte selon le modèle institutionnel utilisé le long des autres frontières.

Notre intention relative à la clôture n'a pas pour but d'affirmer le droit de propriété de la Fabrique. Légalement bien établi, il n'est pas nécessaire de l'illustrer. Elle n'est pas non plus l'expression d'une volonté de repli ni d'un désir d'éloignement des promeneurs. Nos longues heures d'ouverture et la constante fréquentation du site attestent déjà amplement le contraire. Les dispositions que nous retenons pour soutenir les activités de découverte ou de promenade ou pour faciliter la mise en valeur du mont Royal (voir les articles 5.2.5 et 5.2.6) montrent notre désir d'élargir cette fréquentation. Nous n'oublions pas que la Fabrique est une instance qui représente les paroissiens. Nous ne pouvons non plus oublier que la Paroisse Notre-Dame de Montréal a été longtemps la seule de l'île, tout comme le cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Par attachement à notre histoire, nous conservons des liens affectifs avec tous les Montréalais. La clôture du cimetière ne veut leur donner qu'un signal de l'ambiance distinctive indissociable de la fonction.

Notre geste est la poursuite et le parachèvement d'une démarche entreprise par la Fabrique dès 1854, en conformité avec la pratique très ancienne et universellement répandue d'enclorre les cimetières. Cette pratique découle logiquement de la recherche de pérennité de la part des défunts et de la recherche de protection et de décorum de la part de leurs proches. Elle découle tout aussi logiquement de la responsabilité assumée par les gestionnaires des cimetières de veiller à la conservation des dépouilles et des ouvrages funéraires qui sont confiés à leur garde.

Secondairement, la clôture est la traduction étymologique du mot jardin qui comme son équivalent anglais *garden* vient du vieil allemand *gard*, lequel montre bien le caractère essentiel de l'enceinte, plus encore que l'expression latine antérieure (*hortus conclusus*) où contenant et contenu apparaissaient déjà d'égale importance.

5.2.3 Dispositions relatives au cadre naturel

5.2.3.1 Dispositions générales

a) Tous les éléments naturels existants sur le site sont à conserver et à entretenir, à l'exception de:

1) ceux qui s'avéreraient préjudiciables à leur environnement ou aux usagers, en termes de sécurité, de salubrité ou de qualité d'ensemble et de

2) ceux qui devraient être sacrifiés pour satisfaire l'un ou l'autre des autres objectifs de notre Plan.

b) Les éléments naturels qui devront être éliminés pour l'une ou l'autre de ces raisons seront autant que possible remplacés de manière à maintenir une qualité d'ensemble équivalente sinon à l'améliorer.

c) Les éléments naturels abîmés seront réparés dans la mesure du possible ou remplacés.

d) Les éléments naturels disparus qui apportaient une contribution particulière à la qualité du site seront évoqués (ruisseau Raimbault, par exemple).

e) Les parties de la propriété où la dominante naturelle a été compromise par les aménagements antérieurs (déboisements abusifs, constructions trop massives) feront l'objet d'interventions visant à atténuer l'impact négatif de ceux-ci, sinon à rétablir la dominante naturelle. Aux endroits de la propriété où les éléments naturels sont insuffisants pour maintenir perceptible leur dominance sur les ouvrages funéraires qu'entraîne l'usage du site, ils seront dans la mesure du possible augmentés. De façon corollaire, toute construction nouvelle qui apparaîtrait indispensable et tout aménagement minéral ultérieur seront étudiés de manière à garantir leur intégration optimale au cadre naturel et à la conservation de la qualité visuelle du site.

5.2.3.2 Dispositions relatives au relief et aux affleurements rocheux.

a) L'articulation topographique en trois paliers majeurs (plaine, plateau, sommet) réunis par deux zones pentues (montée au plateau, piémont) et la présence d'un bassin versant entre le sommet et le chemin *Remembrance* seront non seulement respectés mais mis en valeur. Les aménagements futurs devront conséquemment:

1) faire ressortir les significations géographique et symbolique des lieux,

2) maintenir bien perceptibles le passage d'une zone à l'autre et le caractère particulier de chacune, aussi bien pour des fins d'orientation que pour le respect d'une donnée essentielle du lieu,

3) demeurer subordonnés aux axes structurants suggérés par l'articulation topographique d'ensemble.

b) Le fort escarpement qui marque un segment de la limite nord-ouest de la propriété, à l'arrière de la zone de service de l'Université de Montréal sera protégé des menaces d'érosion par l'ajout d'arbustes à fort enracinement, tels que le cornouillier, le sorbaria et le sureau du Canada.

c) Les quelques affleurements rocheux que l'on trouve sur le site (dans la plaine, devant l'ellipse de la Vierge et à l'extrémité ouest du piémont) seront conservés et mis en valeur. Il ne saurait être question, ni de les éliminer, ni de les enfouir. En effet, ils ne constituent pas de limitation appréciable dans la surface utilisable aux fins d'inhumation et d'autre part ils apportent un élément de variété dans le paysage, en accord avec le concept de cimetière-jardin. Ils se trouvent d'ailleurs en des endroits qui se prêtent à des moments d'arrêt, de méditation et de contemplation des panoramas environnants. On évitera toutefois que le phénomène d'érosion auquel sont liées ces plaques de roc dénudé ne s'accroisse en procédant de la même manière que celle retenue pour consolider l'escarpement du nord-ouest, c'est-à-dire en introduisant des arbustes ou des couvre-sols à fort enracinement aux limites que l'on souhaite leur conserver.

5.2.3.3 Dispositions relatives à l'hydrographie

Huit (8) actions sont retenues à l'égard de l'hydrographie. Certaines visent à mettre en valeur l'histoire naturelle du site. D'autres ont pour but de bonifier l'aménagement, soit au plan des conditions de conservation des espèces végétales, soit au plan de la symbolique liée au cimetière ou encore au plan de l'esthétique.

a) Création d'un bassin linéaire dans la plaine

Cet élément qui a déjà été mentionné sera aménagé dans la plaine pour rappeler et permettre d'interpréter l'ancien ruisseau Raimbault. Cet élément servira aussi à marquer le "seuil" du cimetière comme territoire sacré et la distanciation entre morts et vivants. Afin d'éviter toute ambiguïté, nous éviterons conséquemment de rétablir la cascade de bassins qui a été supprimée il y a déjà plusieurs années devant l'ancien charnier.

b) Déplacement de la fontaine et du bassin voisins du pavillon administratif

Cette disposition est conséquente avec la volonté de réorganiser la place centrale du cimetière et lui donner plus de décorum. Elle coïncide également avec la décision de réintroduire à l'emplacement qu'ils occupent un jardin de démonstration et un kiosque de fleurs, afin que les visiteurs n'aient plus à se rendre aux serres où les conflits de circulation sont dangereux. Ces éléments seront maintenus dans le secteur de la place centrale.

c) Création d'un bassin dans la section est du plateau

L'élément aquatique sera réintroduit dans le quadrant est de la propriété, à l'emplacement de l'ancien étang qu'il servira à interpréter. Il prendra la forme d'un bassin intégré aux futurs équipements funéraires dont il sera question plus loin. Ce

bassin sera traité de manière à apparaître à demi enseveli et à demi révélé. Ce rapport entre le dessous et le dessus de la surface terrestre est recherché pour évoquer le passage du monde des vivants à celui des défunts, l'instantanéité de la mort et l'aspect mystérieux de l'au-delà.

d) Une fontaine dans la zone du sommet

L'eau sera aussi associée au mausolée envisagé en dépression dans la zone du sommet. Dans ce cas, il s'agit d'une fontaine retenue comme élément structurant du projet. Le jaillissement de l'eau apparaît particulièrement approprié en cet endroit dont la symbolique est liée au mystère de la Rédemption, à l'espoir de la Résurrection et à l'élévation spirituelle. La limpidité de l'eau et son miroitement dans la lumière, accentués par ce jaillissement, sont par ailleurs voulus comme antidotes à l'horreur de la mort, alors que le doux bruissement de sa retombée est recherché pour son effet apaisant.

e) Inclusion de bassins dans le design des futurs mausolées

Placide ou frémissante, l'onde de tels bassins apparaît bienvenue dans la série de mesures envisagées pour naturaliser les futures constructions nécessaires à la survie fonctionnelle du cimetière. Ils sont recherchés à la fois comme reflet du ciel et comme évocation empathique du trouble intérieur généré par le deuil.

f) L'amélioration du drainage

Des correctifs seront apportés au profil de certains chemins où l'eau s'accumule après de grandes pluies et au moment de la fonte des neiges. C'est notamment le cas dans le secteur de l'ancien étang.

g) Les mesures relatives à la nappe phréatique

Les eaux de ruissellement, au lieu d'être entièrement canalisées et évacuées, seront captées pour alimenter la nappe phréatique au plus grand profit de la végétation. De même, la réduction de certaines surfaces asphaltées (dont il est question en 5.2.3.6, page 69), contribuera aux mêmes effets bénéfiques.

h) Les réservoirs pour l'arrosage

Les réservoirs servant aux concessionnaires à arroser les plantes de leurs lots, par endroits massifs et disgracieux, seront mieux intégrés au cadre naturel par la plantation d'arbustes et de plantes vivaces sur leur pourtour.

5.2.3.4 Dispositions relatives aux arbres

De nombreuses actions sont retenues pour garantir la conservation, la mise en valeur et le renouvellement constant du cadre arboricole sur notre propriété. Ces actions portent sur neuf (9) aspects différents: la gestion et la conservation du parc arboricole, l'entretien des arbres existants à court terme, l'entretien des arbres existants à moyen et long termes, le remplacement des arbres, la conservation des

zones boisées, la végétalisation additionnelle de notre propriété, le positionnement des nouveaux arbres, le choix des espèces à utiliser dans les prochaines plantations et la ventilation de ces espèces sur le terrain.

a) Gestion et conservation du parc arboricole

Les arbres - qui constituent une des composantes majeures du patrimoine de notre cimetière et qui ont été récemment inventoriés - vont être l'objet d'une gestion plus attentive grâce à l'adoption toute récente du système informatisé SIGMA qui permet de localiser, d'identifier et de suivre l'évolution de chacun des cinq mille (5 000) sujets. Le degré de précision de l'inventaire n'est pour l'instant pas aussi précis dans les zones boisées mais est vraisemblablement appelé à le devenir, avec la mise en valeur de celles-ci. (Voir en page 57 la planche *Répartition des arbres par espèces*)

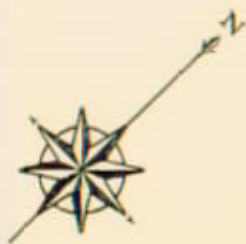
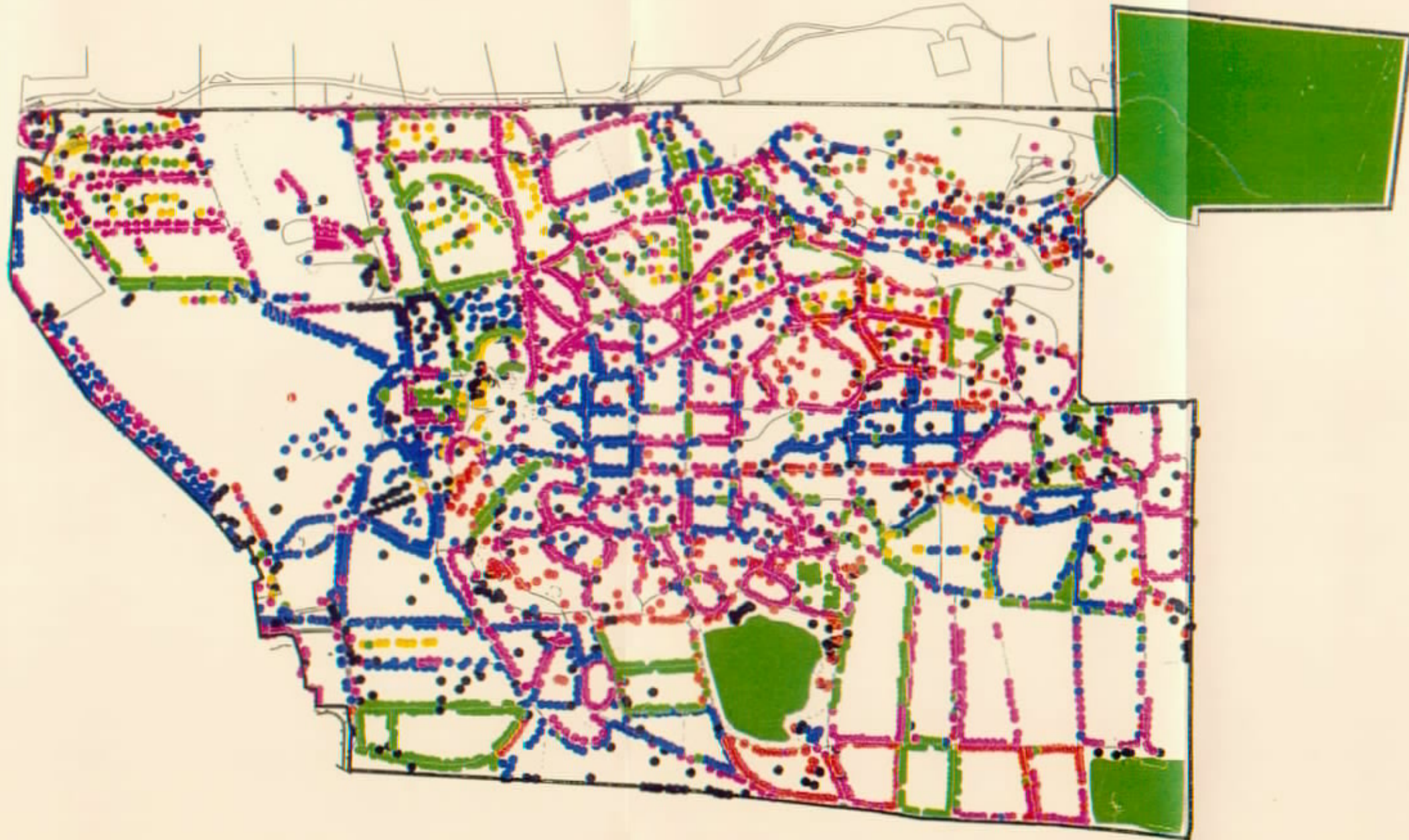
Par ailleurs, diverses mesures favoriseront une meilleure conservation des arbres:

- 1) une réévaluation et éventuellement une adaptation des équipements en usage pour la tonte des pelouses et le creusage des fosses,
- 2) un habillage périodique des spécimens les plus exposés aux chocs des charrettes de déblaiement pendant la saison hivernale,
- 3) un programme de sensibilisation des gestionnaires, et par eux du personnel qui travaille sur le terrain quant à l'attention désirable dans les manoeuvres opérationnelles.

b) Entretien des arbres existants à court terme

Selon l'inventaire effectué, les travaux suivants devront être poursuivis ou entrepris pour la sécurité des gens et des ouvrages funéraires ainsi que pour la bonne santé du parc arboricole (mesures correctives et préventives):

- 1) enlèvement de cent dix-neuf (119) souches et abattage de deux cent soixante-quinze (275) unités déjà mortes, dépérissantes ou lourdement endommagées qui déprécient l'ensemble de la propriété,
- 2) élagage de sécurité sur trois mille huit cent (3 800) unités: élimination de branches mortes et parachèvement de l'élagage rendu nécessaire par le verglas de 1998),
- 3) élagage de reformation de cime sur mille neuf cent (1 900) unités blessées par le verglas (classe 6 selon les normes du Bureau de normalisation du Québec,
- 4) taille de formation et protection des troncs des jeunes arbres contre les blessures mécaniques causées par la tonte du gazon,
- 5) haubanage occasionnel, de type rigide ou flexible,



LÉGENDE

- | | |
|---------------------|-------------------|
| ● Érable à sucre | ● Pommelier |
| ● Érable argenté | ● Autres essences |
| ● Érable de Norvège | ■ Boisés |
| ● Marronnier d'Inde | |
| ● Tilleul | |
| ● Chêne rouge | |



6) évaluation ultérieure de l'impact visuel de ces opérations de haubannage et corrections éventuelles (plantations de dissimulation ou de substitution),

7) enlèvement d'une centaine de tuteurs au terme de leur utilité,

8) fertilisation des marronniers d'Inde en bonne partie récupérables malgré la brûlure foliaire qui les affecte par injection fertilisante liquide à effectuer dans le sol autour de chacune des sept cent soixante-dix (770) unités concernées,

9) vaporisation de fongicide.

Le parachèvement de ces travaux est envisagé pour 2003, alors que même les espèces qui imposent une période d'attente avant l'élagage de restauration de leurs cimes (comme les érables argentés et les érables de Norvège) auront pu être traitées.

c) Entretien des arbres existants. à moyen et long terme

Une fois parachevée la série de travaux énumérés dans la section précédente, les opérations d'arboriculture devraient se limiter à l'élagage de sécurité des branches mortes ou dangereuses, à l'abattage des arbres morts et à l'installation de haubans sur les arbres actuellement trop petits pour en recevoir. Il est envisagé de réaliser ces travaux sur une base cyclique de cinq (5) ans en divisant le territoire du cimetière en autant de sections contenant chacune un nombre semblable d'arbres.

Également, les très jeunes arbres feront l'objet d'une taille de formation annuelle à compter de la deuxième année de la plantation.

On peut ainsi escompter une amélioration de la santé des arbres de notre cimetière de l'ordre de dix à quinze pour cent (10%-15%).

d) Remplacement des arbres (pertes récentes ou à survenir ultérieurement)

Outre les cent dix-neuf (119) souches et les deux cent soixante-quinze (275) arbres dont l'abattage est nécessaire qui doivent être remplacés à court terme, s'ajoutent les unités qui selon toute vraisemblance devront être éliminées à cause des maladies propres au tilleul d'Amérique et au marronnier d'Inde, du vieillissement normal des espèces, des effets malheureux d'événements climatiques sévères (tels que le verglas de 1998) ou de l'insuccès de certaines plantations nouvelles. On estime qu'il faudra ainsi remplacer quelque cent (100) à cent trente (130) arbres par année au cours des prochains dix (10) ans, à savoir:

1) cinquante-huit (58) marronniers d'Inde, selon un calcul basé sur le dépérissement prévisible de soixante-quinze pour cent (75%) des sept cent soixante-dix (770) arbres de cette espèce,

2) quatorze (14) tilleuls d'Amérique, selon un calcul basé sur le dépérissement prévisible de soixante-dix (70) arbres,

3) vingt (20) arbres de diverses espèces en raison de leur vieillissement normal, selon un calcul basé sur un total de cent (100) pertes prévisibles,

4) vingt-cinq (25) arbres de diverses espèces en raison d'événements climatiques, soit un pour cent (1%) du patrimoine forestier,

5) treize (13) arbres qui ne survivront pas à la transplantation, soit dix pour cent (10%) du nombre de plantations de remplacement.

Dans le même temps, un programme de plantation de succession sera élaboré pour les années 2011 et suivantes, de manière à maintenir les qualités du parc arboricole.

e) Conservation des zones boisées

Ces zones sont précieuses comme éléments de diversité dans le paysage du cimetière, et comme traces significatives des périodes antérieures de son histoire.

Elles feront donc l'objet d'une politique de conservation particulière, comprenant des opérations de curetage, d'inventaire et de mise en valeur qui ont pour l'essentiel déjà été mentionnées en 5.2.2.4 c), page 47.

Il est bon de souligner ici que l'usage de ces boisés aux fins de sépulture (urnes cinéraires inhumées ou placées dans des structures discrètes et espacées) n'aura pas seulement pour effet d'augmenter la capacité fonctionnelle du cimetière. Il garantira que les boisés eux-mêmes soient à long terme préservés comme éléments qualificateurs des installations funéraires.

f) Végétalisation additionnelle de notre propriété

Quelque sept cent cinquante (750) arbres additionnels seront plantés, à raison de soixante-quinze (75) arbres par année pendant les prochains dix (10) ans, afin de:

1) compenser le vieillissement ultérieur du parc horticole en amorçant un processus de succession végétale,

2) mieux qualifier le périmètre de notre propriété,

3) accentuer les transitions entre les unités morphologiques principales du cimetière (plaine-plateau-sommet),

4) atténuer les effets du micro-climat difficile qui prévaut sur le sommet,

5) stabiliser les pentes des zones en talus et en faciliter l'entretien,

6) réparer les effets du déboisement survenu pendant la période agricole du site, dans les secteurs affectés à l'inhumation, et principalement dans le quadrant est de la propriété, où il y a discontinuité des alignements en bordures d'îlots,

7) établir ou rétablir un meilleur rapport entre le minéral des ouvrages funéraires et leur cadre végétal notamment dans le cas des mausolées, existants ou futurs,

8) réduire l'impact visuel de certains bâtiments inesthétiques ou qui compromettent la perception de la dominante végétale (mausolées Sainte-Marguerite-Bourgeois, La Pietà, et Saint-Pierre et Saint-Paul, ateliers et garage),

9) introduire un élément de diversité dans les paysages trop monotones,

10) contribuer à l'interprétation de la période agricole (horticole et maraîchère) du site.

Compte tenu du rythme de croissance relativement lent des arbres plantés dans les zones battues par les vents dominants ou qui n'ont qu'un mince substrat terreux ainsi que de la moyenne d'âge déjà avancée des unités en place, il est souhaitable que cette opération de végétalisation additionnelle soit effectuée dans les prochaines années, de manière à profiter de la présence protectrice du couvert végétal existant.

g) Positionnement des arbres additionnels

L'opposition fondamentale que l'on observe sur le site entre des alignements réguliers d'arbres feuillus en bordures d'îlots et une implantation aléatoire d'espèces variées incluant des conifères à l'intérieur de ceux-ci est reconnue comme une caractéristique essentielle du paysage. Elle servira à orienter toute plantation nouvelle, de manière à consolider l'identité du lieu et à établir un dénominateur commun entre des zones très différenciées par les générations contrastantes d'ouvrages funéraires.

Il faut ici rappeler le cas particulier de la plaine, laquelle se distingue de toutes les autres zones du cimetière quant aux plantations. Le nombre d'arbres y est réduit et doit le demeurer en raison:

- 1) de l'usage historique de cette partie de la propriété,
- 2) du rôle symbolique qui lui est associé dans la distanciation des morts et des vivants,
- 3) de son apport dans l'affirmation du caractère sacré du lieu, et
- 4) de son importance dans la mise en valeur des perspectives visuelles sur les paysages environnants.

Conséquemment les seules plantations à prévoir dans la plaine se rattachent aux objectifs de qualification de la bande périphérique, de l'interprétation de l'histoire du site et de la réduction de l'impact visuel des mausolées existants. Ailleurs, le maintien d'arbres isolés est essentiel pour conserver l'ambiance de la plaine.

h) Choix des espèces des futures plantations

La sélection des essences à retenir pour les arbres qui seront implantés sur notre site doit se faire en fonction de trois (3) objectifs. On doit d'abord viser à établir une cohérence avec l'ensemble du mont Royal. Il faut deuxièmement conserver les caractéristiques générales de l'état actuel qui participent à la valeur patrimoniale de notre propriété. Il est aussi nécessaire de remplacer progressivement les espèces qui posent des problèmes aux niveaux de la sécurité des visiteurs ou de la conservation des monuments ainsi que celles qui sont malades ou trop peu résistantes pour le climat montréalais. Il s'agit donc:

- 1) de se rapprocher du type de forêt qui s'est développée naturellement depuis 200 ans sur le site du cimetière et partiellement sur le reste du mont Royal, c'est-à-dire de l'érablière à chênes rouges,
- 2) de maintenir l'éventail des espèces en présence, à l'exception des marronniers d'Inde, des tilleuls d'Amérique et des peupliers deltoïdes qui disparaîtraient progressivement et seraient remplacés par des arbres choisis parmi les cinquante-cinq (55) autres essences déjà implantées au cimetière ou par des marronniers glabres, une variété plus robuste encore inexistante.

Le cimetière n'étant pas un arboretum (voir à ce propos le Volume I, Première partie, section 4.2, pages 13-15), il n'apparaît pas nécessaire d'élargir davantage l'éventail actuel des espèces d'arbres pour atteindre les objectifs de qualification ultérieure du paysage. C'est en augmentant le nombre d'unités de certaines des espèces moins répandues et en les introduisant dans les secteurs trop monotones que l'on entend corriger les défauts observés et rehausser la qualité paysagère du cimetière. Vouloir développer un arboretum dans notre cimetière serait aller à l'encontre des caractères patrimoniaux essentiels de notre propriété; ce serait aussi assez difficile à réaliser compte tenu des vents dominants du nord-ouest qui l'affectent.

i) Ventilation des nouvelles plantations sur le territoire

Le tableau présenté ci-après (en page 65) illustre les espèces qui seront ainsi privilégiées dans chacune des unités morphologiques essentielles.

De façon générale, l'esprit qui nous guide est celui de Frederick Law Olmsted, tel qu'il apparaît dans ses écrits relatifs au mont Royal ou au parc qu'il y a aménagé, lequel est en outre bien résumé par le géographe français Bernard Debarbieux dans son article "Le mont Royal d'Olmsted - La montagne mise en formes" paru dans la revue *Montagne* (Automne 1996/Hiver 1997, p. 3).

L'idée centrale est de subordonner nos choix paysagers à "la dignité, la sérénité et la force montagnarde" (Olmsted), d'accentuer conséquemment les distinctions entre la plaine, le plateau et le sommet en passant progressivement, comme le privilégiait le grand paysagiste américain, des arbres à plus grandes qualités ornementales typiques des plaines de climat tempéré dans les parties basses aux conifères dans les parties plus élevées.

Cette idée est toutefois nuancée par la volonté de respecter l'histoire et le caractère authentique qui sont particuliers à notre cimetière d'une part et au parc du mont-Royal d'autre part. En d'autres termes, il s'agit d'établir une résonance ou une cohérence entre ces deux parties de la montagne, sans prêter à confusion ni minimiser l'originalité du travail d'Olmsted. Nous ne voudrions pas donner à penser qu'Olmsted a travaillé sur le cimetière ni banaliser le parc du mont-Royal par une opération mimétique chez nous.

Le choix préférentiel des espèces que nous faisons pour les étapes de l'ascension vise par ailleurs à accentuer le parallèle qui s'est établi au cimetière entre les paliers topographiques des lieux et les étapes du cheminement vers l'au-delà, tout comme à fournir de nouveaux repères pour aider les visiteurs à s'orienter plus facilement à l'intérieur du site.

Ces variations ne seront toutefois que graduelles dans l'espace de manière à permettre "une expérience continue et cohérente" où les différents paysages seront appréciés "comme les épisodes successifs d'un poème paysager soutenu" (Olmsted). Comme les limites des zones, qui sont loin de toujours être claires, les choix exposés ci-après pour chacune, s'interpénétreront à leurs points de rencontre.

1) Dans la plaine, l'érable argenté (*Acer saccharinum*) sera conservé comme dominante. Il sera aussi utilisé pour renforcer la distribution actuelle le long du chemin de la Côte-des-Neiges, de l'axe de l'entrée principale, et à proximité de l'entrée Decelles comme du Centre Funéraire. Les espèces qui apporteront de la diversité seront préférentiellement le noyer cendré (*Juglans cinerea*), le saule pleureur (*Salix alba tristis*), le peuplier de Lombardie (*Populus nigra italica*) et le pommier décoratif (*Malus X*). Ces choix se justifient dans le premier cas par la valeur esthétique de l'espèce - à retenir notamment là où un arbre isolé doit être remplacé -, dans le second cas par la connotation symbolique du deuil, et dans les deux derniers cas comme supports à l'interprétation de la période agricole du secteur. (N.B.: en quelques endroits, des variétés horticoles comme les peupliers "tower" et "thebessa" pourront être substituées au peuplier de Lombardie.)

2) Dans les parties du plateau qui ont été le plus tôt développées, l'érable de Norvège (*Acer platanoïdes*) continuera à occuper une place prépondérante en raison de sa grande présence dans le milieu. Cet arbre sera disposé en alignement en bordure des îlots d'inhumation de façon à respecter la trame orthogonale des chemins dans le secteur ancien du plateau et à dégager le centre des îlots. Les plantes vivaces et les fleurs annuelles placées à la base des monuments contribuent ici à compléter le cadre naturel et à renforcer l'intérêt patrimonial du secteur.

3) Dans les parties les plus récemment développées sur le plateau, l'érable à sucre (*Acer saccharum*) doit demeurer l'espèce principale au sein d'un certain échantillonnage. Pour les feuillus on choisira de préférence le caryer cordiforme (*Carya cordiformis*), le frêne d'Amérique (*Fraxinus americana*), l'orme d'Amérique (*Ulmus americana*), et l'ostryer de Virginie (*Ostrya virginiana*) alors que pour les conifères on retiendra prioritairement l'épinette bleue du Colorado (*Picea pungens glauca*), le pin noir d'Autriche (*Pinus ni-*

gra austriaca), le pin rouge (*Pinus resinosa*) et la pruche du Canada (*Tsuga canadensis*).

Dans ces zones, l'érable à sucre et occasionnellement le marronnier glabre seront employés pour remplacer les marronniers d'Inde et les tilleuls d'Amérique. Grâce à un arrosage et à un entretien préventif au cours des premières années, ces érables à sucre atteindront leur pleine croissance et deviendront des arbres remarquables. L'orme d'Amérique sera réintroduit de façon graduelle, en isolé, et sous surveillance par rapport à la maladie hollandaise de l'orme qui semble s'être atténuée dans la région de Montréal. Les conifères sont spécialement destinés aux talus des espaces transitoires, notamment dans la montée au plateau devant le mausolée Saint-Pierre et Saint-Paul ainsi que dans les espaces disponibles entre les monuments et les charniers familiaux du piémont.

4) Dans la zone du sommet, c'est le chêne rouge (*Quercus rubra*) qui doit conserver la première place, associé au chêne bicoloré (*Quercus bicolor*) et au mélèze d'Amérique (*Larix laricina*). Le chêne rouge est particulièrement adapté au micro-climat du sommet et peut donc constituer la base des efforts de végétalisation additionnelle dans ce secteur. L'épinette du Colorado (*Picea pungens*) sera utilisé dans les endroits où l'on souhaite créer un écran végétal, soit au plan visuel, soit pour assurer une bonne protection contre les vents.

5) Dans les zones boisées, ce sont l'érable à sucre (*Acer saccharum*) et le chêne rouge (*Quercus rubra*) qui doivent demeurer les principales essences, avec le caryer cordiforme (*Carya cordiformis*), le frêne d'Amérique (*Fraxinus americana*) et l'ostryer de Virginie (*Ostrya virginiana*) comme espèces complémentaires.

6) Cas particuliers et éléments d'appoints.

Là où des écrans végétaux sont envisagés (à proximité des aires de service et des mausolées), ils pourraient être composés d'arbres feuillus et de conifères entremêlés, à choisir en fonction des variétés énumérées précédemment pour les différentes zones. Dans les espaces plus restreints, et notamment aux endroits où ils sont associés à des projets de murets de niches ou d'enfeus, on leur préférera toutefois des arbustes à feuillage serré implantés en massifs compacts, vraisemblablement taillés.

Certaines des espèces seront aussi employées à l'occasion à l'extérieur de leur zone préférentielle. L'érable de Norvège (*Acer platanoides*) est en effet bien indiqué pour remplacer progressivement les marronniers d'Inde malades dans les îlots d'inhumation face à l'entrée Decelles. De même le pommelier décoratif (*Malus X*) convient à la mise en valeur des bâtiments principaux (chapelle de la Résurrection et pavillon administratif). Par ailleurs, la pruche du Canada (*Tsuga canadensis*) et le cèdre pyramidal (*Thuja occidentalis*) peuvent être employés isolément à l'intérieur des îlots d'inhumation comme éléments structurants du paysage local et comme contribution à la diversité végétale. Enfin le peuplier de Lombardie (*Populus nigra italica*) sera maintenu à l'extrémité ouest du plateau où il est déjà présent: l'alignement qui marque

la crête à l'arrière du mausolée Marguerite-Bourgeoys sera restauré (remplacement des unités disparues).

Les toits végétalisés des futurs mausolées seront plantés d'arbres colonnaires tels que le chêne fastigié ou le genévrier érigé, en raison de leur apparence architecturée, laquelle constituera une heureuse transition entre le caractère structuré des édifices et le caractère aléatoire de la végétation naturelle.

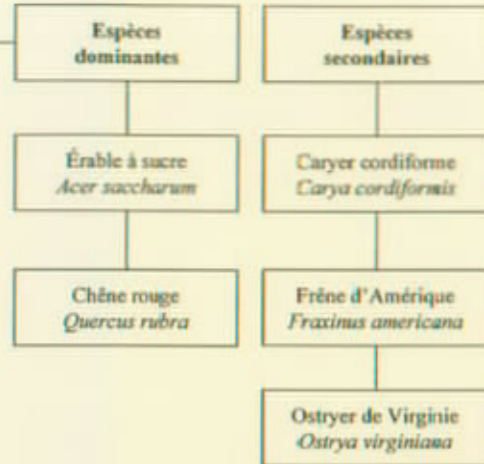
Au-delà de ces choix essentiels, certaines des trente-six (36) autres espèces déjà présentes sur notre propriété seront occasionnellement utilisées comme éléments d'appoint.

Enfin, des opérations d'éclaircissement ou d'élagage sont ici et là souhaitables pour des fins de mise en valeur ou de bonification. C'est d'abord le cas à l'emplacement de la rangée de peupliers qui marque la limite ouest entre la plaine et l'axe monumental d'entrée, où des arbustes placés en seconde ligne ont atteint des dimensions qui gênent la transparence désirable entre les deux zones. C'est aussi le cas aux abords du monument des Patriotes dont l'importance historique et la qualité de repère sont actuellement diminuées par la croissance des arbres qui l'entourent.

LES BOISÉS EXISTANTS



Érablière à chêne rouge



Les trois boisés existants constitués d'érablières à chêne rouge sont mis en valeur par des travaux sylvicoles et ce, dans un esprit de conservation. Les espèces dominantes et secondaires de cet écosystème ont inspiré le choix et la répartition des arbres sur la propriété.

LA PLAINE



Érable argenté
Acer saccharinum



Noyer cendré
Juglans cinerea



Peuplier de Lombardie
Populus nigra italica

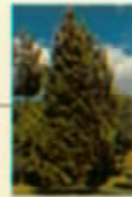


Pommier décoratif
Malus X



Saule pleureur
Salix alba tristis

LES PENTES



Pin rouge
Pinus resinosa



Épinette bleue du Colorado
Picea pungens glauca



Pin noir d'Autriche
Pinus nigra austriaca

LE PLATEAU



Érable à sucre
Acer saccharum



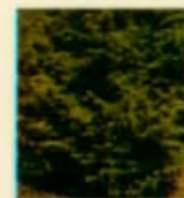
Caryer cordiforme
Carya cordiformis



Orme d'Amérique
Ulmus americana



Frêne d'Amérique
Fraxinus americana



Pruche du Canada
Tsuga canadensis



Ostryer de Virginie
Ostrya virginiana

LE PLATEAU (secteur ancien)



Érable de Norvège
Acer platanoides

LE SOMMET



Chêne rouge
Quercus rubra



Chêne bicolor
Quercus bicolor



Mélèze d'Amérique
Larix laricina



Épinette du Colorado
Picea pungens

CONCEPT D'IMPLANTATION

- Le concept d'implantation est basé sur le contexte historique, l'évaluation et la répartition actuelle des arbres et sur la relation qui doit exister entre les différentes zones boisées du Mont-Royal.
- Quatre espèces dominantes sont proposées pour les secteurs de la plaine, des pentes, du plateau incluant le secteur ancien et du sommet. Les espèces secondaires sélectionnés procurent une plus grande diversité d'arbres. D'autres espèces peuvent compléter le choix des arbres selon la particularité des différents aménagements.



5.2.3.5 Dispositions relatives aux arbustes, aux plantes et aux fleurs.

a) Références historiques

La recherche historique n'a pratiquement rien révélé quant à une action planifiée relative aux arbustes, aux plantes et aux fleurs dans notre cimetière. On sait seulement que:

- 1) en 1875, la Fabrique a acquis 200,000 plants d'aubépine pour créer une haie autour du cimetière (disparue au moment du parachèvement d'une clôture institutionnelle) et que l'aubépine (*crataegus*) - une espèce peu appropriée aux conditions micro-climatiques du site, n'existe pratiquement plus sur le site;
- 2) en 1887, Siméon Mondou fait état d'une "serre nouvellement bâtie ... à droite du bureau" où l'on "cultive des fleurs à l'usage des familles",
- 3) ce service était très populaire puisque ladite serre constituait un agrandissement d'une plus petite serre construite sur la face nord-ouest du pavillon administratif et qu'elle est elle-même devenue insuffisante par la suite, ... au grand déplaisir du fleuriste McKenna qui s'en est plaint en 1889.
- 4) les photos anciennes, prises vers les années 1950, montrent plusieurs lots soigneusement aménagés qui présentent des haies en périphérie ou des arbustes disposés de part et d'autre des stèles commémoratives. Ce sont là les résultats d'initiatives privées qui n'ont jamais été encouragées par la Direction, soucieuse de garder les carrés d'inhumation libres d'accès et d'éviter toute responsabilité quant aux dommages pouvant survenir lors des travaux d'entretien ou les manoeuvres d'excavation.

L'examen actuel du site montre que les espèces les plus fréquemment utilisées par les familles, (ou qui ont eu plus de facilité à survivre en fonction des conditions variables de l'ensoleillement) sont:

- 1) le thuya (*thuja*) et le genévrier (*juniperus*), dans la catégorie des conifères érigés, dont les spécimens adultes ne se retrouvent pratiquement que dans les parties plus récentes et plus ensoleillées du cimetière;
- 2) le cotonéaste (*cotoneaster*), le gadelier (*ribes*) et la spirée (*spiraea*), dans la catégorie des arbustes feuillus de petite taille,
- 3) l'hydrangée (*hydrangea*) et le lilas (*syringa*), dans la catégorie des arbustes feuillus de moyenne ou grande taille, et
- 4) le pin (*pinus*) et l'épinette (*picea*) pour les autres conifères.

b) Principes directeurs pour l'avenir

Quatre principes sont retenus pour orienter les décisions relatives aux arbustes, aux

plantes et aux fleurs:

- 1) La reconnaissance du caractère patrimonial du cimetière et de la montagne dans son ensemble impose désormais un contrôle des plantations dans les divers secteurs de notre propriété, et tout spécialement à l'intérieur du périmètre de conservation où l'on s'efforcera de respecter la composition arbustive existante. Une liste des espèces désirables et une autre de celles à éviter seront tenues à la disposition du public et une autorisation sera nécessaire pour effectuer de nouvelles plantations.
- 2) La plantation d'arbustes appartenant à de nouvelles variétés horticoles (résultant de croisements) et qui présentent un caractère étranger à l'esprit du lieu, essentiellement plus indigène, sera découragée. Dans cette catégorie rentrent le petit arbre greffé, l'arbuste pleureur, le *cornus alba* (variété de cornouiller), le genévrier (*juniperus*), le tamaris (*tamarix*) et l'arbre à perruque (*cotinus*), mieux connu sous l'appellation anglaise de *smoke tree*.
- 3) La plantation de cèdres ne sera pas encouragée en raison du caractère rachitique qu'ils prennent souvent à l'âge adulte. Dans les coteaux où l'on veut augmenter la présence de conifères, on leur préférera le pin (*pinus*), l'épinette (*picea*) ou la pruche (*tsuga canadensis*) comme arbustes d'accompagnement des stèles. Des conifères de calibre plus importants seront introduits dans certains cas de lots rétrocédés.
- 4) À l'inverse, on encouragera la plantation d'arbustes robustes, adaptés aux diverses conditions d'ensoleillement ou aux intempéries, et qui ont un port intéressant même quand ils ne sont pas taillés.

c) Considérations particulières

D'autres dimensions apparaissent aussi déterminantes dans certaines situations:

- 1) La partie la plus ancienne et plus ombragée du cimetière, située au centre du plateau devra demeurer dénudée d'arbustes conifères. Par contre l'hydrangée (*hydrangea*), la spirée (*spiraea*) et le lilas (*syringa*) qui y dominent pourront continuer d'être implantés.
- 2) Dans les parties plus récentes et plus ensoleillées, on veillera à ne pas multiplier les cèdres et les genévriers. Des espèces feuillues leur seront préférées telles que le cotonéastre (*cotoneaster*), le gadelier (*ribes*), le pommier (*malus*), le rosier (*rosa*) et le weigela (*weigela*).
- 3) Dans le cadre des futurs développements du secteur est du plateau, on recherchera un caractère différencié. Les arbustes seront utilisés davantage sous formes de massifs ou de haies taillées, projetant une image plus structurée en accord avec les structures d'inhumation qui y sont envisagées. Un nombre limité d'espèces sera retenu afin de créer un effet d'ensemble. Les plus appropriées sont les suivantes: le cèdre taillé, le cotonéastre de Pékin (*cotoneaster acutifolius*), le gadelier alpin (*ribes alpinum*), la spirée

Vanhoutte (*spiraea vanhouttei*) et la viorne dentée (*viburnum dentatum*).

4) Le choix des arbustes prendra aussi en considération le désir d'assurer la subsistance des oiseaux dont la présence est désirable, la volonté d'égayer le paysage hivernal et la contribution des espèces à l'expérience séquentielle précédemment exposée pour les arbres. On retiendra conséquemment des arbustes fruitiers qui préférentiellement conservent des feuilles et des fruits colorés pendant l'hiver. Parmi les espèces indiquées à ces égards, on retiendra surtout les variétés d'aulne (*alnus*), de chèvrefeuille (*lonicera*), de rosier (*rosa*), de gadelier (*ribes*), de sureau (*sambucus*) et de viorne (*viburnum*) ou de pimblina (*viburnum trilobum*).

d) Zones principales d'intervention

Les arbustes et les plantes qui seront ajoutés au paysage, en conformité avec les principes et conditions particulières décrits ci-dessus, répondront avant tout aux besoins suivants:

- 1) renaturalisation de l'escarpement situé à la limite nord-ouest de notre propriété ainsi que divers talus à pente forte,
- 2) composition d'écrans végétaux dans les segments de la périphérie où l'espace est limité, notamment dans ceux où des murets de niches sont prévus,
- 3) végétalisation des murs latéraux opaques des mausolées existants ou futurs, afin de mieux les intégrer au paysage; il s'agira essentiellement de plantes grimpantes.

e) L'emploi des fleurs

L'utilisation de fleurs, et en particulier du nouvel emblème du cimetière (la marguerite Dame-des-Neiges) est prévue aux endroits suivants:

- 1) dans les plates-bandes qui marquent les entrées Decelles et Côte-des-Neiges, comme par le passé,
- 2) dans celles qui marqueront les éventuelles entrées piétonnières dans la section Saint-Jean-Baptiste (quand elle sera développée aux fins d'inhumation dans les boisés, à la jonction du boulevard du mont-Royal) et dans la zone du sommet (lorsque sera aménagé le chemin de traverse nord-sud),
- 3) dans le réaménagement de la place centrale, aux abords du pavillon administratif et de la chapelle de la Résurrection, où elles existent déjà,
- 4) aux principaux carrefours de l'axe central d'origine, lesquels doivent servir de points de repère dans le système de circulations et d'orientation dont il a déjà été question en 5.1.4 (pages 29-30),

5) dans les jardins d'inhumation d'urnes cinéraires où l'élément floral est retenu comme support de la charge émotive traditionnellement assumée par le monument, lequel, compte tenu des dimensions réduites des urnes, doit céder sa place à une simple inscription; de tels jardins sont ainsi prévus dans deux îlots situés en bordure de la plaine et pour les terrains situés devant les futurs mausolées du secteur est du plateau.

5.2.3.6 Dispositions relatives aux pelouses et autres couvre-sols

Cinq (5) types d'interventions sont prévues. Il s'agit de restaurer et de stabiliser les talus, de restaurer les allées piétonnes existantes, de réduire les surfaces asphaltées de notre propriété, d'introduire l'élément végétal dans la conception des futures constructions et de différencier certaines surfaces pour en rendre perceptible leur valeur historique.

a) Restauration et stabilisation des talus (en bordure des îlots d'inhumation)

Aux endroits où ces talus sont en pente trop prononcées pour que la pelouse puisse s'y maintenir, d'autres types de couvre-sols seront introduits. Ceux-ci sont souhaitables au plan visuel mais surtout nécessaires pour retenir la terre qui recouvre et protège les racines des arbres en bordure d'allées.

b) Restauration des allées piétonnes

Ces allées, caractéristiques des îlots planifiés par Henri-Maurice Perrault, se sont estompées au cours des années: les sols ont bougé et quelque peu brouillé les limites entre allées et lots limitrophes. L'idée est de rétablir clairement leurs tracés afin de mettre en valeur la subtilité de l'aménagement originel et la sensibilité du concepteur. Cette opération exclut évidemment les allées qui ont été affectées à l'inhumation au cours des années 1960.

Un complément de recherche historique sera effectué pour tenter de connaître le traitement de ces allées à l'origine. À défaut de cette information, nous procéderons tout au moins à un tassement plus uniforme du sol à ces endroits et éventuellement à une diversification du couvre-sol. La tonte plus fréquente de ces allées peut aussi donner la distinction visuelle recherchée.

c) Réduction des surfaces asphaltées

Bien que nous estimions devoir conserver la totalité des chemins aménagés au cours des années passées afin de respecter l'authenticité du développement du cimetière, il nous apparaît souhaitable d'apporter quelques modifications au traitement de surface de certaines voies.

Premièrement, la multiplication et l'accélération des véhicules depuis 1855 rend plus dangereuse la fréquentation du cimetière par les piétons, en dépit d'incitations

répétées à ralentir, tant verbales que par le moyen de panneaux appropriés.

Deuxièmement, la sérénité que commandent le respect des lieux et les besoins de recueillement ou d'apaisement des familles éprouvées s'en trouve compromise.

Troisièmement, la qualité récemment reconnue de site patrimonial, tant de la montagne que du cimetière suggère d'adopter des mesures propres à faciliter la découverte paisible des lieux.

Quatrièmement, les secteurs les plus récemment développés - qui se caractérisent par des îlots plus vastes - démontrent que le réseau serré des parties anciennes n'est indispensable ni pour les opérations techniques du cimetière, ni pour les visiteurs des lots d'inhumation.

Cinquièmement, comme il a déjà été dit, la réduction des surfaces asphaltées apparaît désirable pour rehausser le niveau de la nappe phréatique et pour permettre ainsi une meilleure alimentation en eau des espèces végétales.

Sixièmement, comme nous l'avons déjà exposé (en 5.1.4.1, page 30), une variation dans la largeur et dans le traitement de surface des divers chemins faciliterait une perception spontanée de leur hiérarchie et contribuerait à une meilleure orientation des visiteurs sans recourir à la multiplication de panneaux indicateurs.

Septièmement, le revêtement des sols aux abords du pavillon administratif et de la chapelle de la Résurrection sera repensé de manière à donner à ces édifices un cadre immédiat plus approprié à leur valeur patrimoniale et à la solennité des rites funéraires.

Huitièmement, un traitement de sol de même nature que celui qui sera retenu pour les abords du pavillon administratif sera utilisé dans la structuration de la place funéraire donnant accès aux chapelles d'accueil du crématorium.

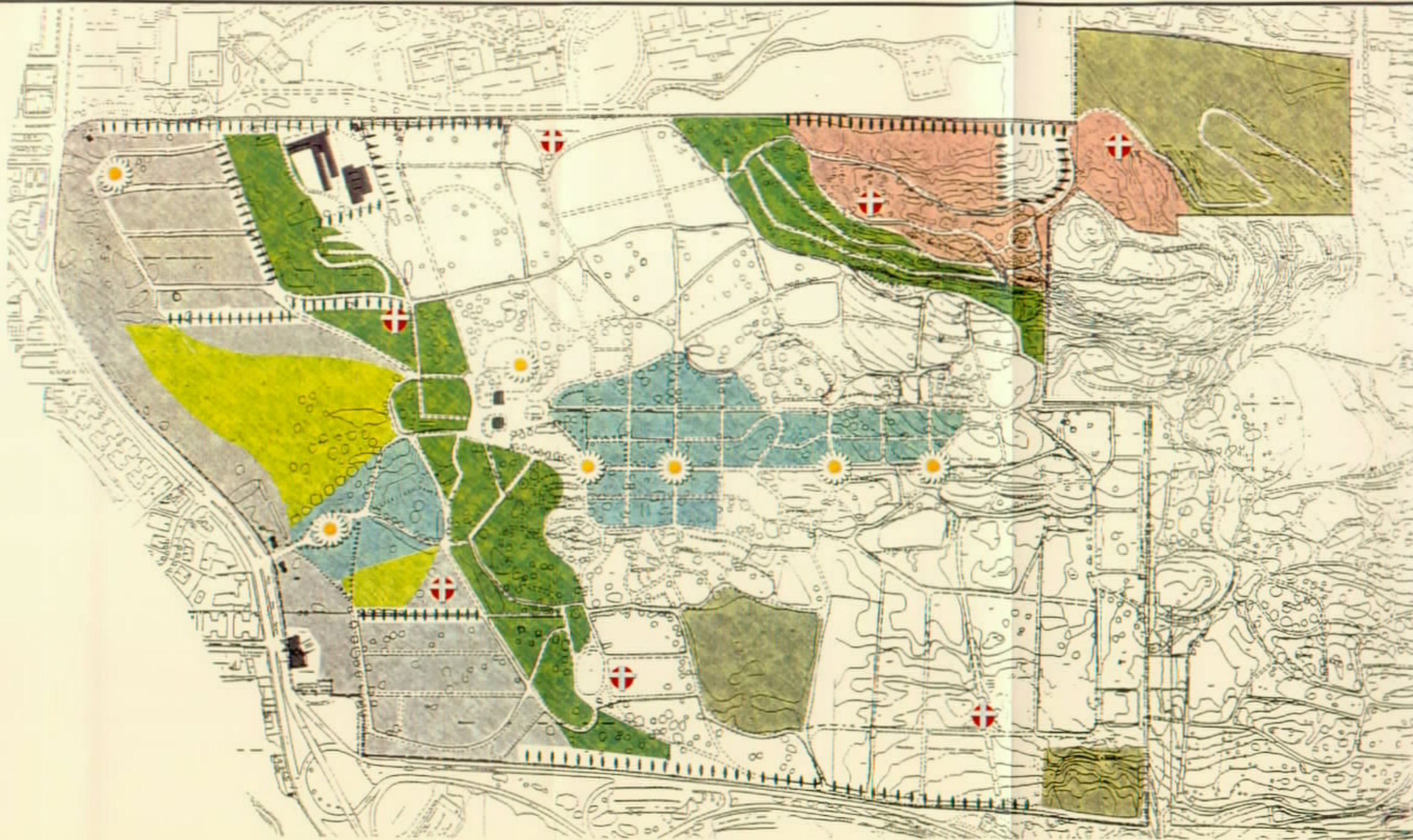
Pour le choix des chemins à remanier on se reportera à la planche "Circulations" qui apparaît en page 169.

d) Végétalisation des toits-terrasses des futurs mausolées






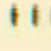


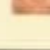

Ce point n'est qu'un complément de détail à ce qui a déjà été dit sur l'utilisation de petits arbres sur les toitures des futurs mausolées dans le but de mieux les intégrer au cadre végétal. Des couvre-sols concourront au même objectif.

e) Différenciation de certaines surfaces

Enfin, pour les fins d'interprétation de l'histoire du site dans la plaine, nous envisageons utiliser un couvre-sol différent de la pelouse pour marquer subtilement l'emplacement des limites des différentes terres progressivement acquises par la Fabrique, et tout spécialement celles de la terre Beaubien qui définit la dimension d'origine.



LÉGENDE

- | | |
|---|--|
|  Mise en valeur des boisés |  Plantation mixte |
|  Plantation à prédominance érable à sucre |  Plaine gazonnée |
|  Plantation à prédominance érable argenté |  Écran végétal |
|  Plantation à prédominance érable de Norvège |  Jardin de sépulture |
|  Plantation à prédominance chêne rouge |  Identification florale |



5.2.3.7 Dispositions relatives à la faune

Le Cimetière entend contribuer à la conservation de la vie animale - et notamment des oiseaux- sur le site par l'introduction et le maintien d'arbustes dont les fruits entrent dans le régime alimentaire des espèces désirées. Il entend par ailleurs mettre en valeur cette présence dans le cadre des équipements d'interprétation dont il est question ci-après.

5.2.3.8 Mise en valeur du cadre naturel

Dans le cadre d'un programme de diffusion des connaissances, le Cimetière entend diversifier les moyens pris par le passé (plan-guide) pour mettre en valeur ses richesses naturelles. Il est envisagé de mettre en place aux endroits appropriés quelques panneaux d'interprétation, des plaquettes d'identification des espèces végétales remarquables en plus d'offrir aux entrées et au pavillon administratif des feuillets proposant des itinéraires de découverte personnelle.

Des démarches seront également entreprises pour porter à l'attention des responsables du *Répertoire des arbres remarquables du Québec* certains spécimens susceptibles d'y figurer, soit en raison de leur âge, soit à cause de leur beauté particulière.

5.2.4 Dispositions relatives au patrimoine construit

On doit obligatoirement distinguer les dispositions qui concernent les propriétés de la Fabrique de celles qui s'appliquent aux biens des concessionnaires du cimetière.

5.2.4.1 Propriétés de la Fabrique

Plusieurs mesures de conservation, de réparation, de restauration et de mise en valeur sont prévues pour les divers éléments construits auxquels on peut aujourd'hui accorder une qualité patrimoniale.

a) Les limites successives de la propriété

Il s'agit ici plus d'une construction virtuelle que physique mais qui n'en a pas moins une importance primordiale dans la compréhension de l'histoire et de la forme du cimetière. C'est pourquoi notre Plan entend souligner et mettre en valeur là où c'est possible, par des équipements d'interprétation discrets, les emplacements correspondant aux limites des diverses terres acquises à divers moments par le cimetière (Beaubien, Tait, McKenna, et McDuff notamment) et l'histoire de leur occupation depuis la période amérindienne.

b) Les bâtiments antérieurs à la création du cimetière

L'édifice le plus ancien qui demeure est évidemment la maison Jarry-dit-Henrichon qui date du XVIII^e siècle et qui, initialement construite sur le chemin de la Côte-des-Neiges, a été déplacée au milieu du XX^e siècle devant l'entrée de l'avenue Decelles (voir son historique en page 97 du volume 1). Cette maison rurale est précieuse parce qu'elle est l'une des rares qui subsiste du Régime français sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal, et parce qu'elle a été classée monument historique par le gouvernement provincial. Très remaniée à plusieurs reprises, et ce jusque dans son enveloppe extérieure, son authenticité peut laisser à désirer. Cependant, les procédés mêmes qui ont été utilisés à l'époque où l'on a prétendu en assurer la sauvegarde ont maintenant une valeur historique: ils témoignent d'une époque dans l'évolution de la conservation architecturale au Québec. Notre Plan propose de mettre ce bâtiment en valeur en y aménageant un petit centre d'interprétation de l'histoire du cimetière et un poste d'accueil et d'information.

Les autres édifices anciens (dont la maison du Docteur Beaubien et les bâtiments de ferme), aujourd'hui disparus restent très mal connus. Des compléments de recherche sont prévus pour préciser nos connaissances. Par ailleurs, notre Plan retient une règle de prudence dans le déroulement de toute intervention dans la plaine, susceptible de révéler des traces d'occupation agricole ou artisanale. Des sondages archéologiques pourraient aussi éventuellement être entrepris, à moyen ou long terme, avec la collaboration du Ministère de la Culture et des Communications du Québec ou de Parcs-Canada. De toutes manières, l'histoire de l'occupation de la plaine est un des sujets à retenir pour les panneaux d'interprétation qui y sont envisagés.

c) Le réseau routier

Le tracé du réseau routier est reconnu comme significatif de l'évolution des lieux ainsi que de la dualité de caractère de la nécropole. Comme tel, il doit être conservé dans sa totalité, même si les routes qui apparaissent sur les plans d'Henri-Maurice Perrault (1854, 1855, 1872) ont certainement une plus grande valeur historique, tout comme le chemin ouvert en 1878 dans la section Saint-Jean-Baptiste.

Par contre, les voies qui le composent pourront être par endroits requalifiées (au niveau de leur largeur, de leur revêtement ou de leur mobilier) pour répondre aux objectifs de perception spatiale précédemment exposés ou à ceux qui concernent le rituel ou l'accueil des activités de découverte ou de promenade, objectifs qui seront présentés en 5.2.5, page 77 et en 5.3.2, page 94.

Ceci dit, il est entendu qu'un effort particulier sera apporté afin que le visiteur ne soit pas induit en erreur dans l'appréciation des formes d'origine: par exemple, le traitement de détail garantira que les segments de route qui seront dorénavant réservées aux piétons (et au besoin, aux véhicules de service) seront bien distincts des allées vertes qui existent depuis le XIXe siècle à l'intérieur de certains îlots et dont nous avons déjà parlé dans la section relative au patrimoine naturel.

d) La porte monumentale

De toutes les portes d'accès au site, la plus importante au plan patrimonial est évidemment celle du chemin de la Côte-des-Neiges qui date de 1888-89 et à laquelle ont contribué deux des architectes québécois les plus importants, Victor Bourgeau et Henri-Maurice Perrault.

Nous prévoyons d'abord des recherches additionnelles destinées à préciser quels ont été les auteurs des sculptures qui en faisaient partie ainsi que la date où des adjonctions sur plan circulaire ont été apportées aux maisonnettes qui lui sont attenantes.

Les sculptures (Croix, Anges de la Résurrection, Rédempteur), aujourd'hui placées dans l'îlot elliptique proche de l'entrée et devant le mausolée Sainte-Claire d'Assise seront restaurées, alors que leurs socles seront éventuellement refaits. Celle du Rédempteur sera relocalisée pour la mettre en valeur, possiblement à l'extrémité de l'avenue centrale du cimetière.

Les maisonnettes qui servent encore de résidences à des membres du personnel feront l'objet de travaux de curetage et de recyclage afin d'y loger des services de contrôle, d'accueil et d'information.

e) La chapelle de la Résurrection et le pavillon administratif

Ces bâtiments présentent un haut niveau d'intérêt historique et architectural, malgré les modifications qu'ils ont subies à l'intérieur. Notre Plan prévoit leur mise en valeur: les travaux de curetage et de réparation qui sont actuellement en voie de

parachèvement sur leur enveloppe seront suivis par un réaménagement de leurs abords:

- 1) les surfaces asphaltées de circulation et de stationnement seront réduites,
- 2) des bandes de pelouse seront réintroduites devant leurs façades principales et latérales (du côté nord-est),
- 3) un autre matériau de revêtement plus noble constituera une sorte de parvis dans l'espace qui les réunit (tout comme il sera utilisé pour la définition de la place cérémonielle devant les chapelles d'absoute adjacentes au crématorium, ainsi qu'on le verra en 5.3.5.10, sur les planches des pages 127-128).

Ces dispositions ne répondent pas seulement à l'objectif de mise en valeur patrimoniale. Elles rehausseront aussi le décorum associé aux cortèges funèbres aux endroits qui constituent des moments essentiels dans le rituel de la sépulture.

f) Les autres éléments d'intérêt patrimonial

D'autres bâtiments présentent aussi un intérêt patrimonial. C'est le cas de l'ancien charnier, récemment recyclé en mausolée Sainte-Claire d'Assise, et en excellent état de conservation. C'est aussi le cas des chapelles voisines du crématorium qui, bien que récentes, sont d'une belle facture architecturale, bien représentative de l'époque où elles ont été érigées (1975) par Roland Dumais, un architecte québécois de mérite. Enfin, malgré de moindres qualités architecturales, les mausolées érigés à l'extrémité nord-est du plateau, ont une certaine valeur puisque ce sont les premiers à être apparus au Québec. Il convient certainement d'être prudents à leur égard, d'autant qu'ils ont pratiquement atteint un âge qui commande de les rénover.

Dans tous les cas, notre institution entend entretenir, réparer ou restaurer au besoin ces bâtiments, de même que les quelques monuments et oeuvres d'art qui sont sa propriété (Calvaire, statue de la Vierge, haut-reliefs conservés de l'ancien chemin de Croix, vitraux et tableaux).

5.2.4.2 Les propriétés privées

Dans le cas des ouvrages funéraires qui appartiennent aux concessionnaires, notre institution entend continuer et intensifier ses démarches de stimulation, d'information et d'aide à la conservation auprès de ceux-ci.

a) Les charniers familiaux

Ces petits bâtiments qui composent en quelques endroits un paysage différencié du plus haut intérêt doivent absolument être conservés, réparés ou restaurés. La direction de la Fabrique y travaille avec la collaboration des familles. Aux réalisations déjà mentionnées dans le volume I s'ajoute maintenant la restauration du charnier de la famille Skelly (lot T-105). Ce programme sera poursuivi et complété avant

2005, en procédant selon l'ordre de priorités qu'impose l'urgence d'intervention relative sur chacun.

b) Les monuments

Les dizaines de milliers de monuments ne présentent pas le même degré d'intérêt artistique ou historique et il est à peu près impossible d'assurer une égale conservation pour tout l'ensemble ainsi que l'ont reconnu les autorités françaises à l'égard du cimetière du Père-Lachaise à Paris.

Mais on ne saurait comme Ruskin, le théoricien de la conservation romantique, se complaire dans la nostalgie d'un lieu à demi abandonné, au charme fragile et propice à la méditation. Un long inventaire est en cours pour bien apprécier et comparer tous les éléments qui composent l'ensemble, identifier ceux qui méritent une attention particulière, comprendre les problèmes qu'ils posent (déshérence, instabilité, redressement, réintégration, réparations, épuisement des surfaces disponibles pour les épitaphes, par exemple) et reconnaître les priorités ou moyens d'intervention.

Dès avant le parachèvement de ce travail, prévu pour la fin de 2001 ou le début de 2002, plusieurs mesures conservatrices sont retenues:

- 1) d'abord un moratoire sur tout projet d'élimination ou de remplacement de quelque monument que ce soit; s'il apparaissait qu'un monument devait être enlevé, un avis ponctuel sur la valeur patrimoniale de celui-ci sera demandé; dans le cas d'un avis favorable, le monument sera conservé, *in situ*, ou dans une réserve pour un futur musée lapidaire;
- 2) ensuite, un programme de sensibilisation de notre personnel à l'intérêt patrimonial des ouvrages funéraires, et de révision des méthodes et équipements d'entretien ou de creusage des fosses;
- 3) aussi un programme de restauration pour les monuments déjà identifiables comme significatifs ou qui commandent une intervention d'urgence;
- 4) un relevé épigraphique des épitaphes gravées sur les monuments en marbre ou d'autres pierres friables, afin de sauvegarder la mémoire de ces inscriptions évanescentes pour le bénéfice de l'Histoire.

De même, d'autres mesures seront mises en branle, poursuivies ou achevées:

- 1) la recherche des descendants ou des ayant droits pour toutes les concessions tombées en désuétude;
- 2) un programme conjoint (cimetière-concessionnaires) de restauration relatif aux bornes, bordures de pierre, clôtures et escaliers d'accès qui subsistent autour des concessions anciennes et qui contribuent à la valeur historique du cimetière;

3) la préparation d'un document d'information à l'intention des concessionnaires afin de les conseiller dans les travaux de stabilisation, consolidation, réparation, réintégration ou autres qu'ils pourraient entreprendre; ceci avec la collaboration de spécialistes en restauration;

4) la réalisation d'une étude de faisabilité pour un musée lapidaire dont le but serait de conserver à couvert et d'interpréter les plus intéressants des ouvrages funéraires trop fragiles pour demeurer exposés aux intempéries; ceci sous réserve de l'assentiment des propriétaires concernés, du remplacement contrôlé du monument sur le site, et de l'identification d'un lieu et d'une forme appropriés pour un tel musée;

(Note: nous verrons plus loin comment certains de ces ouvrages pourront être sauvegardés et mis en valeur dans les chapelles d'absoute des prochains mausolées qui sont envisagés; voir page 138);

5) une étude d'appoint sur les principaux concepteurs et fabricants qui ont signé les ouvrages funéraires du cimetière (Aiello, Brunet, Cunningham, Lord, Sawyer, par exemple).

5.2.4.3 Mise en valeur du patrimoine construit

Comme dans le cas du patrimoine naturel, nous développerons des outils de sensibilisation et de diffusion des connaissances auprès du public relativement à l'aménagement, l'architecture et les arts qui contribuent à la qualité du site.

Outre les moyens qui seront mis en oeuvre *in situ* et qui sont exposés dans la prochaine section de ce document, nous produirons au plus tard en 2004 (à l'occasion du 150^e anniversaire de la fondation de notre cimetière), un ouvrage illustré qui retracera l'histoire de son développement et mettra en valeur les diverses composantes de son patrimoine.

5.2.5 Accueil et soutien des activités de découverte ou de promenade compatibles

Nous n'insisterons pas ici sur toutes les mesures en vigueur ou futures qui ne relèvent pas de l'aménagement comme tel. Il est toutefois bien entendu que notre institution continuera d'offrir à ses visiteurs des plans-guides et des visites guidées qui pourront aider à faire apprécier les diverses facettes de la propriété. Une diversification de ces outils est même certaine, de multiples itinéraires pouvant être suggérés afin de mieux couvrir l'étendue d'un site aussi vaste, et rejoindre les préoccupations disparates de groupes distincts (personnages illustres dans les principaux secteurs d'activité, ornithologie, botanique, architecture, sculpture, anthropologie, sociologie). Les recherches en cours sur les monuments et les personnages ensevelis au cimetière et celles qui suivront sur les producteurs des ouvrages funéraires contribueront très certainement à découvrir de nouveaux créneaux de mise en valeur.

Au plan de l'organisation spatiale, notre Plan retient la nécessité de revaloriser la circulation piétonne à l'intérieur du cimetière. Cela se fera à la fois par:

- a) la restauration des allées vertes des îlots anciens,
- b) la conversion de plusieurs segments asphaltés en allées piétonnes où seuls les véhicules de service seront autorisés à passer en cas de nécessité,
- c) la signalisation et l'équipement (bancs, poubelles) des grands axes de traversée.

On espère ainsi augmenter la sécurité et l'agrément des piétons qui pourront se livrer avec plus de quiétude à leurs activités de méditation ou de contemplation.

Au plan de l'interprétation des lieux, notre Plan envisage:

- a) l'enrichissement du contenu des panneaux d'information générale, et conséquemment leur réfection, ainsi qu'une légère augmentation de leur nombre (en raison des nouveaux accès prévus comme de la volonté de traiter d'aspects plus nombreux, aux meilleurs endroits possibles selon l'enchaînement des paysages variés);
- b) la mise en place de bornes d'interprétation discrètes sur les sites mêmes d'éléments significatifs maintenant plus ou moins imperceptibles (limites de propriétés, ruisseau Raimbault, ancien étang);
- c) l'utilisation de la maison Jarry-dit-Henrichon comme centre d'interprétation principal, où des expositions temporaires de petite envergure pourraient aussi être tenues.

On ne prévoit toutefois pas surcharger l'espace de nouveaux signes. Par exemple, notre Plan rejette l'idée d'installer des marqueurs pour les tombes d'intérêt public. Ceci, d'abord par respect pour les individus concernés (disparus et survivants), ensuite parce que les visites guidées, les plans-guides portatifs, les bornes interactives et l'identification administrative des sections et des lots permettent de repérer toutes les sépultures.

Enfin, il est à souligner que le sujet que nous aborderons dans la prochaine section est, pour les piétons, dans le prolongement logique des dispositions que nous venons d'exposer.

5.2.6 Les dispositions relatives à la mise en valeur du mont Royal

Plus précisément, il s'agit ici des dispositions relatives aux projets de "chemin de ceinture" et "d'axe nord-sud" élaborés par la Ville de Montréal, lesquels intéressent entre autres le territoire de notre cimetière.

Il faut d'abord dire que ces projets soulèvent des problèmes de diverses natures qui ont déjà été exposés dans le Volume I, pages 32 à 37). Néanmoins la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame de Montréal reconnaît le bien fondé des objectifs poursuivis par la Ville et sera heureuse de collaborer à leur réalisation, dans la mesure du possible.

Dans cette perspective, notre Comité du Plan directeur a:

- 1) analysé le document de présentation du Plan de mise en valeur du mont Royal,
- 2) rencontré Monsieur Jean Décarie, conseiller en aménagement de l'environnement, qui à titre de Coordonnateur du Plan de Mise en Valeur du mont Royal au Service d'Habitation et de Développement Urbain de la Ville a été responsable de la conceptualisation et de la planification du projet, afin d'être bien certains d'en comprendre l'essence, les tenants et les aboutissants,
- 3) rencontré et correspondu avec les représentants du Service de l'urbanisme et ceux du Service des parcs, des jardins et des espaces verts de la Ville de Montréal, pour connaître plus précisément la nature et l'envergure des équipements projetés, et pour examiner avec eux les divers tracés éventuels et les problèmes particuliers qu'ils posent,
- 4) fait arpenter les bandes de territoire susceptibles d'être touchées par le chemin de ceinture, ceci afin de reconnaître la topographie exacte ainsi que l'emplacement précis des arbres existants le long des parcours envisageables,
- 5) consulté, comme il a déjà été mentionné en 1.3.1.1, les urbanistes du Groupe Daniel Arbour & Associés afin de bien saisir toutes les implications de chacun des tracés potentiels du projet de chemin de ceinture.

5.2.6.1 Principes directeurs

Notre Fabrique pose comme principes primordiaux que:

- a) ces voies de circulation piétonne à créer ou remanier pour l'avantage des visiteurs du mont Royal seront conçues et réalisées de telle manière que l'on pourra reconnaître, apprécier et respecter les caractères sacré et religieux du cimetière,

b) les plus grands efforts seront déployés pour conserver et mettre en valeur les biens patrimoniaux (naturels ou culturels, institutionnels ou privés) qui se trouvent dans les limites de notre propriété et notamment les alignements d'arbres et les structures qui marquent la "façade" et les entrées du cimetière,

c) les segments de la clôture d'enceinte qui devront éventuellement être reculés par rapport aux limites de propriété seront reconstruits selon le même modèle et les mêmes normes de qualité que celle qui longe actuellement le chemin de la Côte-des-Neiges,

d) de tels reculs dans la clôture d'enceinte conserveront néanmoins l'intégrité de notre propriété, étant bien entendu qu'aucune partie de celle-ci ne saurait être aliénée - par voie de servitude - sans le consentement explicite des autorités ecclésiastiques (en l'occurrence non seulement le Conseil de la Fabrique mais encore Son Éminence le cardinal archevêque de Montréal),

e) l'accès au site du cimetière demeurera sous le contrôle de notre institution et pendant ses heures d'opération, tout comme la nature et le caractère des activités compatibles avec la dignité du lieu,

f) la mise en oeuvre de toutes les parties de ces projets qui affectent notre propriété sera assumée totalement par la Ville de Montréal,

g) les charges financières imputables à la réalisation ou à la gestion de ces circulations (y compris les mesures nécessaires pour assurer la sécurité, dans l'immédiat ou dans l'avenir) seront assumées totalement par la Ville de Montréal, ainsi que les frais d'entretien additionnel qu'elles occasionneraient dans le reste du cimetière,

h) les responsabilités civiles qui incombent au cimetière demeureront dans leurs limites actuelles et que conséquemment un accès permanent sera garanti aux véhicules d'urgence en tout point du circuit et dans les meilleures conditions possibles,

i) l'abandon ultérieur éventuel du chemin de ceinture ou de l'axe nord-sud impliquera nécessairement de la part de la Ville la remise des lieux dans leur état préalable aux aménagements qui auront été effectués pour les réaliser.

5.2.6.2 Dispositions relatives au chemin de ceinture

Selon les données qui nous ont été fournies par la Ville de Montréal, ce chemin de ceinture consiste en un sentier de randonnée pédestre et une piste cyclable dont les tracés seraient contigus autant que possible, ou distancés l'un de l'autre, en raison des conditions particulières rencontrées le long du parcours. Parmi ces conditions particulières, les responsables du projet à la Ville de Montréal ont reconnu:

- 1) l'inacceptabilité d'une piste cyclable à l'intérieur de l'enceinte du cimetière
- 2) les limites de déclivité acceptables pour les cyclistes.

a) Piste cyclable

La réalisation d'une piste cyclable à l'extérieur de l'enceinte du cimetière n'est possible que de l'une ou de l'autre des deux façons suivantes. Soit par son implantation à l'extérieur des limites de notre propriété. Soit par son aménagement aux limites de notre site, moyennant un recul minimal de la clôture d'enceinte existante (ou projetée pour ce qui est de la section Saint-Jean-Baptiste dans la municipalité d'Outremont), sauf dans le voisinage de la maison Jarry-dit-Henrichon où la clôture se trouve déjà en recul des limites de notre propriété. Cette deuxième hypothèse n'est cependant pas envisageable partout de la même manière, notamment dans les zones où les sépultures déjà aménagées touchent pour ainsi dire aux limites du site (secteur Decelles, section Notre-Dame à l'arrière du Centre Funéraire Côte-des-Neiges).

En partant de l'extrémité nord de la propriété, nous allons maintenant passer en revue les différents segments de la frontière en indiquant le parcours qui apparaît le plus réaliste en tenant compte de tous les facteurs. (Voir le plan en page suivante, lequel montre également les voies que nous recommandons comme sentiers de randonnée pédestre, qu'ils soient reliés au projet de chemin de ceinture ou à celui de l'axe nord-sud).

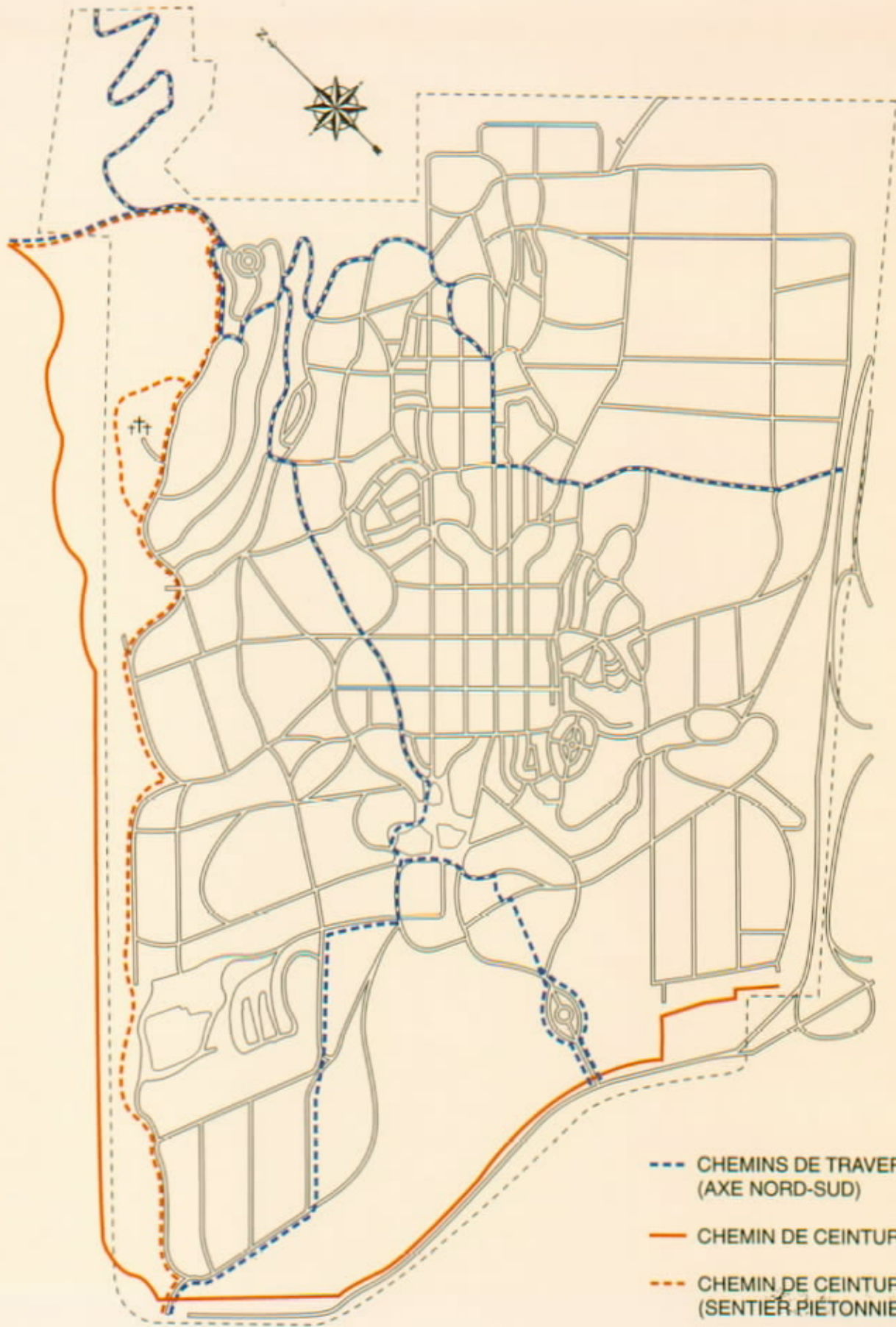
1) Du boulevard du mont-Royal à l'ancienne piste de ski

Le chemin aménagé en 1878 dans la section Saint-Jean-Baptiste (section boisée qui rejoint le boulevard du mont-Royal au sud de la maison-mère des Religieuses des Saints-Noms de Jésus et de Marie) ne peut être utilisé pour la piste cyclable, sauf peut-être pour un court segment à partir du boulevard du mont-Royal. En effet, si c'était le cas, cela reviendrait à aliéner une très grande portion du territoire où l'inhumation d'urnes cinéraires est envisagée à moyen terme. Par ailleurs, il est impossible d'aménager à cet endroit une piste qui épouserait mieux le tracé des limites de propriété, en raison de trop fortes pentes et de l'obligation qu'il y aurait de couper de nombreux arbres à l'arrière de la Faculté de Musique de l'Université de Montréal, c'est-à-dire dans une des plus belles zones de ce boisé.

Le tracé alternatif que nous proposons se développerait à partir de la rencontre du boulevard du mont-Royal et de l'avenue Vincent d'Indy et gravirait obliquement la moitié inférieure de l'ancienne piste de ski de manière à rejoindre le chemin d'accès à l'aire de service de l'Université de Montréal.

2) De l'ancienne piste de ski à la maison Jarry-dit-Henrichon

Le parcours qui nous semble le plus vraisemblable doit passer entièrement sur le territoire de l'Université de Montréal compte tenu qu'il suit des chemins déjà tracés, le long desquels les corrections de pente qui seraient nécessaires pour les cyclistes apparaissent -après vérification des niveaux - rares et parfaitement faisables, sans altération appréciable du paysage.



Chemins de traverse et de ceinture

Par ailleurs, une pénétration dans les limites du cimetière n'apparaît pas désirable dans la section du sommet. D'une part, elle n'est pas nécessaire pour l'agrément des cyclistes, les plus belles vues panoramiques se trouvant dans la partie supérieure de l'ancienne piste de ski et non à l'intérieur de notre propriété. D'autre part, il y aurait un conflit de circulation avec nos véhicules de service qui doivent accéder à la zone opérationnelle située légèrement en contrebas au nord-ouest du sommet, laquelle est absolument indispensable et ne peut être relocalisée, faute de pouvoir trouver un autre endroit convenable. Enfin, le raccord ultérieur aux chemins existants sur la propriété de l'Université de Montréal s'avérerait très problématique en raison des fortes dénivellations qu'il faudrait affronter, avec par surcroît la nécessité d'entailler un boisé très exposé à la vue depuis le nord-ouest.

Des pénétrations situées plus à l'ouest dans les limites du cimetière ne pourraient être que ponctuelles en raison des zones déjà utilisées et n'ajouteraient rien à l'intérêt du parcours des cyclistes. Elles ne permettraient pas non plus une meilleure résolution des problèmes de déclivité pour la piste cyclable. Au total, la piste cyclable apparaît incompatible avec l'objectif de requalification des franges nord-ouest du cimetière (voir la section 5.3.5.12, page 153).

3) À l'endroit de la maison Jarry-dit-Henrichon

À cet endroit il ne saurait être question de faire passer le chemin de ceinture à l'ouest de l'ancienne maison Jarry en raison de l'exiguïté de l'espace existant et de l'impact négatif qui en résulterait pour le paysage environnant (suppression de la petite clôture ainsi que de plusieurs arbres et arbustes, réduction de la pelouse qui contribue à la mise en valeur de la maison). D'autre part, la contiguïté des sépultures de l'autre côté de la clôture du cimetière ne permet pas d'envisager son recul à cet endroit.

Reste l'espace situé entre cette clôture et la maison, où l'aménagement du chemin de ceinture est possible dans la mesure où l'on accepte:

- soit la suppression d'un beau gros arbre,
- soit la démolition ou le déplacement de la dépendance, laquelle participe toutefois au pittoresque de l'ensemble et demeure utile dans l'éventualité du recyclage envisagé pour la maison,
- et de toutes façons la perte des quelques places de stationnement qui pourraient être aménagées en retrait de l'entrée du Cimetière comme fonction ancillaire de l'éventuel centre d'interprétation.

Il faut aussi noter que la servitude de passage qui pourrait être envisagée ne pourra pas dépasser cinq mètres (5m.) de largeur.

4) De la maison Jarry-dit-Henrichon au Centre Funéraire Côte-des-Neiges

Dans ce segment, il ne semble guère y avoir de possibilité d'aménager une piste cyclable à même l'emprise du chemin de la Côte-des-Neiges. En effet, la largeur excédentaire à la chaussée et au trottoir est limitée et par ailleurs, l'affectation d'une travée de circulation à une ligne "R-Bus" ne permet pas de penser que la largeur de la chaussée puisse être réduite.

D'autre part, il ne peut être question de faire passer le chemin à l'arrière des portes actuelles du cimetière (ni sur l'avenue Decelles, ni sur le chemin de la Côte-des-Neiges) car cela obligerait soit à les déplacer, soit à les dissocier de la clôture, ce qui ne serait pas acceptable au plan de leur conservation et de leur mise en valeur.

On ne peut non plus imaginer un dédoublement de la clôture à l'endroit des portes d'entrée en raison de l'image carcérale qui en résulterait. Ni non plus recourir à l'aménagement d'un autre type d'obstacle (tel qu'un ha-ha par exemple) en raison de l'inefficacité relative qu'il conserverait quant au contrôle de l'accès au site, de l'apparence incongrue qu'il générerait dans la plaine ainsi que des risques accrus quant à la sécurité des usagers du circuit qui s'y aventureraient.

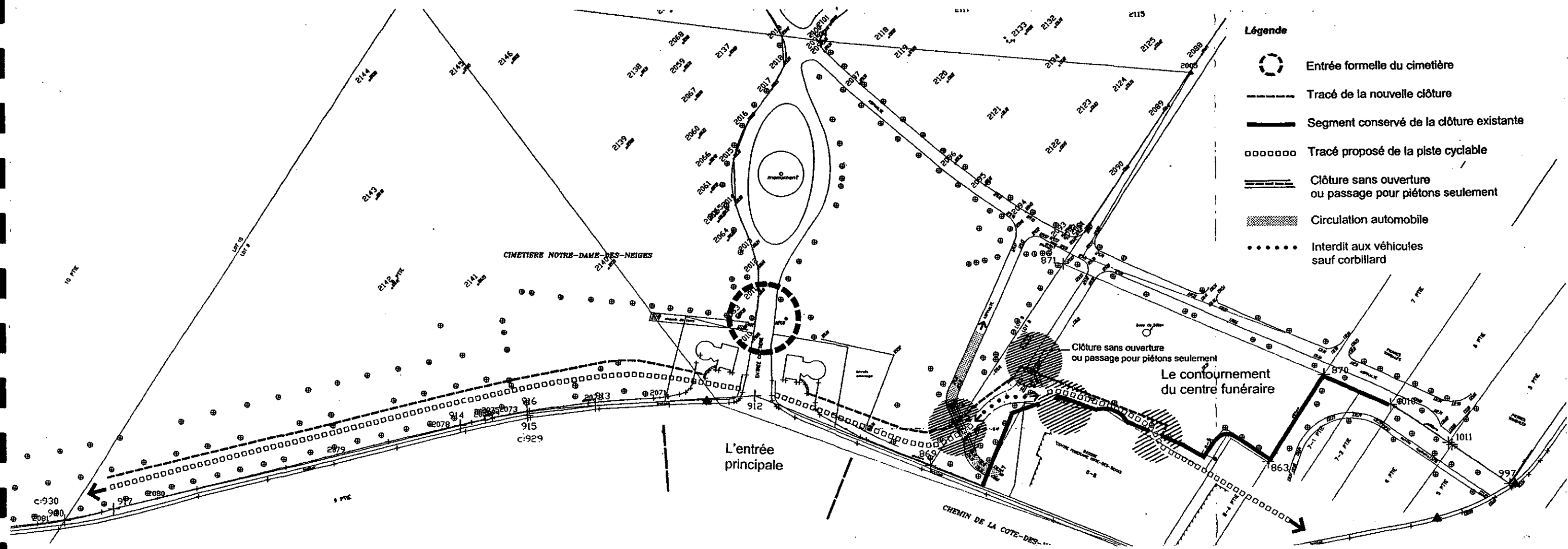
Reste la solution d'un recul minimal (en réalité de la reconstruction) de la clôture actuelle, c'est-à-dire, à dix (10) ou douze (12) mètres en retrait de la position existante selon l'emplacement des arbres que l'on devra préserver. Le chemin de ceinture passerait ainsi entre les deux premiers alignements d'arbres que l'on peut observer sur la presque totalité du parcours.








La nouvelle clôture, qui devra être segmentée en raison de l'entrée principale et des portes qui marquent l'extrémité sud-ouest des deux allées qui précèdent le Centre Funéraire, devra être arrimée à la face latérale du pilastre sud de l'entrée Decelles ainsi qu'aux faces latérales des pilastres de l'exèdre attenant à l'entrée sur le chemin de la Côte-des-Neiges.

Le chemin de ceinture passera donc ainsi à niveau et devant les deux entrées actuelles du cimetière. Il devra être doté de la signalisation et du traitement de surface appropriés pour garantir le ralentissement des cyclistes ou des patineurs à l'approche des croisements de circulation et de leur arrêt lors du passage prioritaire des cortèges funèbres ou des autres véhicules qui entrent ou sortent du cimetière.

Il est par ailleurs désirable de réduire l'impact visuel de la piste cyclable au regard des passants sur le chemin de la Côte-des-Neiges, soit par le positionnement de celle-ci en légère dépression par rapport au niveau de la rue, soit par l'implantation d'une haie de faible hauteur en bordure extérieure de la piste.

(Nous présentons le plan de localisation illustrant notre proposition pour la piste cyclable entre la maison Jarry-dit-Henrichon et le Centre Funéraire Côte-des-Neiges aux pages 85 et 86).



- Légende**
-  Entrée formelle du cimetière
 -  Tracé de la nouvelle clôture
 -  Segment conservé de la clôture existante
 -  Tracé proposé de la piste cyclable
 -  Clôture sans ouverture ou passage pour piétons seulement
 -  Circulation automobile
 -  Interdit aux véhicules sauf corbillard



5) À l'endroit du Centre Funéraire Côte-des-Neiges

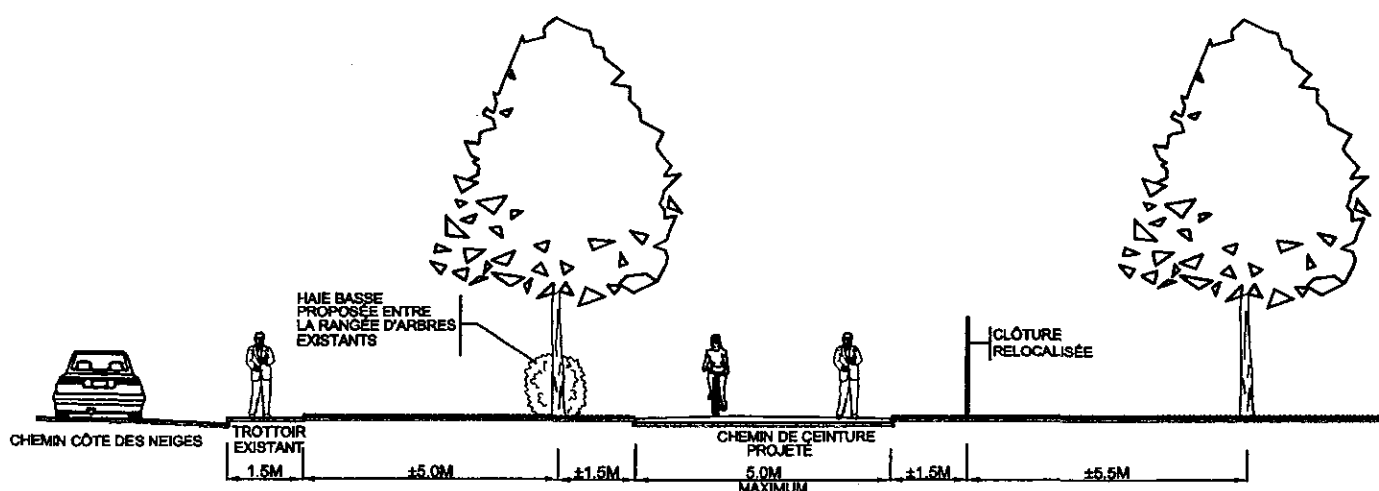
La piste cyclable devra d'abord passer à l'arrière de la clôture du Centre Funéraire, dans l'étroite bande de terrain qui n'est pas déjà occupée par des lots d'inhumation. Ce segment de la piste devra être de moindre largeur que sur le reste de son parcours et une autre clôture devra l'isoler du cimetière.

Au-delà de la porte arrière du Centre Funéraire, la piste cyclable pourra passer par la cour de celui-ci, dans la mesure où une entente sera conclue entre la Ville de Montréal et les locataires du Centre Funéraire en raison des privilèges que leur donne le bail emphytéotique qu'ils ont contracté avec la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame de Montréal et dont l'échéance n'arrivera que le 31 décembre 2047.

6) Du Centre Funéraire Côte-des-Neiges au chemin *Remembrance*

Au-delà du Centre Funéraire, la piste cyclable n'aura plus qu'une très courte distance à franchir avant de rejoindre le parcours que la Ville lui destine à proximité du chemin *Remembrance* en direction du Lac des Castors, dans le parc du mont-Royal. Pour l'instant cette distance est occupée par le stationnement arrière des #4487-4489-4491 du chemin de la Côte-des-Neiges et par le petit espace vert qui marque au nord la rencontre de celui-ci avec le chemin *Remembrance*. La reconfiguration déjà envisagée par la Ville pour le raccord de ces deux voies devrait facilement permettre aussi celle dudit espace vert comme du stationnement de l'immeuble.

Pour conclure sur la question de la piste cyclable, nous présentons ci-dessous une coupe-type de l'aménagement envisagé en bordure du chemin de la Côte-des-Neiges et de l'avenue Decelles.



Coupe type: Aménagement du chemin de ceinture le long du chemin de la Côte-des-Neiges et de l'avenue Decelles

b) Sentier de randonnée pédestre

Dans la mesure où les responsables du projet de chemin de ceinture à la Ville de Montréal jugeront nécessaire de dissocier, ici ou là, le sentier de randonnée pédestre du parcours de la piste cyclable, il sera possible de faire passer ce sentier par notre cimetière sous réserve des modalités suivantes:

- 1) les points de pénétration ou d'issue des randonneurs dans notre cimetière ne peuvent pas être multipliés en raison du contrôle qu'ils nécessitent. Ils seront donc limités aux entrées existantes sur le chemin de la Côte-des-Neiges, l'avenue Decelles et le chemin *Remembrance*, à celle qu'il faudra normalement ajouter sur le boulevard du mont-Royal lorsque la section Saint-Jean-Baptiste sera clôturée et à celle qu'il faudra éventuellement ajouter dans la zone du sommet lors de la réalisation de l'axe nord-sud.
- 2) Ces points de pénétration seront contrôlés et aménagés de manière à rappeler à l'attention des visiteurs la nature sacrée des lieux, l'attitude respectueuse qui est attendue d'eux dans la traversée de ceux-ci, les activités qui ne peuvent conséquemment y être tolérées (bicyclette, patins, pique-nique, jogging, course, jeux de balle ou autres), et la tenue vestimentaire et le niveau sonore désirables.
- 3) bien que l'ensemble du réseau routier de notre cimetière soit ouvert à la promenade durant les heures d'ouverture de celui-ci, il faudra certainement baliser et marquer d'une manière aussi discrète qu'efficace, le tracé du chemin de ceinture piétonnier à l'intérieur de la propriété, afin de permettre à ses usagers de retrouver facilement la suite du circuit sur le mont Royal.

Alors que l'axe nord-sud dont il sera question plus loin relierait normalement l'entrée à créer éventuellement au sommet de l'ancienne piste de ski à la sortie sur le chemin *Remembrance*, le sentier de randonnée pédestre prévu dans le chemin de ceinture devrait logiquement:

- ou bien longer la piste cyclable à l'extérieur de l'enceinte du cimetière,
- ou bien suivre un parcours alternatif à l'intérieur de l'enceinte. Dans ce cas, le sentier relierait l'une ou l'autre des futures entrées du cimetière (sur le boulevard du mont-Royal et éventuellement au sommet de l'ancienne piste de ski) à l'une ou l'autre des entrées existantes (sur le chemin de la Côte-des-Neiges ou sur l'avenue Decelles).

Il faut noter qu'il est aussi possible d'envisager un sentier de randonnée pédestre ramifié, raccordant les quatre portes dont nous venons de parler, et ce, soit en traversant les parties les plus anciennes du cimetière, soit en longeant la face interne de la clôture d'enceinte. Cette hypothèse, nous apparaît la plus intéressante et la plus flexible pour les usagers. Le plan déjà présenté en page 82, illustre l'un des tracés possibles.

c) Conditions liées à la réalisation de la piste cyclable ou du sentier de randonnée pédestre, par la Ville de Montréal, sur les terrains de la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame de Montréal.

Les obligations que nous créent notre statut de Fabrique de paroisse et celles qui découlent de la vocation essentielle d'un cimetière religieux doivent être bien comprises par toutes les parties en cause dans la réalisation, l'utilisation et la gestion des circulations mises de l'avant par la Ville de Montréal.

À titre de gestionnaire d'un cimetière créé par la Paroisse Notre-Dame, il est certain que le premier devoir de notre Direction est de répondre au mieux aux intérêts de la communauté paroissiale que nous desservons, c'est-à-dire de disposer des restes humains dans le respect du rite catholique romain. Notre second devoir est de n'imputer à nos paroissiens que les dépenses qui relèvent de ce mandat. D'où l'impérieuse nécessité que nous avons de faire reconnaître comme conditions incontournables les principes déjà énoncés en 5.2.6.1 (pages 79 et 80).

De façon plus précise pour la piste cyclable, nous acceptons qu'elle fasse l'objet d'une servitude enregistrée mais seulement pour la durée où elle sera effectivement en usage.

De même, nous acceptons que la clôture qui longe le chemin de la Côte-des-Neiges soit reculée aux endroits où cela apparaîtra nécessaire, démontée et remontée aux frais de la Ville, y compris les segments qui devraient être reconstruits à neuf ou ajoutés pour la rendre continue, selon un parcours à convenir entre la Fabrique et la Ville.

En outre, nous convenons de la nécessité de mettre en place des "dos d'âne", des "chicanes" et divers éléments de signalisation pour assurer la sécurité, régler le trafic et contrôler la vitesse des cyclistes et autres usagers de la piste cyclable, notamment aux abords des entrées Decelles et Côte-des-Neiges où la priorité des cortèges funèbres doit être respectée. En contrepartie nous demandons toutefois que ces ajouts soient conçus de manière à composer harmonieusement avec la dignité d'une institution comme la nôtre, limités à la quantité vraiment nécessaire et qu'ils excluent toute publicité et tout autre type d'affichage.

Enfin nous comprenons que la Ville voudra bien:

- 1) assumer, à l'entière exonération de la Fabrique, les risques de préjudice de quelque nature qu'ils soient, causés à l'occasion ou découlant de l'utilisation de la piste cyclable, et
- 2) s'engager à tenir la Fabrique indemne et à couvert de toute réclamation, action, poursuite et responsabilité et de tous frais s'y rapportant, et à prendre fait et cause de la Fabrique dans toute telle procédure.

d) Estimation des surfaces et des coûts

Le corridor nécessaire à la réalisation de la piste cyclable depuis la frontière de l'Université de Montréal jusqu'à l'espace vert situé au nord de l'échangeur des chemins *Remembrance* et de la Côte-des-Neiges, et sur lequel s'appliquerait un droit de passage, aurait -selon le tracé proposé en pages 85 et 86- une largeur variable de cinq (5) à douze (12) mètres et une superficie approximative de neuf mille quatre cent vingt mètres carrés (9 420 m²).

1) Relocalisation de la clôture d'enceinte depuis la porte Decelles jusqu'au Centre Funéraire Côte-des-Neiges.

À raison de cinq cent dollars le mètre linéaire (500 \$/m.l.) et pour une longueur approximative de sept cent quatre-vingt-cinq mètres (785 m.), le coût de réalisation de cette opération devrait être de l'ordre d'environ trois cent quatre-vingt-douze mille cinq cent dollars (± 392 500 \$) non actualisés. L'exécution de ces travaux devra se faire selon les modalités à décrire dans l'entente à survenir entre la Ville et la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame de Montréal.

2) Réaménagement des voies du cimetière devant servir au sentier de randonnée pédestre du chemin de ceinture.

Il est pour l'instant difficile d'évaluer les coûts qui seraient imputables à ce projet parce que trop de variables sont en jeu (une douzaine de parcours possibles au minimum, la qualité de l'infrastructure, la nature, la qualité et la quantité du mobilier urbain de soutien) et parce que, dans le cas de certains tracés, ils se combinent à d'autres coûts découlant d'aménagements nécessaires pour répondre à d'autres objectifs (hiérarchisation des circulations, développement de la section Saint-Jean-Baptiste, qualification de la frange nord-ouest, mise en place du chemin de Croix).

5.2.6.3 Dispositions relatives à l'axe nord-sud

La réalisation de ce projet est dans l'ensemble assez facile en utilisant des segments du réseau routier existant à l'intérieur du cimetière. La planche de la page 82 illustre le tracé que nous estimons préférable, dans l'intérêt même des promeneurs.

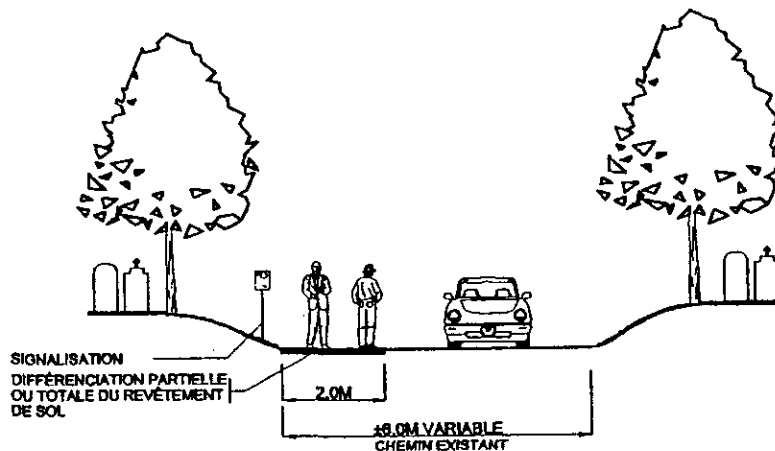
Le projet exige toutefois:

- a) la création d'une entrée nouvelle dans la zone du sommet, laquelle il faut bien le reconnaître n'est d'aucune utilité pour le fonctionnement du cimetière et deviendra un élément de plus à contrôler,

b) le réaménagement du parcours affecté à cet axe (différenciation partielle ou totale du revêtement de sol, mise en place d'éléments de mobilier urbain, signalisation).

Pour plusieurs des raisons qui ont été évoquées dans le cas du sentier de randonnée pédestre associé au chemin de ceinture, il est impossible de préciser pour l'instant le coût de réalisation de ce projet.

Pour conclure sur la question des sentiers de randonnée pédestre reliés aux concepts de "chemin de ceinture" et "d'axe nord-sud", nous donnons ci-dessous une coupe-type de l'aménagement envisagé le long des tracés qui seront retenus.



Coupe type: Aménagement du chemin de randonnée pédestre et de l'axe nord-sud à l'intérieur de la propriété du cimetière

5.3 La fonction funéraire

5.3.1 Conservation perpétuelle et respectueuse des restes mortels

Notre cimetière a pour mission essentielle la garde permanente des défunts et leur commémoration dans le respect des convictions spirituelles et des attentes de la population.

5.3.1.1 Les normes d'entretien

De façon générale, le respect qui est dû aux morts entraîne un critère de qualité obligée dans l'aménagement du cimetière, lequel s'exprime en termes de dignité, de propreté et de beauté des lieux. Par définition on doit donc s'efforcer d'en bannir tout élément trivial, négligé ou simplement banal.

5.3.1.2 Le défi de la perpétuité

Nous situant ici sur un autre plan que celui de la durée des concessions, limitée par la loi à 99 ans (renouvelable), il est certain que les aménagements du cimetière doivent permettre la conservation respectueuse des restes mortels qui y sont déposés au-delà de cette limite théorique.

Idéalement il s'agit de les conserver à jamais, à l'emplacement choisi par le défunt ou ses proches. Dans la réalité du temps long - qui prend en considération l'extinction de certaines familles et l'incapacité que d'autres peuvent avoir de renouveler la concession - il s'agit de conserver les restes intouchés aussi longtemps que possible, en ne recourant aux possibilités de déplacement (réenfouissement en strate plus profonde ou ailleurs des restes tels qu'ils peuvent alors être retrouvés, ou après crémation) qu'avec la plus grande circonspection. De préférence en retenant la solution prévue dès l'origine par le défunt ou, en l'absence d'une telle prévision, par les descendants au moment où la situation se présente. Dans tous les cas, il ne peut s'agir que des possibilités qui s'accordent avec la dignité humaine en général et avec le geste - sinon la forme - de commémoration déjà associée à la sépulture spécifique, c'est-à-dire en évitant de condamner qui que ce soit à la *damnatio memoriae* pour le bénéfice d'une génération dont l'actualité n'est aussi que temporaire.

À cet égard, l'objectif du cimetière est d'offrir une autre solution que le réenfouissement en strate plus profonde dans un lot destiné à être réaffecté à une autre famille. Il s'agirait concrètement d'ériger dans un secteur approprié du cimetière, une structure dans laquelle les restes mortels pourraient être rituellement redéposés pour le temps long, sinon pour l'éternité. Le cadre qui leur serait offert ne serait plus celui du lot individuel ou familial mais celui de la fraternité fondamentale de tous les défunts des siècles passés et à venir.

Une telle structure, quelque peu assimilable à l'ossuaire traditionnel existe déjà dans certains cimetières récents et pourrait facilement être introduite dans notre cimetière. Nous avons identifié la zone du Calvaire sur le sommet d'Outremont

comme l'endroit le plus convenable pour une telle structure en raison de l'association étroite que l'on y trouvera avec l'expression du mystère de la Rédemption.

Il faut noter que cette solution ne doit pas être confondue avec la simple fosse commune qui prive les défunts de toute commémoration localisée. Ici, des inscriptions nominatives individuelles restent possibles sur les murs mêmes de ce monument collectif ou sur une série de dalles ou de grandes stèles périphériques, un peu à la manière des inscriptions sur le monument que l'on trouve à Washington à la mémoire des soldats américains tués ou disparus pendant la guerre du Vietnam.

Un registre officiel de toutes les dépouilles qui y seraient transférées serait consultable (sur place sous forme de borne électronique interactive ou sous forme imprimée au centre d'interprétation envisagé dans la maison Jarry-dit-Henrichon qui jouera le rôle de mnémothèque collective). Ce registre permettra à chacun de localiser l'emplacement de l'inscription devant laquelle il veut se recueillir.

Le lieu serait fleuri par notre institution à certaines dates particulières du calendrier liturgique (fête des Morts, Semaine Sainte) ainsi qu'à l'occasion des fêtes traditionnelles (fête des Mères, fête des Pères). Une esplanade extérieure permettrait de réunir des groupes d'importance variable pour la célébration de messes commémoratives au pied de la Croix du Calvaire, dans une sorte de chapelle d'absoute à ciel ouvert.

5.3.2 Dispositions relatives au rituel funéraire

Les aménagements du cimetière doivent par ailleurs garantir le maintien des fonctions du culte chrétien. Notamment la communion spirituelle entre les vivants et les morts, la tenue de services funèbres, la célébration de messes commémoratives (collectives ou privées) et l'interprétation du mystère de la Rédemption. Notre Plan retient deux projets principaux à cet égard, qui de manière incidente vont aussi contribuer à mettre en valeur les trois paliers essentiels de l'articulation topographique du site et l'axe oblique qui va de l'entrée principale au sommet.

5.3.2.1 Aménagement d'une Place de la Lumière

Ce projet concerne l'espace qui va de l'entrée principale au mausolée Sainte-Claire d'Assise, c'est-à-dire l'endroit qui, par sa configuration axiale et la solennité des éléments construits (porte, statues, ancien charnier), a le plus de décorum dans toute la propriété et se rapproche le plus de l'esprit d'un cimetière monumental. La présence de quelques éléments discordants (voie oblique au sud-est, alignements de peupliers qui procèdent d'autres logiques, perspective sur les plantations aléatoires de la plaine en fond de scène) apporte juste ce qu'il faut d'ambiguïté pour rendre sensible la dualité fondamentale de notre cimetière. Situé dans la partie basse de la propriété et relativement à l'ouest, ce lieu apparaît le plus associé aux symboles chtoniens ou ténébreux, par opposition au sommet, aux dimensions aérienne et lumineuse évidentes.

Le projet vise à implanter une flamme -idéalement éternelle- devant le mausolée Sainte-Claire d'Assise, au haut d'une déclivité qui la rendra bien visible depuis le chemin de la Côte-des-Neiges. Cette flamme symbolisera le souvenir perpétuel des disparus et la lueur qui brille au plus profond des ténèbres de l'affliction. Elle sera aussi associée aux célébrations des rites de la veillée pascale (renouvellement de la lumière divine à l'aube de la Résurrection) auxquelles les fidèles seront conviés.

Le site, dégagé et facile d'accès, se prête à un rassemblement. La légère ascension qu'il implique résume celle que l'on peut aussi faire sur l'ensemble de la propriété, et notamment durant la saison estivale.

Le détail de l'intervention reste à préciser, mais il est d'ores et déjà certain qu'elle permettra:

- a) de revaloriser une zone très fréquentée au XIXe siècle et aujourd'hui négligée,
- b) d'éliminer la désolation qui résulte de la présence de bassins désaffectés.

L'approche conceptuelle à retenir pour l'implantation de cette flamme est de miser sur le caractère universel, primordial et purificateur du feu. L'emploi de formes simples et intemporelles est particulièrement indiqué, ainsi que celui de matériaux durables et de première qualité. La noblesse de l'élément et la dignité du cadre qu'on lui définira devrait inciter les piétons qui entrent sur le site à emprunter l'axe monu-



VOIE CÉRÉMONIELLE

mental jusqu'au mausolée Sainte-Claire d'Assise plutôt que les voies véhiculaires qui le ceinturent. De là, l'aménagement d'un escalier au flanc ouest de l'ancien charnier permettra de poursuivre le cheminement de l'axe oblique jusqu'à la place centrale où vient se raccorder notre second projet.

5.3.2.2 Réintroduction du chemin de la Croix

Il est impossible de reconstituer l'ancien chemin de la Croix tel qu'il a existé de 1877 à 1987 parce que les terrains où se dressaient les différentes stations ont été lotis, parce que plusieurs des bas-reliefs qui les ornaient ont été perdus ou détruits et parce que quatre (4) d'entre eux ont été réemployés dans l'ornementation du mausolée Sainte-Claire d'Assise.

Nous comptons toutefois effectuer de plus amples recherches dans nos archives et auprès des successeurs éventuels de la compagnie Maréchal & Champigneulle, à Bar-le-Duc en Lorraine, pour procéder à une restitution graphique de l'ensemble, laquelle serait exposée dans notre futur centre d'interprétation.

Sur le site même, notre projet est moins d'évoquer l'ancien chemin de la Croix que de:

- a) rétablir un support essentiel à la juste perception du cimetière dans la liturgie chrétienne comme lieu de passage et d'attente du jour de la Résurrection,
- b) souligner, par l'effort de l'ascension physique, le caractère exigeant de la quête de l'au-delà,
- c) revaloriser le Calvaire qui en est le point terminal en complétant la restauration dont il fait actuellement l'objet par son rattachement à la séquence logique qui a présidé à sa création.

De façon incidente, il est certain que la remise en place d'un tel élément, dans la continuité du cheminement d'entrée, contribuera à une meilleure perception de la structure topographique du site et aux dimensions symboliques qui sont associées à la montagne, au-delà même de la culture chrétienne.

La forme que prendra le nouveau chemin de la Croix n'est pas arrêtée. Chose certaine, elle devra être étudiée dans le contexte de:

- a) la requalification de plusieurs voies (pour une meilleure perception de l'organisation spatiale de la propriété et pour une plus grande quiétude des piétons),
- b) la sélection d'un parcours privilégié pour le sentier piétonnier qui est associé au projet municipal de "chemin de ceinture" à propos duquel nous suggérons un itinéraire plus central, de manière à ce qu'il traverse les sections les plus significatives et les plus intéressantes du cimetière.

5.3.3 Adéquation à l'état d'esprit des visiteurs prioritaires

Le cimetière ne doit pas seulement répondre aux besoins des défunts. Il doit aussi satisfaire ceux des vivants, à commencer par les familles et les proches des personnes décédées dont le processus de deuil peut être plus ou moins avancé mais commande toujours une atmosphère de calme et de recueillement. L'ambiance des lieux doit être empathique, apaisante. Elle doit favoriser la méditation et la prière.

Par extension, on peut facilement inclure au nombre des visiteurs privilégiés du cimetière ceux qui y viennent pour en apprécier les qualités patrimoniales, naturelles ou culturelles. L'aménagement des lieux doit viser à satisfaire leurs besoins spirituels de connaissance, de contemplation et de rêverie.

En principe notre Cimetière est ouvert à tous mais notre devoir est de garantir à nos visiteurs privilégiés le maintien d'une ambiance propice à la satisfaction de leurs attentes légitimes. Comme il est prévisible que le cimetière sera de plus en plus fréquenté par de simples promeneurs, nous prévoyons devoir augmenter et diversifier les mesures appropriées au respect du caractère essentiel des lieux.

Cela veut dire concrètement:

- a) revoir et compléter la signalisation du cimetière en fonction de cet objectif et de manière à inciter les promeneurs à fréquenter préférentiellement certains parcours,
- b) renforcer la surveillance discrète que l'on exerce déjà sur la propriété de manière à réprimer au besoin tout abus éventuel.

Chose certaine, le développement d'un usage intempestif des lieux, antinomique par rapport à la vocation d'un cimetière et d'un lieu de méditation ou de contemplation, ne pourra être toléré.

Sur ce point, nous partageons entièrement l'opinion exprimée dans le plan directeur du *Mount Auburn Cemetery*: "... an active burial ground ... and a valued public landscape ... a place of multiple purposes ... a place for passive recreation, reflection and edification ... the challenge remains to provide public access and services while protecting the rights and needs of the owners of interment space. Over-visitation remains one of the greatest threats to the Cemetery. It would destroy the very essence of a contemplative and healing environment".

De même, notre pensée rejoint ici l'esprit de la Charte de Florence sur la conservation du patrimoine végétal, laquelle précise que:

- "Si tout jardin historique est destiné à être vu et parcouru, il reste que son accès doit être modéré en fonction de son étendue et de sa fragilité de manière à préserver sa substance et son message culturel" (article 18)
- "Par nature et par vocation, le jardin historique est un lieu paisible favorisant le contact, le silence et l'écoute de la nature" (article 19).

5.3.4 Explication du caractère sacré du cimetière

À notre époque, marquée par la laïcisation et le multiculturalisme de la société, le caractère religieux et sacré du cimetière a besoin d'être mis en évidence. Nous croyons toutefois que les moyens traditionnels utilisés par la plupart des cimetières, et notamment par le nôtre depuis fort longtemps (sinon depuis l'origine) devraient suffire.

La clôture du cimetière dont nous avons déjà présenté la signification symbolique (page 52), joue évidemment un rôle essentiel à la rencontre des mondes profane et sacré. C'est pourquoi il est nécessaire de la compléter là où elle manque et de la requalifier là où elle ne projette pas une image conforme à la dignité institutionnelle.

Les panneaux d'information que l'on trouve à chacune des entrées de notre propriété seront conservés: comme dans le passé on pourra y lire que l'on pénètre alors dans le cimetière et qu'en conséquence on est prié de se plier aux restrictions que dicte la bienséance (types d'activités, niveau sonore, tenue vestimentaire, moyens de transport, vitesse, propreté des lieux).

Pour le reste nous comptons surtout sur le bon sens et le civisme des citoyens. Il n'est pas question de multiplier indûment ces panneaux ni de leur donner un impact visuel accru. Clôture, portes et panneaux ne sont encore une fois que des signaux discrets destinés à nous rappeler l'ambiance particulière qui imprègne inévitablement tout cimetière.

5.3.5 Optimisation de la capacité fonctionnelle et intégration harmonieuse des équipements qui y sont nécessaires

Le développement ultérieur du cimetière est une garantie de sa pérennité, et conséquemment de la garde permanente des défunts, mission essentielle de notre institution.

Les futurs aménagements du cimetière doivent entre autres répondre, aussi longtemps et le mieux qu'il apparaîtra possible dans la perspective des autres objectifs, à la fonction qui a été dévolue à ce territoire en 1854, à la fois:

- parce que le besoin de sépulture devra toujours être satisfait quelque part, pour le bénéfice des vivants aussi bien que pour le repos des défunts,
- parce que la nécessité du développement durable sur laquelle on s'accorde maintenant à l'échelle planétaire s'applique à ce site et à cette fonction aussi bien qu'à tous les autres,
- parce que la continuité fonctionnelle d'un bien patrimonial est aussi reconnue comme un des meilleurs gages de sa conservation.

Concrètement cet objectif impose à la fois:

- 1) un effort d'adaptation continuuel à l'évolution des pratiques funéraires de la société régionale, qu'elles soient prévisibles ou non,
- 2) un aménagement du territoire qui soit adaptable à cette évolution,
- 3) la mise en place des équipements appropriés,
- 4) une recherche préférentielle des formes de sépulture les moins dépensières d'espace, aussi bien au niveau des unités individuelles que des ensembles qui les abriteront.
- 5) la limitation des futures constructions à celles qui s'avéreront nécessaires, soit pour les opérations reliées à la sépulture des défunts, soit pour les activités de conservation et de mise en valeur du patrimoine naturel ou culturel.
- 6) l'orientation et le contrôle du design des futures constructions, institutionnelles ou privées, ainsi que de leurs abords, de manière à garantir leur intégration optimale au cadre naturel et la conservation des perspectives intéressantes, aussi bien à l'intérieur du site que depuis celui-ci vers l'extérieur, ou l'inverse.

Comme nous l'avons précédemment souligné (en 2.2.1.3), nous sommes sur ces points en totale concordance avec la pensée exprimée dans le plan directeur du *Mount Auburn Cemetery*.

5.3.5.1 Diversité des attitudes, des lieux et des structures d'accueil

Planifier le développement ultérieur de la nécropole, c'est tenir compte simultanément de la qualité particulière de chacune des zones, de la variété des formules de disposition des corps qui ont cours dans notre société et de l'impact relatif des équipements ou des aménagements requis pour ces diverses formules.

Le respect des convictions et préférences de chacun quant au type de sépulture le plus approprié nous interdit de prescrire une formule plutôt qu'une autre parmi celles qui sont jugées convenables par la Chrétienté dans son ensemble. Cela signifie qu'il nous faut prévoir des emplacements:

- pour l'inhumation traditionnelle de cercueils en pleine terre ou pour leur déposition en enfeus,
- pour l'inhumation d'urnes cinéraires en pleine terre ou pour leur déposition dans des niches, regroupées en columbariums.

Cela signifie aussi qu'il nous faut prévoir aussi bien des emplacements intérieurs qu'extérieurs, ou en d'autres termes des mausolées familiaux ou collectifs aussi bien que des lots à découvert.

Les seules formules que nous ne considérons pas pour l'instant sont:

- a) la dispersion des cendres dans la nature, formule qui ne nous semble pas suffisamment admise, ni par la religion, ni par la société en général;
- b) la déposition de cercueils en enfeus extérieurs, comme cela se pratique dans bien des pays (y compris les États-Unis et le cimetière *Mount Auburn*), en raison de facteurs climatiques principalement.

Rien ne dit que l'on ne doive pas, avant même l'échéance de l'horizon 2026, revoir cette position. Il se peut en effet que la dispersion des cendres apparaisse à nos successeurs comme acceptable ou même préférable au plan de l'écologie et tout à fait convenable au plan de la communion cosmique et donc de la religion. D'autre part, en ce qui concerne les enfeus extérieurs, il se peut que la formule des columbariums extérieurs, utilisée pour les urnes cinéraires, soit aussi adoptée pour les cercueils, ici comme ailleurs. En effet, il n'y a pas de raison que le degré de commodité ou de confort des visiteurs joue uniquement pour les enfeus, et pas pour les urnes. Par ailleurs, il est possible d'assurer un scellement des enfeus parfaitement satisfaisant au plan de la salubrité et de la sécurité.

Dans un autre ordre d'idées, il nous faut aussi tenir compte de la réalité socio-économique de notre collectivité, ou plus concrètement, de la fragmentation des familles et des ressources financières de chacun. Cela signifie qu'à part les solutions traditionnelles de grands lots ornés de monuments prestigieux bien espacés les uns des autres, il faut prévoir des concessions plus petites et des formules moins onéreuses, avec des modes de commémoration moins coûteux, mais néanmoins harmonieux.

Notre objectif est de satisfaire toutes ces exigences, tout en respectant les qualités environnementales existantes, voire même en les rehaussant en certains endroits.

De façon générale nous privilégions les formules qui assureront la plus grande longévité et la plus belle apparence à la nécropole. Il s'agit des formules suivantes.

a) L'inhumation traditionnelle des cercueils en pleine terre,

- d'abord dans les lots déjà concédés, avec des monuments qui s'inscrivent dans la moyenne de ceux que l'on trouve dans l'îlot,
- ensuite dans de nouveaux emplacements déjà lotis dans les sections existantes, avec des aménagements de même nature,
- ensuite dans de nouvelles parcelles du territoire, conçues pour s'harmoniser avec les plus belles sections existantes (quant aux dimensions et aux ouvrages commémoratifs) et que l'on peut décrire comme des emplacements de prestige,
- enfin dans de nouveaux emplacements, conçus de façon innovatrice pour contrer les effets regrettables du rapetissement et de la densification des lots (et des ouvrages funéraires plus économiques) sur le rapport entre le naturel et le construit: ceci par l'emploi de plaques au sol plutôt que des stèles, par le dialogue avec d'autres formules (comme le muret d'urnes cinéraires) et d'aménagements paysagers qui peuvent structurer et qualifier les ensembles.

b) L'inhumation d'urnes cinéraires en pleine terre,

- d'abord dans les lots déjà concédés, avec épitaphe sur le monument existant (ou dans le seul cas d'épuisement des surfaces utilisables sur une plaque au sol),
- ensuite dans de nouveaux emplacements mixtes (inhumation de cercueils et d'urnes), avec épitaphe sur le monument,
- ensuite dans ces nouveaux emplacements de forme innovatrice, (dont nous venons de parler en a), et sur lesquels nous donnerons plus de précisions en 5.3.5.8, page 107),
- ensuite dans de nouveaux emplacements où la dominante végétale doit être conservée (ou développée), avec simples plaques commémoratives au sol.

c) L'ossuaire, ou crypte des générations ancestrales (déjà présenté en 5.3.1.2) qui facilitera le remploi des fosses, des enfeux et des niches tombés (ou qui tomberont) en déshérence,

- qui constitue lui-même la structure commémorative essentielle et

- où l'évocation individuelle des disparus pourra néanmoins se faire par des bornes interactives intégrées à la crypte elle-même.

d) Les columbariums extérieurs pour les urnes cinéraires, lesquels peuvent prendre plusieurs formes:

- d'abord une forme linéaire (mur ou muret, de largeur et de hauteur ajustables aux contraintes des emplacements spécifiques), rectiligne ou incurvée, contribuant à structurer l'espace en dialogue avec le cadre végétal (naturel ou construit),
- ensuite une forme ponctuelle verticale, de diamètre et de hauteur limités mais contribuant néanmoins à être l'élément repère d'une placette de méditation, isolément ou en conjonction avec d'autres formes de monuments.

e) Les charniers familiaux semi-enfouis,

- d'abord dans les secteurs où l'on en trouve déjà,
- ensuite dans quelques rares autres endroits où la topographie existante (ou voulue) le permet.

f) Les mausolées abritant niches, enfeus et chapelles d'absoute, lesquels seront en bonne partie enfouis, avec parois latérales et toits-terrasses végétalisés pour une meilleure intégration à la dominante naturelle.

5.3.5.2 L'inhumation, avec monuments traditionnels

Les développements envisagés pour le développement de l'inhumation de type traditionnel d'ici à la fin de 2026 sont les suivants:

a) concession des lots encore inoccupés ou rétrocédés à la Fabrique dans les sections déjà aménagées ou lotis, dont:

- la section Montréal (triangle situé au sud-est des mausolées La Pietà et Saint-Pierre et Saint-Paul, en conjonction avec d'autres formules; dont nous parlerons plus loin, à savoir des lots d'inhumation avec plaques au sol et un jardin de sépulture: voir en 5.3.5.8, page 107),
- une autre petite zone, partiellement boisée au sud-ouest du Calvaire, à la limite de l'Université de Montréal (en conjonction avec d'autres formules dont nous parlerons plus loin, à savoir des murets d'urnes cinéraires et de l'inhumation marquée par des plaques au sol),

b) parachèvement des sections en cours d'aménagement (essentiellement les zones numérotées de 1 à 6 inclusivement dans la 7e catégorie d'espace sur la planche illustrant les degrés d'intérêt patrimonial, page 42; lesquelles sont toutes à l'extérieur du périmètre de conservation maximale),

c) développement du vaste terrain récupéré sur la zone de services et d'entretien du sommet, entre le Calvaire et la surface résiduelle qu'il faut conserver pour les activités opérationnelles, ceci en conjonction avec d'autres formules (mausolée partiellement enfoui et charniers familiaux identifiés plus loin),

d) développement du petit territoire découvert et de forme plus ou moins triangulaire en bordure de l'Université de Montréal et à mi-parcours de la frange nord-ouest; nous prévoyons ici une formule mixte, avec:

- inhumation sous plaques au sol et
- murets cinéraires dans la partie inférieure et le long de la clôture,

e) développement de deux (2) petites lisières de terrain en bordure de la plaine, destinées à:

- définir et fixer les limites du "parterre de majesté" du cimetière,
- réparer l'impact visuel regrettable des mausolées existants aussi bien que des stèles mal orientées des sections voisines,
- mieux unir les sections de la zone attenante à l'entrée Decelles au reste du cimetière;

dans les deux cas, il s'agira d'interventions mixtes, avec inhumation sous plaque au sol et jardin de sépulture;

f) développement de lisières de terrain en périphérie des deux pavillons constituant le mausolée envisagé dans le quadrant est de la propriété à proximité du boisé de l'est, afin que les monuments qui y seront érigés servent autant d'éléments intégrateurs à l'ensemble de la nécropole que la végétalisation de leurs parois verticales et de leurs toits-terrasses et que le renforcement des alignements d'arbres le long des voies d'accès.

5.3.5.3 L'inhumation de cercueils ou d'urnes sous plaques au sol

a) L'inhumation de cercueils sous plaques au sol est principalement prévu:

- dans les sections plus économiques, comme celle du triangle découvert en bordure de l'Université de Montréal (dont nous venons de parler parce que la formule retenue à cet endroit est mixte),

- dans les diverses zones boisées existantes ou projetées, là seulement où l'espacement entre les arbres le permet (par exemple sous les arbres des nouvelles allées régulières que l'on veut introduire pour mieux définir visuellement les limites de la plaine, et notamment au nord-ouest, où une circulation piétonne doit passer à l'écart des voies véhiculaires.

b) L'inhumation d'urnes cinéraires sous plaques au sol est prévu dans la plupart des futurs sites d'intervention, en raison de la flexibilité de la formule (surface minimale) et de son caractère visuel peu intrusif. Cette formule servira notamment, au même titre que les aménagements paysagers, d'élément distanciateur entre d'autres équipements pour lesquels on veut éviter une trop grande densité (stèles ou murets cinéraires). On la retrouvera notamment:

- dans les zones boisées, généralement en bordure des quelques sentiers qui les traversent déjà (boisé central, boisé en bordure de l'Université au sud-ouest du Calvaire) ou qui seront aménagés dans le boisé de l'est,
- dans les parties inférieures des zones numérotées 7 et 8 dans la 7^e catégorie d'espace au plan de l'intérêt patrimonial, et toutes à l'extérieur du périmètre de conservation maximale illustré sur la planche de la page 42); à ces endroits, les fosses cinéraires constitueront le parterre de façade d'aménagements plus architecturés qui s'étageront sous forme de terrasses en amont;
- dans la section Montréal (dont nous avons déjà parlé pour l'inhumation de type traditionnel), dans le triangle qui lui répond en bordure de la plaine de l'autre côté de l'axe monumental d'entrée, et dans la partie basse de l'îlot découvert en bordure de l'Université de Montréal.

5.3.5.4 L'ossuaire

Comme il a déjà été expliqué dans le cadre des dispositions relatives à la conservation perpétuelle et respectueuse des restes mortels (plus précisément en 5.3.1.2, pages 92-93), c'est au pied du Calvaire que nous projetons réaliser cette crypte des générations ancestrales. Il s'agit là d'un aménagement essentiellement souterrain.

5.3.5.5 Les murets cinéraires

Ces structures creuses, destinées à loger des urnes cinéraires sont prévues:

a) en périphérie du site, où elles alterneront avec la végétation pour créer un écran visuel en deçà de la clôture (segments variant en longueur de 2 à 3,5 mètres et en hauteur de 1,5 à 2,5 mètres). Ils sont projetés:

- là où la proximité immédiate des stationnements de l'Université est choquante,

- à l'extrémité est, c'est-à-dire à la jonction des installations de la police montée métropolitaine et du *Mount Royal Cemetery*, où existent des problèmes de dénivellation et de proximité visuelle discordante;

b) dans la plupart des futures interventions, en conjonction avec d'autres formules (inhumation sous plaques au sol, mausolées), où elles serviront d'éléments de définition spatiale ou de dialogue avec les déclivités du sol et les éléments végétaux. Ces murets, beaucoup moins élevés que les précédents, auraient environ 1m20 de hauteur quand il s'agit de segments sur plans rectilignes ou incurvés et à profils horizontaux. Ils pourraient atteindre à leur maximum 2m de hauteur lorsqu'il s'agit de segments à profils obliques.

Les murets à profils obliques sont envisagés uniquement dans un aménagement formant terrasse-behvédère sur la partie encore inutilisée de la croupe du sommet, et à propos duquel nous donnerons plus de précisions plus loin (pages 156 à 158).

Les murets à profils horizontaux seront utilisés:

- dans une placette prévue à la jonction de la plaine et du plateau, à l'ouest du mausolée Sainte-Marguerite-Bourgeoys,
- dans les secteurs marqués par des dénivellations ou des perspectives propices à l'aménagement de points d'arrêt dans le cheminement, de méditation et de contemplation.

À ces endroits, les fondations de ces murets pourront littéralement servir de soutènement (dans les cas où les murs sont placés perpendiculairement à l'axe de la pente) ou bien les murets pourront s'enfoncer dans le sol (dans les cas où ils sont au contraire placés selon l'axe de la pente) en donnant l'impression d'être en partie ensevelis et en partie émergés et en devenant ainsi l'expression de la symbolique qui lie le monde des vivants à celui des trépassés comme celui de la Mort et de la Résurrection.

De tels aménagements sont envisagés:

- 1) dans la section Montréal et dans le triangle qui lui répond de l'autre côté de l'entrée monumentale,
- 2) sur la crête qui marque la partie inférieure de la zone triangulaire dégagée qui est en bordure de l'Université et
- 3) dans la partie médiane du terrain appelé à servir de parterre en façade du mausolée projeté à proximité du boisé de l'est;

- sur les toits-terrasses végétalisés des futurs mausolées;
- dans quelques clairières disséminées dans les zones boisées, où ils devraient adopter des plans plus souples, circulaires ou serpentins.

5.3.5.6 Les columbariums verticaux ponctuels

Ces structures de dimensions très modestes s'apparentent plus à la colonne ou à l'obélisque, donc à un monument traditionnel qu'à un élément architectural. Pour l'instant il n'y en a qu'un, récemment érigé dans la section Notre-Dame (arrière du Centre funéraire Côte-des-Neiges) à titre expérimental. Nous travaillons présentement à en raffiner le modèle, c'est-à-dire à lui donner des proportions plus élancées sans en augmenter la hauteur.

De tels mini-columbariums sont particulièrement intéressants comme éléments structurants dans des aménagements radiaux. On en prévoit notamment dans les boisés, isolément ou en association avec les murets bas, précédemment évoqués.

5.3.5.7 Les charniers familiaux

La demande pour ce type de structure est limitée, mais elle subsiste néanmoins. Nous pourrions éventuellement introduire soixante-quinze (75) nouveaux charniers d'ici à 2026, ou ultérieurement. Ces petits édifices semi-enfouis abriteraient indifféremment des enfeus et des niches cinéraires et pourraient facilement avoir une capacité de dix à vingt (10-20) places chacun dépendant du type de sépulture désiré (urnes ou cercueils).

a) De douze (12) à quinze (15) d'entre eux pourront être intégrés aux quatre (4) zones anciennes où l'on en trouve déjà, soit qu'ils se substituent à ceux qui ont été démolis dans les années 1970-80, soit qu'ils occupent les quelques emplacements encore inoccupés. Toutefois, les charniers qui ont été réalisés au cours des dernières cinq années démontrent que les problèmes d'insertion concernant aussi bien l'architecture des morts que celle des vivants. Ils seront dorénavant soumis à l'approbation du Comité chargé de l'application du Plan directeur, lequel comprendra, outre un membre de la Direction du cimetière, au moins un architecte, un architecte du paysage et un spécialiste de la conservation de l'environnement.

b) Plus ou moins soixante (60) autres charniers pourraient être répartis entre quatre (4) autres emplacements:

- quatre ou cinq (4-5) dans la prolongation de ceux qui existent sur la face nord-ouest du boisé central,
- une quinzaine (15) enfoncés dans la déclivité de la face nord-ouest du boisé de l'est,
- une quinzaine (15) blottis dans le talus paysager incurvé que l'on projette construire entre le mausolée enfoui du sommet et la zone de services qui lui est contiguë au nord-est,
- enfin, une dizaine (10) blottis dans le talus paysager incurvé que l'on projette construire sur les faces sud-est et nord-est de cette même zone de servi-

ces, en rapport avec l'aménagement ultérieur de la section Saint-Jean-Baptiste; l'étroitesse de la propriété à cet endroit et la proximité de la zone opérationnelle requièrent en effet une structuration plus marquée et construite pour maintenir le caractère serein et sacré du cimetière le long de ce qui deviendra le trait d'union entre les deux versants du sommet d'Outremont.

5.3.5.8 Les jardins de sépulture

Nous avons jusqu'ici procédé en exposant nos projets selon les principaux types de sépulture recherchés. En bien des endroits nous avons indiqué que nous comptons associer deux ou trois types de sépulture, et nous en avons déjà donné la raison: notre volonté d'établir un meilleur équilibre entre l'art et la nature en évitant une trop grande densité de petits lots et de monuments tassés.

Nous voulons ici revenir sur le résultat d'ensemble qu'est le jardin de sépulture. C'est là une formule nouvelle dans notre cimetière mais qui est déjà utilisée aux États-Unis, la plupart du temps justement dans de vieux cimetières ruraux où la dominante végétale est comme chez nous menacée par une prolifération du construit.

Ces jardins, où par définition la nature doit être dominante (arbres, arbustes, plantes et fleurs), accepteront prioritairement les urnes cinéraires (enfouies dans le sol, ou emmurées) dont les épitaphes seront de simples plaques de petites dimensions. Ils peuvent aussi accueillir de l'inhumation traditionnelle, dans des lots de dimensions variables qui peuvent aussi utiliser la plaque au sol ou des monuments, modestes ou plus importants. L'intérêt des éléments naturels et des plaques au sol dans la composition d'ensemble est d'espacer les rangs de stèles et de rendre l'environnement moins monotone.

Par ailleurs, les murets cinéraires ont cet avantage d'être érigés selon un plan prédéterminé et harmonisé. De même, l'aménagement paysager est unifié et son entretien relève de notre Cimetière plus que des familles. Ces mérites ne sont pas à mépriser quand on sait que:

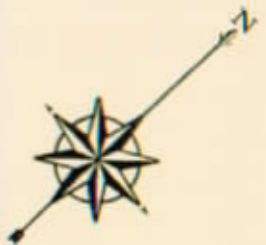
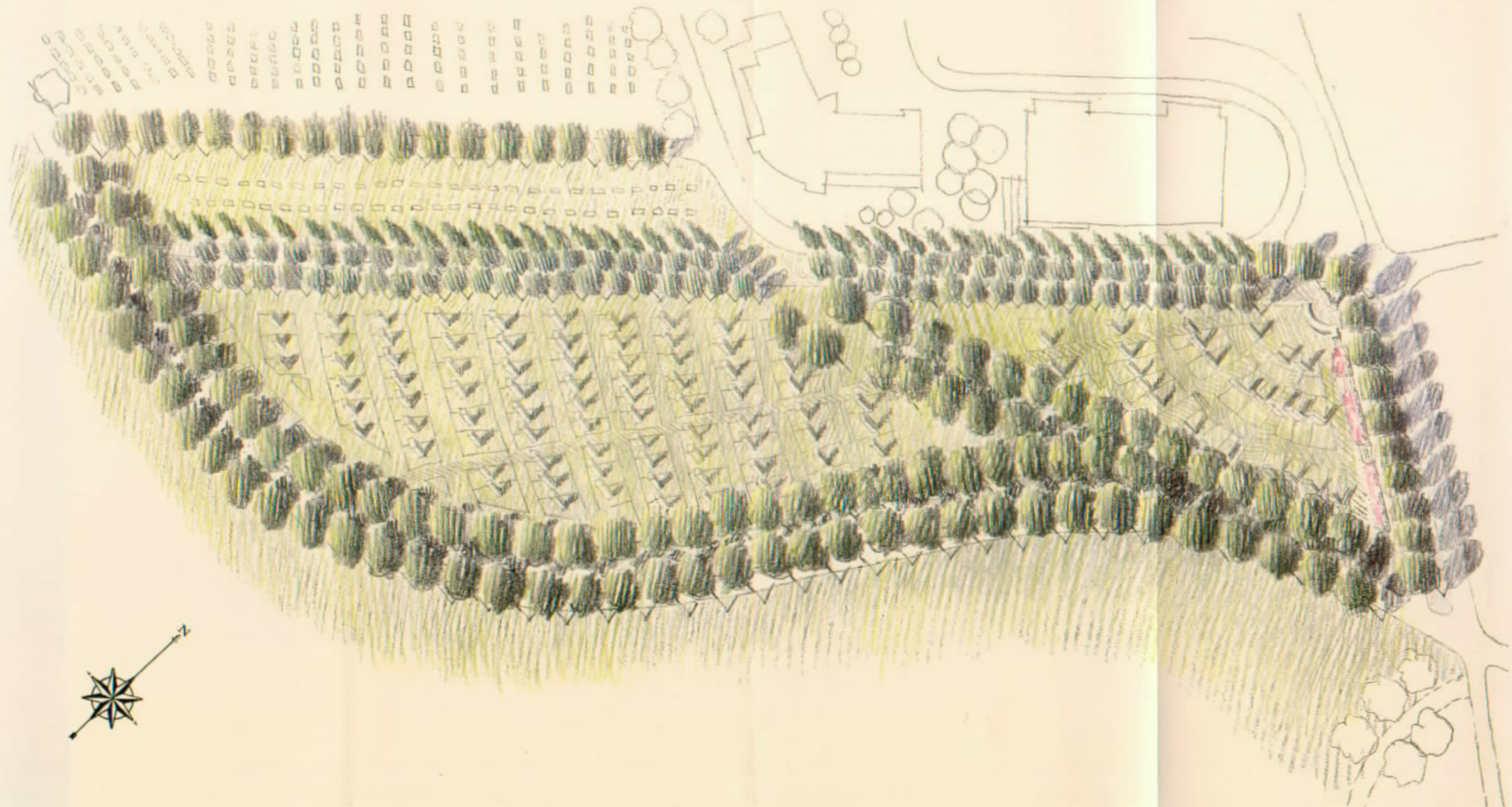
- 1) le nombre de familles qui n'ont pas encore de concession augmente progressivement,
- 2) la crémation connaît une faveur grandissante (voir les estimations présentées en pages 144-151 du volume I du Plan directeur),
- 3) l'inhumation des urnes cinéraires doit représenter 65% des personnes incinérées, soit 80 600 défunts jusqu'en 2026.

Enfin, s'il est vrai que les jardins de sépulture que nous projetons introduire dans notre cimetière, ne manqueront pas d'être perçus comme des lieux bien distincts, nous pensons qu'ils doivent être vus:

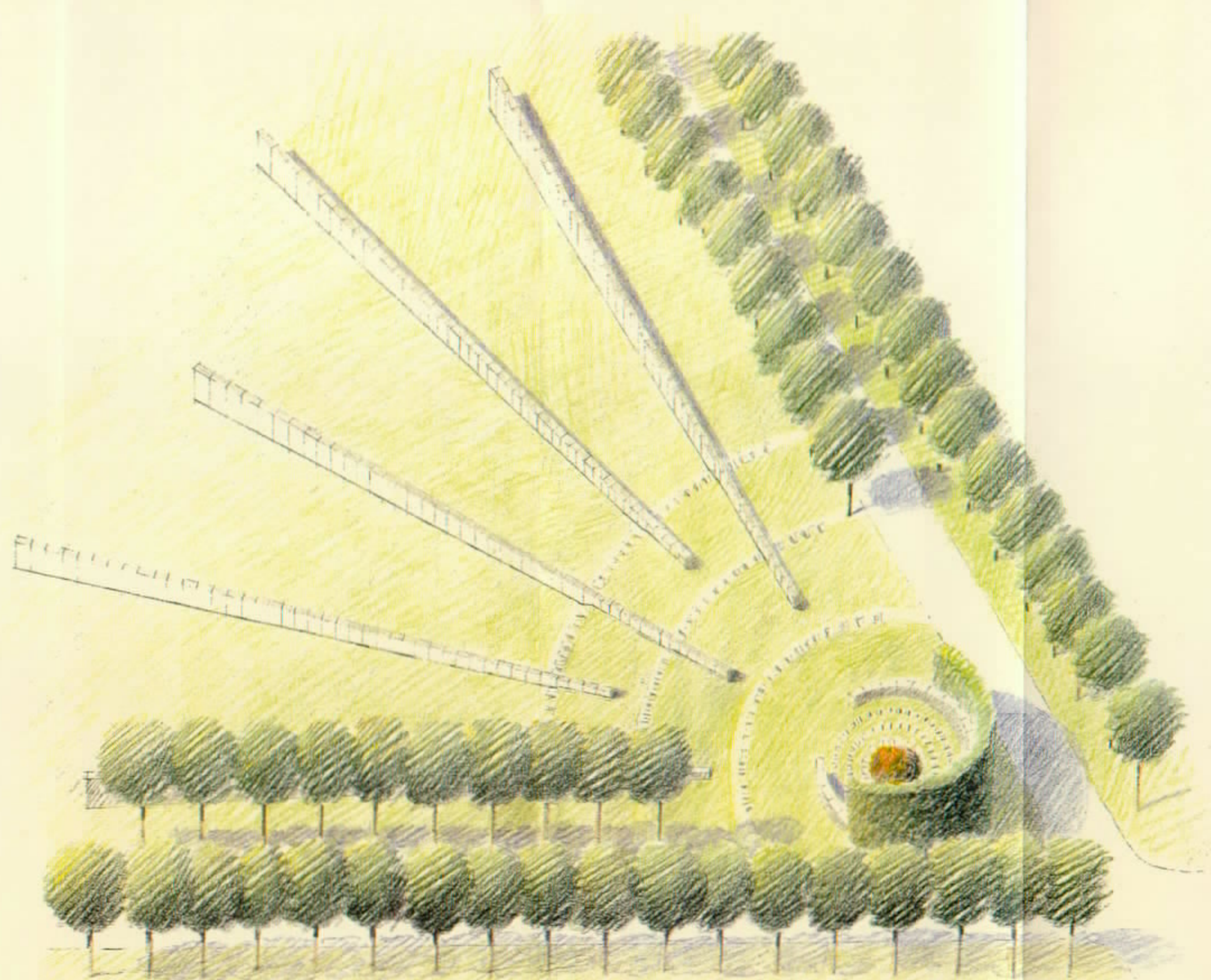
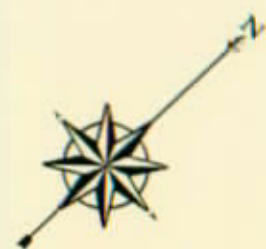
- comme la démarcation légitime d'une nouvelle génération, respectueuse de son temps comme de son environnement, et donc en parfait accord avec les théories de la conservation, qu'il s'agisse de patrimoine bâti ou de patrimoine naturel,
- comme des événements dans la séquence de la découverte du paysage, et donc tout-à-fait en accord avec l'esprit originel des cimetières-jardins.

Le caractère horticole et aéré des jardins de sépulture favorisera naturellement leur fréquentation par les visiteurs, qui aimeront vraisemblablement y consacrer un temps d'arrêt dans leur cheminement. C'est pourquoi nous prévoyons les implanter dans des lieux encore disponibles d'où l'on jouit de vues privilégiées, propices à la contemplation et à la réflexion. C'est aussi pourquoi nous y envisageons quelques éléments de mobilier urbain.

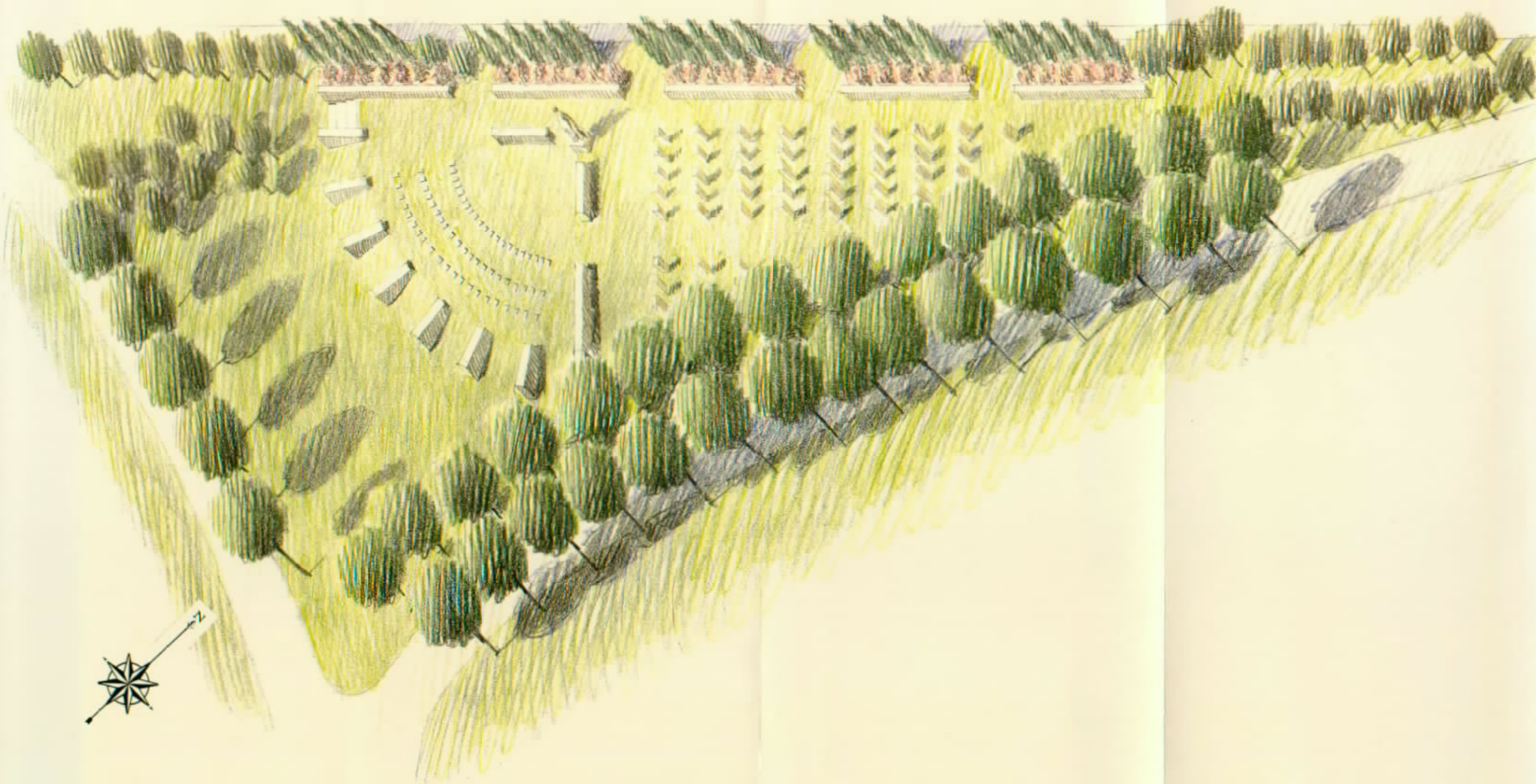
Pour conclure cette partie, nous présenterons en pages suivantes les schémas conceptuels qui illustrent dans quel sens pourront être amorcées les études d'aménagement des jardins de sépulture prévus pour la section Montréal, pour la zone triangulaire qui lui fait contrepoids de l'autre côté de l'axe monumental de l'entrée principale (attenant à la section Notre-Dame) et enfin pour la zone triangulaire dégagée qui est en bordure de l'Université (et partie de la frange nord du cimetière). On pourra voir plus loin (en page 142) le concept concernant le parterre en façade du mausolée projeté à proximité du boisé de l'est, illustré conjointement avec celui-ci.



JARDIN DE SÉPULTURE - SECTION MONTRÉAL



JARDIN DE SÉPULTURE - SECTION NOTRE-DAME



JARDIN DE SÉPULTURE DE LA FRANGE NORD



AMÉNAGEMENT DE LA PLAINE (FAÇADE DU CIMETIÈRE)



5.3.5.9 Les mausolées

a) Considérations sur l'approche architecturale proposée

De tout temps l'architecture a été confrontée à une contradiction fondamentale et inéchappable. D'une part, elle constitue le plus concret des arts, puisqu'elle s'établit dans les trois dimensions de l'espace, est soumise aux lois universelles de la physique et doit résister à la charge du temps comme à son propre poids. D'autre part, elle est également le plus abstrait des arts puisque son message n'est jamais directement lisible. Elle doit traduire les critères fonctionnels, organisationnels et dimensionnels, qui en établissent pourtant la réponse logique, sous une forme subjective qui superpose aux besoins physiques de l'espace à construire les attitudes socioculturelles et esthétiques qui régissent son expression.

Entre pure construction intellectuelle universellement reconnaissable et représentation particulière d'une région, d'un lieu et d'un temps, d'une culture et de ses contradictions, l'architecture doit également s'établir entre espace et matière, entre intérieur et extérieur, entre ciel et terre, entre présent et futur et trouver des réponses équilibrées et intelligibles à ce foisonnement d'intrants, nécessairement conflictuels dans l'espace et évolutifs dans le temps.

Lorsque la problématique d'initiation d'un projet couvre un grand nombre d'activités humaines différenciées, la modulation d'une réponse à toute question particulière permet d'établir, dans le contexte raisonné de la complexité d'ensemble, un compromis raisonnable, un enchaînement spatial et plastique anecdotique, modulé par l'ensemble des données considérées. Lorsque l'objectif à satisfaire est entièrement contenu dans une réflexion aussi subjective que celle du rapport des vivants avec la mort, celle des autres comme la sienne propre, la dimension tellurique du geste à poser exige une autre approche, fondée à la fois sur l'acceptation de la fragilité de l'individu et la commémoration de la grandeur du moment qui l'introduit dans l'au-delà.

La confrontation avec la mort a toujours provoqué chez les êtres humains un questionnement fondamental sur le sens de la vie, sur le passage immuable du temps, sur les rapports existants entre le corporel et le spirituel, entre l'individu et la collectivité, entre l'homme et la nature et entre le tangible et l'intangible. Cette interrogation lancinante se bute essentiellement à l'opacité du passage qui transmute une existence donnée, et le bagage unique des expériences vécues qui l'ont définie, vers une condition indéterminée et inconnaissable, en totale aliénation avec l'état de vivre: l'état de ne plus être.

Ce mystère de la mort physique, du passage de l'existence à l'absence de celle-ci, ou à un au-delà souhaité mais indéfinissable, a provoqué dans toutes les sociétés depuis qu'y existe la conscience d'être, l'élaboration de rituels dont les buts sont doubles: il s'agit d'une part pour les survivants d'accompagner leurs morts dans cette transformation de leur condition, vers cet état "transphysique" que l'on imagine devoir exister quelle qu'en soit la forme; il s'agit d'autre part, pour ces mêmes survivants, d'atténuer thérapeutiquement pour eux-mêmes l'horreur de la disparition irrémédiable d'un proche en générant autour de la circonstance de ce décès un cérémonial qui regroupe les membres de la famille, du clan, de la tribu ou

même de la nation dans une démarche collective commémorant, certes, la vie propre du mort mais, également, la somme des rapports affectifs, intellectuels ou existentiels personnels que chacun entretenait avec celui-ci.

Ce rituel culmine dans le geste collectif de l'abandon ou de la remise de la dépouille du défunt au temps à venir et au temps d'outre-tombe, à cet au-delà virtuellement nécessaire où les survivants veulent voir une suite à la vie terrestre.

Avant même que les groupes humains ne se soient sédentarisés, le lieu de cet abandon ou de cette remise de la dépouille au néant ou à l'éternité a généralement correspondu à un espace particulier, emplacement physique du passage symbolique du défunt du monde visible des vivants à celui, invisible, des morts, du monde concret des formes physiques au monde abstrait des esprits.

Ce lieu, qu'il soit associé à la sépulture dans la terre-mère, à l'exposition aux conditions climatiques naturelles, à la mise en tombeau ou à la sublimation par le feu, constitue l'espace commémoratif de la Mort.

Dans toutes les sociétés sédentaires, ce lieu cérémoniel a permis de matérialiser l'absence, de concrétiser l'indicible, de domestiquer le traumatisme de la disparition, en même temps qu'il permettait aux vivants de disposer hygiéniquement des cadavres et de se prémunir contre l'errance des esprits, en leur garantissant l'occupation d'un lieu aménagé comme une ville, la Cité des Morts, expression symbolique et architecturale d'une interface entre la lumière et les ténèbres, entre l'air et la terre, entre la transparence et l'opacité.

Au cours des âges et au gré de l'évolution religieuse, culturelle, économique et démographique de chaque société, l'expression architecturale de la nécropole, issue du besoin que ressent chaque société d'exprimer sa perception particulière du deuil et du rapport qu'elle veut illustrer entre ses origines et son avenir, a nécessairement évolué stylistiquement. Mais, sans doute en raison de la permanence inchangée de l'énigme que représente la Mort pour les humains, les démarches de planification de son Espace ont maintenu un recours constant aux mêmes symboles archétypiques. Ces symboles viennent du fondement collectif et millénaire de la psyché, qui transmet à chaque humain un héritage psychologique, souvent inconscient mais néanmoins commun à toute l'humanité.

D'une culture à l'autre, d'une époque à une autre, il est remarquable que l'on puisse retrouver un pareil niveau de ressemblance: la référence aux quatre éléments, eau, terre, air, feu, le rapport aux astres du jour et de la nuit, la recherche des matières inaltérables pour nier ou ralentir l'effet du temps, l'utilisation modulée de la lumière et de l'ombre, l'idée du parcours, de la progression du bas vers le haut, de l'humain au surnaturel, du deuil à la résurrection, de la sombre fosse individuelle à la révélation collective lumineuse des justes, constituent quelques-uns des stratagèmes rituels que les humains utilisent pour investir la mort physique d'une dimension surhumaine et donc, somme toute, sacrée.

Il en va de même pour l'expression physique de ces archétypes; universellement on reconnaît la pierre dressée, la stèle, la crypte, le tumulus, le mastaba, la pyramide comme références évidentes du domaine des morts.

La forme visible de cette commémoration sacrée s'érige en monuments dont l'objectif essentiel est de durer pour maintenir, idéalement jusqu'à la fin des temps, la mémoire du ou des défunts qu'ils abritent ou qu'ils surplombent. Ce recours aux monuments répond à la préoccupation universelle des vivants de répondre à la mort par l'affirmation commémorative de leur lignée.

Dans notre cimetière, ce recours au monument s'est généralement inscrit dans un cadre familial, et parfois dans un cadre corporatif ou institutionnel, essentiellement agencé autour du concept initial d'un parc funéraire, à prédominance végétale, meublé de stèles ou de cryptes minérales à demi enfouies. Cette approche initiale a donné sa qualité particulière au noyau historique du lieu.

Il va de soi que cette expressivité a puisé son identité aux contextes cathéchistique, liturgique et théologique spécifiques à la religion catholique et que cette dimension religieuse particulière doit être maintenue et illustrée, puisqu'elle se fonde sur la conviction d'une rédemption de tous les humains et considère donc la nécropole comme lieu animé et parlant de transition entre vie terrestre et vie éternelle.

Cependant, cette qualité remarquable résultant de l'adéquation entre le cadre naturel d'origine et son agencement élyséen ne peut raisonnablement être étendue à l'ensemble du territoire du cimetière, compte tenu d'une part de l'évolution de la sensibilité collective et des moeurs funéraires sur cent-cinquante (150) ans d'histoire, et compte tenu d'autre part des caractéristiques géomorphologiques ou construites différentes des zones périmétriques.

Ces zones périmétriques requièrent soit l'amélioration - par des démarches correctives - des secteurs déjà développés mais de qualité médiocre, soit l'apport structurant de gestes d'aménagement majeurs dans les secteurs de développement futur dénués de caractère propre.

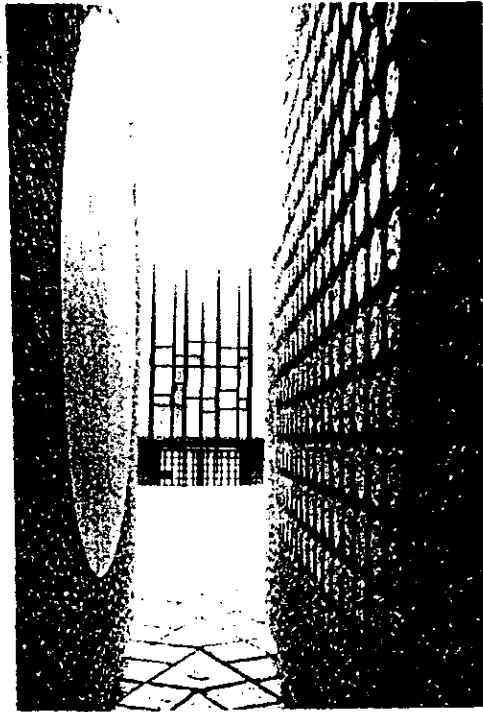
Il va de soi que ces démarches doivent participer à l'articulation cohérente de l'ensemble tout en infléchissant raisonnablement et esthétiquement la poursuite modulée de ce développement, pour répondre à l'évolution inéchappable de la société montréalaise et de ses moeurs funéraires et en optimisant l'utilisation sensible du territoire.

Ces mesures impliquent la construction de mausolées et de columbariums additionnels mais il ne peut y avoir ici place pour l'anecdote ou le superficiel; la résultante construite d'un tel programme doit traduire l'émotion propre à un tel objectif.

Sur le plan religieux, ces constructions doivent s'établir naturellement comme lieux de réflexion sur le sens de l'existence terrestre et, au delà de la mort physique, sur le mystère de la Rédemption qui qualifie tout cimetière chrétien.

Inscrits dans ce cadre privilégié de la mémoire collective de la société montréalaise et marqués par l'appartenance du lieu à sa foi catholique, les nouveaux mausolées devront puiser dans la liturgie les thématiques appropriées à leur rôle d'outil de confirmation de la foi des visiteurs.

Spirituellement, cette architecture doit être remarquable par sa puissance d'évocation, par son intemporalité et par l'économie des moyens mis en oeuvre. À cet égard, le Mémorial des Martyrs de la Déportation, conçu et réalisé en 1962 par Henri Pingusson sur le square de l'Ile-de-France à la pointe orientale de l'île de la Cité à Paris, peut servir de modèle.



Mémorial des Martyrs de la Déportation, Paris
Henri Pingusson, 1962

Géographiquement, elle doit participer aux mouvements du terrain et s'inscrire dans ses lignes de forces.

Typologiquement, elle doit établir une volumétrie, une matérialité et une texture établissant le bâtiment en interface entre sa fonction funéraire et le poids symbolique et visuel que son implantation et son environnement lui commandent dans le paysage plus vaste du cimetière et de la montagne.

Physiquement, elle doit assurer la longue durée en évitant l'usure visuelle autant que l'usure matérielle et en abritant sa fonction de tombeau à l'écart des modes passagères.

Cette résultante construite doit avoir la simplicité, la majesté et la pérennité d'un Temple.

b) Remarques concernant les mausolées déjà construits

Les deux bâtiments regroupant les mausolées Saint-Antoine, Saint-François, Sainte-Thérèse, Notre-Dame et Jean-Paul II, construits entre 1978 et 1982 aux confins nord-est du territoire, n'ont pas provoqué de critiques particulières malgré la banalité de leur architecture. Leur taille réduite, leur implantation discrète à la base de la colline d'Outremont, leur invisibilité relative, ont peu modifié la tessiture du paysage environnant. Seul de cet ensemble le mausolée Jean-Paul II est véritablement perceptible depuis le chemin *Remembrance*, en hiver surtout.

Il en va autrement des trois bâtiments érigés entre 1982 et 1989 au pied du plateau dans la partie ouest du cimetière et qui abritent les mausolées Sainte-Marguerite-Bourgeoys, La Pietà et Saint-Pierre-et-Saint-Paul. Ternes, massifs et de taille excessive, ils affichent en outre - par leur opacité et par leur stricte minéralité - la plus brutale insensibilité à l'égard du cadre naturel avec lequel ils auraient dû dialoguer. Indépendants les uns des autres malgré leur proximité, ils apparaissent comme la répétition d'une erreur, aggravée par le manque de vision d'ensemble au plan des opérations architecturales. Enfin, leur visibilité intempestive depuis un vaste secteur urbain longeant le chemin de la Côte-des-Neiges rend encore plus regrettable une démarche malheureuse qui a trop cavalièrement remplacé la prédominance végétale historique du lieu par son absolu contraire.

Depuis 1995 et en réponse aux mouvements d'opinion critique générés par ces démarches, la Direction de la Fabrique a considérablement modulé son approche de la densification d'occupation de son territoire. L'intégration discrète du mausolée Sainte-Claire-d'Assise à l'ancien charnier collectif désaffecté et l'implantation mimétique semi-souterraine du mausolée Sainte-Marguerite-d'Youville à un secteur de charniers familiaux dont le nouveau mausolée reproduit sensiblement la typologie, constituent deux réponses réconciliant très adéquatement le maintien du caractère historique et de la prédominance végétale du lieu avec l'adaptation requise par l'évolution des moeurs funéraires et les caractéristiques d'espèce variables de ce vaste lieu.

Dans le contexte de l'élaboration de notre Plan, nous identifierons et définirons les diverses mesures susceptibles de préserver, de consolider et d'optimiser qualitativement les caractéristiques particulières intrinsèques de notre territoire et de corriger ou compenser, là où requis, l'impact de gestes antérieurs non conformes au maintien de cette intégrité.

c) Implantation de mausolées et de columbariums additionnels

Il nous semble raisonnable et justifiable à ce moment de l'évolution de la conjoncture montréalaise d'envisager l'implantation modulée de mausolées et columbariums additionnels dans notre cimetière. Une telle mesure est en effet justifiée par l'évolution de la demande dans une société maintenant largement cosmopolite et urbanisée où la relation homme-nature s'est considérablement transformée. Elle est en outre compatible à l'objectif de préservation des valeurs patrimoniales de notre cimetière. Elle est aussi méritoire aux plans de l'économie et de l'écologie, ce mode de sépulture étant infiniment moins dépensier d'espace que l'inhumation en lot privé.

Par contre, il est tout aussi raisonnable et justifié d'exiger que l'implantation et la facture de ces nouveaux édifices contribuent à la consolidation de la cohérence préalable du lieu. En effet, tel que le mentionnait le Service d'Urbanisme, dans ses commentaires sur la version préalable du Plan directeur de 1997, il s'agit de "réconcilier les paysages et les modes d'inhumation pour qu'ils se co-déterminent et se conjuguent". En conséquence, il est prévu de limiter ces interventions aux endroits suivants:

- 1) dans le secteur du crématorium où une meilleure adéquation des constructions existantes et du paysage apparaît hautement souhaitable,
- 2) dans le quadrant est de la propriété où subsistent des zones peu définies qui bénéficieraient d'interventions structurantes importantes,
- 3) en divers endroits de la frange nord-ouest qui n'a jamais fait l'objet d'un effort de qualification et qui souffre du voisinage de stationnements et d'aires de service en totale contradiction avec la sérénité et le recueillement qui conviennent à notre cimetière,
- 4) au sommet d'Outremont, entre les emplacements du Calvaire et de l'aire de service où existe un réel besoin de structuration accrue. Ce secteur de première importance constitue en effet la culmination topographique du territoire et doit réconcilier les caractéristiques contrastées d'une crête s'ouvrant sur un immense panorama, d'une baissière appuyée contre un massif boisé cachant les vues vers les Laurentides et du voisinage immédiat d'une aire de service indéplaçable.

Il va de soi qu'une telle prospective reste soumise, dans les faits, à l'adéquation progressive de ces "visions" actuelles avec les "réalités" futures. La forme précise des interventions devra tenir compte de l'évolution possible des modes d'inhumation dans le temps et d'autres données conjecturales impossibles à cerner précisément aujourd'hui.

Toutefois les emplacements définis dans notre document restent, dans leur essence, les lieux à investir dans l'évolution de l'aménagement de notre cimetière. De même, les objectifs conceptuels définis dans notre Plan doivent constituer les prémisses d'un encadrement permanent pour l'horizon prévisible de son développement jusqu'à complétion ultime.

Pour assurer le maintien des objectifs de notre Plan et les ajuster aux réalités futures, nous prévoyons mettre en place un comité de suivi des aménagements projetés. Un tel comité comprendrait au moins un membre de la Direction de la Fabrique et des professionnels des disciplines suivantes: conservation du patrimoine, architecture et paysage.

5.3.5.10 Qualification et parachèvement du secteur du crématorium

À ce secteur particulièrement exposé à la vue depuis le chemin de la Côte-des-Neiges et l'avenue Decelles, il manque encore une composition d'ensemble sensible, cohérente et soutenue. La partie de la plaine qui a été développée à son pied n'a aucune parenté avec lui. L'escarpement du plateau a été sectionné par trois bâtiments massifs et indifférents à leur site. Sur le plateau enfin, l'aire de service principale du cimetière n'est pas dissimulée et forme ainsi un voisinage choquant pour le crématorium et les chapelles d'absoute. Ces derniers bâtiments souffrent également du manque de définition de leur place d'accès.

La démarche de consolidation vise à:

- 1) affermir la cohérence des installations en place,
- 2) dynamiser et alléger le rapport de chacun de ces bâtiments avec ses voisins et son cadre naturel immédiat,
- 3) établir la transition d'échelle et de rythme manquante entre la sécheresse et la brutalité massive des interventions construites existantes et le caractère parcellaire comme l'échelle réduite des monuments funéraires individuels environnants.

Les moyens envisagés pour ce faire sont de deux ordres complémentaires. D'abord, un renforcement des strates végétales successives depuis la plaine jusqu'au haut du plateau (les dispositions qui en découlent ont déjà été exposées en 5.2.3.4, pages 55 à 65). Ensuite, la composition d'ensemble des constructions érigées jusqu'à maintenant sans plan concerté.

De façon générale il s'agit de définir un véritable espace cérémoniel en façade du crématorium et de réduire la brutale indépendance des mausolées. Dans les deux cas, cela se fera par l'adjonction de structures de liaison, légères, basses et discrètes, modulant des lieux actuellement disloqués.

a) Les composantes du projet

Concrètement, l'intervention portera sur trois (3) emplacements:

1) À l'ouest du mausolée Sainte-Marguerite-Bourgeoys

Sur un plateau légèrement surélevé par rapport à la voie de circulation et à l'arrière de quatre (4) arbres matures existants - à distance suffisante pour en garantir la survie - il s'agira d'implanter un aménagement mixte regroupant:

- une placette partiellement bordée par un mur d'inhumation de cendres,
- un déambulateur linéaire extérieur,
- une galerie intérieure sur un seul niveau abritant des enfeus en rangée dont les dimensions en mètres seraient les suivantes: 45L x 7P x 4H, donnant ainsi une superficie de 315 mètres carrés.

2) Dans l'intervalle entre les mausolées Sainte-Marguerite-Bourgeoys et de la Pietà

On envisage ici une intervention analogue à la précédente, laquelle prendrait place entre l'alignement de jeunes arbres existants au bord de la voie de circulation et l'importante frondaison principalement composée de saules qui occupe la partie haute de l'escarpement. Les dimensions en mètres de cette galerie seraient les suivantes: 35L x 7P x 4 H, alors que sa superficie serait de 245 mètres carrés.

3) De part et d'autre des chapelles d'absoute existantes

Les derniers ajouts dans ce secteur permettraient de définir plus adéquatement un espace cérémoniel qui n'est à l'heure actuelle qu'esquissé, ainsi qu'à occulter les bâtiments et équipements de service limitrophes.

Le projet envisagé comporte:

- la définition formelle du parvis par l'implantation de deux petites constructions d'un seul niveau abritant niches et enfeus, ainsi que par un traitement de sol distinct définissant l'espace de la place; les dimensions en mètres de la galerie sud seraient de 35L x 7P x 4H pour une superficie de 245 mètres carrés; les dimensions de la galerie nord-ouest seraient de 50L x 7P x 4H pour une superficie de 350 mètres carrés;

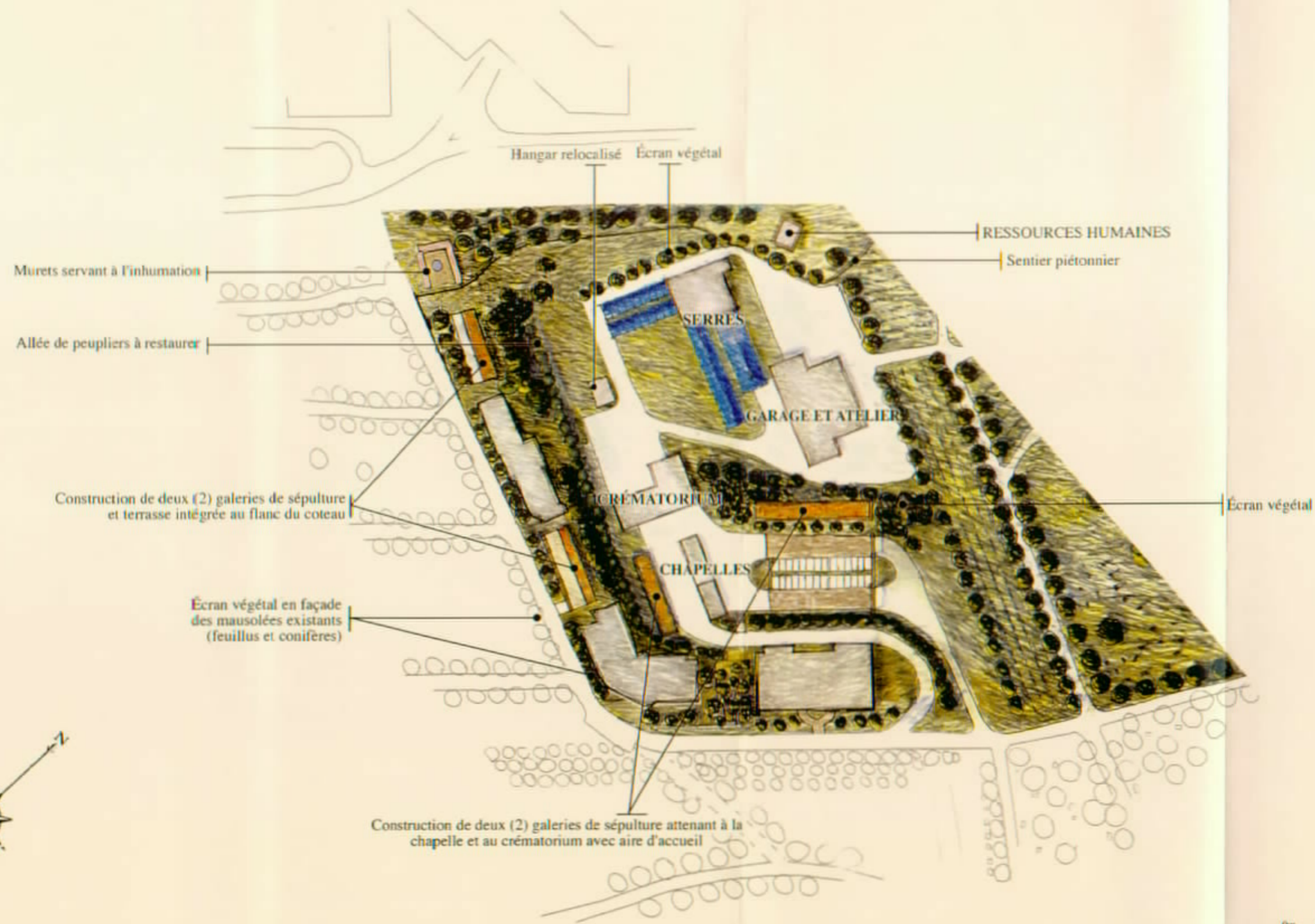
- la ségrégation de l'accès public au crématorium et aux chapelles d'absoute, d'une part, et de l'accès de service à la zone opérationnelle, d'autre part,
- la plantation d'un écran végétal dense entre ces deux secteurs.

b) L'approche conceptuelle

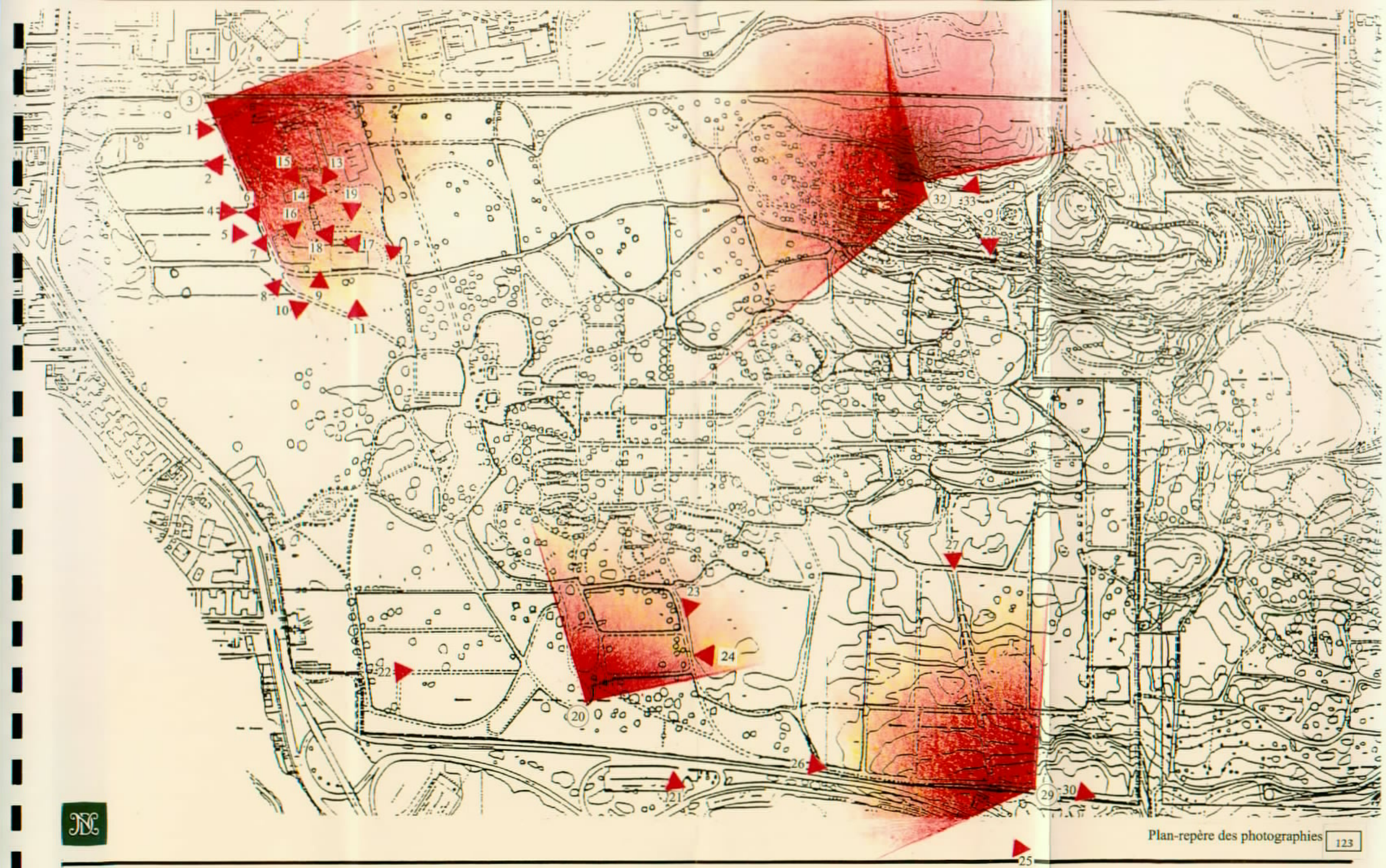
Les quatre (4) bâtiments identifiés dans les paragraphes précédents seraient de même nature, simplement modulés en fonction des conditions propres aux implantations respectives.

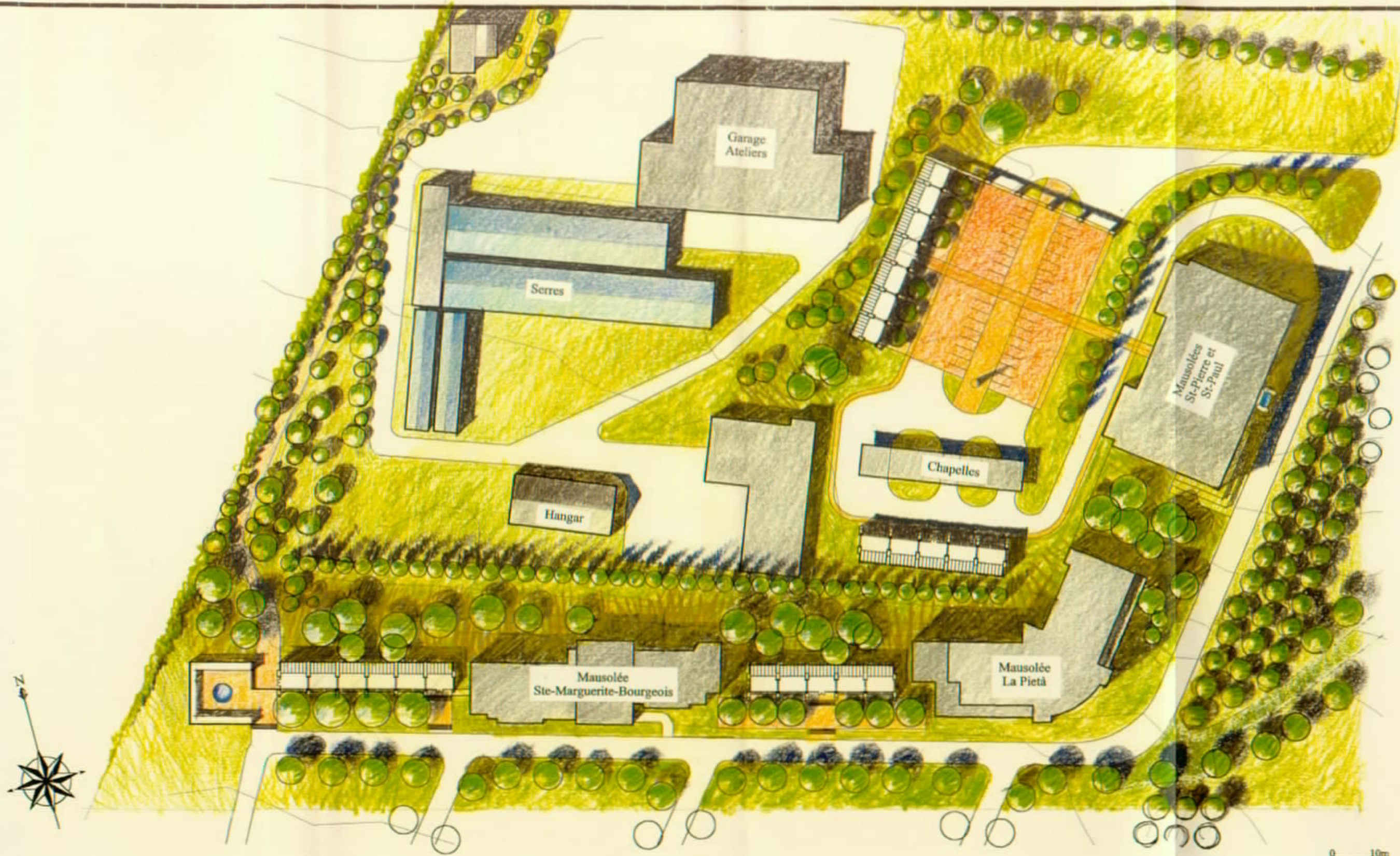
Il s'agirait de petites constructions linéaires à toiture plate, accessibles par un de leurs longs côtés. La galerie interne qu'elles abriteraient serait bordée d'enfeus sur la face qui, opposée à l'entrée, serait soit encastrée dans la déclivité du plateau (dans les deux premiers cas), soit adossée à un écran végétal (dans les deux cas relatifs à la place du crématorium). La façade, traitée à la manière d'une claustra, servirait à la fois à tamiser la lumière extérieure et au dépôt d'urnes cinéraires. Régie par une grille modulaire de 30 x 30 x 30 cm, elle apparaîtrait comme une paroi d'alvéoles vitrées, fermées par un double vitrage à l'extérieur et par un verre scellé du côté de la galerie intérieure.

Le revêtement des autres surfaces extérieures serait préférablement fait de plaques d'une pierre dense grise, sciée ou bouchardée, ou de béton préfabriqué servant de support à la végétalisation. Le matériau de revêtement prédominant à l'intérieur serait préférablement le marbre.



PARACHÈVEMENT DU SECTEUR DU CRÉMATORIUM





5.3.5.11 Aménagement des secteurs peu définis du plateau

Comme on l'a vu précédemment (page 50), il existe dans la partie est du plateau deux secteurs moins définis qui requièrent des interventions structurantes, à défaut des particularismes naturels qui les auraient qualifiés.

Ces deux emplacements se prêtent naturellement et raisonnablement à l'implantation de deux nouveaux mausolées, notamment en raison de leur articulation géomorphologique qui permet d'enfourer partiellement les futures structures.

Il faut souligner que ces mausolées constituent les seuls, et les derniers ajouts d'importance que la Fabrique envisage réaliser dans le quadrant est, et cela sans compromettre le maintien de la préséance du végétal sur le construit. Ceci dit, il nous semble important de rappeler que cette dominance du végétal ne s'est jamais exprimée dans le cimetière par le recours systématique à la nature sauvage, mais bien plus par l'utilisation volontairement structurée d'éléments apparemment naturels, pour articuler synthétiquement l'espace monumental d'une nécropole architecturée, où le monde des morts affleure symboliquement et physiquement la surface du monde des vivants et où la végétation encadre ce qui constitue des espaces ouverts d'inhumation.

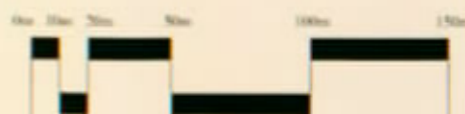
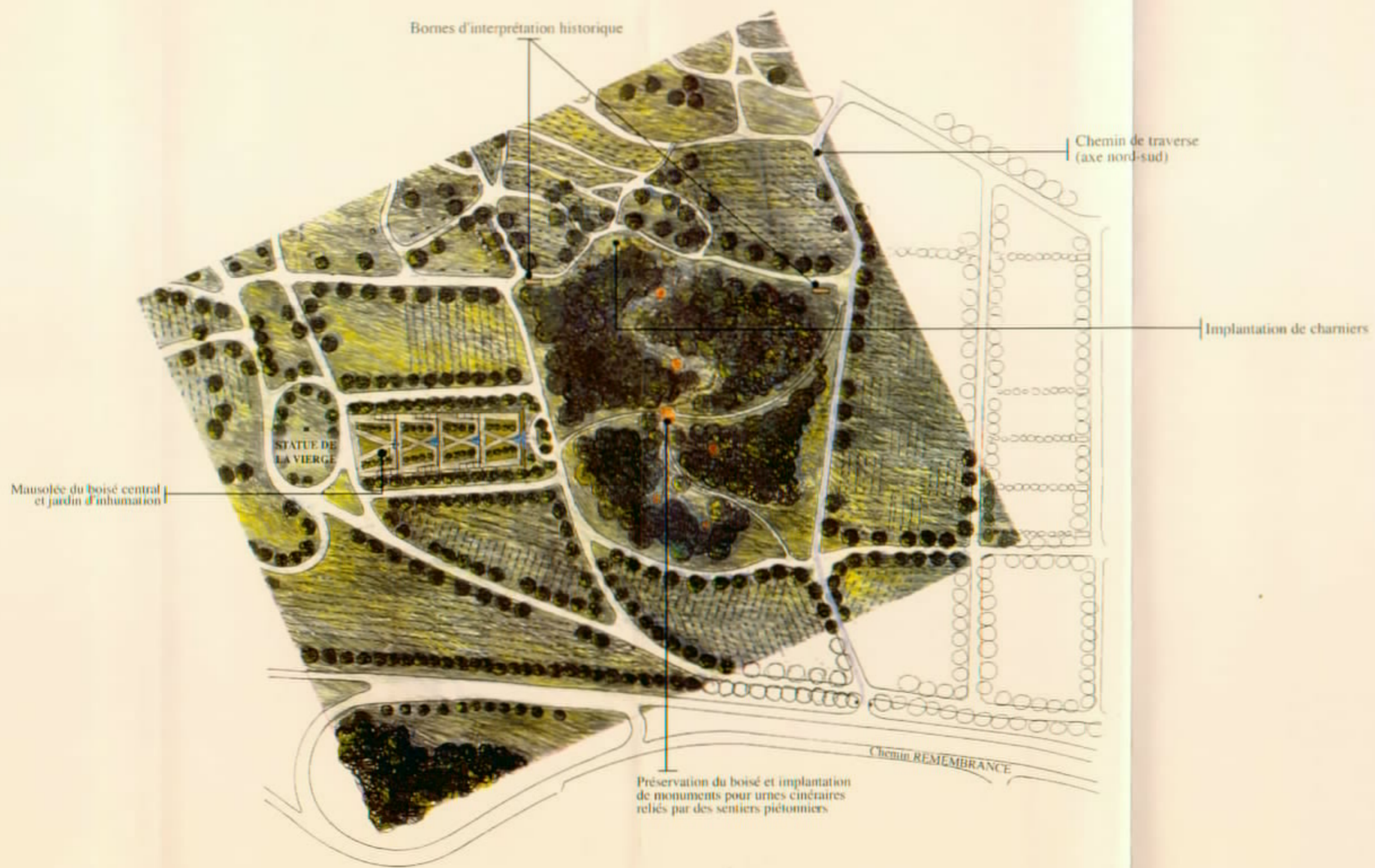
C'est ce créneau "d'affleurement" référant donc à une typologie de monument plus qu'à une typologie de bâtiment, au domaine de la commémoration plus qu'au domaine de l'habitation, aux caractéristiques géologiques naturelles du terrain plus qu'aux caractéristiques urbaines artificielles du construit, qu'il nous semble devoir rattacher l'approche conceptuelle des mausolées futurs et l'expression architecturale de cette fonction sépulcrale monumentalisée.

Il s'agit pour nous d'élaborer un nouveau type d'intervention, dans des secteurs choisis acceptant ce type de densification et requérant cette structuration positive. Cette approche s'inscrit dans la voie du maintien et du développement de la prédilection initiale de Henri-Maurice Perrault pour un rapport centre-périphérie. Dans les secteurs du cimetière qui sont dépourvus d'une caractérisation naturelle marquée, les nouveaux mausolées deviendraient les éléments de fixation et d'axialisation autour desquels graviteraient les accidents du paysage naturel, les plantations périmétriques d'arbres et d'autres aménagements architecturaux différenciés, de moindre densité et d'échelle réduite.

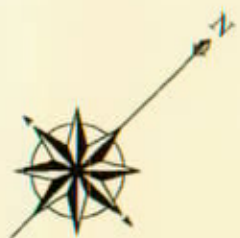
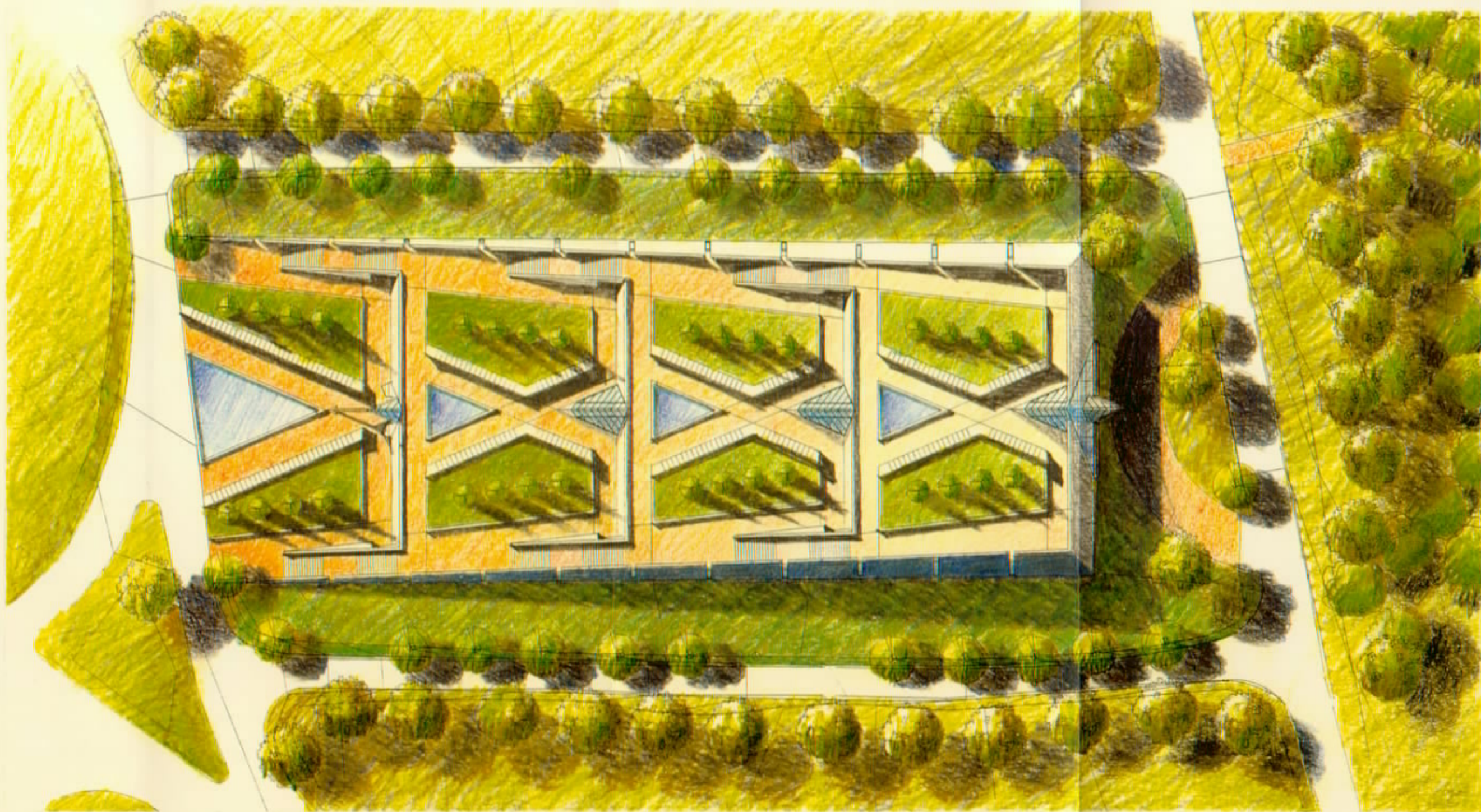
a) Mausolée et jardin de sépulture contigus au boisé central

Dans le terrain en pente douce situé au sud-ouest du boisé central et qui offre une belle vue sur le sommet de Westmount, on envisage un mausolée en partie enfoui, articulé sur trois (3) niveaux de surfaces inégales, qu'un jardin d'inhumation prolongerait jusqu'au chemin bordant l'îlot elliptique où se trouve la statue de la Vierge.

Dialoguant avec le profil du terrain, ce mausolée s'intégrera harmonieusement aux îlots d'inhumation et au boisé qui en constituent l'environnement immédiat. Les alignements d'arbres existants en bordure des chemins seront conservés et, comme les plantes grimpantes que nous proposons pour les murs périmétriques, contribueront à dissimuler le mausolée. Les trois paliers de toits végétalisés seront aménagés de la même manière que le jardin d'inhumation qui les précède au sud-ouest, c'est à dire avec des murets d'urnes cinéraires et des plaques au sol alternant avec des plantations, des couvre-sols végétaux et des bassins. Les visiteurs pourront y circuler librement, y trouver un cadre propice au recueillement et à la contemplation du paysage environnant.

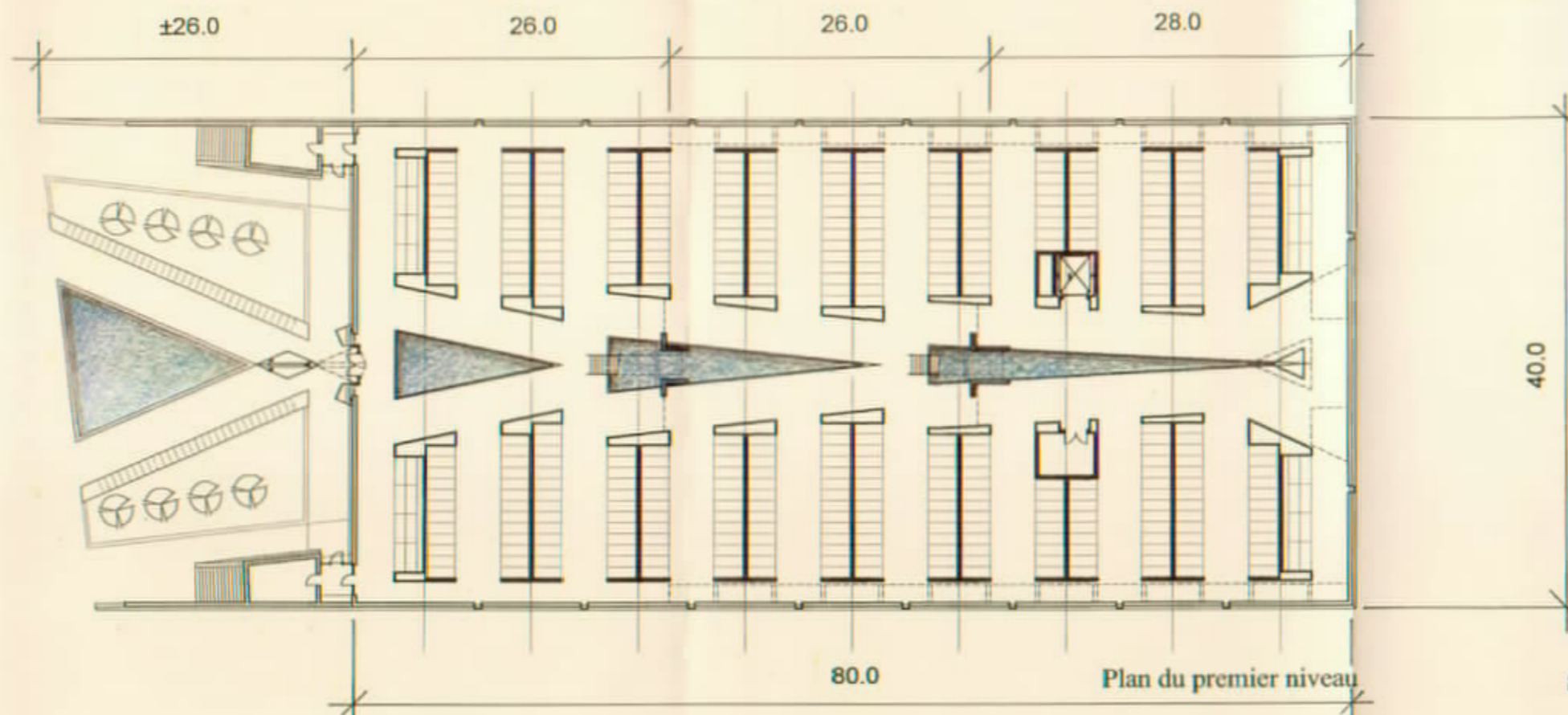


AMÉNAGEMENT DU PLATEAU (SECTEUR DU BOISÉ CENTRAL)



Note: Les présentes illustrations constituent des schémas conceptuels. Elles identifient simplement les dimensions générales et la volumétrie envisagées pour chacune des implantations considérées et indiquent l'orientation de la recherche architecturale à venir.

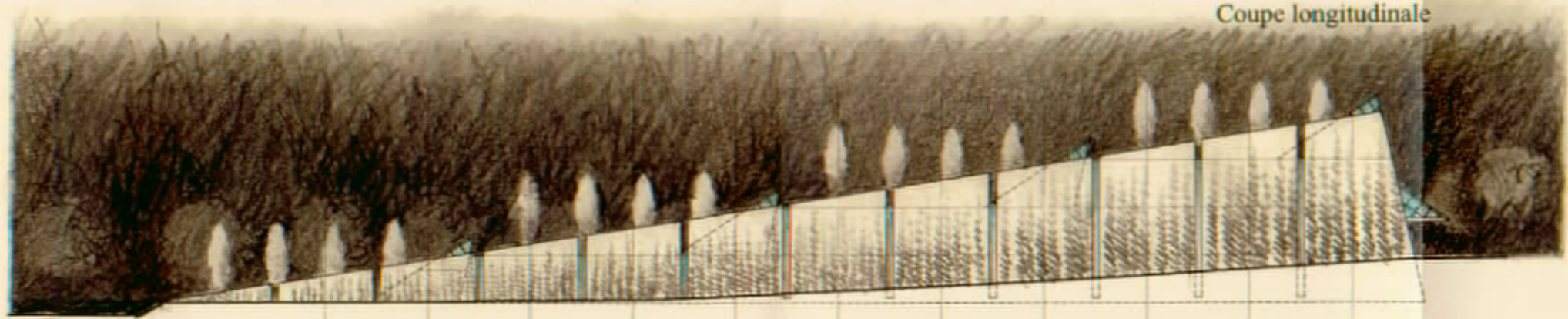




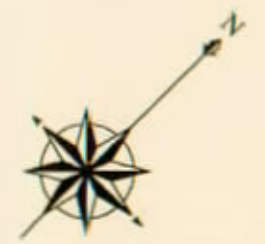
Superficie: 3,200 m²

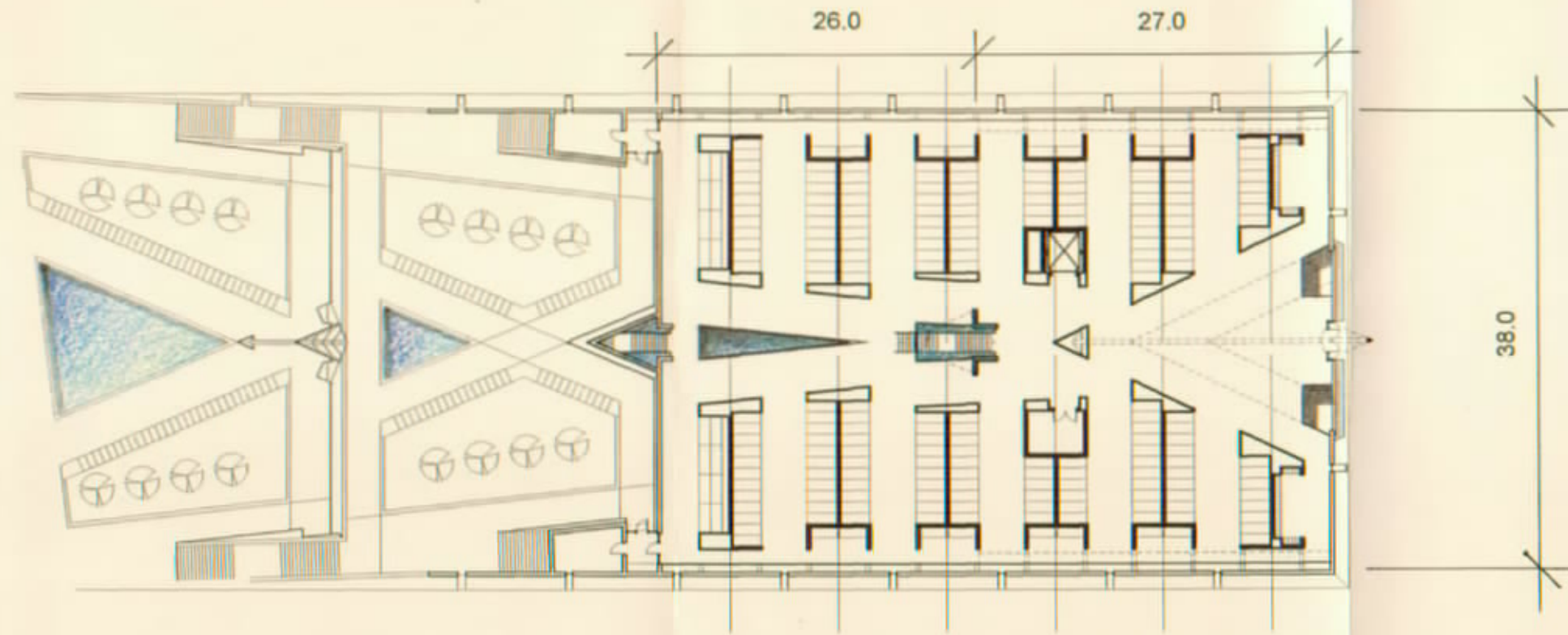


Coupe longitudinale



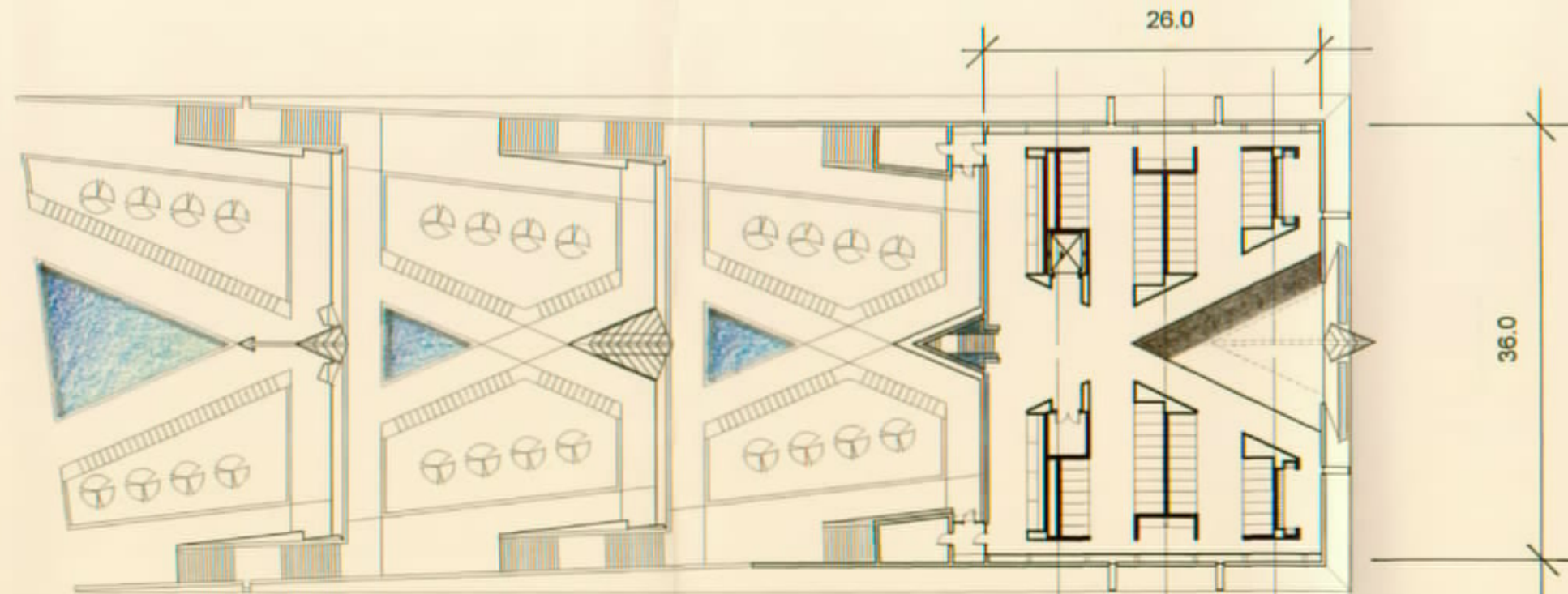
Élévation latérale





Superficie: 2,014 m²

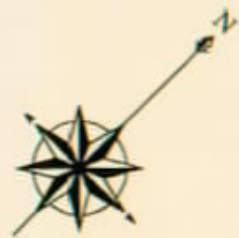
Plan du deuxième niveau



Superficie: 936 m²

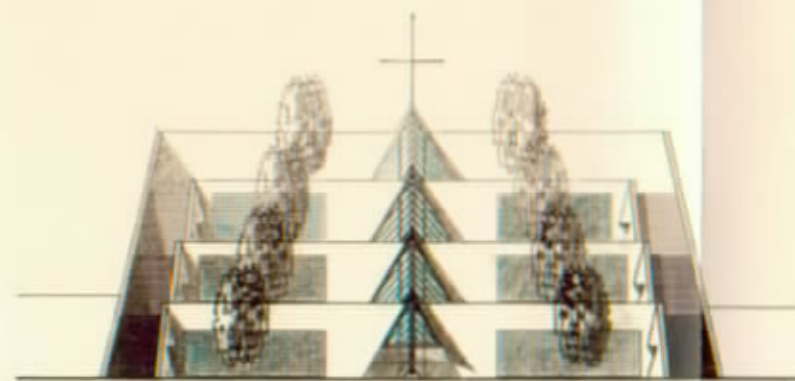
Plan du troisième niveau

Superficie totale: 6,150 m²

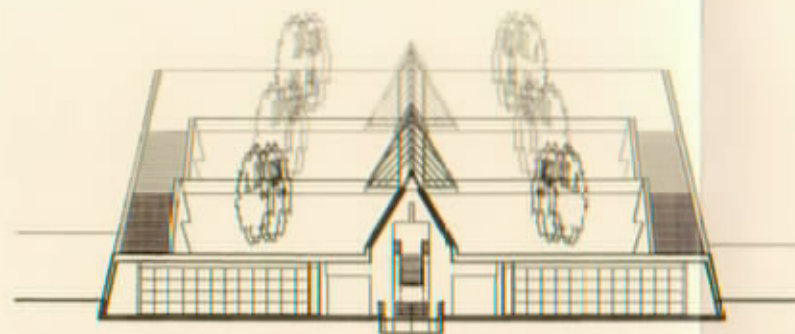




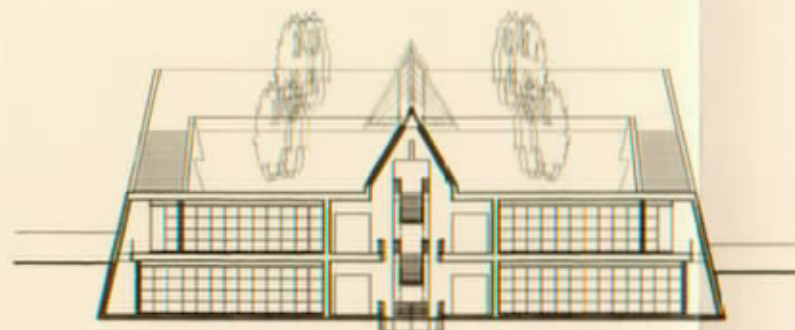
Élévation de la chapelle



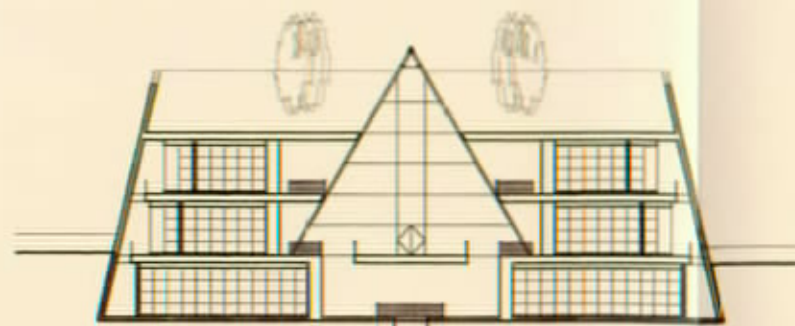
Élévation des jardins



Coupe de l'escalier



Coupe de l'escalier



Coupe de la chapelle



b) Mausolée et jardin de sépulture voisins du boisé de l'est

Dans le terrain qui descend en pente douce depuis l'arrière du poste de la police montée municipale jusqu'au bassin versant où convergent les eaux de ruissellement de la colline d'Outremont, on envisage une intervention de même nature, mais vraisemblablement phasée en 2 ou 3 temps compte tenu de sa plus grande envergure.

Dans la partie supérieure du terrain, on prévoit établir un mausolée en partie enfoui, articulé sur trois (3) niveaux de surfaces inégales, scindé en deux parties (est et ouest) de manière à conserver le double alignement d'arbres matures ainsi que l'avenue oblique qui partagent ce secteur.

Comme dans le cas précédent, les toits en terrasses de ce mausolée seront végétalisés et serviront de jardins d'inhumation aménagés comme il a été mentionné, et les murs latéraux seront adoucis par un revêtement de plantes grimpantes. De plus, les dimensions généreuses de ce site permettront de réserver, à l'ouest et à l'est du mausolée, une bande de terrain pour l'inhumation en pleine terre, où des monuments de types traditionnels favoriseront une meilleure intégration visuelle des formules commémoratives actuelles.

Dans la partie inférieure du terrain, au-delà d'un chemin transversal existant, on prévoit aménager un jardin d'inhumation, également articulé en paliers et scindé en deux (2) parties par la prolongation requalifiée de la voie oblique qui à cet endroit n'a jamais été définitivement fixée. Il s'agirait d'une série de chambres à ciel ouvert définies par des murets à demi enfouis de niches cinéraires.

Nous comptons aussi introduire un bassin au point le plus bas du quadrilatère est afin d'évoquer la présence de l'étang qui existait autrefois à cet endroit, et d'exprimer les rapports entre le dessus et le dessous de la surface terrestre, entre la vie et la mort, entre le connu et le mystérieux.

c) L'approche conceptuelle

La version préliminaire du Plan directeur de 1997 proposait pour chacun de ces deux emplacements la construction d'un mausolée hors-sol, implanté en bout de perspective d'un parc funéraire.

La présente proposition remplace cette notion de bâtiment autonome et dégagé par celle d'une structure en affleurement avec la topographie des lieux et qui s'inscrit sous un parc funéraire en terrasses. Ce parc prolonge le caractère végétal prédominant du site et culmine en un belvédère ouvert sur de vastes panoramas. Il prend une forme volontairement géométrique pour introduire une interface à mi-chemin de l'art et de la nature, à la jonction de la vie végétale et de la permanence minérale.

Nous croyons que l'approche conceptuelle présentée ici, plaçant le mausolée en dialogue avec la profondeur de la terre et l'infini du ciel, continue et développe ce rapport symbolique profond recherché intuitivement par les humains dans leur attitude face à la mort.

Nous croyons également, dans le contexte propre à notre cimetière, que cette approche volumétrique et formelle s'intègre harmonieusement tant au contexte montagneux du site qu'au poids symbolique sacré attribué par toutes les cultures à la montagne.

L'approche conceptuelle s'attachera donc à intégrer au paysage l'enveloppe extérieure de ces montagnes creuses et à naturaliser leurs toitures et leurs murs pour atténuer la confrontation du naturel et du construit.

Dans les deux cas les bâtiments seront accessibles par une entrée cérémonielle située de plain-pied avec une chapelle d'absoute largement vitrée ainsi que par des entrées secondaires localisées sur les terrasses.

Les chapelles d'absoute s'ouvrent volontairement sur la lumière et sur le décor naturel changeant afin que le visiteur s'y trouve, à tout moment du jour et de l'année en interface entre le monde extérieur évolutif des vivants et le monde intérieur immobile des morts. Pour accentuer ce caractère de carrefour symbolique et de lieu de rencontre virtuelle, nous prévoyons également utiliser les surfaces murales des chapelles d'absoute pour l'exposition et la conservation d'ouvrages funéraires choisis (monuments tombés en déshérence ou trop fragiles pour demeurer à découvert).

L'apport de lumière naturelle à l'intérieur est essentiel pour équilibrer le caractère de crypte des bâtiments. Dans chacun des mausolées décrits dans cette section, il se fera par l'utilisation de "murs cinéraires" analogues à celui déjà décrit (en 5.3.5.10) dans l'approche conceptuelle retenue pour les structures de liaisonnement du secteur du crématorium. Ces murs constitueront l'interface entre les mausolées proprement dits et les terrasses des jardins funéraires qui les prolongent à l'extérieur.

Dans le cas du mausolée voisin du boisé de l'est, l'apport de lumière se fera également par le traitement transparent "en arraché" des deux façades qui se font face de part et d'autre de l'avenue de desserte qui le traverse.

De plus, et cela dans les deux cas, la lumière pénétrera jusqu'aux niveaux inférieurs des mausolées grâce à des puits de lumière généreux situés au-dessus des escaliers intérieurs. Elle sera encore amplifiée par l'adjonction d'une séquence d'ouvertures en périphérie, à l'extrémité des circulations transversales. Cette ponctuation permettra aux visiteurs de garder un contact visuel et psychologique avec l'extérieur et de mieux s'orienter.

Le matériau de revêtement extérieur serait préférablement une pierre grise dense en plaques sciées ou bouchardées, ou de béton préfabriqué servant de support à la végétalisation. Le matériau intérieur prédominant serait préférablement le marbre.

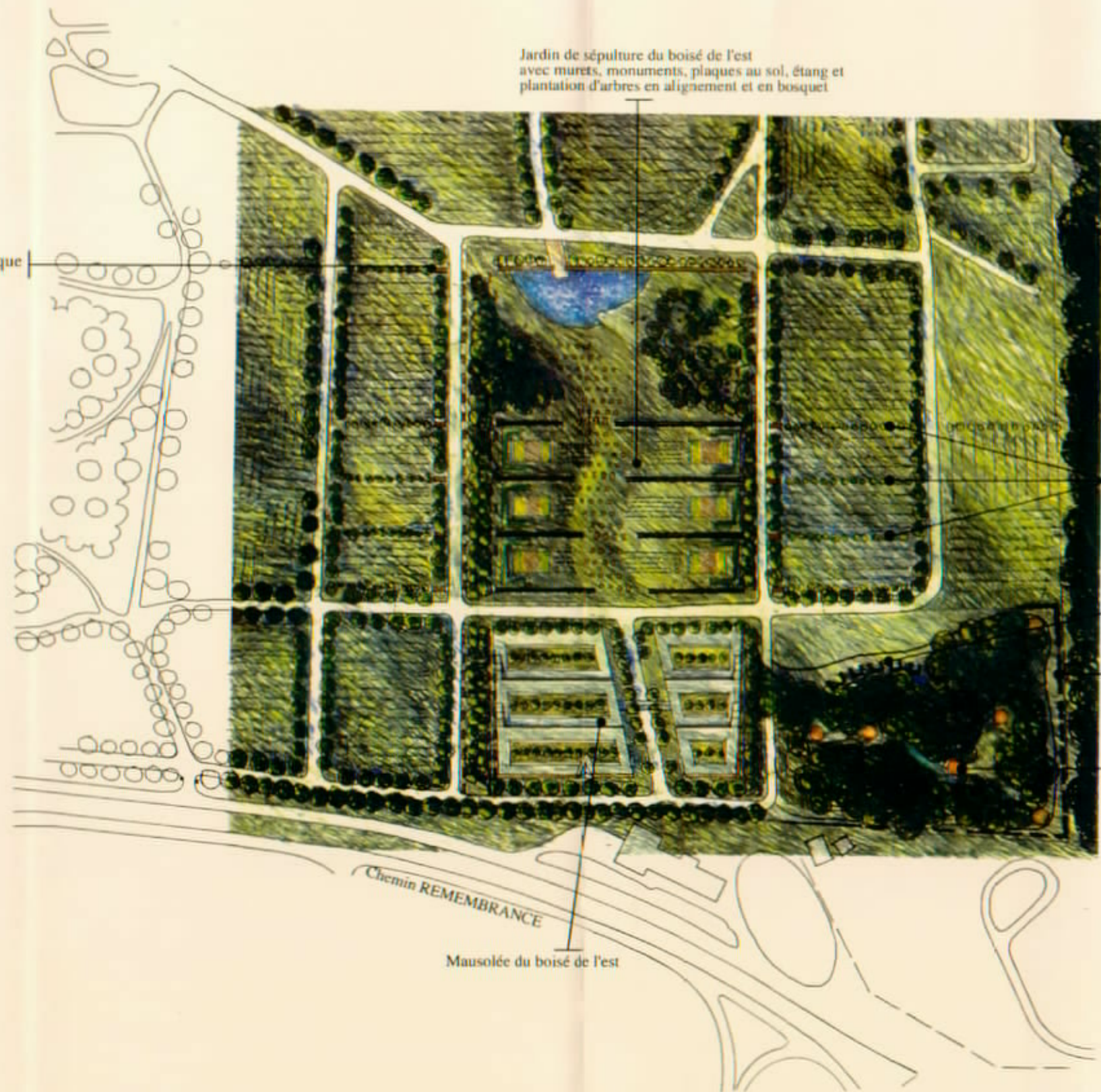
d) Apport conceptuel des boisés contigus

Dans chacun de ces deux cas un promontoire naturel densément occupé par des arbres matures s'oppose naturellement au caractère plat et à l'espace ouvert des constructions considérées.

Cette spécificité contrastante entre des paysages opposés (ouvert-fermé) nous a naturellement conduit à privilégier le renforcement de ces conditions naturelles en confrontant les futures architectures mi-ensevelies et ordonnées au jaillissement végétal naturel contre lequel ces monuments s'appuieront. La contiguïté des boisés et des mausolées contribuera à l'intégration de ceux-ci au paysage.

Borne d'interprétation historique

Jardin de sépulture du boisé de l'est
avec murets, monuments, plaques au sol, étang et
plantation d'arbres en alignement et en bosquet



Plantations d'arbres en alignement

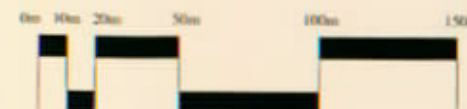
Implantation de charniers
et/ou de murets servant à
l'inhumation

Murets servant à
l'inhumation et
sentier piétonnier

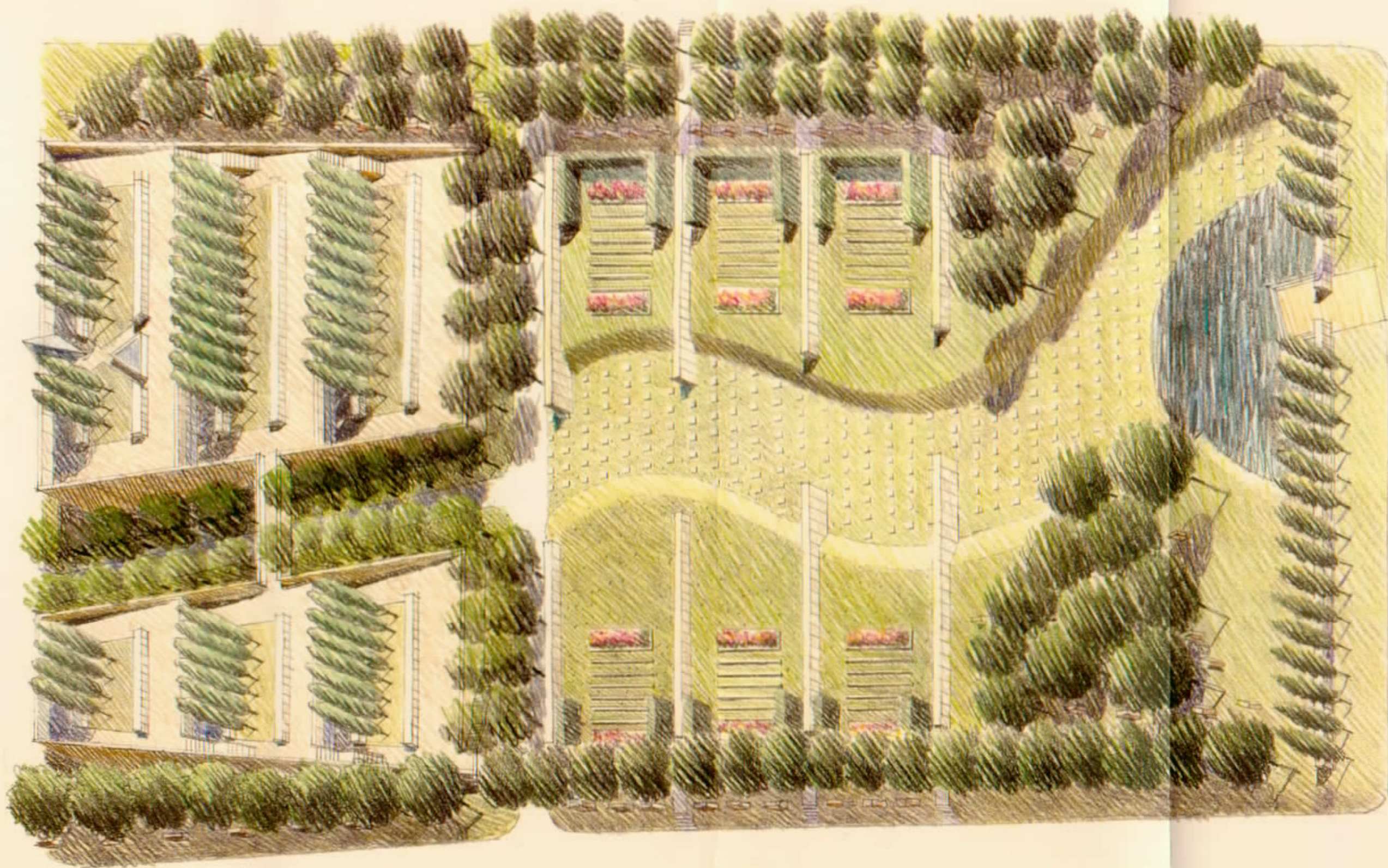
Préservation du boisé et
implantation de monu-
ments pour urnes
cinéraires reliés par des
sentiers piétonniers

Chemin REMEMBRANCE

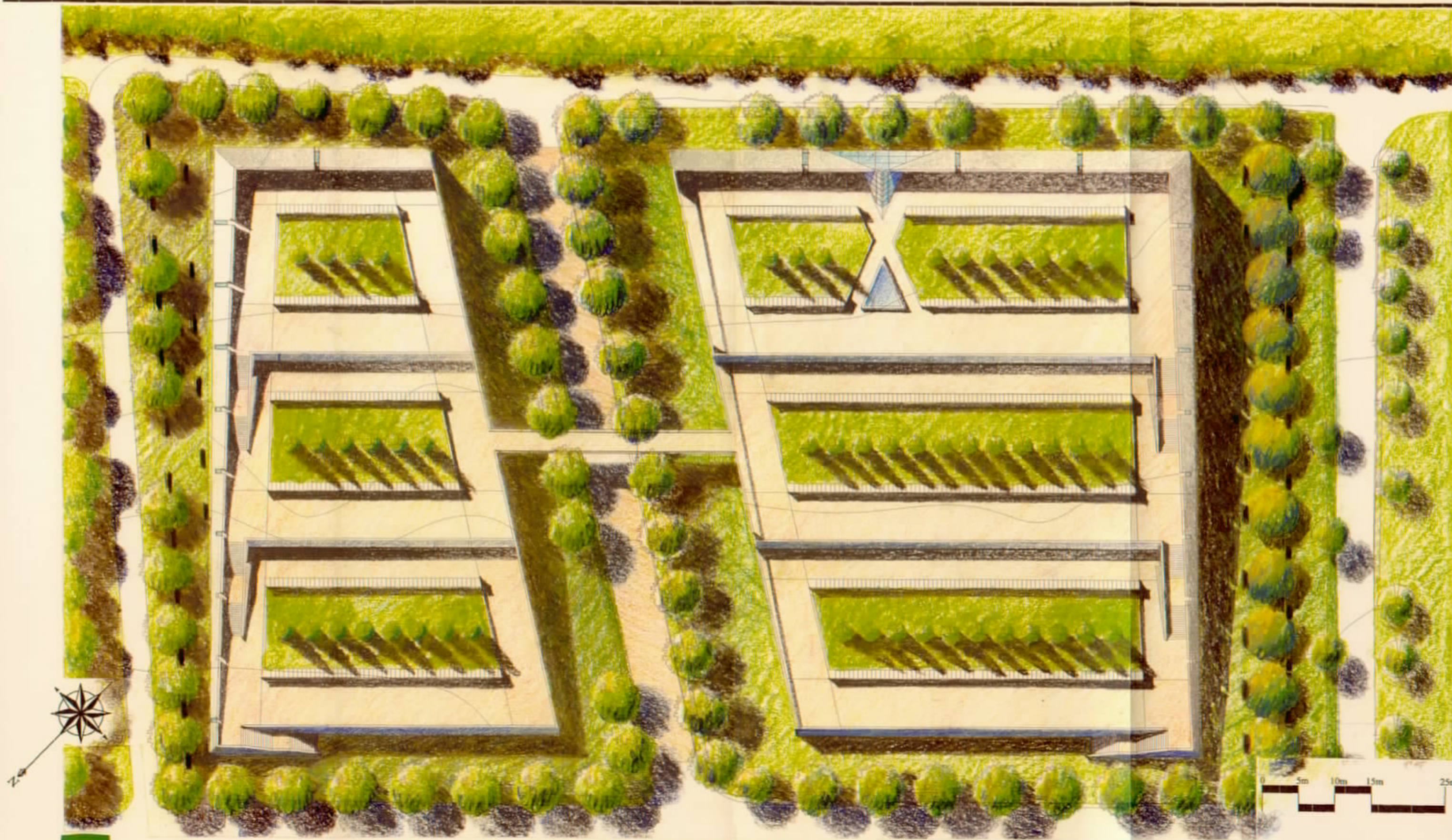
Mausolée du boisé de l'est



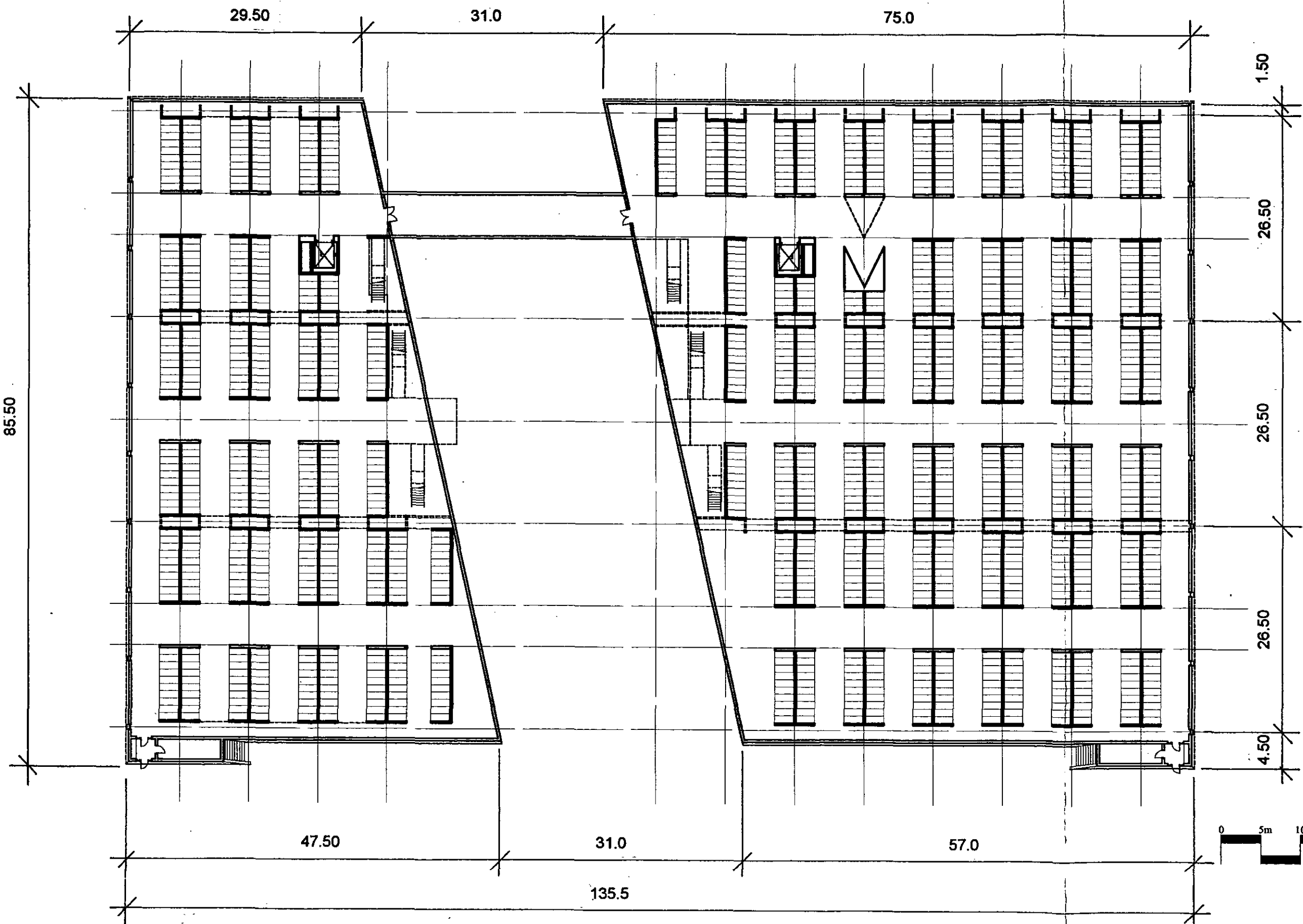
AMÉNAGEMENT DU PLATEAU (SECTEUR DU BOISÉ DE L'EST)



JARDIN DE SÉPULTURE DU BOISÉ DE L'EST



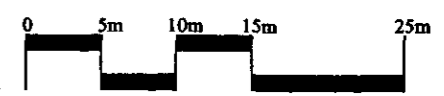
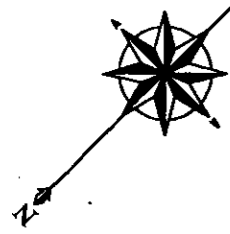
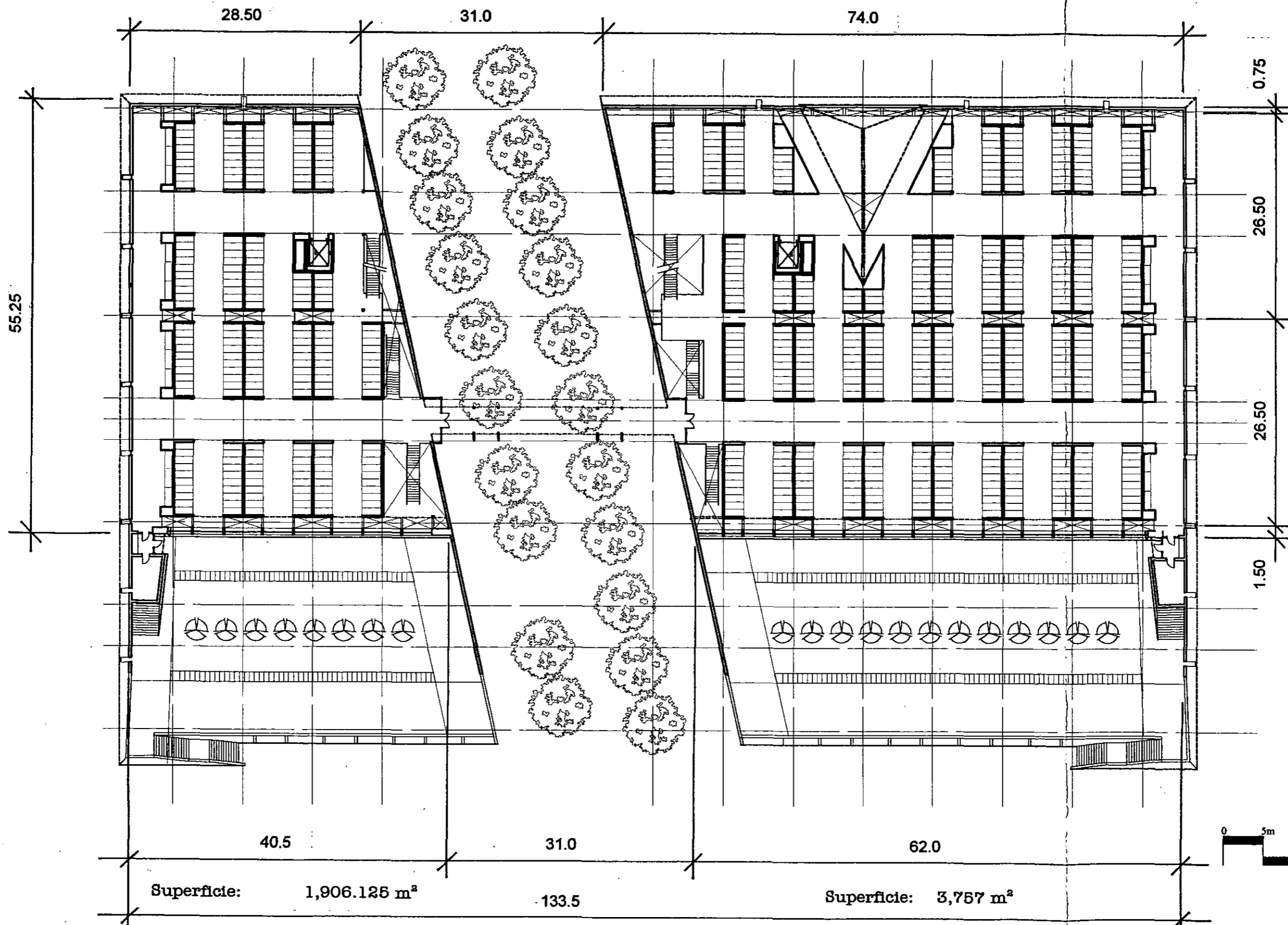
Note: Les présentes illustrations constituent des schémas conceptuels. Elles identifient simplement les dimensions générales et la volumétrie envisagées pour chacune des implantations considérées et indiquent l'orientation de la recherche architecturale à venir.

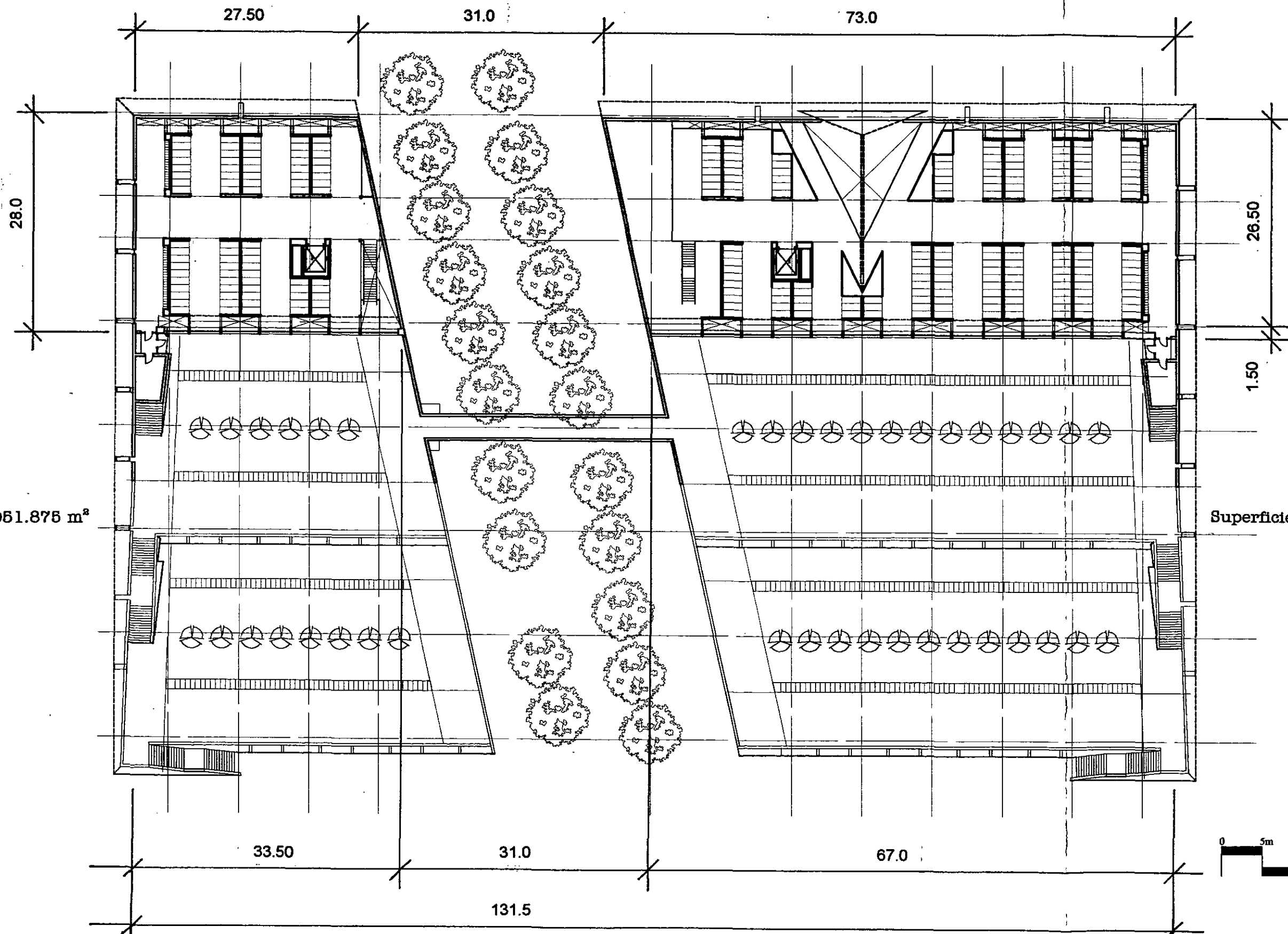


Superficie: 3,291.75 m²

Superficie: 5,643 m²

Mausolée du boisé de l'Est
Plan du premier niveau



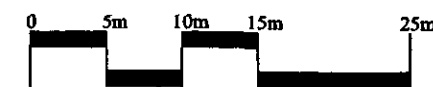
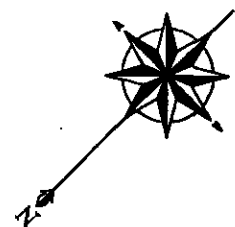


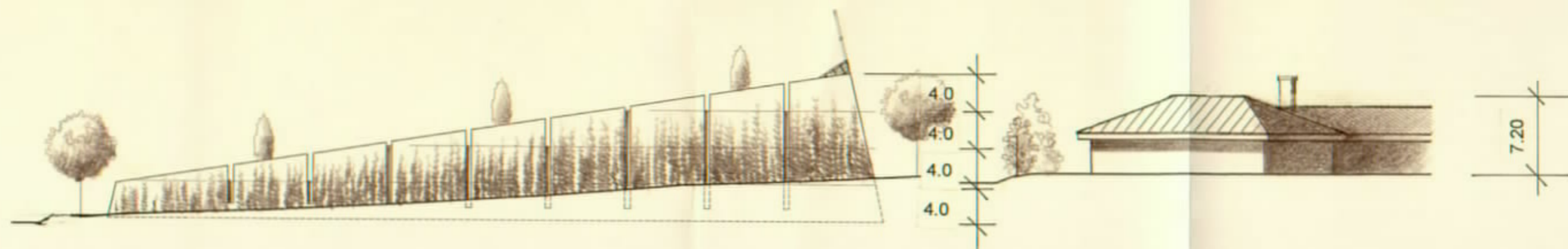
Superficie totale: 6,051.875 m²

Superficie totale: 11,360 m²

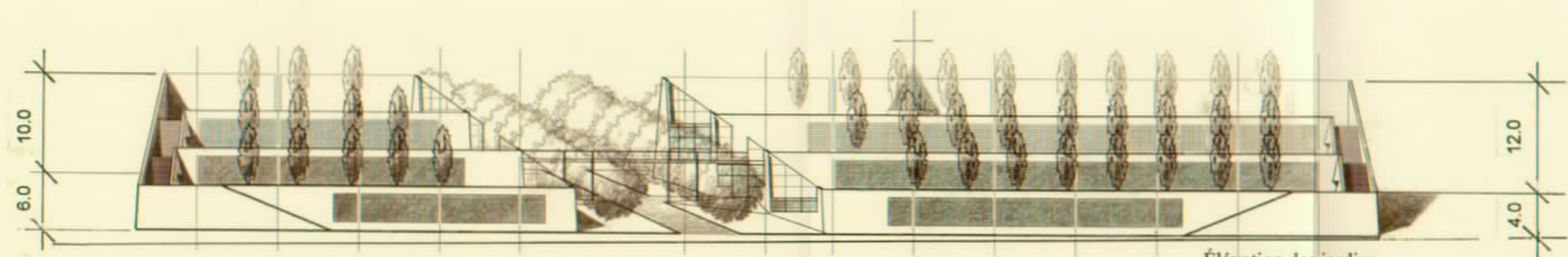
Superficie: 854 m²

Superficie: 1,960 m²

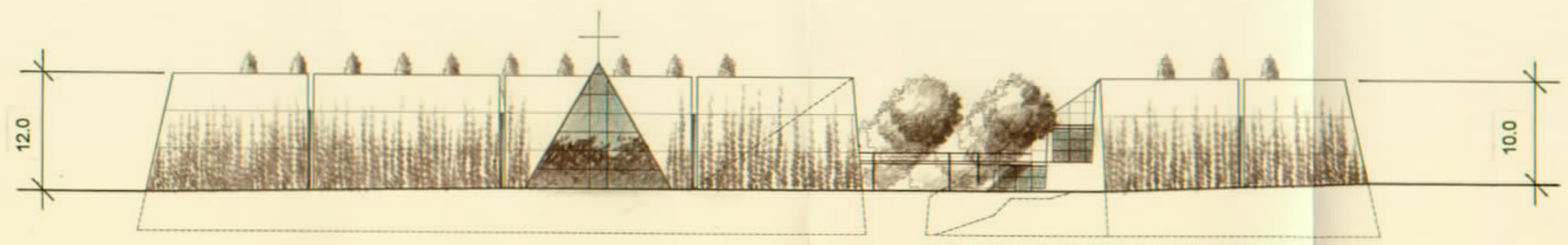




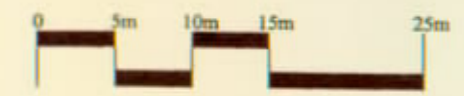
Élévation latérale

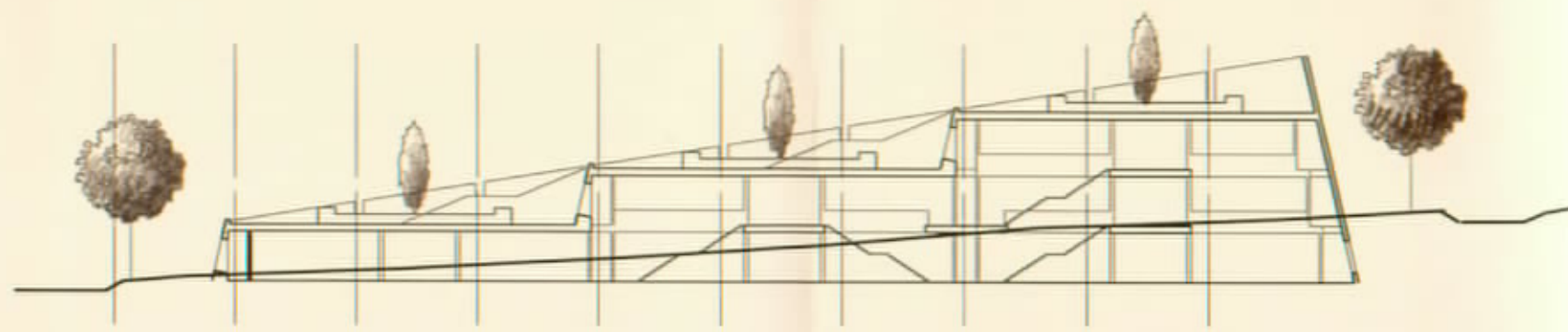


Élévation des jardins

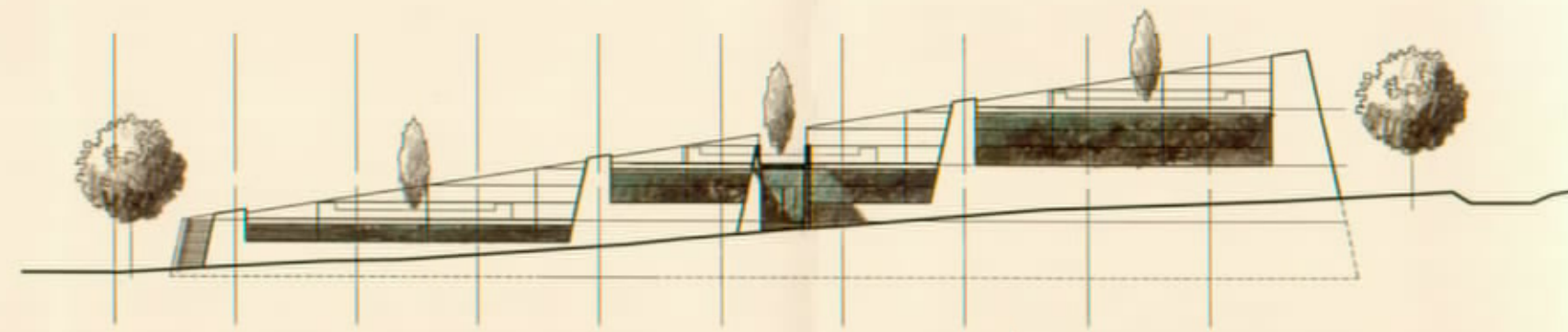


Élévation de la chapelle

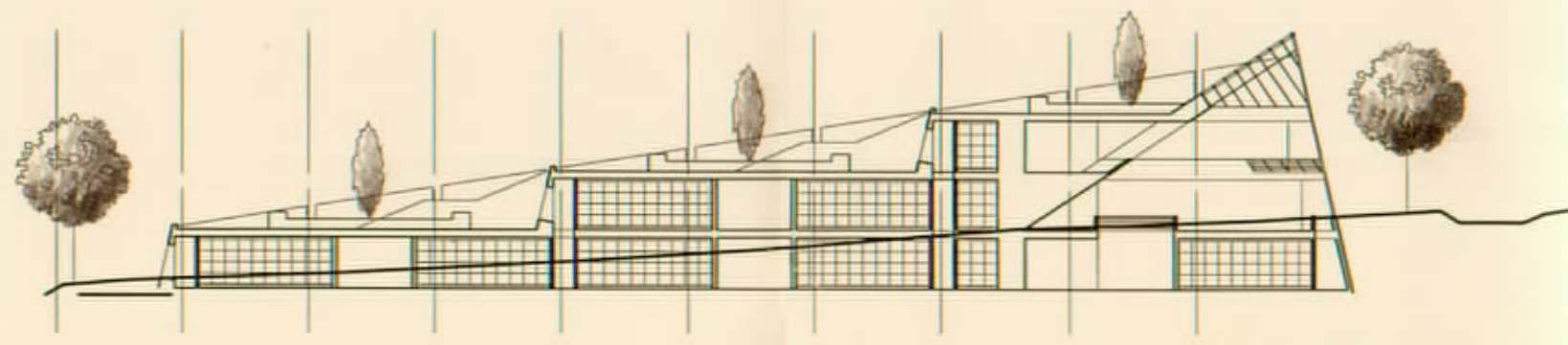




Coupe des escaliers de jonction



Élévation de la partie centrale



Coupe de la chapelle



e) Impact visuel de la construction des mausolées proposés

Pour établir l'impact visuel de ces projets sur le plateau, tant depuis le cimetière lui-même que depuis le domaine public, nous avons attendu la chute des feuilles pour évaluer leur visibilité dans les conditions les plus négatives. Nous avons alors utilisé un camion muni d'un bras extensible doté d'une nacelle sur laquelle a été installée une mire repérable de loin (un contreplaqué de 4'-0" x 8'-0" peint en rouge) afin de localiser en grandeur nature et en vraie hauteur sur le terrain, les angles hauts des bâtiments envisagés. Nous avons de même marqué leurs points bas par d'autres panneaux de 4'-0" x 9'-0" disposés au sol. Nous avons ensuite procédé à des prises de vues, à courte, moyenne et plus grande distances le long des parcours d'où l'on pourra par moment apercevoir l'un ou l'autre des bâtiments. Joignant ensuite les points-repères des futurs bâtiments, hauts et bas, nous avons pu établir leur profil général dans l'espace ainsi que leur visibilité relative le long des parcours.

Notre conclusion est que leur impact est mineur et passager:

- à cause du relief accidenté des terrains environnants;
- à cause du couvert végétal considérable de la montagne qui fragmente et filtre les vues que l'on aura de ces nouvelles constructions;
- à cause de la simplicité formelle envisagée pour ces constructions;
- à cause de l'apport végétal important considéré tant pour les murs que pour les toits-terrasses de ces structures;
- à cause des travaux de végétalisation additionnelle prévus le long de la clôture (ainsi qu'il a été mentionné dans la légende de la photo 29, page 141).

Les illustrations que nous présentons sur les trois (3) pages suivantes visent à montrer:

- la visibilité que l'on aura du mausolée central et du mausolée de l'Est à partir des points de vue et au moment de l'année où ils sont les plus découverts (page 150);
- des séquences de vues sur le cimetière, dans un sens ou dans l'autre le long du chemin *Remembrance*, lesquelles permettent de constater que les percées visuelles sur les futurs bâtiments (non représentés) à travers la végétation ne seront jamais qu'épisodiques et fragmentaires (pages 151 et 152).

Nous convenons du fait que les simulations de la page 150 demeurent très floues, le profil des bâtiments n'apparaissant que comme des formes grisâtres émergeant au travers et au-dessus du couvert végétal. D'autres simulations plus précises sont évidemment à prévoir lorsque de véritables projets d'architecture seront à l'étude.



Simulation volumétrique du mausolée du boisé de l'Est



Simulation volumétrique du mausolée du boisé central



← Sens de la séquence
Vers Côte des Neiges



Sens de la séquence →
Vers avenue Mont-Royal





← Sens de la séquence
Vers Côte des Neiges



Sens de la séquence →
Vers avenue Mont-Royal



5.3.5.12 Structuration de la frange nord-ouest

La définition actuelle des limites du cimetière le long de l'Université de Montréal souligne de manière encore plus stridente que les franges nord-est et sud-est, la médiocrisation croissante que le "progrès" a généré sur le périmètre de ce lieu élyséen, supposément insensible au passage insignifiant du temps.

Plus le cheminement de l'observateur l'amène à s'élever géographiquement au-dessus du niveau moyen de la ville, plus sa perception de l'environnement s'étend vers le sud, vers l'est, et finalement au point ultime de ce cheminement, vers le nord. Malheureusement, la proximité immédiate des installations de service de l'Université de Montréal et du cimetière (voies d'accès, stationnements, aires de services électriques et mécaniques, aire d'entreposage de matériel et de matériaux) vient contredire la beauté naturelle du lieu, l'élévation progressive physique et spirituelle du visiteur, la tranquillité même du climat intérieur auquel cette ascension le préparait.

Nous avons déjà identifié (en pages 51-52) les actions qui nous apparaissent souhaitables dans ce secteur déprécié: remplacement de la clôture grillagée, mise en place ou renforcement d'écrans végétaux, aménagement d'un parcours piétonnier paysagé jalonné par une séquence d'éléments construits dont des murets d'urnes cinéraires. Nous devons préciser ce dernier point qui intéresse la capacité fonctionnelle du cimetière et l'intégration harmonieuse des futurs équipements.

a) Traitement unitaire et varié de la frange

Cette bande de terrain, étroite, très longue, et qui par surcroît gravit les trois paliers essentiels de la propriété, appelle un traitement séquentiel différencié afin de respecter et de mettre en valeur les qualités spécifiques de chacun des lieux traversés et les panoramas que l'on y découvre: sentiers, gradins, aires pavées d'arrêt et d'observation, structures d'inhumation modulées en fonction des objectifs paysagers, plantations de densité variable selon les perspectives à favoriser ou au contraire à dissimuler.

Cette diversité sera toutefois assujettie à la volonté d'établir une cohérence formelle sur l'ensemble du parcours. Déjà, l'uniformité de l'enceinte institutionnelle et la qualification raisonnée des strates végétales en bordure de la propriété contribueront à cet objectif. Une parenté de matériaux et de langage architectural sera de même recherchée pour les divers éléments qui ponctueront le cheminement.

b) Un fond de scène approprié pour le secteur Decelles

La zone d'inhumation qui borde la clôture depuis l'entrée Decelles jusqu'au talus qui la sépare du plateau souffre de sa relative ouverture visuelle sur la circulation automobile de l'Université de Montréal.

Cette situation sera en partie corrigée par la restauration de l'écran végétal existant le long de cette frontière. Elle le sera également par l'implantation de quelques segments d'un muret discontinu destiné à recevoir des urnes cinéraires, à l'arrière des lots d'inhumation traditionnelle et en guise de fond de scène aux espaces intercalaires qui ont été réservés entre ceux-ci pour accéder au rang le plus éloigné de la voie d'accès véhiculaire. Il s'agit moins ici d'augmenter la capacité fonctionnelle du cimetière que de qualifier davantage cette zone d'inhumation, l'opération ayant pour but de lui donner un caractère spatial plus recueilli, plus centripète.

c) À la jonction de la plaine et du plateau

Débutant sur la placette de la galerie de sépulture prévue à l'ouest du mausolée Sainte-Marguerite-Bourgeois (déjà mentionnée en 5.3.5.10, page 120), le sentier piétonnier que nous proposons depuis le secteur Decelles jusqu'au sommet (selon le parcours illustré en pages 82 et 169), inviterait d'abord les utilisateurs à accéder au niveau du plateau en traversant le boisé couvrant la dénivellation qui sépare cette hauteur du niveau de la plaine. Ce chemin aura une largeur de 2 mètres et un traitement distinct de celui des allées anciennes réservées aux piétons. S'il devait être retenu comme le, ou l'un des sentiers de randonnée associés au "chemin de ceinture" ou à "l'axe nord-sud", ce traitement serait établi selon la coupe-type présentée en page 91, du moins pour ses segments longeant les voies véhiculaires. Dans le secteur dont il est ici question, quelques lots sont prévus pour l'inhumation d'urnes cinéraires en pleine terre avec plaques au sol ou pour leur dépôt dans deux ou trois murets du même type non intrusif qui est envisagé dans les autres zones boisées. La qualité naturelle du lieu sera non seulement préservée mais augmentée par la relocalisation du hangar métallique qui le domine, lequel sera déplacé vers le sud-est, près de la cour de service du crématorium.

d) À la hauteur des bâtiments de service

Nous prévoyons la création d'une sorte de corridor végétal permettant de relier correctement la zone précédente et les sections d'inhumation qui sont depuis longtemps en opération plus loin au nord-est. Ce corridor sera réalisé par la réduction des aires de circulation qui contournent les serres au nord-ouest et par la plantation d'arbustes de part et d'autre du chemin piétonnier. On ne prévoit aucune forme de sépulture dans ce secteur dont la largeur va en diminuant jusqu'au point d'être presque totalement étranglée à l'endroit de l'ancienne maison du palefrenier, maintenant occupée par la Direction des opérations et des ressources humaines du cimetière.

e) Le long de la section B

(N.B. L'annexe III, page 212, localise les différentes sections)

Il s'agit certainement du segment le plus triste de la frange nord-ouest puisque les lots d'inhumation traditionnelle ne sont ici séparés de la clôture que par une voie de circulation automobile et que les rares plantations qui la bordent ne masquent absolument pas les stationnements contigus de l'Université.

Pour corriger cette situation nous comptons:

- 1) limiter l'accès automobile à ces tronçons du réseau routier (concessionnaires riverains, véhicules de service) et conséquemment réduire la largeur de la surface asphaltée,
- 2) poursuivre le sentier piétonnier amorcé à la jonction de la plaine et du plateau (selon l'esprit illustré dans la coupe-type de la page 91),
- 3) récupérer ce qu'il faut d'espace pour habiller l'enceinte par des segments alternés d'un écran végétal compact et d'un muret discontinu de niches pour urnes cinéraires, dans le même esprit de que nous avons décrit pour le secteur Decelles.

f) Dans le triangle vacant à mi-parcours de la frange

Cet emplacement, découvert et d'étendue réduite, sera traité de manière à s'intégrer aux sections voisines et à respecter les perspectives que l'on a sur la tour de l'Université de Montréal et sur l'oratoire Saint-Joseph. Il comprendrait des lots d'inhumation traditionnelle et des murets de niches cinéraires. Le sentier piétonnier s'y poursuivra en bordure de la voie automobile, comme dans le segment précédent.

g) Dans la bande boisée du piémont

Plus haut dans la pente, à partir du point où la route s'éloigne à nouveau de la ligne de propriété et où commence une bande boisée qui débouche à l'arrière du Calvaire, nous envisageons une double démarche et un zonage différencié:

- 1) là où le secteur boisé et clos pourra le supporter, de chaque côté d'un sentier qui a déjà été créé de manière spontanée et que nous ne ferons que formaliser (de la même manière que dans la jonction entre la plaine et le plateau, ci-dessus décrite au paragraphe c) pour l'intégrer harmonieusement au reste du parcours, des murs cinéraires discontinus analogues à ceux déjà décrits pourront être développés,
- 2) là où la lisière gazonnée permet des vues sur le panorama, on privilégiera l'inhumation traditionnelle de prestige, à la fois pour affirmer le poids visuel considérable de cette lisière et pour s'intégrer au caractère des monuments existants à proximité, dans les zones développées du sommet.

h) À l'emplacement du Calvaire

Le chemin piétonnier que nous comptons aménager depuis le point de jonction de la plaine et du plateau sera ici ramené devant le Calvaire pour se raccorder ensuite, en bordure de la voie automobile, aux sentiers de randonnée associés aux projets de "chemin de ceinture" et d' "axe nord-sud".

La zone du Calvaire, qui offre en direction sud-est des vues panoramiques étendues au-delà du cimetière et du parc du mont-Royal (rive sud du Saint-Laurent et Montérégie) est retenue pour la réalisation d'un ossuaire souterrain, ou crypte des

générations ancestrales. Cet équipement, intéressant au plan du rituel comme de la longévité du cimetière, a déjà été décrit (dans le cadre des dispositions relatives à la conservation perpétuelle et respectueuse des restes mortels, en 5.3.1.2 pages 92-93).

i) Du Calvaire à la zone opérationnelle du sommet

Ce segment de la frange nord-ouest correspond à la zone plate et déboisée qui était anciennement occupée par la zone de services (aujourd'hui réduite au tiers de sa surface). Bien que partie du palier topographique désigné sous le nom de sommet, cette zone est en réalité plus basse que le point culminant du cimetière et dissimulée à la vue depuis l'extérieur du site par la végétation abondante occupant l'escarpement qui en constitue la limite avec l'Université de Montréal.

On prévoit y développer:

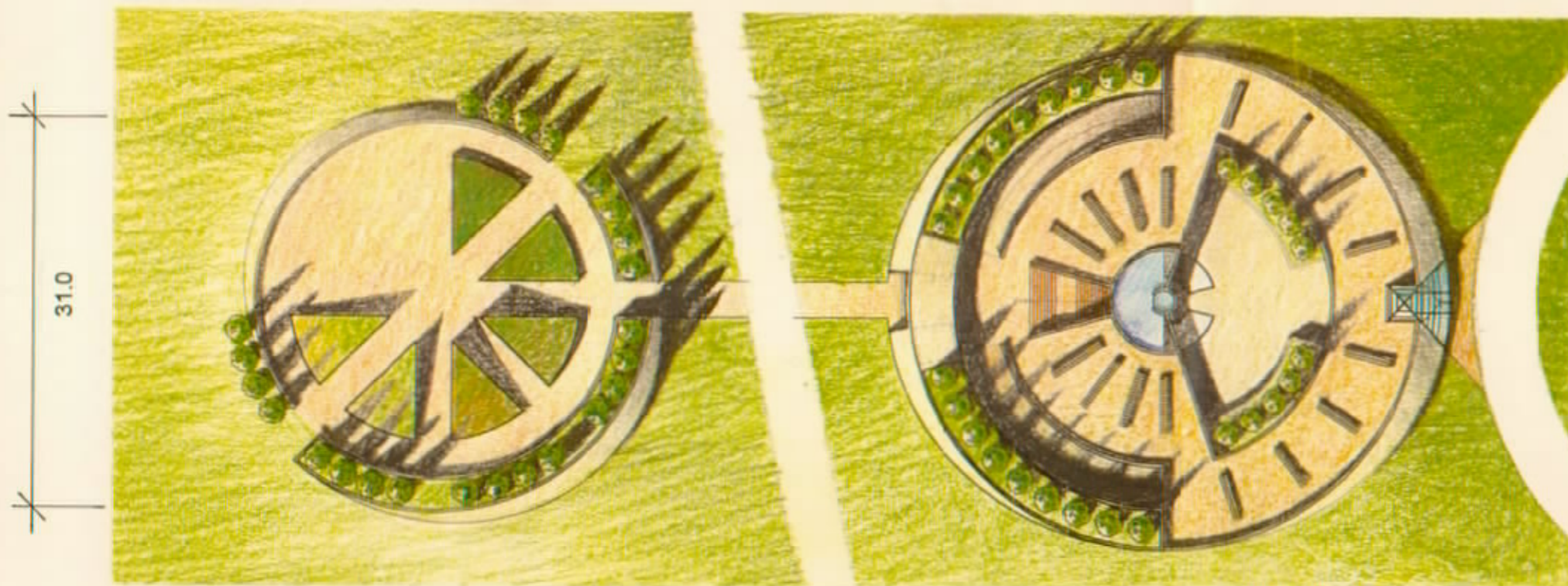
- 1) un mausolée bas circulaire permettant, aussi bien que les plantations denses avec lesquelles il sera coordonné, d'isoler visuellement la zone de service qui doit être maintenue dans la partie haute du cimetière,
- 2) une aire d'inhumation traditionnelle de prestige encerclant ce mausolée (avec monuments imposants en accord avec le caractère de ceux qui se trouvent dans la partie déjà aménagée du sommet),
- 3) une terrasse-belvédère combinée à un jardin cinéraire juste au sud de la précédente intervention, sur la partie inoccupée de la croupe du sommet,
- 4) des charniers familiaux autour de la zone opérationnelle.

Le mausolée

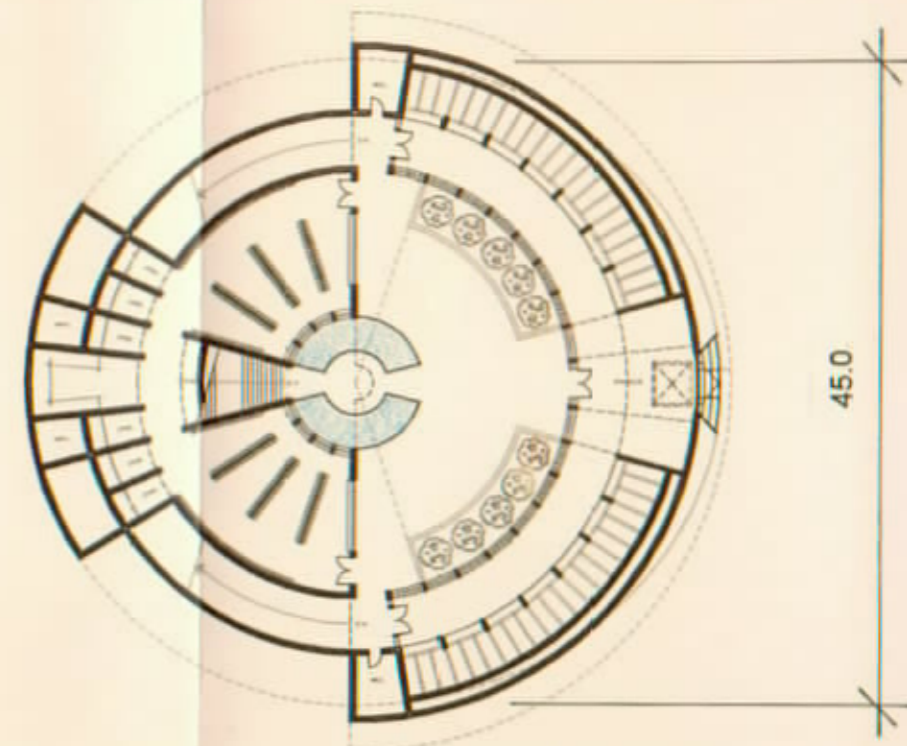
Cette structure, dont le schéma conceptuel est illustré en page 158 serait construite en dépression par rapport au sol naturel. Elle comprendrait une terrasse supérieure annulaire permettant l'implantation radiale de murets cinéraires autour d'une fontaine, située au centre de la composition. À l'intérieur de cet anneau et à un niveau inférieur serait située une placette de méditation sur laquelle ouvriraient les espaces intérieurs. Ceux-ci abriteraient deux galeries d'enfeus, une chapelle d'absoute, des murets de niches cinéraires et quelques chapelles familiales. Comme pour les autres mausolées proposés, une plantation linéaire d'arbres viendrait d'une part marquer la prédominance du végétal sur le construit, et d'autre part signaler, dans le paysage naturel, la présence sous-jacente des monuments. Cette plantation devrait vraisemblablement être réalisée avec une seule essence d'arbres, de forme colonnaire ou pyramidale, implantés selon une trame rigoureusement géométrique.

Le jardin cinéraire

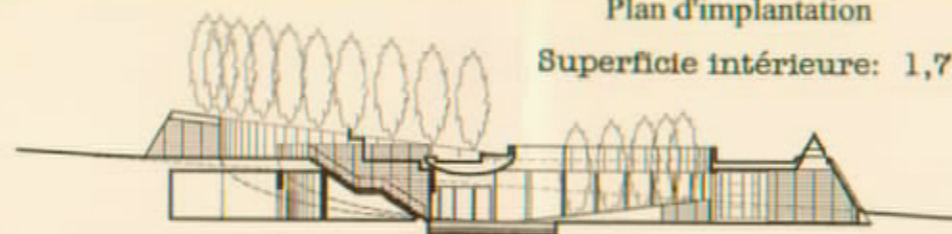
Cet aménagement, également illustré en page 158, servirait aussi de belvédère pour la contemplation du panorama ininterrompu que l'on découvre depuis la croupe de ce sommet. Il s'agirait d'une terrasse circulaire formant une opposition complémentaire au mausolée dont il vient d'être question. Ce belvédère serait accessible par une série de passages inscrits entre des murs cinéraires radiaux et un talus périmétrique en pente planté d'arbres pyramidaux.



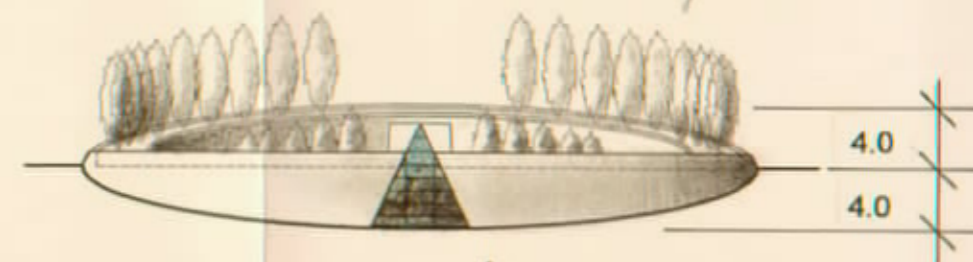
Plan d'implantation
Superficie intérieure: 1,740 m²



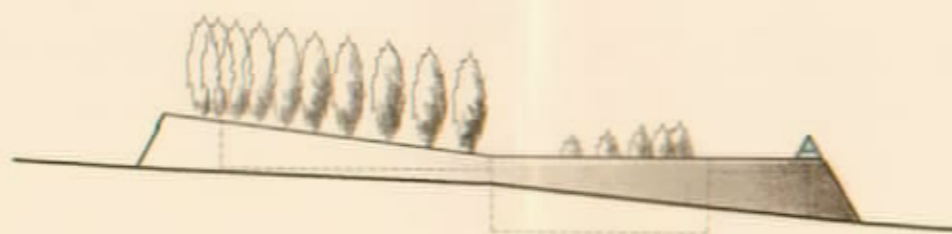
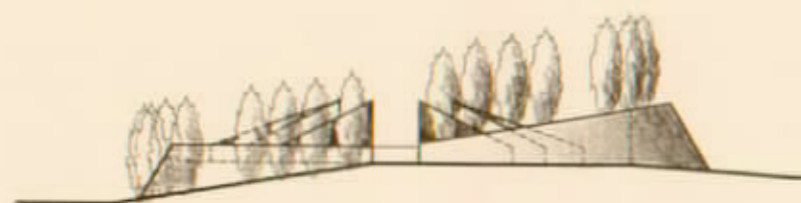
Plan du niveau inférieur



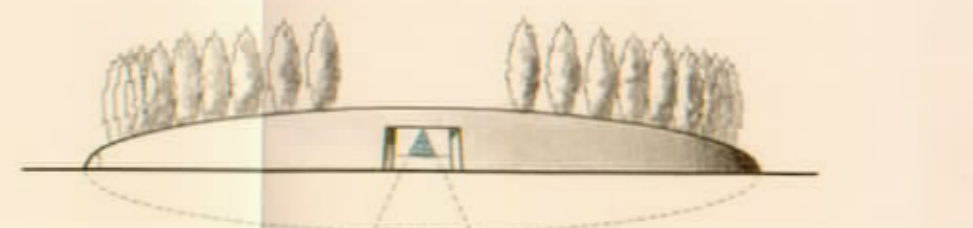
Coupe transversale



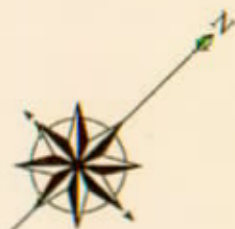
Élévation sur la chapelle



Élévation latérale



Élévation de l'entrée



Note: Les présentes illustrations constituent des schémas conceptuels. Elles identifient simplement les dimensions générales et la volumétrie envisagées pour chacune des implantations considérées et indiquent l'orientation de la recherche architecturale à venir.



j) Approche conceptuelle

L'approche conceptuelle considérée pour l'ensemble de la frange nord-ouest répétera pour l'essentiel les vocabulaires formels et matériels développés pour les autres interventions construites en les adaptant à l'échelle réduite tout comme aux conditions particulières d'implantation et de programmation qui particulariseront ce secteur.

5.3.5.13 Mise en valeur de la section Saint-Jean-Baptiste

Notre Plan prévoit un minimum d'interventions dans la section Saint-Jean-Baptiste jusqu'à la fin de l'année 2026, cette section étant mise en réserve pour des temps plus éloignés. Il s'agira tout au plus:

- a) du parachèvement ou de la réparation de la clôture d'enceinte, dont la qualité institutionnelle laisse à désirer en divers points du périmètre de notre propriété;
- b) de travaux d'aménagement du sentier piéton lié au projet municipal de "chemin de ceinture", si son tracé définitif devait passer par cette section; dans cette éventualité, nous prévoyons utiliser le chemin existant, créé à partir de 1878, lequel devra être restauré (opérations de nettoyage, balisage, consolidation et réfection de surface) tout en conservant son tracé et son caractère relativement rustique; nous prévoyons également réaliser à ce moment une nouvelle porte dans la clôture d'enceinte, ainsi qu'un poste d'accueil et d'information (avec petite aire de stationnement) à proximité du boulevard du mont-Royal;
- c) d'opérations d'entretien (nettoyage des sous-bois, élimination des arbres morts, enlèvement de souches);
- d) d'un inventaire de la végétation en présence et des problèmes qu'elle pose dans une optique de conservation maximale (élagage, régénération);
- e) d'opérations d'arpentage préalables au développement pour fins d'inhumation dans le boisé, dans le même esprit que celui exposé pour les autres zones boisées de la propriété, avec vraisemblablement:
 - un jardin funéraire situé dans sa partie la plus élevée, faisant également office de terrasse-belvédère en directions nord et nord-est,
 - quelques charniers familiaux additionnels là où les déclivités le permettront.



AMÉNAGEMENT DU SOMMET

À titre purement indicatif, et exception faite de l'utilisation à plus long terme du secteur Saint-Jean-Baptiste, qui constitue la réserve ultime de notre cimetière, nous présentons ci-après les capacités estimées pour les différentes structures funéraires envisagées dans notre Plan directeur.

	Enfeus A	Niches B	Niches C	Urnes (sol) D	Niches extér. E	Niches en claustras F	Enfeus G	Niches Intér. H
1a. CHARNIERS FAMILIAUX (ZONES ANCIENNES)								
Secteur sommet d'Outremont (5 unités de 20 places)								
A Enfeus pour cercueils	40							
B Niches pour urnes cinéraires		60						
Secteur central (10 unités de 20 places)								
A Enfeus pour cercueils	80							
B Niches pour urnes cinéraires		120						
1b CHARNIERS FAMILIAUX (NOUVELLES ZONES)								
Secteur sommet d'Outremont (20 unités de 20 places)								
A Enfeus pour cercueils	160							
B Niches pour urnes cinéraires		240						
Secteur boisé central (6 unités de 20 places)								
A Enfeus pour cercueils	48							
B Niches pour urnes cinéraires		72						
Secteur boisé de l'est (8 unités de 20 places)								
A Enfeus pour cercueils	64							
B Niches pour urnes cinéraires		96						
Sous-total - Charniers familiaux	392	588						

	A	B	C	D	E	F	G	H
2. JARDINS DE SÉPULTURE								
Section Montréal								
C Niches cinéraires extérieures en murets			3000					
D Urnes cinéraires sous plaque au sol				200				
Section Notre-Dame								
C Niches cinéraires extérieures en murets			2700					
D Urnes cinéraires sous plaque au sol				200				
Frange nord								
C Niches cinéraires extérieures en murets			2500					
D Urnes cinéraires sous plaque au sol				300				
Devant les mausolées de l'est								
C Niches cinéraires extérieures en murets			12000					
D Urnes cinéraires sous plaque au sol				2000				
Sommet								
C Niches cinéraires extérieures en murets			600					
D Urnes cinéraires sous plaque au sol				500				
Belvédère du sommet								
C Niches cinéraires extérieures en murets			1620					
Sous-total - Jardins de sépulture			22420	3200				

	A	B	C	D	E	F	G	H
3. INHUMATION DANS LES BOISÉS								
Boisé frange nord								
E Niches cinéraires en monuments colonnaires					500			
Boisé central								
C Niches cinéraires extérieures en murets			1000					
D Urnes cinéraires sous plaque au sol				500				
E Niches cinéraires en monuments colonnaires					600			
Boisé de l'est								
C Niches cinéraires extérieures en murets			2000					
D Urnes cinéraires sous plaque au sol				500				
E Niches cinéraires en monuments colonnaires					600			
Sous-total - Boisés			3000	1000	1700			

	Enfeus	Niches	Niches	Urnes (sol)	Niches extér.	Niches en claustras	Enfeus	Niches Intér.
	A	B	C	D	E	F	G	H
4. BÂTIMENTS SECTEUR CRÉMATORIUM								
Galerie à l'ouest de Ste-Marguerite-Bourgeois								
C Niches cinéraires extérieures en murets			800					
F Niches cinéraires en claustras						672		
G Enfeus intérieurs							168	
Galerie entre Ste-Marguerite-Bourgeois et la Pietà								
F Niches cinéraires en claustras						560		
G Enfeus intérieurs							140	
Galerie place du crématorium (sud)								
F Niches cinéraires en claustras						560		
G Enfeus intérieurs							140	
Galerie place du crématorium (ouest)								
F Niches cinéraires en claustras						784		
G Enfeus intérieurs							196	
Sous-total - bâtiments secteur crématorium			800			2576	644	

	A	B	C	D	E	F	G	H
5. MAUSOLÉES								
Mausolée du boisé central								
C Niches cinéraires extérieures en murets			1575					
F Niches cinéraires en claustras						1339		
G Enfeus intérieurs							3670	
H Niches cinéraires intérieures								816
Mausolée du boisé de l'est - bâtiment sud								
C Niches cinéraires extérieures en murets			1746					
F Niches cinéraires en claustras						3444		
G Enfeus intérieurs							6860	
H Niches cinéraires intérieures								368
Mausolée du boisé de l'est - bâtiment nord								
C Niches cinéraires extérieures en murets			1008					
F Niches cinéraires en claustras						1944		
G Enfeus intérieurs							3635	
H Niches cinéraires intérieures								368
Mausolée du sommet								
C Niches cinéraires extérieures en murets			1536					
F Niches cinéraires en claustras						900		
G Enfeus intérieurs							255	
H Niches cinéraires intérieures								1728
Sous-total - Mausolées			5865			7627	14420	3280

GRAND-TOTAL	A	B	C	D	E	F	G	H
A Enfeus dans les charniers familiaux	392							
B Niches pour urnes cinéraires dans les charniers familiaux		588						
C Niches cinéraires extérieures en murets			32085					
D Urnes cinéraires sous plaque au sol				4200				
E Niches cinéraires en monuments colonnaires					1700			
F Niches cinéraires en claustras						10203		
G Enfeus intérieurs							15064	
H Niches cinéraires intérieures								3280

Ces chiffres vérifiés par nos architectes et nos entrepreneurs, non seulement rencontrent mais dépassent la demande d'enfeus et de niches cinéraires identifiée pour la période 2000-2026. Dans l'échéancier des interventions prévues (section 7, pages 167 à 171), cela permet de repousser jusqu'en 2020-2025 la réalisation des derniers équipements, dans la mesure des besoins requis par la clientèle.

5.3.5.15 Capacité ultime du cimetière (au-delà de l'horizon 2026)

La capacité ultime du cimetière en termes d'inhumation de cercueils et d'urnes cinéraires est pratiquement illimitée en raison de ce que nous avons déjà dit du tassement des restes humains dans le sol, de la rétrocession périodique de lots tombés en désuétude et de l'aménagement prévu d'un ossuaire (ou crypte des générations ancestrales). Ceci dans les limites des surfaces identifiées dans notre Plan, ou dans le développement ultérieur de la section Saint-Jean-Baptiste.

La capacité des structures prévues par notre Plan (murets des jardins de sépulture, murets périphériques, mausolées) dépasse la demande de niches cinéraires de près de 30 000 places, et celle d'enfeus de près de 3 000 places.

Si les projets étaient exécutés en absolue conformité avec les schémas conceptuels que nous avons présentés, nous aurions donc un coussin opérationnel d'une vingtaine d'années (2046) pour les niches, et de six ou sept ans pour les enfeus (2035).

Compte tenu des réévaluations qui devront de toute façon être faites périodiquement d'ici 2026 quant au partage de la demande en niches et en enfeus, compte tenu également de la possibilité de convertir en enfeus une partie des 4 800 niches cinéraires prévues dans les intérieurs, compte tenu d'une réévaluation éventuelle de la pertinence des enfeus extérieurs, il semble possible de repousser de quelques années additionnelles la capacité ultime du cimetière en enfeus, soit jusqu'au début des années 2040.

Diverses avenues qui permettraient de repousser davantage cette échéance restent à vérifier. Par exemple il faudra établir au cours des prochaines années quelles sont les possibilités:

- a) d'implanter un bâtiment dans la section Saint-Jean-Baptiste,
- b) de réorganiser nos installations opérationnelles à l'extrémité ouest du plateau,
- c) de recycler l'édifice portant les numéros 4487 à 4491 du chemin de la Côte-des-Neiges.

Il faut enfin rappeler:

- que certains enfeus situés dans les mausolées existants redeviendront disponibles à partir de 2039, au terme des concessions consenties pour une durée de 60 ans, et
- que la rétrocession du Centre Funéraire Côte-des-Neiges (en 2048) et sa gestion par notre institution, permettront une rationalisation de ses espaces intérieurs.

Chose certaine, à l'exception des possibilités que pourraient éventuellement permettre la section Saint-Jean-Baptiste et l'extrémité occidentale de la zone de services du plateau, le Cimetière n'envisage aucune autre construction de mausolée sur son territoire.

5.3.5.16 Récapitulatif des superficies brutes des constructions prévues

Les chiffres ci-dessous identifient les surfaces totales brutes correspondant à chaque bâtiment considéré.

	Superficie/ mètres carrés
a) dans le secteur du crématorium:	
1. galerie à l'ouest de Ste-Marguerite Bourgeoys	315
2. galerie entre Ste-Marguerite Bourgeoys et La Pietà	245
3. galerie sud, place du crématorium	245
4. galerie ouest, place du crématorium	350
Total du secteur:	1 155
b) dans les autres secteurs:	
5. mausolée du boisé central:	6150
6. mausolée du boisé de l'est (bâtiment sud)	11 360
7. mausolée du boisé de l'est (bâtiment nord)	6052
8. mausolée du sommet	1740
Total de ces secteurs:	25 302
TOTAL: 26 457 m.ca.	

Cette superficie ne représente que 0,02% de la superficie totale du cimetière. Les constructions qui y sont envisagées ne peuvent donc avoir que très peu d'impact visuel, surtout quand on tient compte des directrices de design qui ont été définies pour assurer leur intégration au site.

6 VUES SYNTHÉTIQUES DU PLAN DIRECTEUR

Les planches, schémas et tableaux qui composent les pages suivantes ne demandent pas de longues explications puisque toutes les dispositions qui y sont illustrées ont déjà été présentées. Ils permettent toutefois de mieux saisir leurs interrelations et la cohérence d'ensemble. La première planche (page 166) illustre l'affectation du sol. Celle-ci est en outre exprimée au moyen de deux schémas (page 167). Les schémas permettent de saisir graphiquement quelle sera l'évolution de la propriété entre le moment présent et l'année 2026, retenue comme horizon de l'actuel Plan directeur.

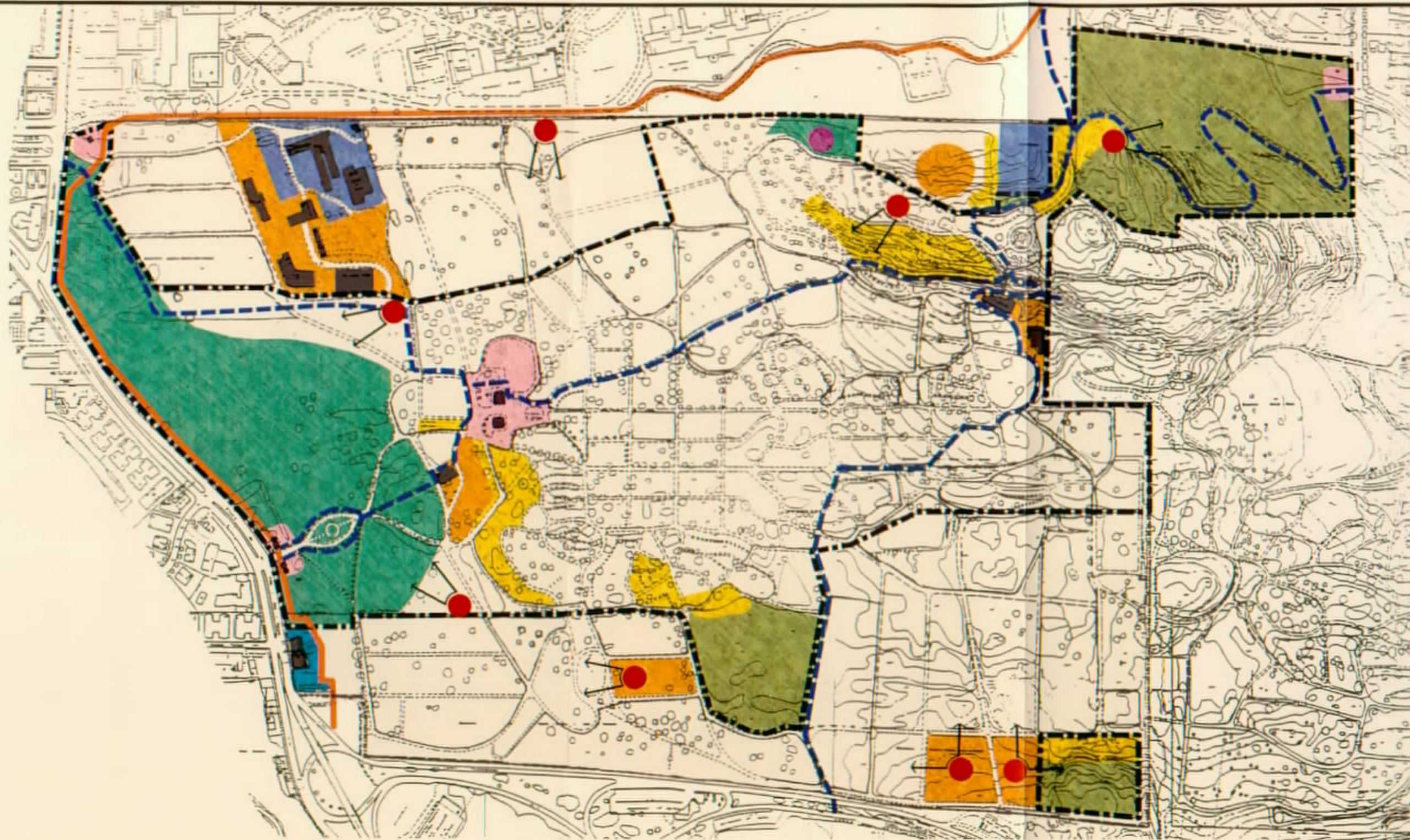
Il est sans doute utile de souligner que:

- a) les terrains affectés à l'inhumation et aux charniers ainsi qu'à la section Saint-Jean-Baptiste et aux activités opérationnelles représenteront encore en 2026 près de 69% de la superficie totale (en incluant les formes particulières prévues dans les zones boisées qui seront conservées; voir le schéma en page 167),
- b) ces zones d'inhumation ont une capacité qui dépasse l'horizon de 2026,
- c) les éléments d'infrastructure, qui passeront de 17 à 20% du territoire, (voir les schémas en page 167) comprennent:
 - les chemins et stationnements: 10% du territoire en 2026
 - les bâtiments d'accueil, les services administratifs, les aires de services et d'entretien: 3% en 2026
 - les charniers: 3% du territoire en 2026
 - les mausolées et galeries de sépulture: 4% du territoire en 2026
- d) les surfaces officiellement consacrées à la mise en valeur du site passent dès maintenant de 1% à 11%, avec la reconnaissance du rôle particulier de la plaine à cet égard (voir les schémas en page 167).

La seconde planche (page 168) donne une vue synthétique des interventions retenues pour définir et qualifier le périmètre de la propriété. Elle reprend notamment le tracé suggéré pour la piste cyclable du chemin de ceinture proposé par la Ville.






La troisième planche (page 169) superpose toutes les interventions relatives aux circulations piétonnes et véhiculaires.

La quatrième et dernière planche (page 170) identifie et localise toutes les interventions prévues par notre Plan directeur.



LÉGENDE

-  Périmètre de préservation des monuments et paysage
-  Chemin de traverse
-  Chemin de ceinture
-  Bâtiments existants
-  Inhumation

-  Charniers existants et projetés
-  Mausolées existants et projetés
-  Aires de services et d'entretien
-  Accueil et services administratifs
-  Concession par bail emphytéotique

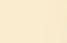
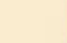
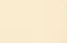

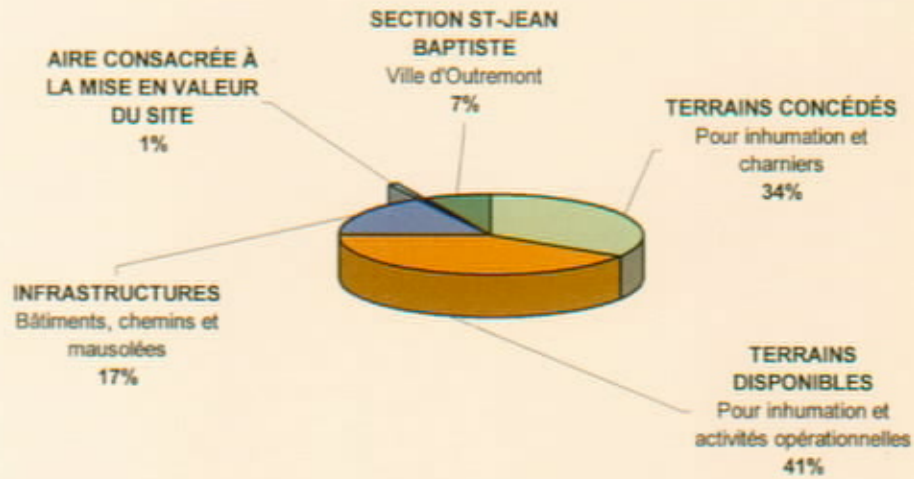
-  Inhumation dans boisé
-  Aire de mise en valeur patrimoniale interprétation/événement
-  Ossuaire
-  Terrasses (point de vue)

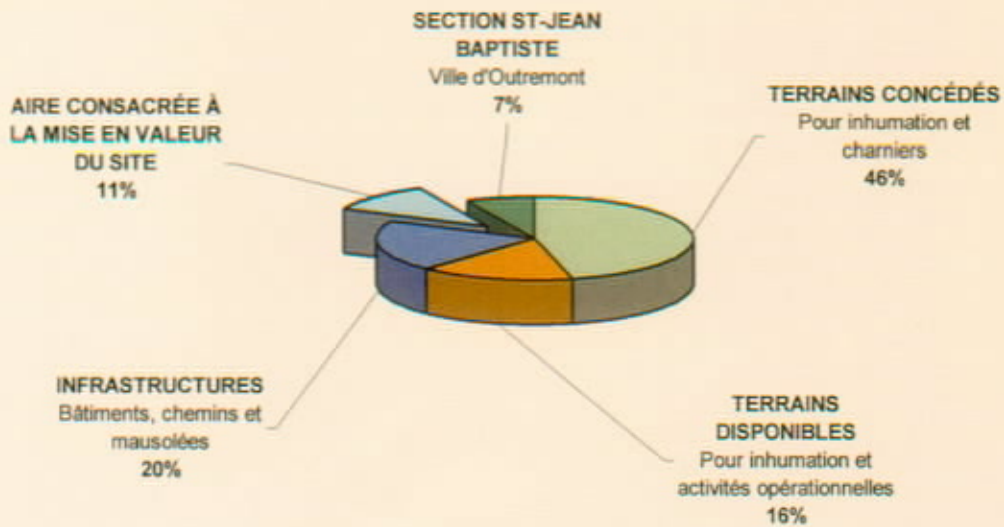


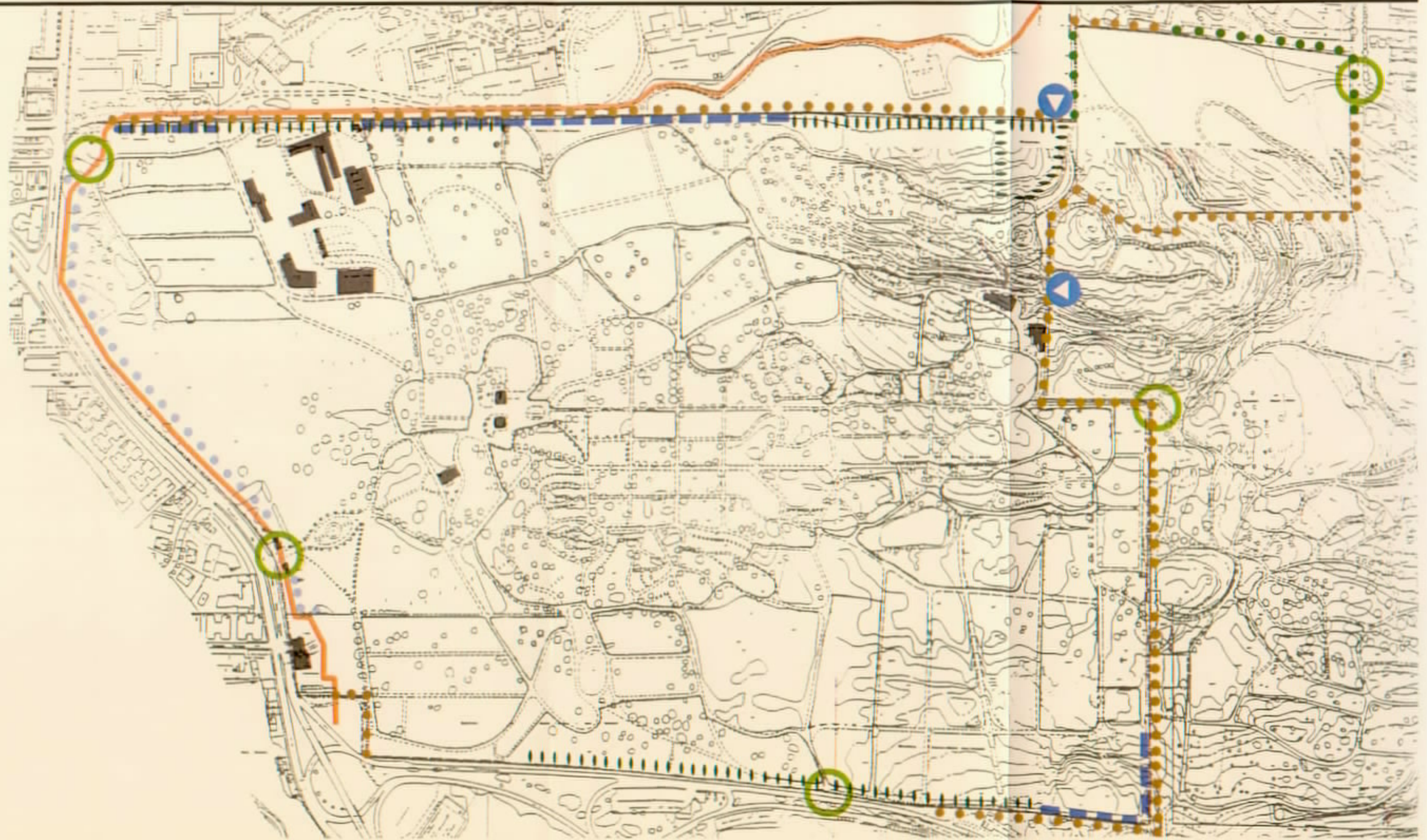
TABLEAU COMPARATIF DE L'AFFECTATION DU SOL

1999



2026





LÉGENDE

— Chemin de ceinture

— Murets pour niches

● Remplacement de la clôture

● Parachèvement de la clôture

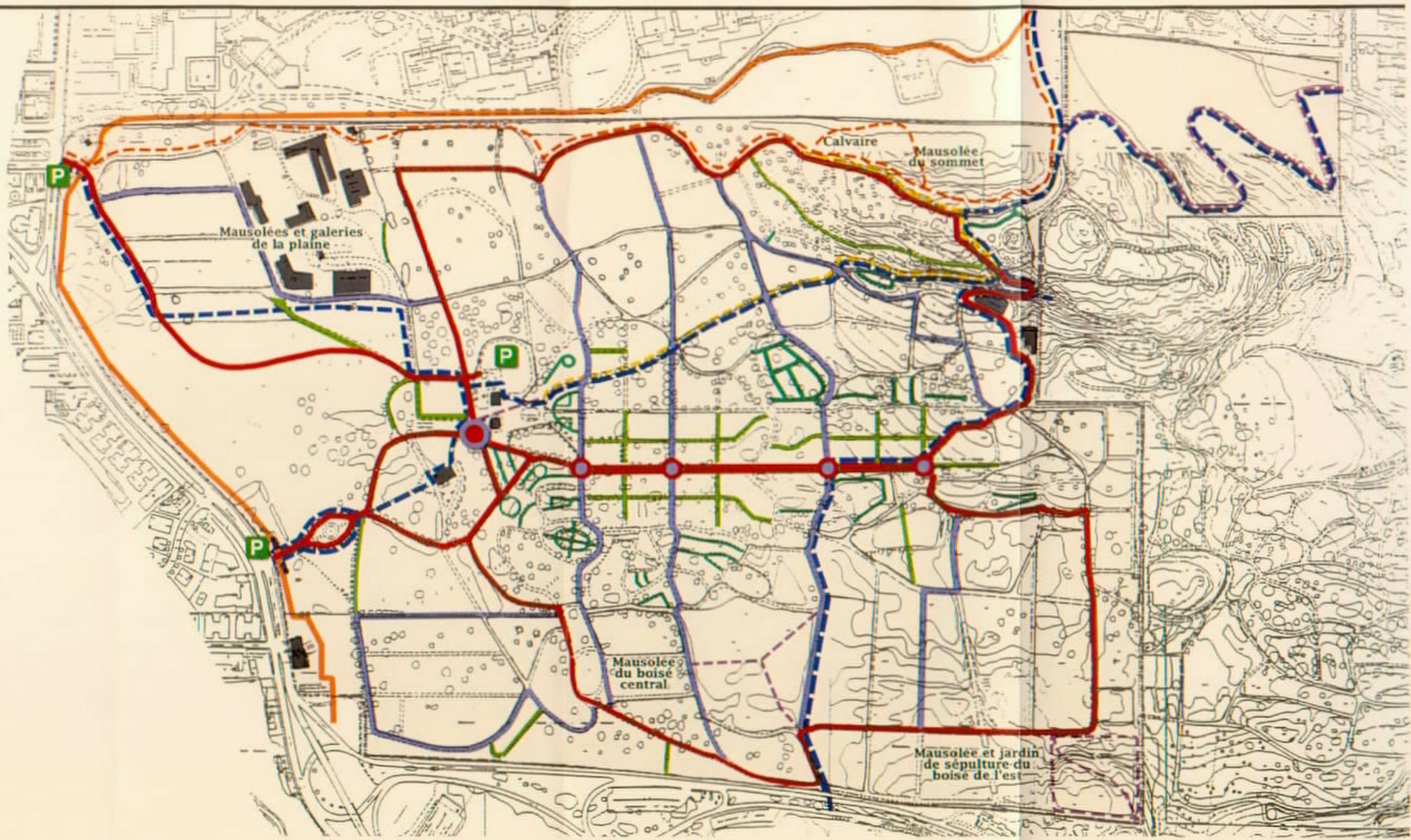
● Relocalisation de la clôture

||| Écran végétal

○ Amélioration des accès existants

◀ Accès projeté



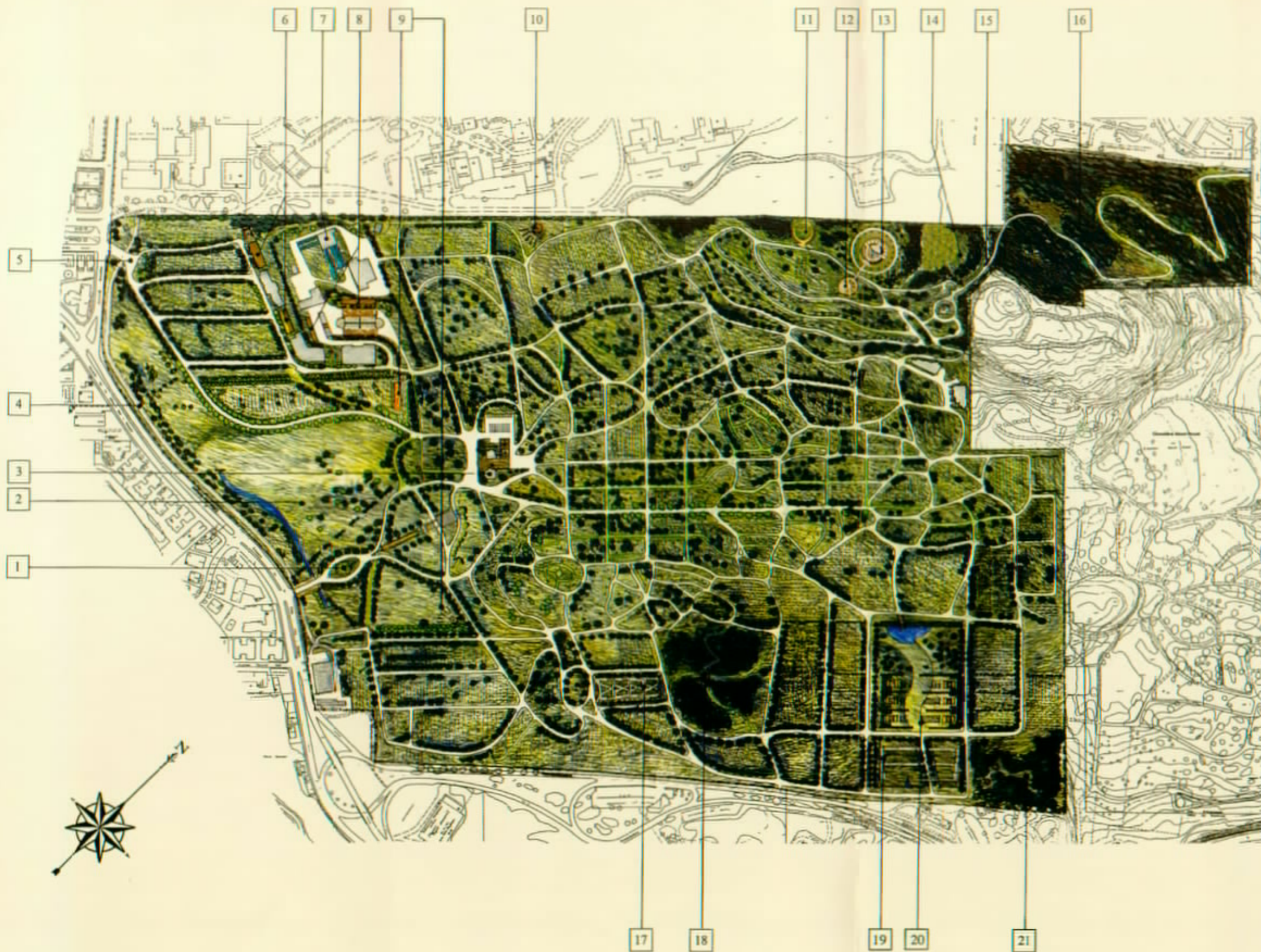


- Routes primaires
- Routes secondaires
- Place de l'allée centrale
- Carrefour de l'allée centrale
- Sentier piétonnier

- Chemins de traverse
- Chemin de ceinture
- Chemin de ceinture (sentier piétonnier)
- Chemin en asphalte à convertir en allée piétonne (avec circulation réservée aux véhicules de service)
- Allée à restaurer (historique)
- Chemin de croix

P Stationnement





Programme d'aménagement

- 1. Axe patrimonial**
 - Réaménagement de l'îlot central et introduction de l'emblème floral.
 - Réaffectation des bâtiments de l'entrée principale et des aires extérieures à des fins d'information et d'accueil incluant stationnements
 - Aménagement de la place de la Lumière (flamme)
 - Mise en valeur du parvis du mausolée Ste-Claire
- 2. La plaine**
 - Définition de la structure spatiale (façade du cimetière)
 - Évoquer d'éléments historiques (limite de propriété, ruisseaux, pommiers, etc.)
 - Chemins en asphalté convertis en allées vertes et aire d'observation
- 3. Pavillon administratif**
 - Réaménagement des abords du pavillon administratif et de la chapelle (circulation, stationnement et aménagement paysager)
 - Relocalisation de la fontaine et implantation d'un kiosque de fleurs
- 4. Chemin de ceinture**
 - Aménagement du chemin de ceinture et relocalisation de la clôture le long de Côte-des-Neiges
 - Aménagement d'un sentier piétonnier sur la frange nord-ouest
- 5. Entrée Decelles**
 - Renovation et transformation de la maison Jarry-dit-Henrichon incluant l'aménagement d'un stationnement
 - Réaménagement de l'îlot de verdure (face à l'entrée)
- 6. Galeries de sépulture et terrasse intégrée au flanc du coteau**
 - Construction de deux (2) galeries et terrasse intégrée avec murets d'inhumation au flanc du coteau en alignement avec les mausolées existants
- 7. Zone opérationnelle du plateau**
 - Réhabilitation des deux anciennes serres et aménagement d'une zone de dépôt à matériaux
 - Aménagement des accès et des abords du garage et des ateliers
 - Relocalisation du hangar à proximité du crématorium
- 8. Galeries de sépulture attenantes aux chapelles du crématorium**
 - Construction de deux (2) galeries de part et d'autre des chapelles et du crématorium avec aire d'accueil
- 9. Jardins de sépulture de la plaine**
 - Aménagement d'un jardin de sépulture avec monuments à caractère prestigieux et aire d'observation (section Montréal)
 - Aménagement d'un jardin de sépulture au sud de l'axe patrimonial (section Notre-Dame)
- 10. Jardin de sépulture de la frange nord**
 - Implantation séquentielle de murets servant à l'inhumation, d'un jardin d'inhumation (terrasse) et d'un sentier piétonnier à la limite de la propriété, entre l'entrée Decelles et le sommet d'Outremont
 - Inhumation dans la frange boisée à proximité du calvaire
- 11. Calvaire**
 - Réaménagement du calvaire, réintroduction du chemin de croix et implantation d'un ossuaire
- 12. Jardin de sépulture du sommet**
 - Développement de sites d'inhumation à caractère prestigieux et terrasse intégrée avec murets d'inhumation et aire d'observation
 - Densification de la végétation (écran végétal)
- 13. Mausolée du sommet**
 - Construction d'un mausolée et terrasse intégrée avec murets d'inhumation
- 14. Zone opérationnelle du sommet**
 - Réduction de la zone de services et aménagement d'un écran végétal
 - Implantation de charniers en périphérie
- 15. Chemins de traverse**
 - Aménagement des chemins de traverse à partir du sommet d'Outremont jusqu'aux entrées Decelles, Côte-des-Neiges et du chemin Remembrance (axe nord-sud)
- 16. Sépulture dans la section St-Jean-Baptiste**
 - Préservation du boisé et aménagement d'îlots d'inhumation dans les espaces dégagés du sommet
 - Implantation de monuments communitaires pour urnes cinéraires reliés par des sentiers piétonniers (en milieu boisé)
 - Identification de l'accès piétonnier du boulevard Mont-Royal
- 17. Mausolée du boisé central**
 - Construction d'un mausolée en terrasse partiellement enfoui sur un îlot localisé entre la statue de la vierge et le boisé central
- 18. Sépultures dans le boisé central**
 - Préservation du boisé existant et implantation de monuments communitaires pour urnes cinéraires reliés par des sentiers piétonniers.
 - Implantation de charniers à la périphérie
- 19. Mausolée du boisé de l'est**
 - Construction d'un mausolée en terrasse partiellement enfoui sur un îlot localisé à l'est du boisé
- 20. Jardin de sépulture du boisé de l'est**
 - Aménagement d'un jardin d'inhumation en façade et en direction nord du mausolée avec murets, étang et plantation d'arbres en alignement et en bosquet
- 21. Sépultures dans le boisé de l'est**
 - Préservation du boisé existant et implantation de monuments communitaires pour urnes cinéraires reliés par des sentiers piétonniers
 - Implantation séquentielle de murets servant à l'inhumation et d'un sentier piétonnier à la limite de la propriété
 - Implantation de charniers et/ou de murets servant à l'inhumation



PLAN DIRECTEUR



7 ÉCHÉANCIER DES INTERVENTIONS PRÉVUES

ÉCHEANCIER DE RÉALISATION

PLAN DE DÉVELOPPEMENT - 2000 / 2028

Description des activités	2000/2005	2006/2010	2011/2015	2016/2020	2020/2028
1. AXE PATRIMONIAL					
A) Réaménagement de l'îlot central (identification florale)	2001				
B) Réaffectation des bâtiments de l'entrée principale et des aires extérieures (accès et stationnement)	2002				
C) Aménagement de la place de la lumière et du parvis du mausolée Ste-Claire	2003				
2. LA PLAINE					
A) Aménagement de la plaine et évocation d'éléments historiques (limite de propriété, ruisseaux, pommiers, etc.)	2003				
B) Chemins en asphalte convertis en allées vertes et aire d'observation	2004				
3. PAVILLON ADMINISTRATIF					
Réaménagement des abords du pavillon administratif et de la chapelle, incluant débarcadère, stationnement, relocalisation de la fontaine et implantation d'un kiosque à fleurs	2002/2003				
4. CHEMIN DE CEINTURE					
A) Aménagement du chemin de ceinture et relocalisation de la clôture le long de Côte-des-Neiges	selon l'évolution du dossier par la Ville				
B) Aménagement d'un sentier piétonnier sur la frange Nord-Ouest					
5. ENTRÉE DECELLES					
A) Réaménagement de l'îlot de verture (identification florale)	2001				
B) Nouvelle voie d'accès (entrée Decelles)	2003				
6. GALERIES DE SÉPULTURE ET TERRASSE INTÉGRÉE AU FLANC DU CÔTEAU					
A) Construction de la galerie en alignement avec les mausolées existants				2016	
B) Construction de la galerie et terrasse intégrée avec muret d'inhumation à la limite nord de la propriété				2016	
7. ZONE OPÉRATIONNELLE DU PLATEAU					
A) Réhabilitation des deux anciennes serres et aménagement d'une zone de dépôt de matériaux	2003				
B) Aménagement des accès et des abords du garage et des ateliers, incluant écran végétal, allée de peupliers à restaurer et hangar à relocaliser.	2002				
8. GALERIES DE SÉPULTURE ATTENANTES AUX CHAPELLES DU CRÉMATORIUM					
A) Construction d'une galerie au sud de la chapelle				2016	
B) Construction d'une galerie au nord de la chapelle avec aire d'accueil				2016	

ECHEANCIER DE RÉALISATION

PLAN DE DÉVELOPPEMENT - 2000 / 2028

Description des activités	2000/2005	2006/2010	2011/2015	2016/2020	2020/2028
9. JARDIN DE SÉPULTURE DE LA PLAINE A) Aménagement du jardin de sépulture avec monuments à caractère prestigieux et aire d'observation (section Montréal) B) Aménagement du jardin de sépulture au sud de l'axe patrimonial (section Notre-Dame)	en voie de réalisation pour 2001				
	en voie de réalisation pour 2002				
10. JARDIN DE SÉPULTURE DE LA FRANGE NORD A) Implantation séquentielle de murets servants à l'inhumation, d'un jardin d'inhumation (terrasse) et d'un sentier piétonnier à la limite de la propriété, entre l'entrée Decelles et le sommet d'Outremont B) Inhumation dans la frange boisée à proximité du calvaire					2020
					2020
11. CALVAIRE <i>Réaménagement du calvaire, réintroduction du chemin de croix et implantation d'un ossuaire</i>	2003				
12. JARDIN DE SÉPULTURE DU SOMMET Développement de sites d'inhumation à caractère prestigieux et terrasse intégrée avec murets d'inhumation	en voie de réalisation pour 2003				
13. MAUSOLÉE DU SOMMET Construction d'un mausolée et terrasse intégrée avec murets d'inhumation					2025
14. ZONE OPÉRATIONNELLE DU SOMMET A) Réduction de la zone d'activités opérationnelles et aménagement d'un écran végétal B) Implantation de charniers en périphérie	2001				
	selon les besoins de la clientèle				
15. CHEMINS DE TRAVERSE (AXE NORD-SUD) Identification et aménagement des chemins de traverse à partir du sommet d'Outremont jusqu'aux entrées Decelles, Côte-des-Neiges et du Chemin Remembrance					
	selon l'évolution du dossier par la Ville				
16. SÉPULTURES DANS LA SECTION ST-JEAN-BAPTISTE A) Préservation du boisé et aménagement d'îlots d'inhumation dans les espaces dégagés du sommet B) Implantation de monuments communautaires pour urnes cinéraires reliés par des sentiers piétonniers (en milieu boisé) C) Identification de l'accès piétonnier du boulevard Mont-Royal					2025
					2025
	2003				
17. MAUSOLÉE DU BOISÉ CENTRAL Construction du mausolée en terrasse partiellement enfoui sur un îlot localisé entre la statue de la Vierge et le boisé central			2011		

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

PLAN DE DÉVELOPPEMENT - 2000 / 2028

Description des activités	2000/2005	2006/2010	2011/2015	2016/2020	2020/2028
18. SÉPULTURES DU BOISÉ CENTRAL Préservation du boisé existant et implantation de monuments communautaires pour urnes cinéraires reliés par des sentiers piétonniers Implantation de charniers à la périphérie				2016	
	selon les besoins de la clientèle				
19. MAUSOLÉE DU BOISÉ DE L'EST Construction d'un mausolée en terrasse partiellement enfoui sur un îlot à l'ouest du boisé	2002				
20. JARDIN DE SÉPULTURE DU BOISÉ DE L'EST Aménagement d'un jardin d'inhumation en façade et en direction nord du mausolée avec murets, étang et plantation d'arbres en alignement et en bosquet		2007			
21. JARDIN DE SÉPULTURE DU LE BOISÉ DE L'EST A) Préservation du boisé existant et implantation de monuments communautaires pour urnes cinéraires reliés par des sentiers piétonniers B) Implantation séquentielle de murets servant à l'inhumation (niches) et d'un sentier piétonnier à la limite de la propriété C) Implantation de charniers et/ou de murets servant à l'inhumation			2011	2016	
	selon les besoins de la clientèle				
22. CIRCULATION ET SIGNALISATION A) Identification des routes primaires et secondaires, incluant l'aménagement de la place de l'allée centrale et des carrefours B) Développement d'un circuit de promenade et d'interprétation C) Amélioration des accès existants et projetés D) Chemin en asphalte à convertir en allée piétonne E) Allée à restaurer (historique)	2001 2001 2001 2002 2002				
23. MONUMENTS ET PAYSAGES Programme de mise en valeur et de restauration des monuments (patrimoine bâti) et des paysages					
	en voie de réalisation pour 2003				
24. BÂTIMENTS HISTORIQUES Programme de restauration des bâtiments historiques existants (chapelle, pavillon administratif, maison Jarry-dit-Henrichon et entrée principale)					
	en voie de réalisation pour 2003				
25. MAUSOLÉES ET BÂTIMENTS EXISTANTS Programme de restauration et d'entretien des mausolées et bâtiments existants					
	en voie de réalisation				

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

PLAN DE DÉVELOPPEMENT - 2000 / 2028

Description des activités	2000/2005	2006/2010	2011/2015	2016/2020	2020/2028
26. VÉGÉTATION					
A) Programme de plantation d'arbres et de maintien du patrimoine végétal		en voie de réalisation pour 2004			
B) Programme d'entretien des arbres et surfaces gazonnées		en voie de réalisation pour 2005			
27. ÉCLAIRAGE, MOBILIER URBAIN ET CLÔTURES					
A) Choix et implantation de mobilier urbain dans les espaces collectifs (bancs, colonnes, etc.)	2002				
B) Identification de l'axe patrimonial et des bâtiments historiques par un éclairage approprié (place de la lumière)	2003				
C) Remplacement et parachèvement de la clôture aux limites de la propriété.	2003				

8 TABLE DES ANNEXES

- 8.1 ANNEXE I: Précisions à l'historique du cimetière
- 8.2 ANNEXE II: Compléments de recherche sur la faune
- 8.3 ANNEXE III: Plan situant les diverses sections du cimetière
- 8.4 ANNEXE IV: Bibliographie

8.1 ANNEXE I: PRÉCISIONS À L'HISTORIQUE DU CIMETIÈRE

8.1.1 1854

Un deuxième exemplaire du plan d'Henri-Maurice Perrault daté du 22 octobre 1854 vient d'être retrouvé par hasard, à l'arrière d'un classeur où il était tombé.

Cet exemplaire se distingue de plusieurs façons de celui que nous avons présenté dans le volume I:

- 1) le titre et la date, identiques, ne sont pas placés au même endroit,
- 2) les inscriptions respectent en général la convention qui veut que l'on présente le nord en haut de la planche,
- 3) le document était par contre destiné à être affiché au mur, suspendu dans le sens vertical, comme le prouve la baguette de bois qu'il conserve toujours dans le bas ainsi que l'orientation du titre,
- 4) il a du servir assez longtemps pour que ses longs côtés s'en trouvent usés et exigent la mise en place de cordons protecteurs,
- 5) on y trouve des inscriptions qui ne figurent pas sur l'autre exemplaire, telles que:
 - la date d'érection du charnier (1856),
 - l'attribution d'un lot aux "aveugles et pauvres de l'asile Nazareth" dans un des îlots de la section G,
 - l'attribution de l'îlot au nord-ouest de la section J à l'Union de Prières,
 - un cercle esquissé devant le charnier collectif (à l'endroit où nous envisageons réaliser une "Place de la Lumière");
- 6) on y trouve un petit rond-point elliptique à l'une des intersections de l'allée principale,
- 7) certaines inscriptions de l'autre exemplaire n'apparaissent pas, telles que:
 - les ratures sur le rond-point en losange qui marquait une autre intersection de l'allée principale,
 - la définition d'un lot à l'intérieur de l'îlot du charnier collectif,
 - l'indication d'un agrandissement (réalisé ou projeté) du côté nord dudit charnier collectif.

Pour le reste, il s'agit bien du même document, y compris pour les différences de graphisme (numérotation des lots pour moitié en italique et pour moitié en chiffres droits).

Au total, on ne peut pas dire que cet exemplaire reflète un état plus ancien, ni au contraire un état plus récent. Les inscriptions additionnelles peuvent donner à penser qu'il s'agit d'un état plus récent mais leur inexistence sur l'autre exemplaire peut aussi résulter d'un repentir.

Il est plus probable que les différences identifiées entre les deux exemplaires témoignent d'un usage en parallèle, soit par deux employés de la Fabrique (l'un au cimetière et l'autre à la basilique), soit l'un par la Direction du cimetière et l'autre par l'architecte chargé de la planification.

8.1.2 1854-1855

Le tracé du chemin d'entrée du cimetière a fait l'objet de tergiversations de même que l'aménagement du territoire dans le secteur où l'on a par la suite érigé le charnier.

Trois plans originaux, qui malheureusement ne sont pas signés ni datés, nous montrent en effet autant d'hypothèses d'aménagement pour la partie inférieure du cimetière, depuis le chemin de la Côte-des-Neiges jusqu'à la hauteur de l'actuelle section A. On y voit représentés les bâtiments dont nous avons fait mention à proximité du ruisseau Raimbault, l'édifice dont on ne voyait plus qu'un fantôme sur le plan lacunaire de 1854, et diverses propositions de monuments sur le piémont.

Dans les trois cas, la boucle de voirie destinée à relier la plaine et le plateau apparaît légèrement déformée par rapport à son tracé actuel. C'est toutefois pour le tronçon qui la précède, depuis le chemin de la Côte-des-Neiges, que l'on trouve le plus de différences: l'une des hypothèses présente un chemin parallèle à l'axe de la terre Beaubien, plus proche des bâtiments de ferme et dépourvu de l'ellipse où sera implantée la croix; les deux autres projets présentent l'orientation oblique qui a prévalu mais diffèrent l'un de l'autre par le détail du traitement de l'ellipse, simple dans un cas, sophistiqué dans l'autre.

L'édifice qui a été gratté sur le plan d'Henri-Maurice Perrault (voir Volume I, pages 50 et suivantes) apparaît sur les trois plans, avec la mention "chapelle". On note des variations dans sa configuration et l'inscription de dimensions. On ne peut savoir avec certitude s'il s'agit de projets pour un nouvel édifice ou pour remanier une maison Beaubien préexistante. Chose certaine, il n'est pas encore question du bâtiment multifonctionnel construit un peu plus au nord entre 1855 et 1858 et où loge encore la chapelle de la Résurrection.

8.1.3 1887-1888

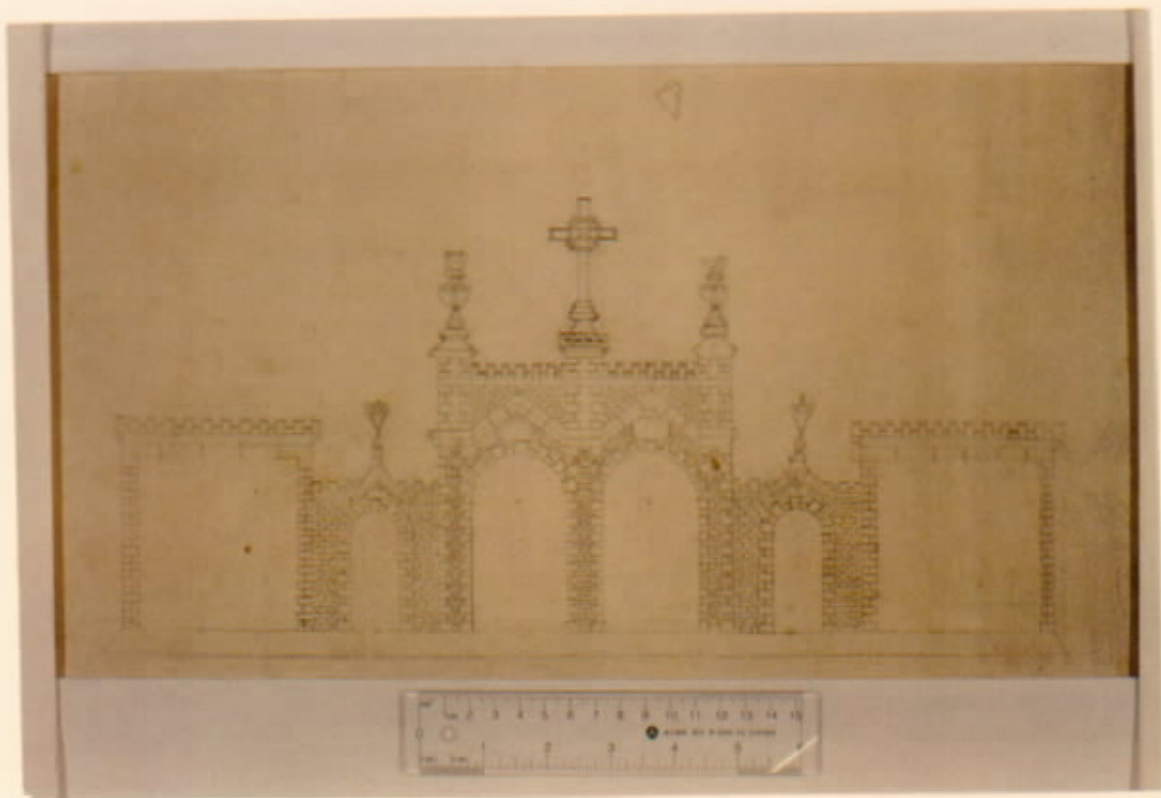
La porte monumentale conçue par Victor Bourgeau et terminée par Henri-Maurice Perrault en 1888 (voir l'illustration en page 6 du Volume I) n'avait été entreprise qu'après l'examen d'au moins six esquisses antérieures à la forme retenue.

On les a retrouvées représentées, avec des degrés de définition variables, sur quatre cartons en plus ou moins mauvais état de conservation dont un seul porte le nom de Bourgeau mais dont les autres pourraient bien être de la même main. En partant de la porte telle qu'elle a été construite on peut, à rebours, établir l'évolution du projet.



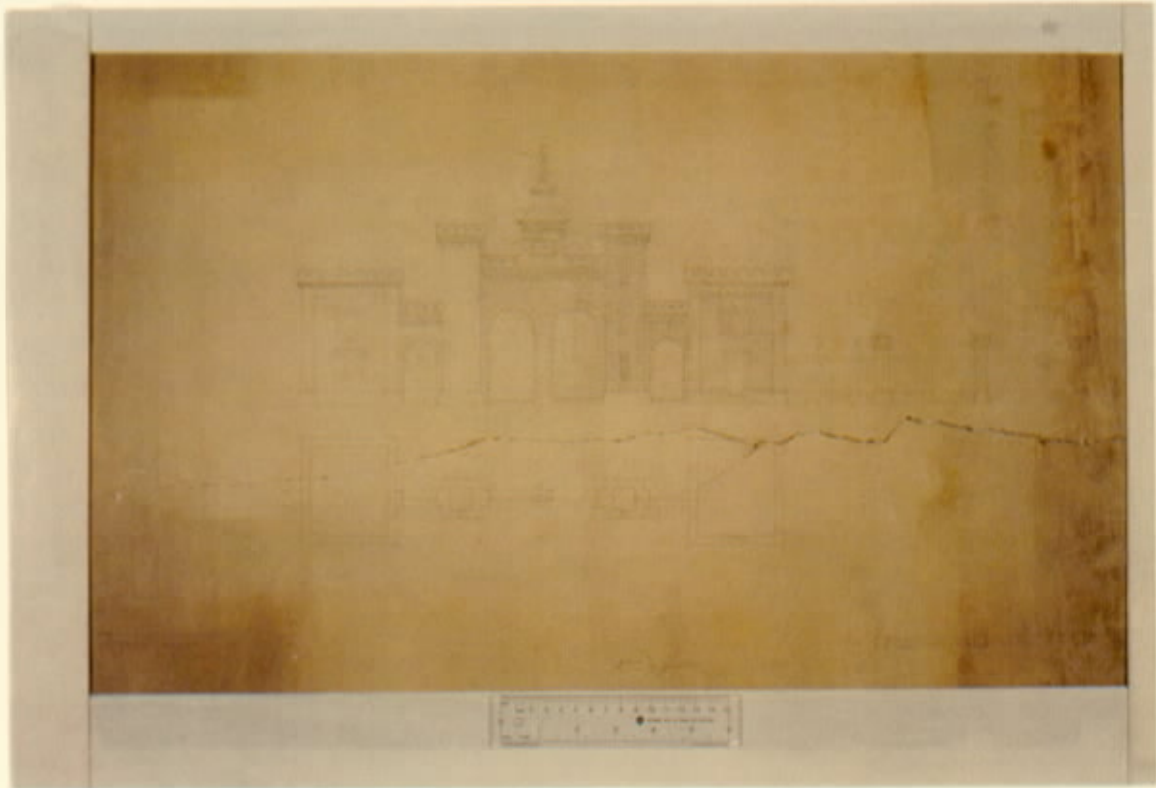
Projet de porte monumentale, non signé [V. Bourgeau], non daté [c.1887-8]

On a d'abord pensé à une porte à trois baies flanquée par deux pavillons habitables. La baie centrale, plus large et plus haute correspondant au passage des véhicules devait être séparée des entrées piétonnes, de moindres dimensions, par deux imposants massifs de pierre atteignant deux fois la hauteur des pavillons latéraux. Ceux-ci devaient avoir deux niveaux, une façade principale à pans coupés, un toit plat et un parapet crénelé. Les arches chevauchant les baies devaient présenter un intrados surbaissé reposant sur des consoles et un extrados en accolade sommé d'un motif symbolique, à savoir une grande croix pour la baie centrale et des vases cinéraires dans le cas des passages latéraux. Les tympans intercalés entre intrados et extrados devaient être ornés d'un motif composé de segments d'arcs inversés. Le tout était conçu dans un style gothique homogène et selon un parti d'ensemble symétrique. Au-delà de ces données essentielles, le dessin montre des variantes, de part et d'autre de l'axe de composition. Ces discordances, qui à notre avis illustrent des hésitations et non une recherche de pittoresque, portent sur trois points, à savoir la position des fenêtres des pavillons, le plan au sol des massifs séparant les baies et la forme du couronnement de ceux-ci. La moitié gauche du dessin montre en effet un pavillon complètement aveugle, un massif sur plan carré coiffé d'un toit en pyramide à base carrée sommé d'un motif en fleur de lys bien distinct. La moitié droite montre pour sa part des fenêtres en ogive aux deux niveaux des murs obliques, une velléité de pans coupés pour le massif - qui n'est illustrée qu'en plan - et un toit sur plan octogonal, articulé sur deux registres, décoré de gâbles et se terminant par une fleur de lys plus gracile.



Projet de porte monumentale, non signé [V. Bourgeau], non daté [c.1887-8]

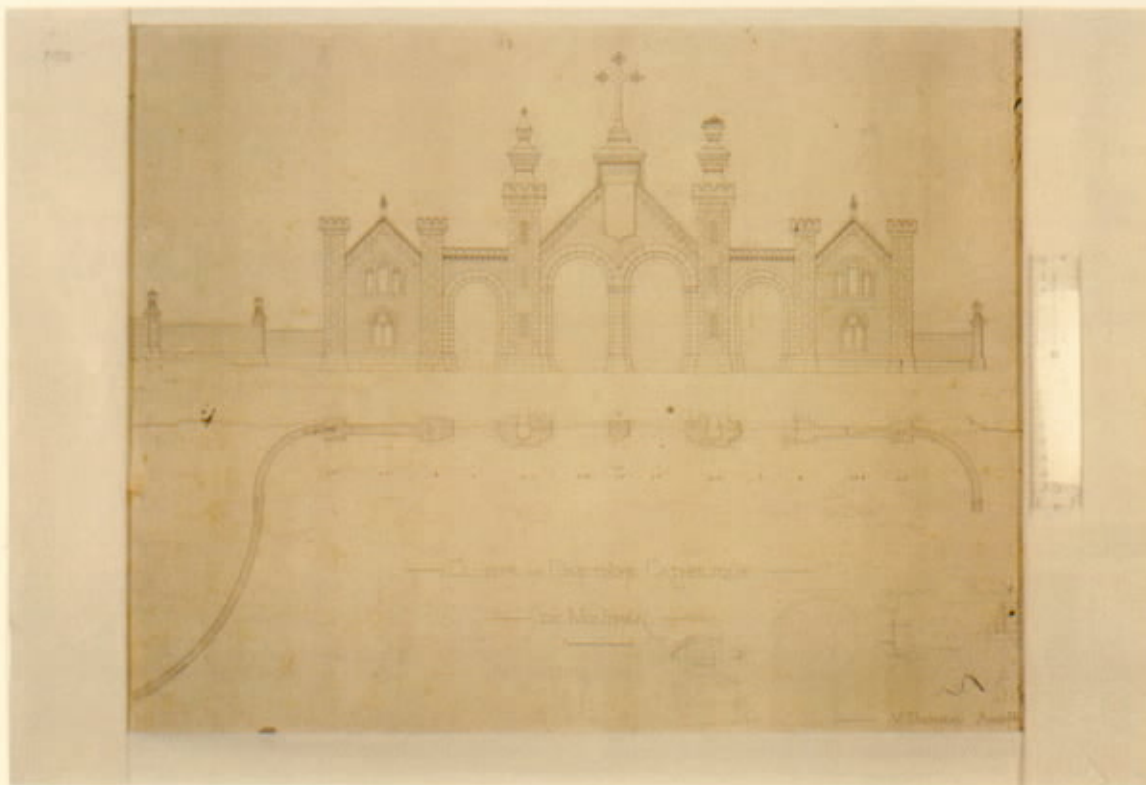
Le dessin qui semble correspondre à la deuxième étape de l'élaboration du projet laisse le design des pavillons latéraux en suspens, n'en représentant que le profil général (identique à la première version, avec toit plat, parapet crénelé et chaînages d'angles). Il porte le nombre des baies à quatre en introduisant un pilier axial destiné à séparer les voies des véhicules et à soutenir la croix centrale qui apparaît désormais comme le motif culminant de la composition. Les massifs qui isolent les passages piétonniers du motif central ont été réduits en hauteur, en largeur et très certainement en profondeur; ils ne se terminent plus que par des pots allégoriques empanachés de flammes éternelles. Les baies sont désormais couvertes par des arcs en plein cintre et apparaissent comme des ouvertures dans des murs à parapets horizontaux crénelés. Des bandeaux saillants placés au-dessus des arcs s'infléchissent de manière à permettre l'introduction de tables en attente de quelques inscriptions et à soutenir, dans le cas des baies latérales, les urnes cinéraires déjà présentes dans le précédent projet. Dans l'ensemble, la porte apparaît maintenant moins imposante et de moins stricte allégeance au style gothique.



Projet de porte monumentale, non signé [V. Bourgeau], non daté [c.1887-8]

L'illustration qui doit correspondre à la troisième étape de l'élaboration du projet présente, de part et d'autre de l'axe central de la même élévation, deux variantes pour le design de la façade principale des pavillons latéraux, avec ou sans porte d'accès du côté du chemin de la Côte-des-Neiges. Dans les deux cas, il s'agit de pavillons sur plans carrés, à deux étages, toits plats et parapets crénelés. Les chaînages d'angles ont été remplacés par de légères saillies reliées à leur extrémité supérieure par un motif de bandes lombardes. Les fenêtres sont placées dans l'axe des pavillons, tripartites et à linteaux droits. Les piliers isolant les baies des véhicules de celles des piétons sont redevenus de véritables massifs en forme de tours crénelées marquées de chaînages d'angles et percées de fausses fenêtres, étroites et à linteaux droits. Les passages sont encore couverts d'arc plein cintre mais à doubles rouleaux et destinés à être munis de grilles, ici représentées comme la prolongation de la clôture d'enceinte - laquelle est esquissée sur la droite ainsi qu'en plan où elle forme une placette en hémicycle devant la porte. Les murs qu'ils supportent sont toujours à parapets horizontaux et crénelés. Les éléments décoratifs ont été réduits: une tablette portant la date de la création du cimetière (1854) est encastrée dans une surélévation du parapet placée au droit du trumeau axial et juste au-dessous de la croix terminale.

Le dernier dessin - celui qui porte la mention "CLOTURE DU CIMETIÈRE CATHOLIQUE DE MONTRÉAL. V. BOURGEOU, ARCH^{TE}" - est très semblable à ce qui a été construit.



Projet de porte monumentale, V. Bourgeau, non daté [c.1887-8]

Les modifications qu'il apporte au projet que nous venons de voir sont les suivantes:

- le fruit qui marque la partie inférieure des murs a été accentué et monte plus haut sur les divers corps du bâtiment;
- les pavillons latéraux, identiques et symétriques, ont été reculés dans l'alignement des baies et coiffés de toits à deux versants; leurs façades ne montrent plus de porte sur le chemin de la Côte-des-Neiges; leurs fenêtres sont maintenant couvertes d'arcs en plein cintre, géminées au rez-de-chaussée et triples à l'étage avec une surélévation des ouvertures axiales; leurs couronnements en pignons présentent désormais des bandes lombardes en escalier et ne conservent plus de créneaux que pour les ressauts angulaires, légèrement élargis de manière à donner l'impression de tours;
- l'articulation en doubles rouleaux de toutes les entrées a été mieux affirmée;
- les passages piétonniers ont été agrandis, à la fois en hauteur et en largeur, ce qui réduit l'importance visuelle des murs crénelés qui les surmontent;

- les massifs qui séparent les portes cochères des ouvertures latérales ont été rétrécis et coiffés d'amortissements pittoresques, différents à gauche et à droite (sans doute à titre d'illustration de variantes possibles);
- le couronnement des voies véhiculaires forme un pignon dont les rampants convergent sur une partie axiale surélevée servant de base à une croix fleurdelysée beaucoup plus monumentale que précédemment; au tympan apparaît une table d'attente en forme d'écu permettant une inscription beaucoup plus considérable que la simple date d'érection;
- les merlons des crénelages ont été rapetissés, sauf pour les massifs séparant les portes cochères des voies piétonnes;
- enfin des murets solides, que rythment des piliers coiffés d'amortissements qui pourraient être des lanternes, ont été substitués à la grille d'enceinte, non seulement dans les parties incurvées définissant la placette d'entrée, mais encore pour un long segment convexe en direction ouest. L'état actuel des recherches ne permet pas de dire si l'on avait déjà renoncé à ce segment au moment de l'intervention de Perrault ou s'il a été supprimé plus tard, par exemple au moment d'un élargissement du chemin de la Côte-des-Neiges.

En se reportant à la page 6 du volume I, on pourra voir quels ont été les derniers changements apportés au design de la porte par Bourgeau ou par Perrault, ceci en admettant qu'elle n'ait pas subi de modification entre 1885 et 1897, date de la photographie conservée aux Archives Notman du Musée McCord:

- les ressauts qui marquent les angles des pavillons latéraux ont été surélevés par l'adjonction de dés d'amortissement au-delà des parapets crénelés;
- les ornements pittoresques qui devaient couronner les tours principales ont été remplacés par deux statues d'anges sonnant les trompettes de la Résurrection au sommet de socles trapézoïdaux (aujourd'hui dans l'ellipse située près de l'entrée);
- le tympan central est mieux défini par l'introduction d'un bandeau horizontal;
- le panneau d'inscription a été limité à la partie surélevée du pignon de manière à permettre l'introduction d'une niche axiale où a été placée la statue du Rédempteur qui se trouve aujourd'hui en contrebas du mausolée Sainte-Claire-d'Assise;
- des motifs de pierre sciée en forme de losanges flanquent la niche;
- enfin la croix qui marque le sommet est moins grande et plus massive.

8.1.4 1888-1897

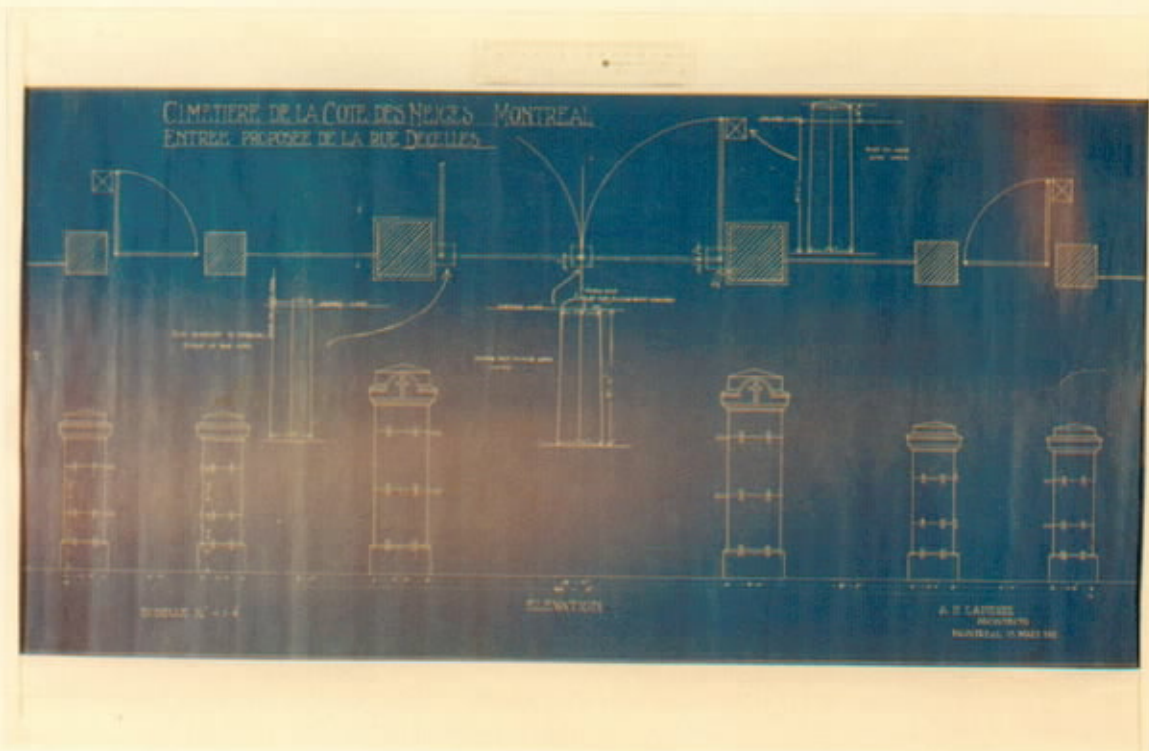
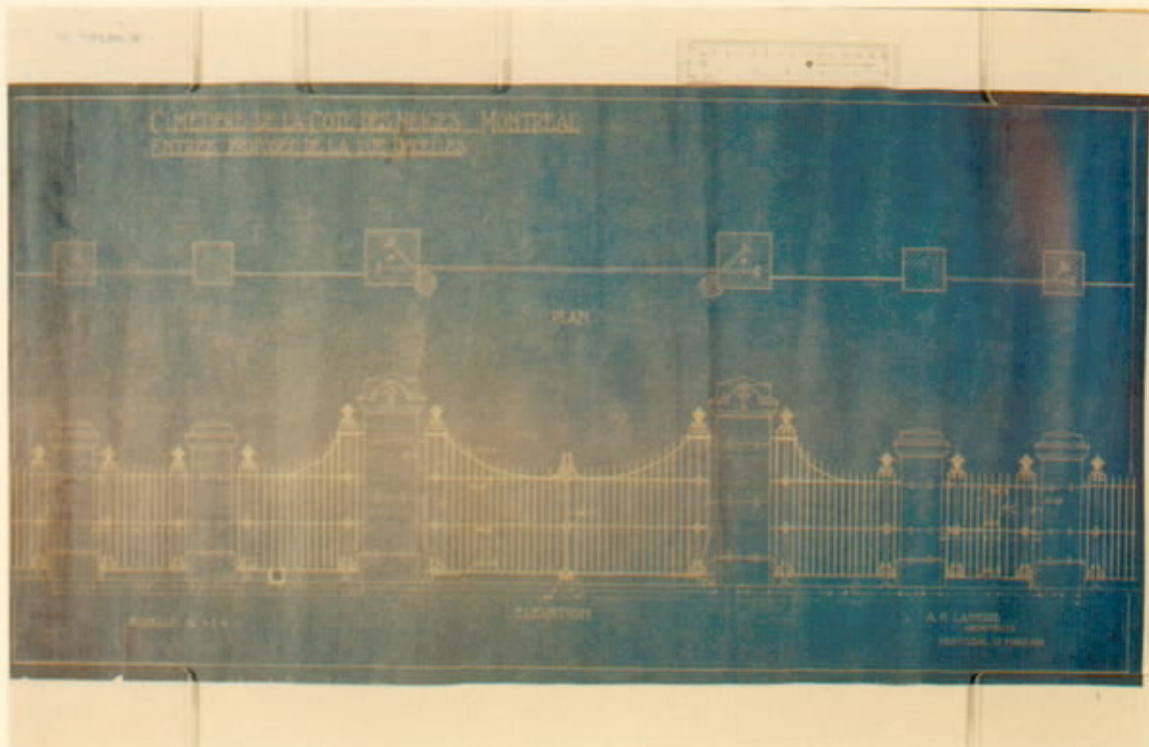
On peut donner une précision sur les maisonnettes qui flanquent l'entrée principale. Leurs corps principaux sur plans orthogonaux sont, comme nous l'avons dit, certainement de la même campagne de construction que la porte et le muret incurvé. Par contre, les édicules qui les complètent, sur plans circulaires avec toitures en poivrières, doivent avoir été ajoutés entre 1888 et 1897. Du moins si l'on en croit la datation de la photographie conservée dans les archives Notman. Chose certaine il y a eu une période où ces rotondes n'existaient pas, ainsi que le révèle la photographie publiée page 57 dans *Le diocèse de Montréal à la fin du XIXe siècle*.

8.1.5 1897

Des plans d'égoûts tracés par le surintendant Évariste Dupré pour la zone de service à l'extrémité ouest du plateau permettent d'établir avec plus de certitude la date ultime de construction et la configuration des bâtiments utilitaires de ce secteur.

8.1.6 1911

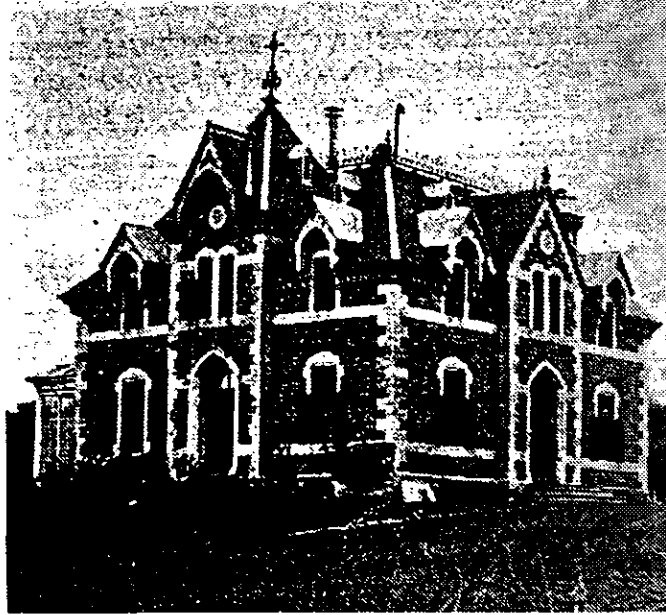
Des tirages bleus de deux feuilles de dessins relatifs à la porte Decelles permettent d'établir la date de sa conception (13 mars 1911) et le nom de l'architecte qui y a présidé, A[lfred]-H[ector] Lapierre.



"Cimetière de la Côte des Neiges, Montréal
Entrée proposée de la rue Decelles.
A.H. Lapierre, architecte. Montréal, 13 mars 1911"

8.1.7 1914

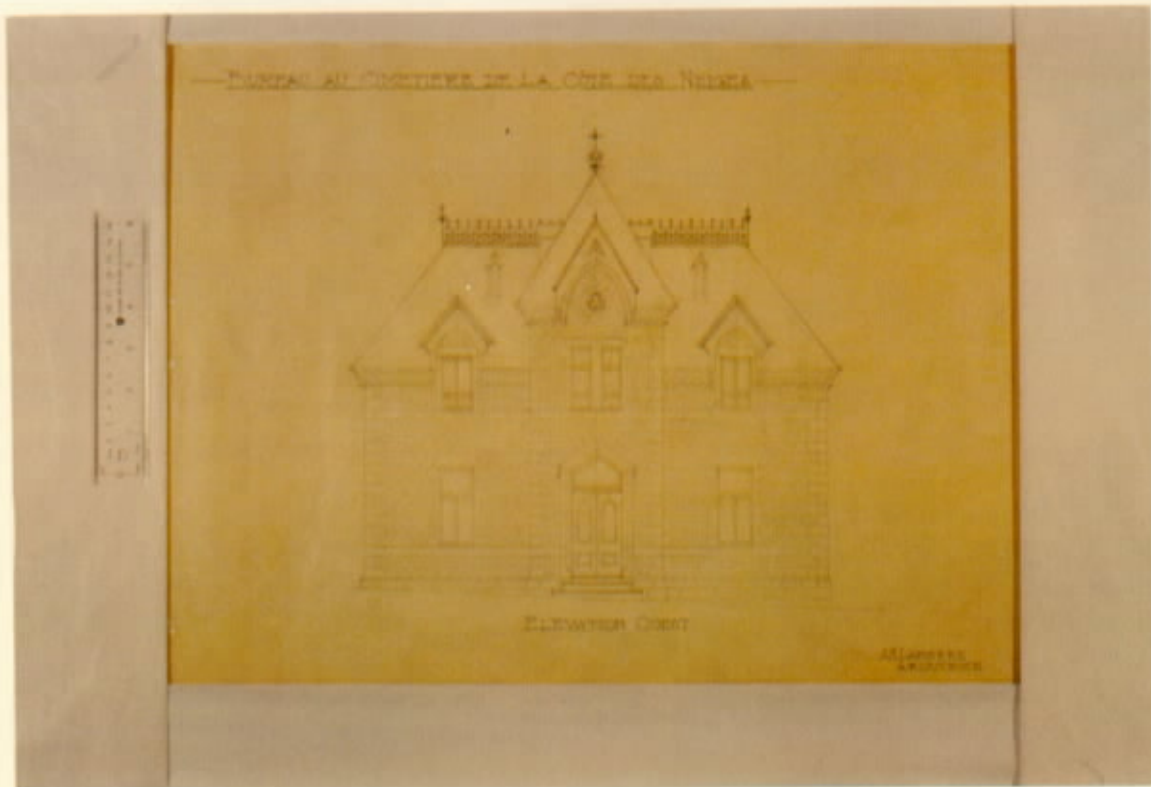
À cette date, un remaniement et un agrandissement du pavillon administratif érigé en 1877 par Henri-Maurice Perrault sont apparus nécessaires. C'est ce que révèlent deux séries de dessins originaux et le devis préparés à ce moment par A.-H. Lapierre et qui viennent d'être retrouvés. La première série de six dessins nous donne un relevé de l'état existant en juillet 1914: elle comprend les plans des trois niveaux et trois des quatre élévations, auxquels manque l'élévation sud-est. Peut-être demeurait-elle comme on la voit sur la photographie publiée vers 1900 dans *Le diocèse de Montréal à la fin du XIXe siècle*, c'est-à-dire avec un simple perron découvert.



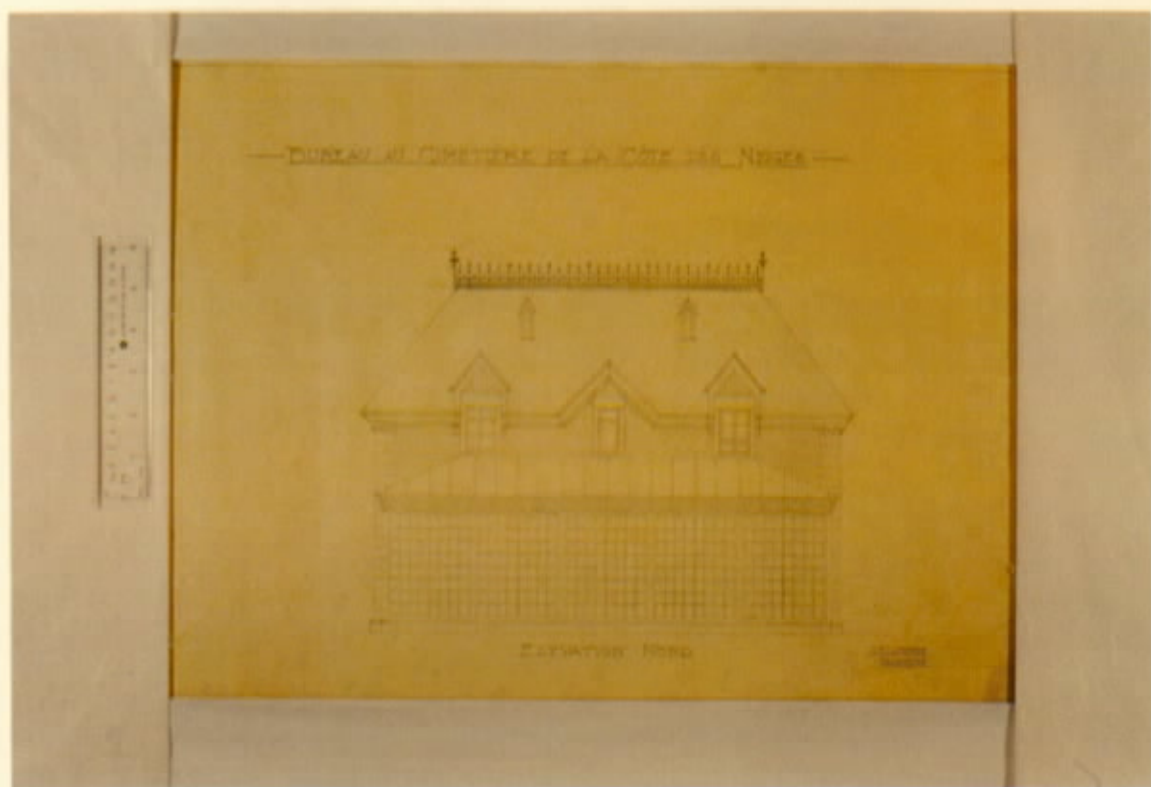
Le pavillon administratif, vers 1900

Diverses raisons peuvent expliquer la commande de relevés à l'architecte Lapierre. L'abondance des modifications qui seraient survenues au cours des 37 ans d'existence du bâtiment pourrait la justifier mais cela semble peu probable puisque les archives en auraient gardé d'autres traces. Il semble plus vraisemblable de penser que c'est la disparition antérieure des plans d'origine de son collègue Henri-Maurice Perrault. La dissolution de l'agence Perrault, Mesnard & Venne (vers 1895), la mort d'Henri-Maurice Perrault (1903) et celle de son fils Maurice (1909) rendaient alors difficile l'obtention d'une copie des documents originaux.

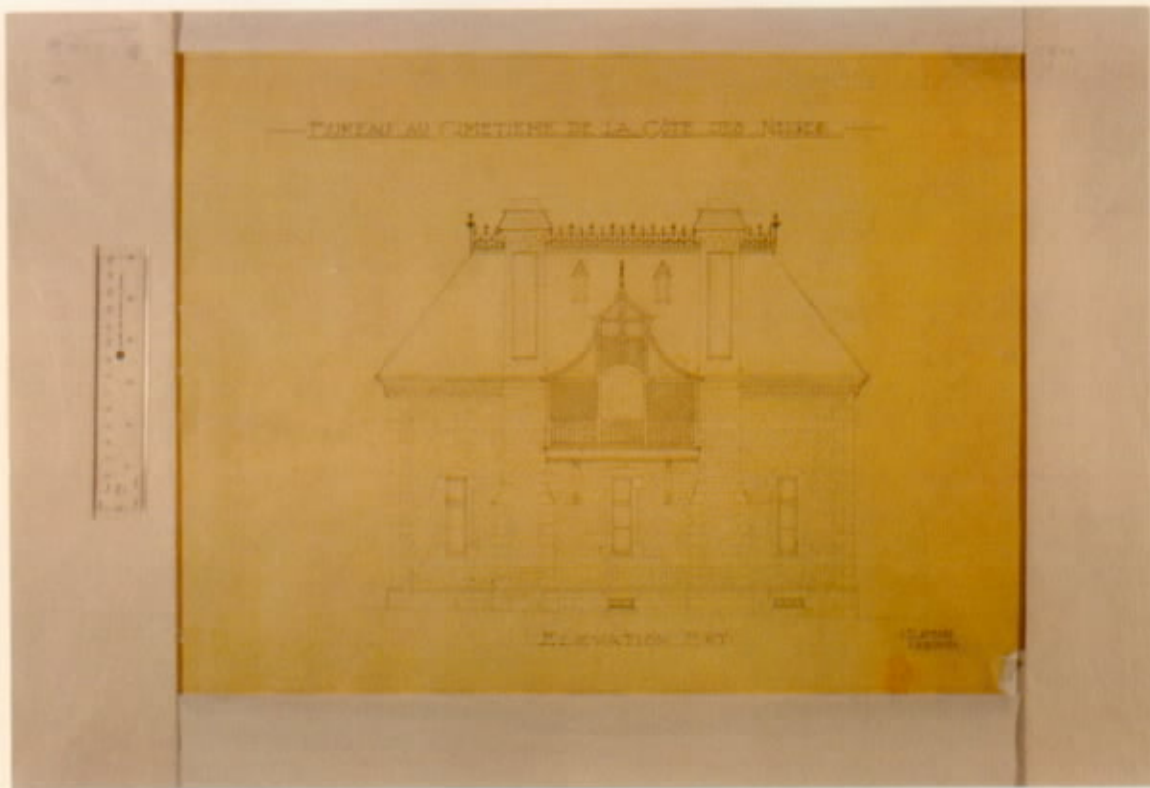
Les renseignements les plus intéressants révélés par le relevé Lapierre sont d'abord l'existence et la forme d'une serre accolée à la façade nord-ouest, ensuite l'existence et la forme d'une entrée située dans l'axe de la façade sud-ouest, laquelle se faisait sur un perron découvert et permettait un accès privé à l'étage supérieur. La serre n'est peut-être pas d'origine puisqu'Henri-Maurice Perrault ne la mentionne pas dans sa description du bâtiment (vers 1877-1878). Elle est en tout cas antérieure à la publication *Le diocèse de Montréal à la fin du XIXe siècle* où l'on en discerne l'angle ouest sur la photo de la page 58, laquelle confirme par ailleurs la forme de l'entrée latérale aujourd'hui transformée en fenêtre.



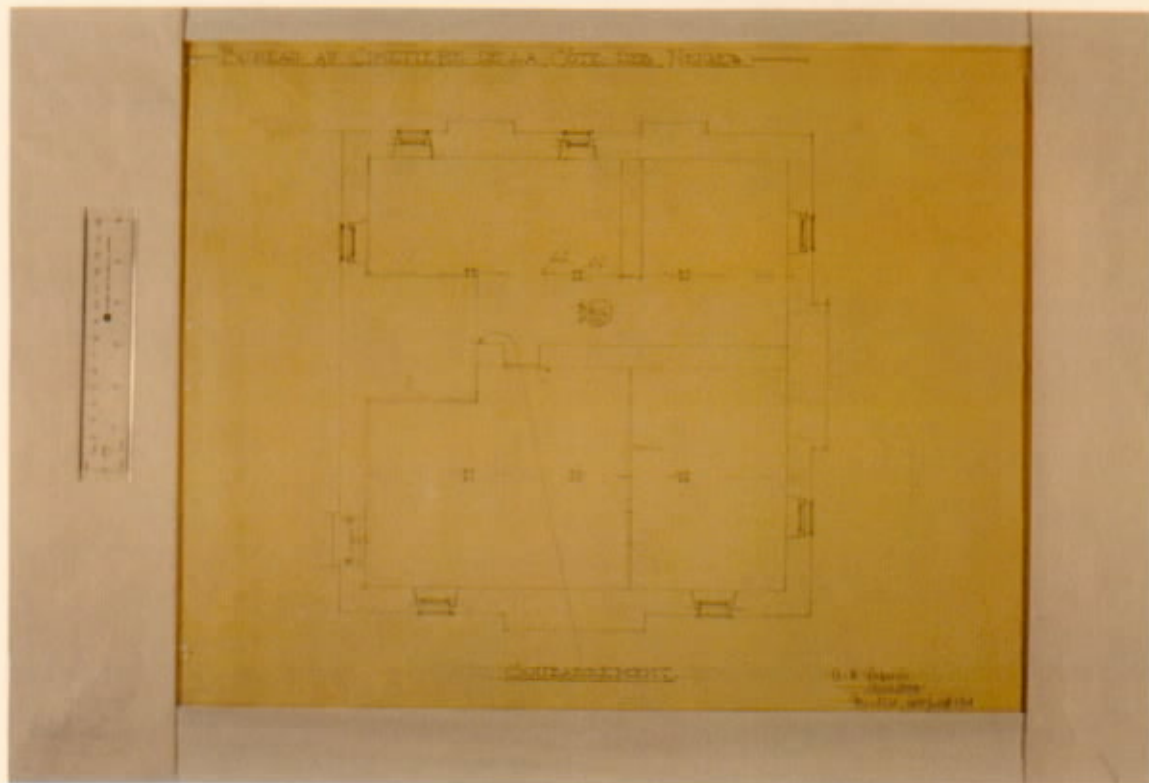
"Bureau au Cimetière de la Côte-des-Neiges.
Élévation ouest. A. H. Lapierre Architecte" [Relevé de 1914]



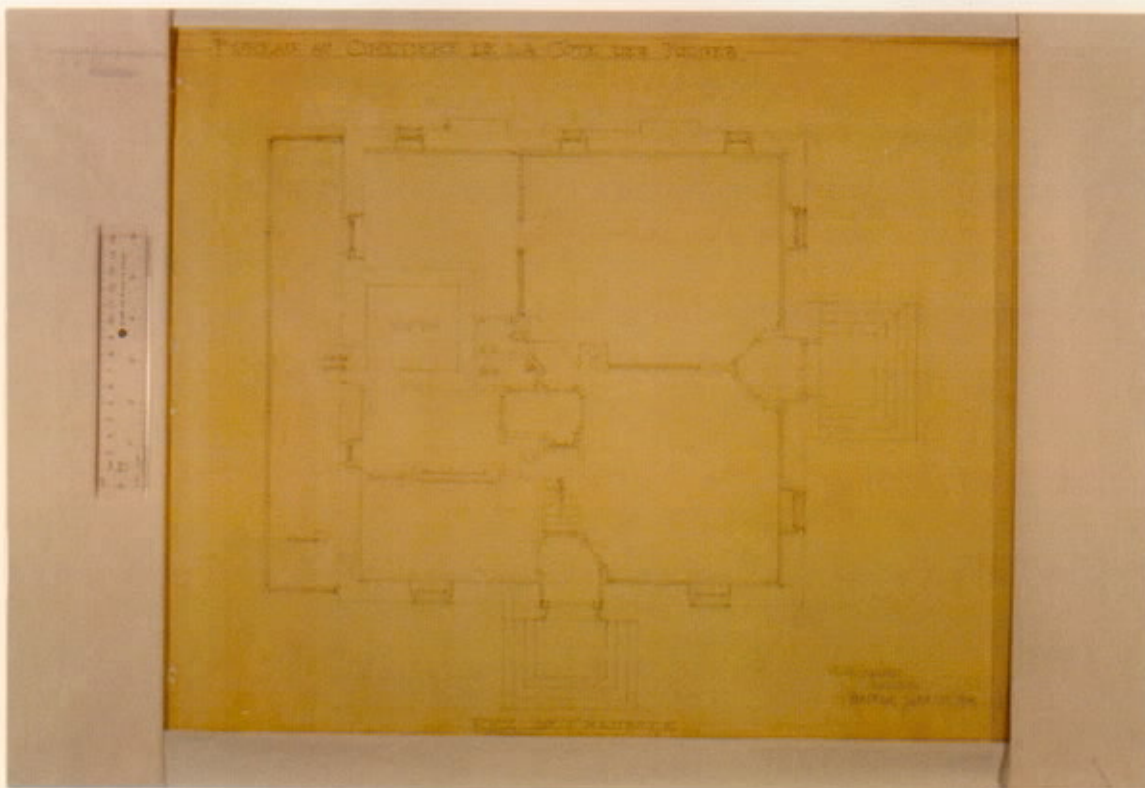
"Bureau au Cimetière de la Côte-des-Neiges.
Élévation nord. A. H. Lapierre Architecte" [Relevé de 1914]



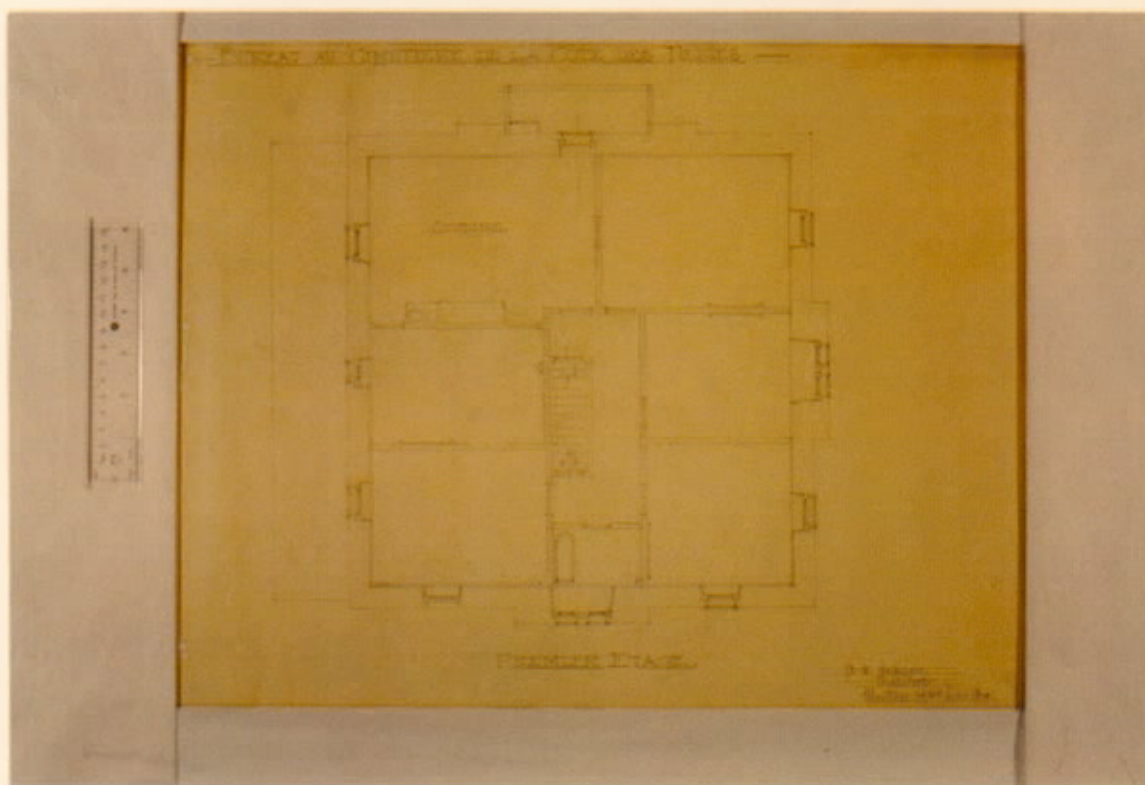
"Bureau au Cimetière de la Côte-des-Neiges.
Élévation est. A. H. Lapierre Architecte" [Relevé de 1914]



"Bureau au Cimetière de la Côte-des-Neiges.
Plan du soubassement. A. H. Lapierre Architecte" [Relevé de 1914]



"Bureau au Cimetière de la Côte-des-Neiges.
Rez-de-chaussée. A. H. Lapierre Architecte. Montréal, juillet 1914"

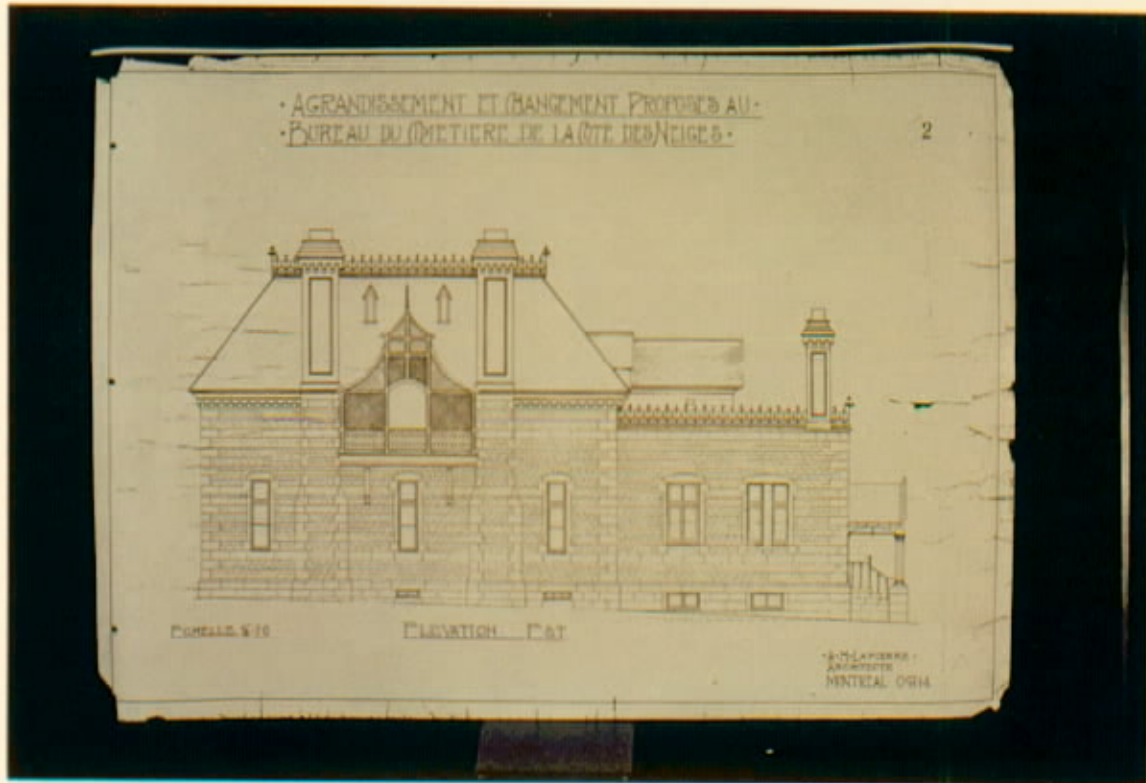
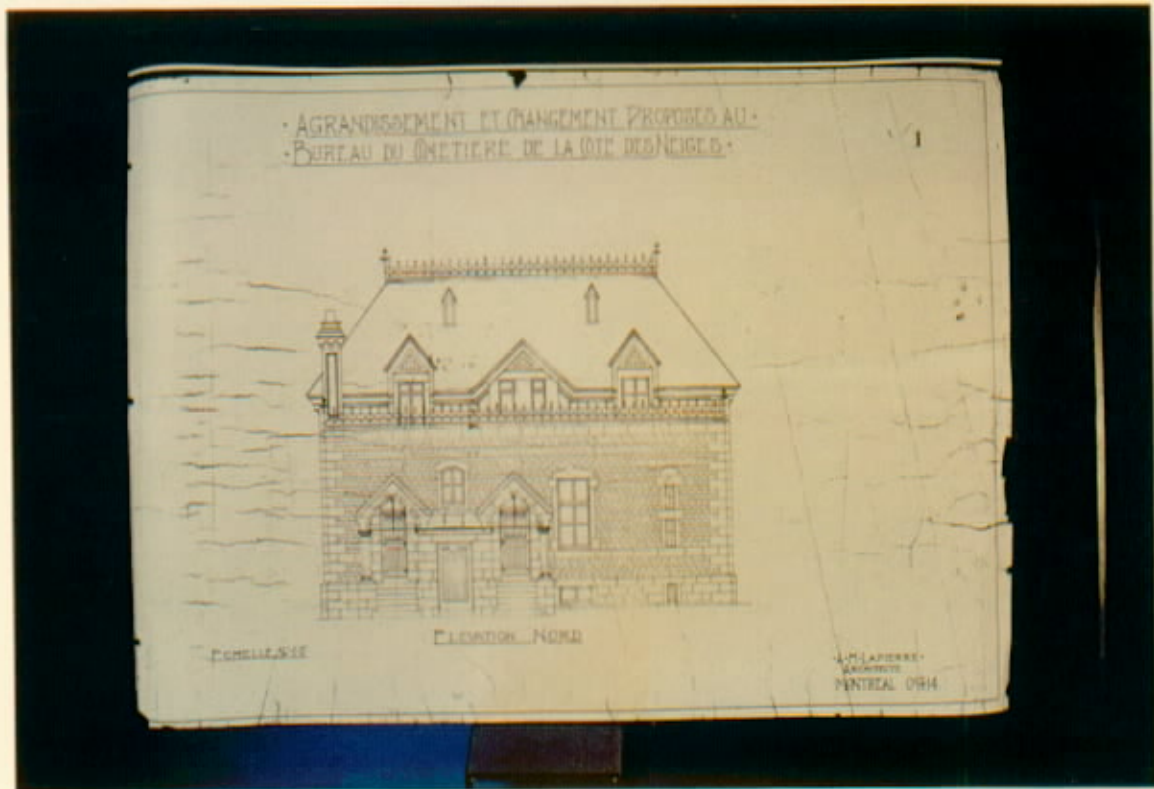


"Bureau au Cimetière de la Côte-des-Neiges.
Premier étage. A. H. Lapierre Architecte. Montréal, juillet 1914"

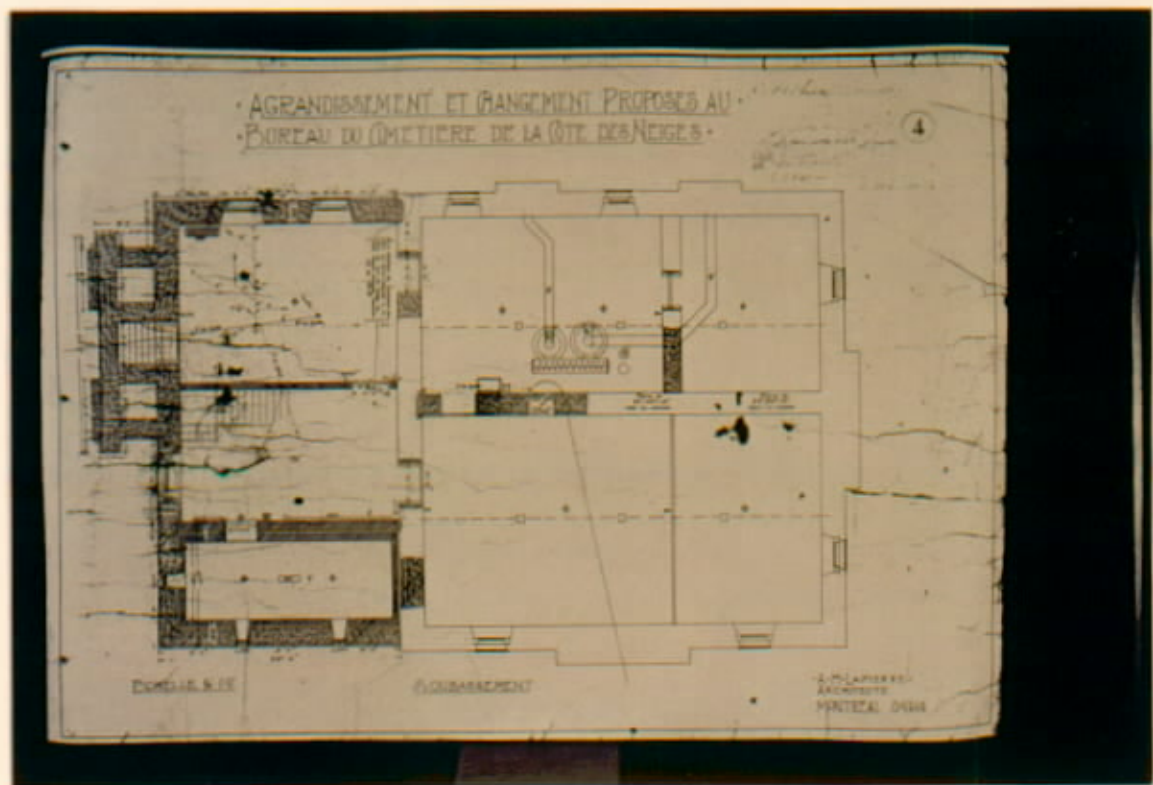
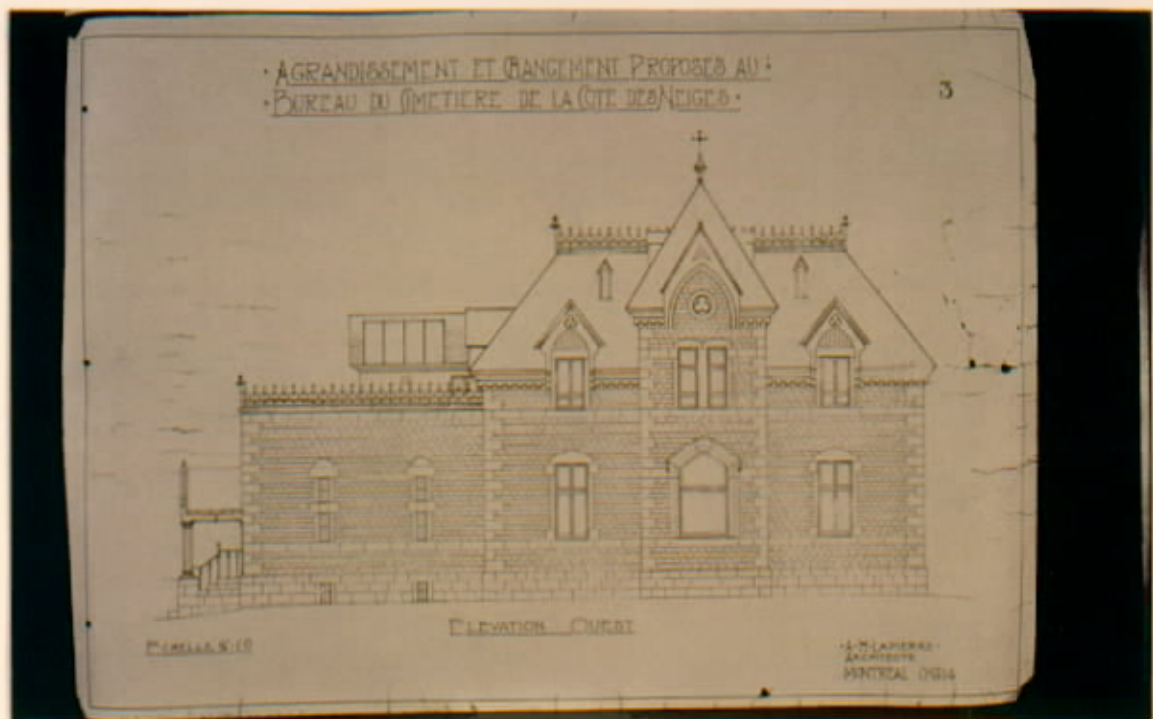
La deuxième série de plans et le devis produits par A.-H. Lapierre en octobre 1914 concernent sa proposition de modification et d'agrandissement du pavillon administratif, sans doute mise en chantier au printemps 1915, et conforme à l'état des lieux qu'ont connu les plus anciens des actuels employés du cimetière. Les neuf planches retrouvées (sur au moins dix, dont la septième est manquante) nous montrent quatre plans (fondations, soubassement, rez-de-chaussée, étage), trois élévations (celle du sud-ouest est encore une fois égarée), une coupe longitudinale et des détails (élévations intérieures de la partie ancienne remaniée).

Pour l'essentiel, on voit que:

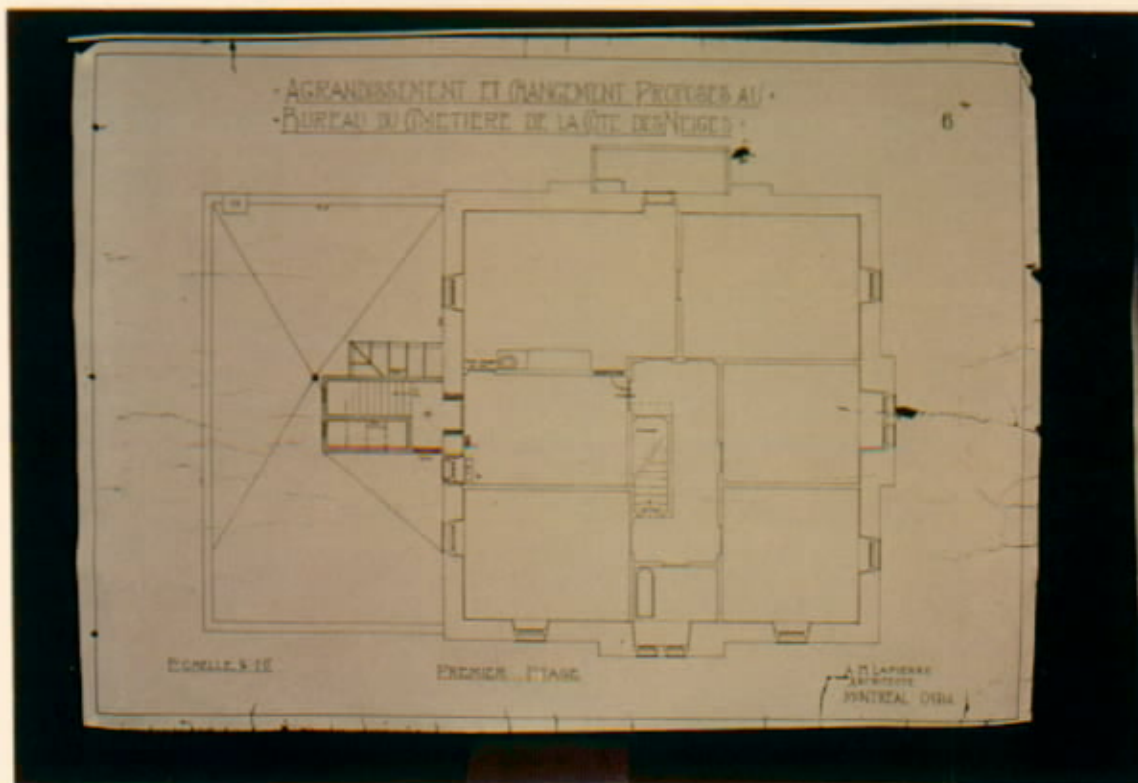
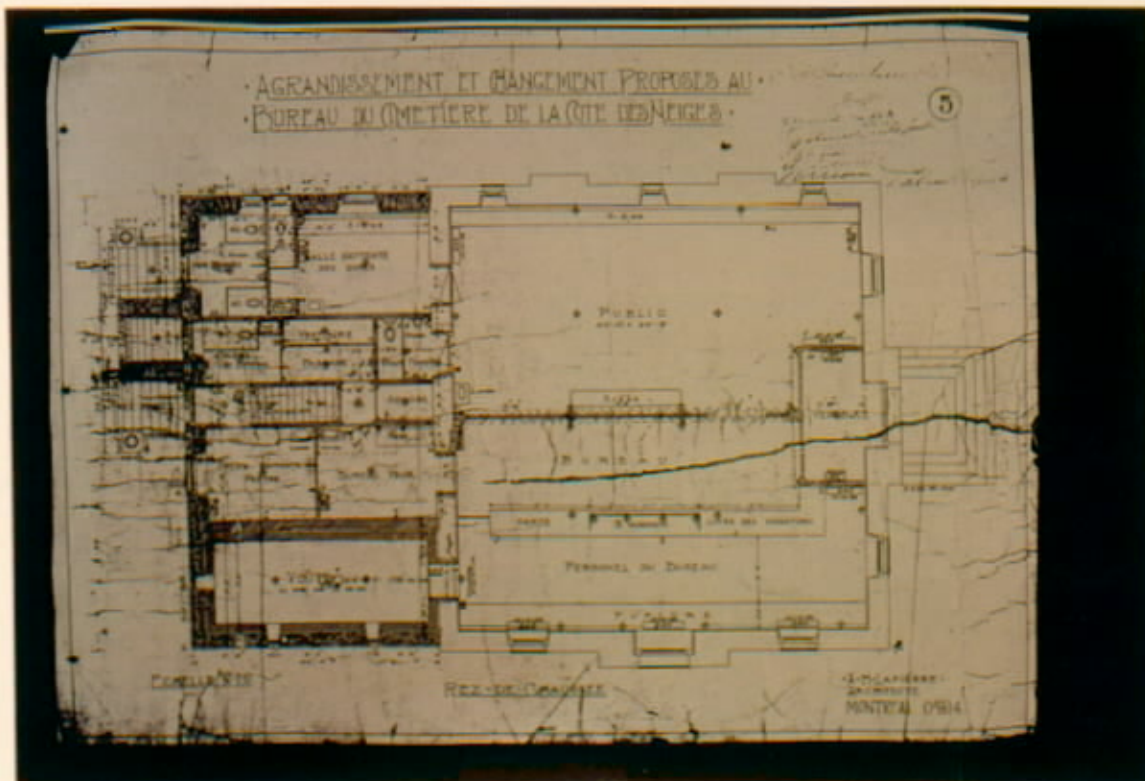
- 1) toute la superficie du rez-de-chaussée d'origine a été affectée à la réception du public (salle d'attente et bureau),
- 2) toutes les autres fonctions du rez-de-chaussée (entrée privée et escalier d'accès à l'étage, salle des dames, bureau du prêtre, voûte, toilettes) ont été relocalisées dans l'agrandissement (de 25 pieds par 44 pieds et 6 pouces) construit au-delà de la façade nord-ouest, et pour lequel la serre a été démolie,
- 3) l'agrandissement ne concerne que le soubassement et le rez-de-chaussée, sauf à l'endroit d'une lucarne de l'étage, laquelle a été allongée pour accommoder le passage de l'escalier relocalisé,
- 4) la porte de l'entrée privée qui marquait auparavant l'axe de la façade nord-ouest a été remplacée par une fenêtre,
- 5) la façade arrière (nord-ouest) comportait désormais trois (3) accès, à savoir deux (2) au rez-de-chaussée, d'une part pour les bureaux et l'appartement de l'étage, d'autre part pour des toilettes d'hommes (sans doute pour les ouvriers du cimetière), alors que la troisième servait d'issue au soubassement,
- 6) la vieille voûte a été déplacée et agrandie de 12 pieds, et placée au-dessus d'une nouvelle voûte en sous-sol, d'égale grandeur,
- 7) les services sanitaires ont été de beaucoup améliorés, le rez-de-chaussée comportant trois salles de toilette en plus de celle dont nous venons de faire mention (respectivement pour les hommes et les femmes du public, et pour le personnel),
- 8) la salle d'attente du public était séparée du bureau par une cloison vitrée rythmée de colonnettes fasciculées sur lesquelles retombaient des arcs en anse de panier d'esprit néo-Tudor.



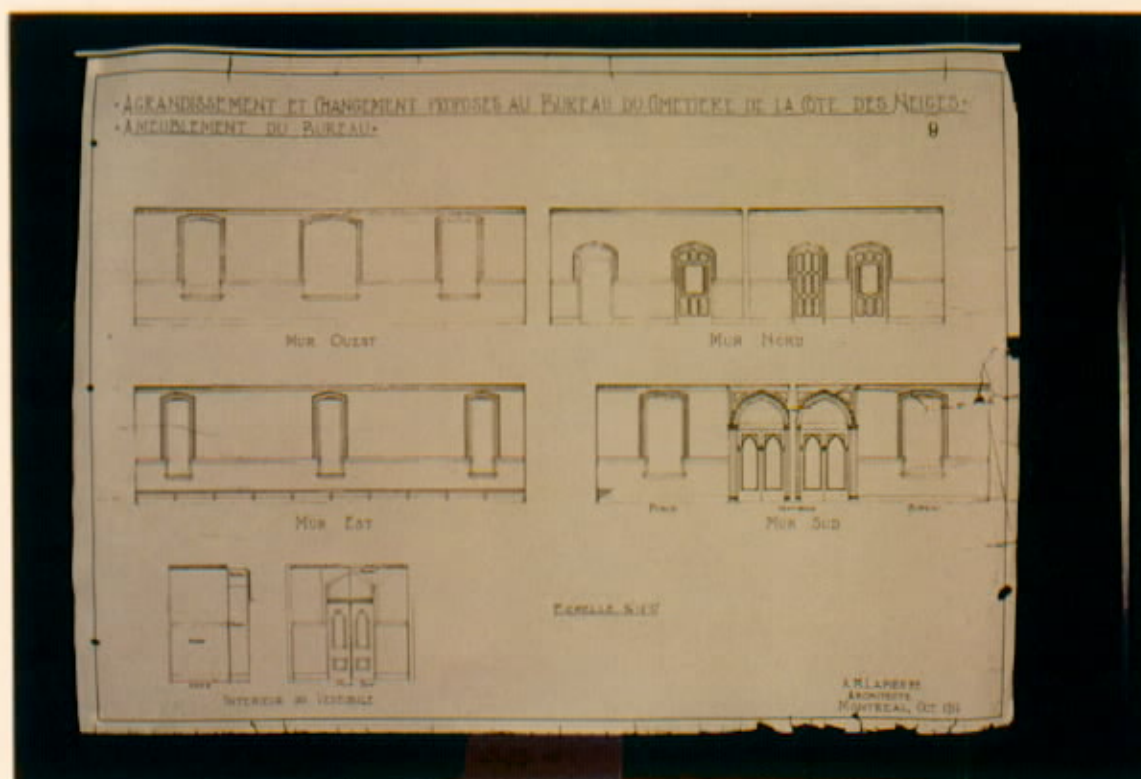
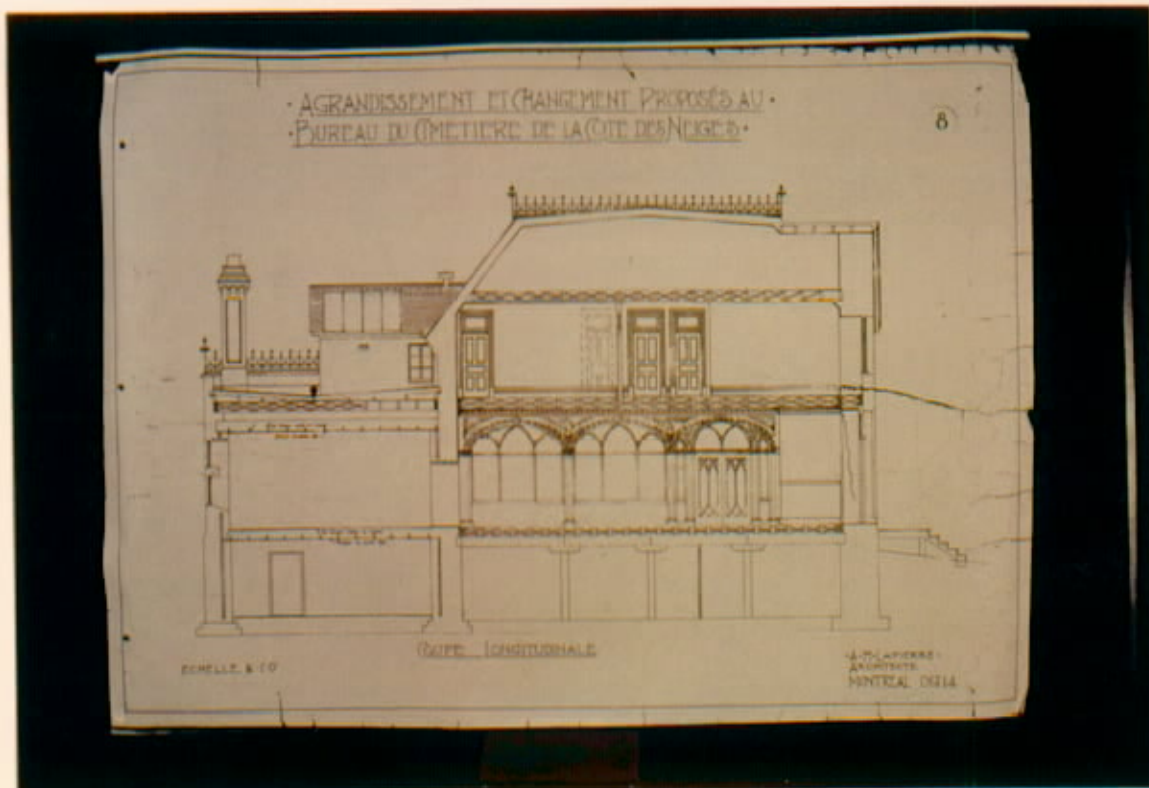
"Agrandissement et Changement Proposés au Bureau du Cimetière de la Côte des Neiges. A.H. Lapierre Architecte", Élévations nord et est, Octobre 1914.



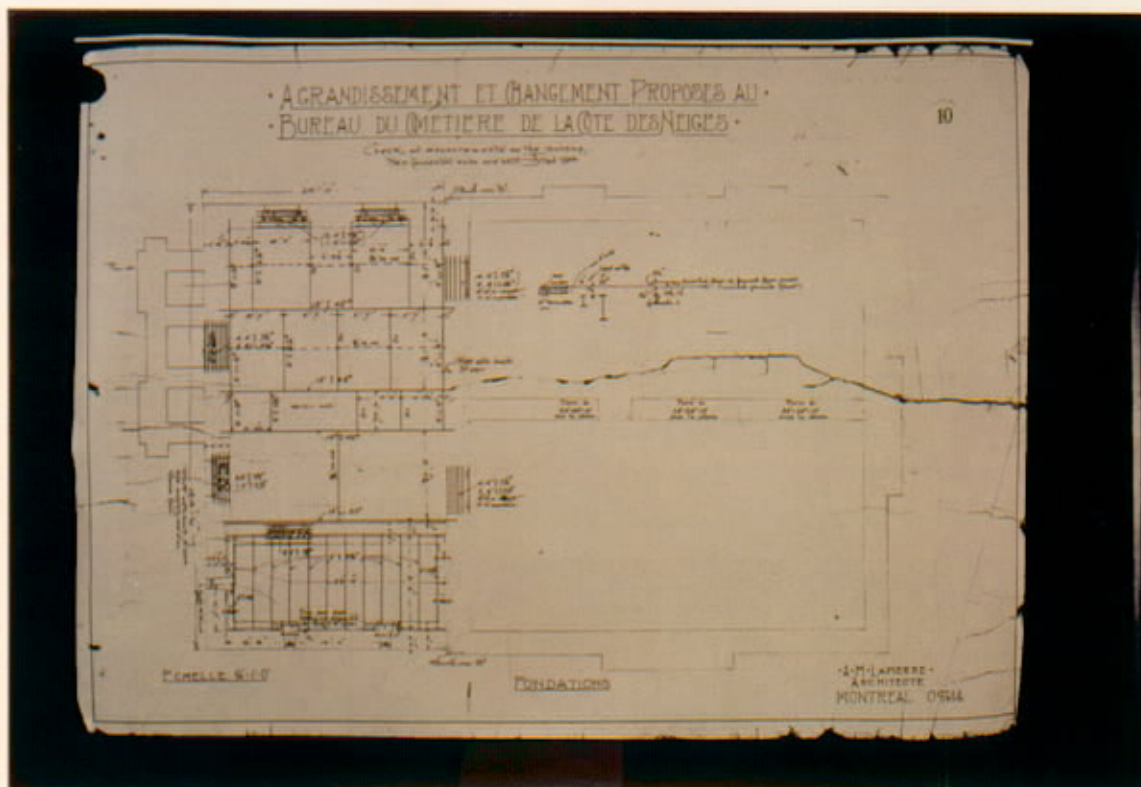
"Agrandissement et Changement Proposés au Bureau du Cimetière de la Côte des Neiges. A.H. Lapierre Architecte".
Élévation ouest. Plan du soubassement. Octobre 1914.



"Agrandissement et Changement Proposés au Bureau du Cimetière de la Côte des Neiges. A.H. Lapierre Architecte".
Plans du rez-de-chaussée et du premier étage. Octobre 1914.



"Agrandissement et Changement Proposés au Bureau du Cimetière de la Côte des Neiges. A.H. Lapierre Architecte".
Coupe longitudinale et aménagement intérieur du bureau. Octobre 1914.



“Agrandissement et Changement Proposés au Bureau du Cimetière de la Côte des Neiges. A.H. Lapierre Architecte”.
Plan des fondations. Octobre 1914.

8.1.8 1923

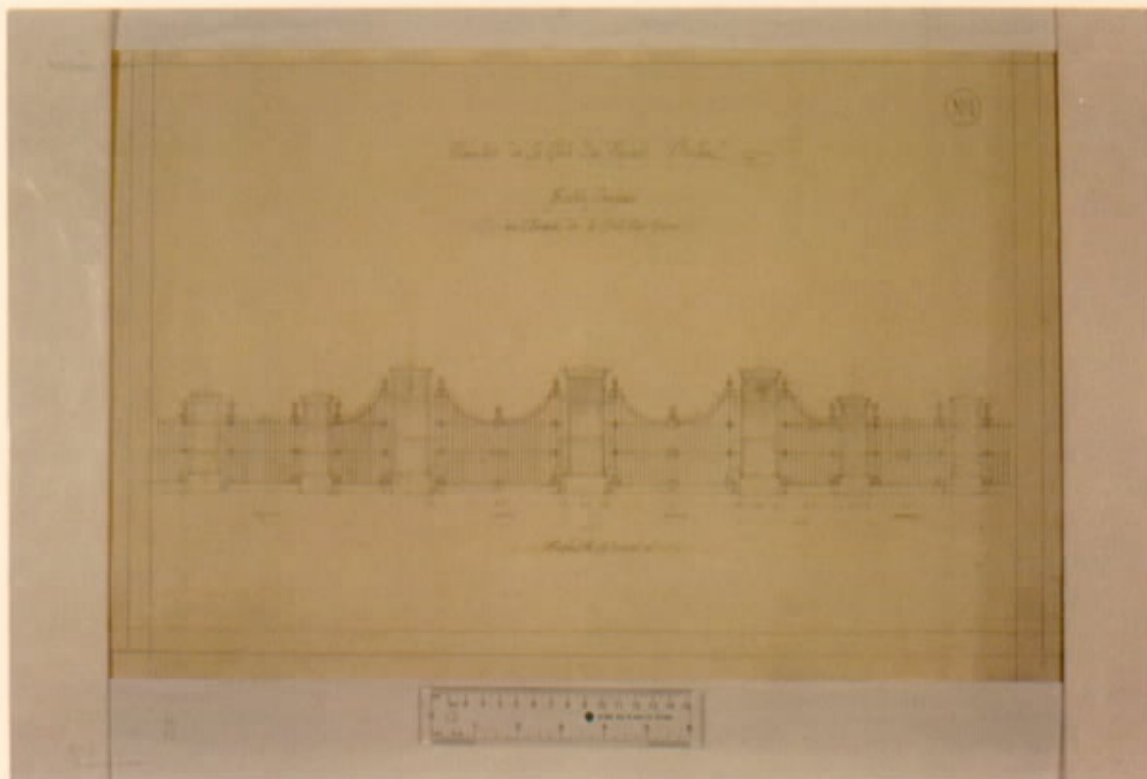
Les recherches additionnelles entreprises pour retrouver les quatre projets que l'architecte Lapierre avait soumis en 1923 pour le remplacement de la porte monumentale du chemin de la Côte-des-Neiges (et que nous ne connaissons que par une mention apparaissant dans l'un des instruments de recherche des archives de la basilique) ont permis de découvrir, séparément:

- a) une série de quatre propositions, numérotées de 1 à 4, non datées, non signées, qui ne font aucune allusion aux deux pavillons latéraux de la porte d'origine, et dont seulement les deux premières planches indiquent clairement “Entrée proposée au Chemin de la Côte-des-Neiges”,
- b) une série de quatre autres propositions, non numérotées, non datées, non signées, qui ne font pas davantage allusion aux pavillons latéraux, et qui ne portent aucune indication quant à leur destination,
- c) un bout de papier déchiré et froissé qui a dû faire partie de l'emballage de l'une ou de l'autre des séries ci-dessus mentionnées, sinon des deux ou d'autres propositions, et où on peut lire: “3 août 1923, A.H. Lapierre, Entrée”.

Compte tenu de l'intérêt intrinsèque des huit propositions, nous les présentons ci-après, malgré d'évidentes difficultés de reproduction.

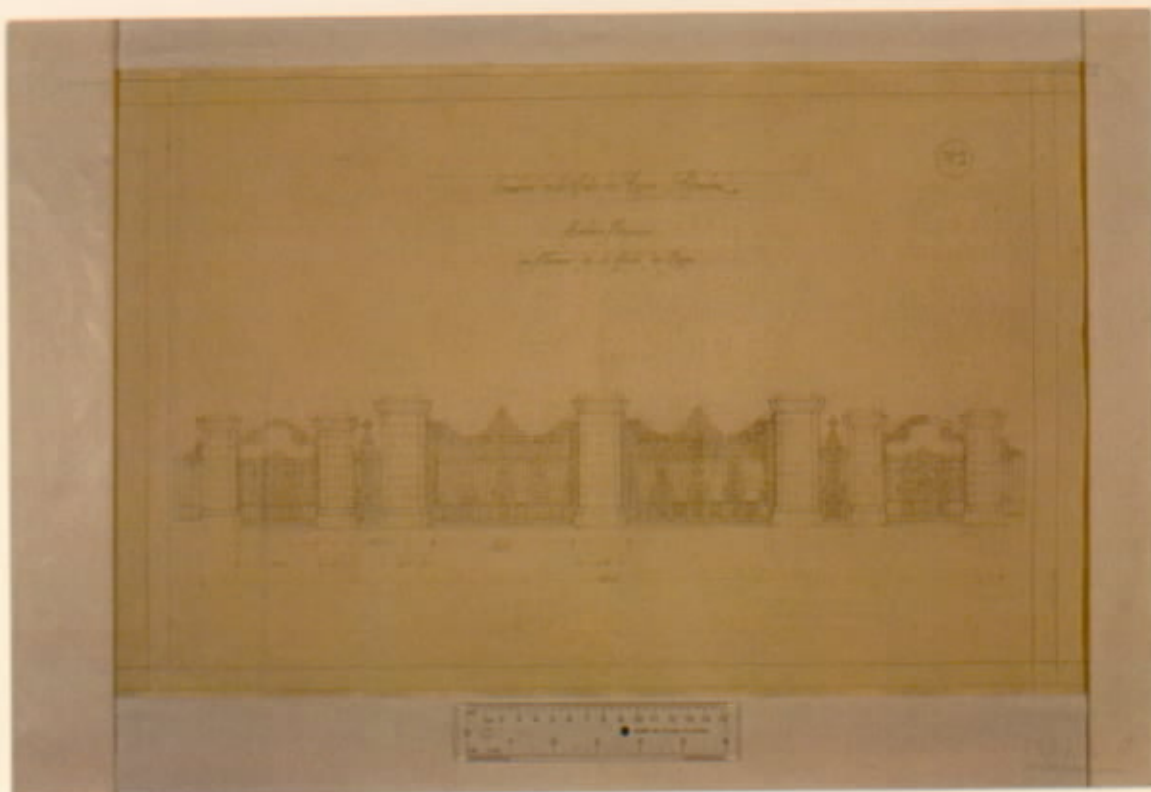
a) Série de propositions numérotées

Le projet "No 1" qui porte la mention "Entrée proposée au Chemin de la Côte-des-Neiges", est de tous ceux que nous avons retrouvés, celui qui présente le plus d'affinité formelle avec la solution développée en 1911 pour l'entrée Decelles, ce qui porte à penser qu'elle peut être de l'architecte Lapière. Toutefois, cela ne saurait être certain, compte tenu de la grande simplicité du modèle de référence.



Projet non daté et non signé pour la réfection de la porte monumentale
[A. H. Lapière?, 1923?]

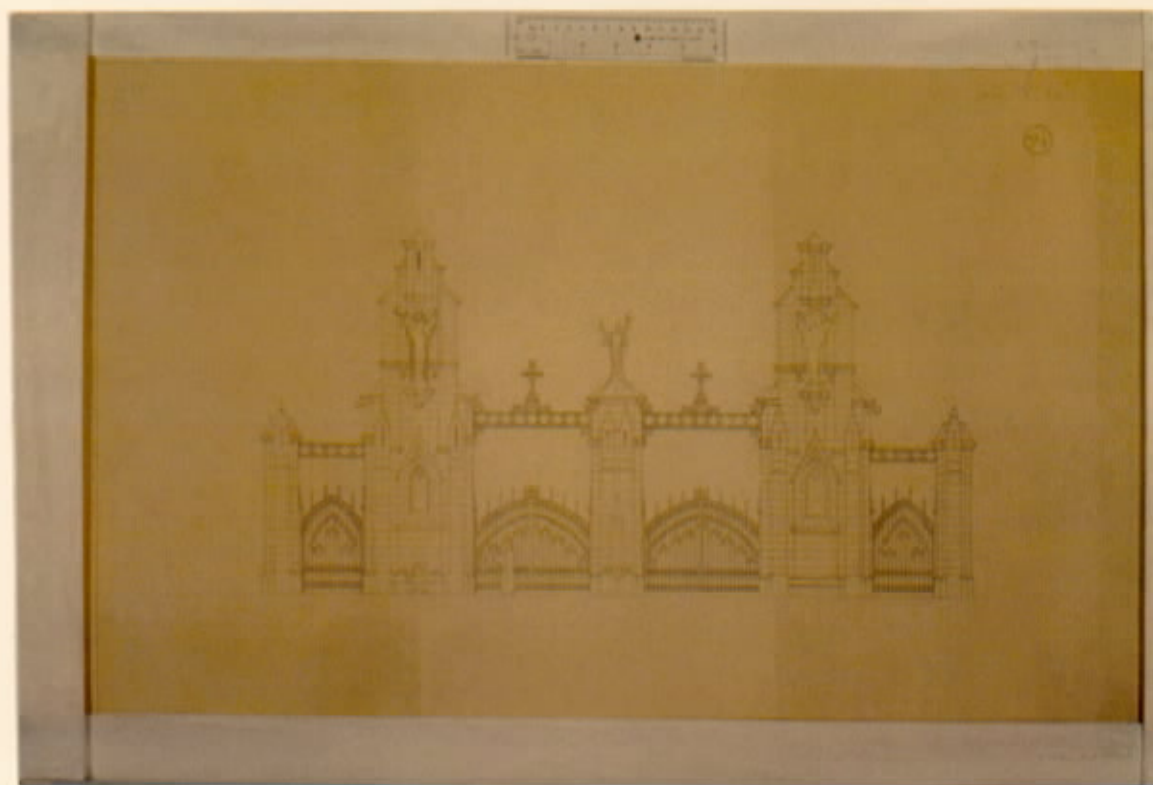
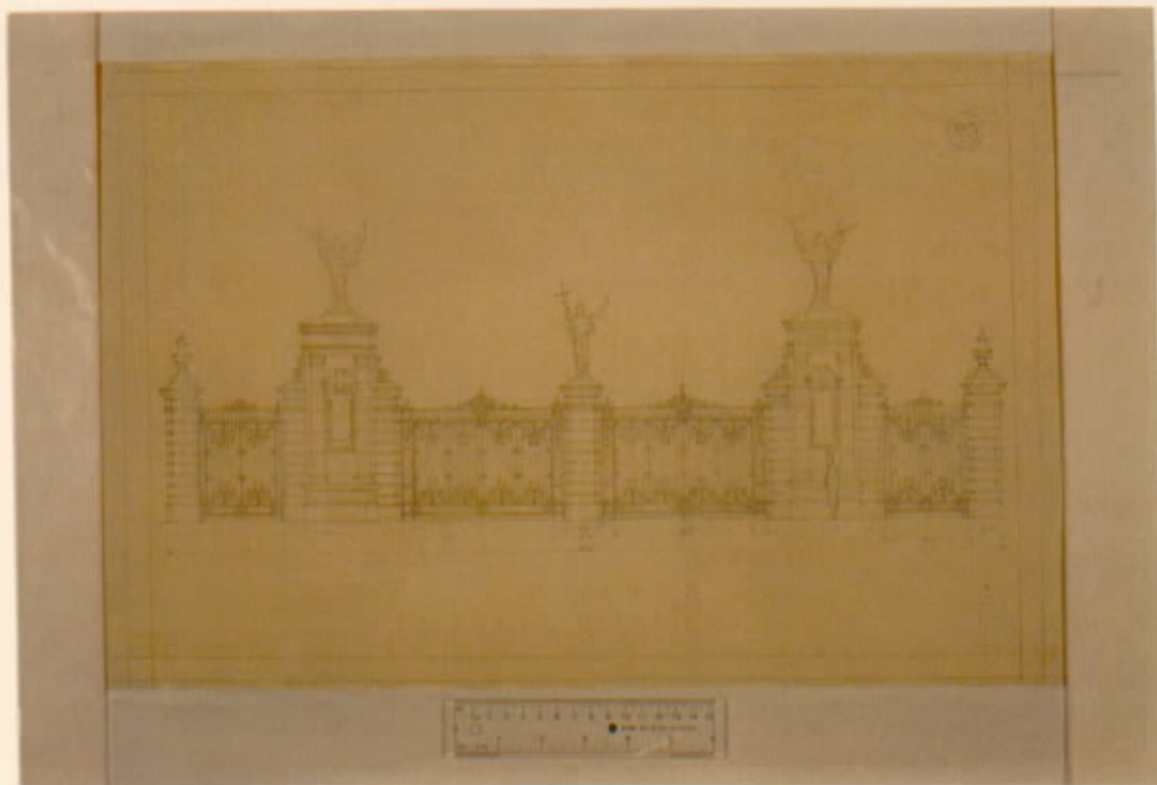
Le projet "No 2" apparaît comme un remaniement du projet No. 1, comportant des piles plus articulées que les précédentes et des ouvrages de ferronnerie plus sophistiqués, élaborés dans un esprit néobaroque "Beaux-Arts" très voisin des propositions qui ont été soumises en 1928 par la maison Vinant (Paris) et dont l'une a déjà été reproduite en page 95 de notre Volume I. Il pourrait s'agir d'une recherche de simplification de la proposition Vinant jumelée à un effort d'harmonisation aux formes de la porte Decelles. Si c'est le cas, toute la série des 4 projets numérotés doit être de 1928 et non de 1923.



Projet non daté et non signé pour la réfection de la porte monumentale
[A. H. Lapière?, 1923?]

Le projet "No. 3", illustré en page suivante, présente des ouvrages de ferronnerie légèrement simplifiés par rapport au projet "No. 2", mais dans le même esprit. Le nombre de piles est réduit de 5 à 3 de manière à pouvoir leur donner une expression plus grandiose, avec plusieurs éléments dérivés du langage maniériste (notamment les pilastres encastrés "contaminés" par les tables en attente d'inscriptions et les frontons semi-circulaires de celles-ci sectionnées par des clefs disproportionnées). Les figures qui couronnent les piles principales semblent reprises de la porte de Bourgeau-Perrault, à savoir la statue du Christ, dans l'axe, et celles des Anges de la Résurrection, sur les côtés. Enfin il faut dire que la tenue vestimentaire du personnage dessiné devant l'une des piles pour donner l'échelle de la construction, n'aide pas à dater le dessin: la redingote (ou caban?) et le chapeau haut-de-forme sont quelque peu conservateurs, même pour 1913.

Le projet "No. 4", illustré en page suivante, apparaît comme une variante gothicisante du projet "No. 3", peut-être développée dans un effort de dialogue avec les pavillons latéraux. Même les "grouillots" qui animent le dessin (un moine et un mendiant à béquille) semblent procéder de la même recherche de pittoresque médiéval; ils incitent en tout cas à la plus grande prudence quant à la datation du dessin. Enfin, et très curieusement, la statue axiale du Christ est rapetissée et sa gestuelle est inversée.



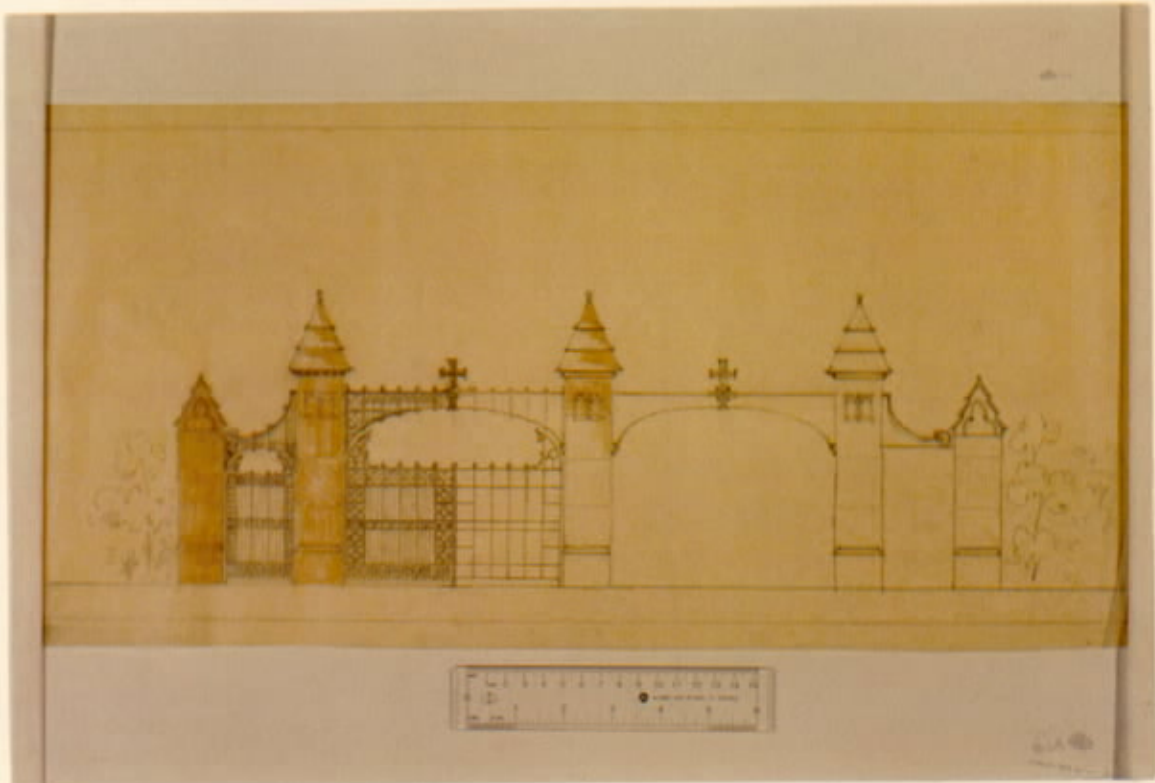
Projets non datés et non signés pour la réfection de la porte monumentale
[A. H. Lapierre?, 1923?]

b) Deuxième série de propositions

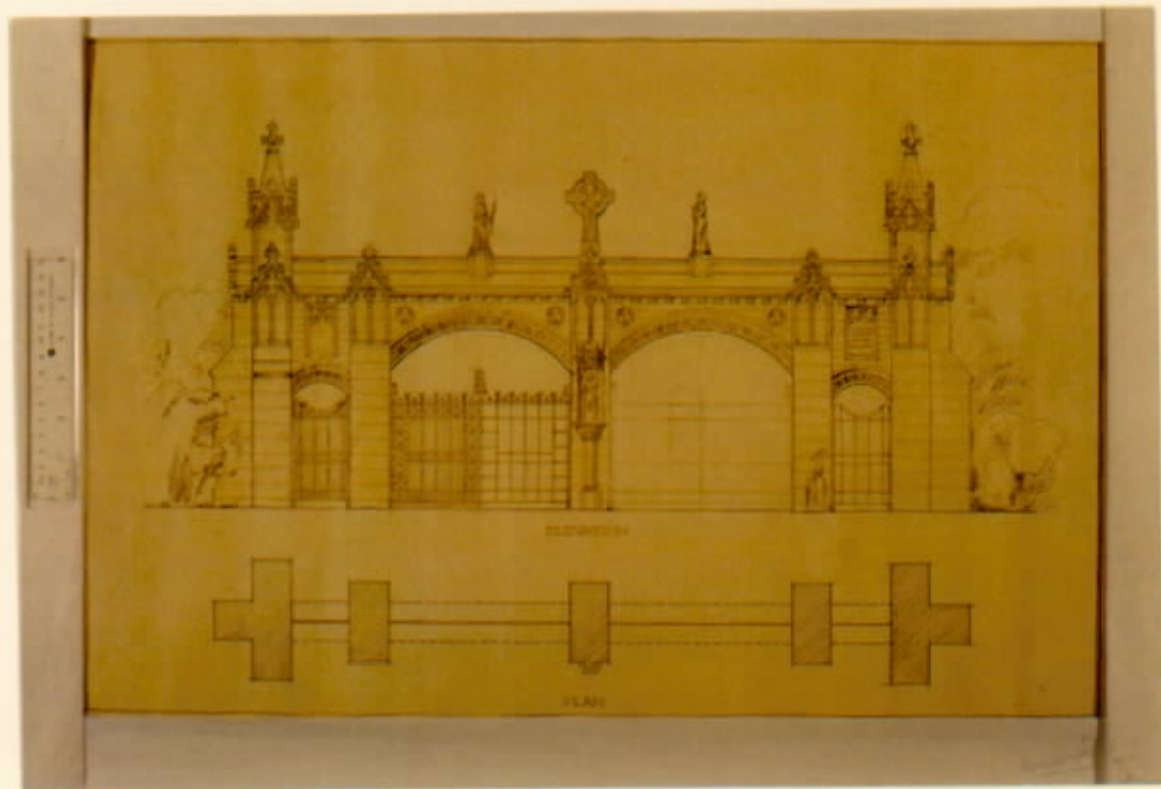
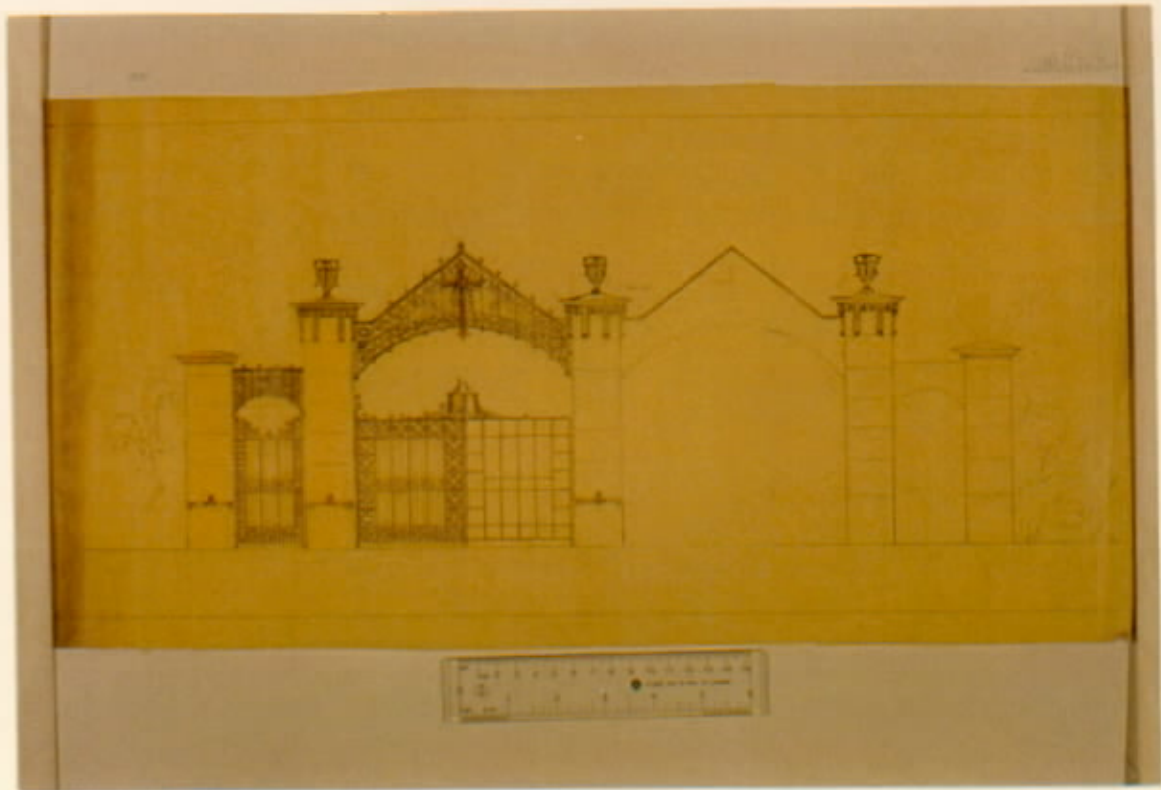
Les quatre autres dessins que nous avons retrouvés et que nous illustrons ci-dessous et dans les pages qui suivent présentent quelques affinités avec les propositions numérotées que nous venons de voir ou avec les planches de Lapierre pour l'entrée Decelles (1911).

Les références stylistiques sont les mêmes: le gothique domine mais n'élimine pas une touche classicisante dans la ferronnerie et dans la statuaire. Dans un cas (page 200 en haut), l'allusion aux piles de l'entrée Decelles est à peine voilée. Dans un autre (page 201), on retrouve le personnage à chapeau haut-de-forme, qui porte peut-être d'ailleurs le même manteau court. (Dans la série précédente il avait la main dans la poche du pantalon, ce qui ne permettait pas de trancher entre la redingote et le caban). Dans un troisième cas (page 200 en bas), c'est une dame en robe longue, ombrelle et grand chapeau à plumes qui donne l'échelle ... et qui n'appartient pas davantage aux années 1920! Enfin, le lettrage des mots "élévation" et "plan" (page 200 en bas et page 201), est très proche de celui qui figure sur les dessin de 1911, sauf pour la barre horizontale des A, ici ornée d'un curieux W renversé.

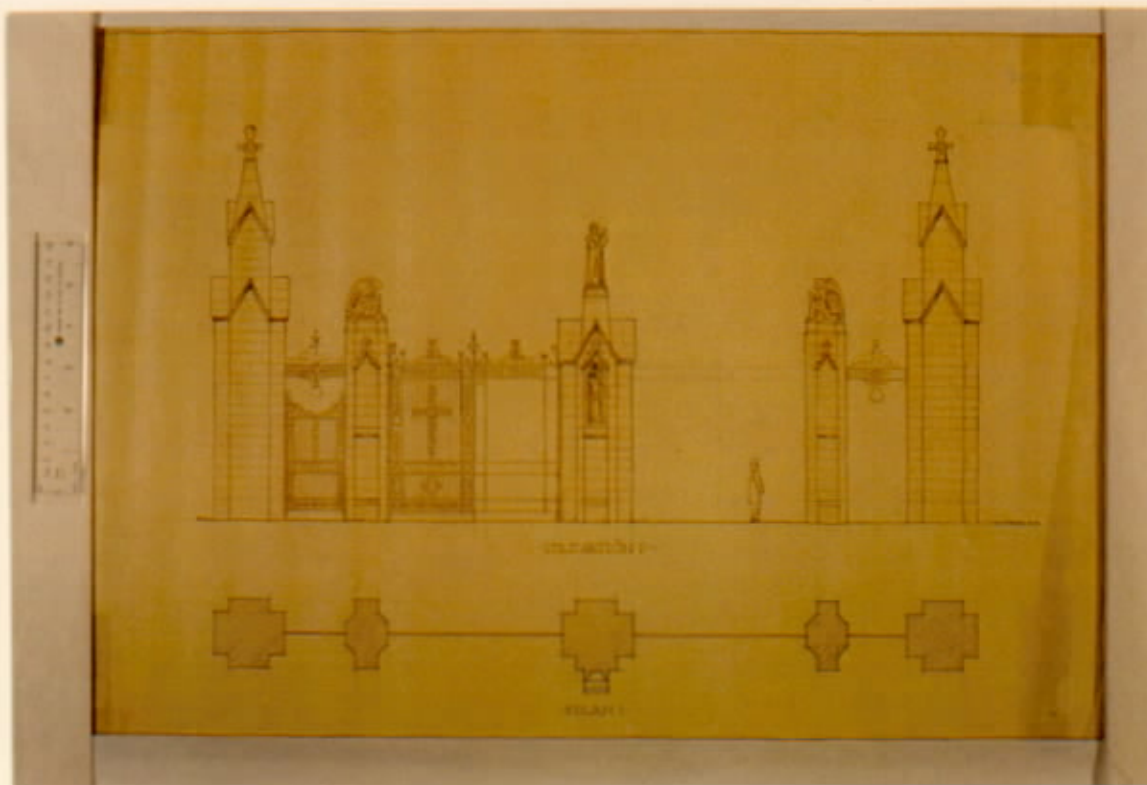
De l'ensemble, on retient une grande richesse d'invention adaptée aux divers degrés d'ornementation que le client pouvait désirer, depuis le plus simple (ci-dessous), aux plus élaborés (page 200 en bas et page 201).



Projet non daté et non signé pour la réfection de la porte monumentale
[A. H. Lapierre?, 1923?]



Projets non datés et non signés pour la réfection de la porte monumentale
[A. H. Lapierre?, 1923?]



Projet non daté et non signé pour la réfection de la porte monumentale
[A. H. Lapière?, 1923?]

Les deux premiers dessins de cette deuxième série ne comportent aucune figure alors que les deux derniers en montrent. Curieusement, il ne s'agit plus de celles qui étaient intégrées à la porte de 1888-9. L'auteur propose notamment une Vierge à l'Enfant qui pourrait être son illustration de Notre-Dame-des-Neiges et qu'il place dans un cas au sommet de la pile centrale et dans l'autre sous un dais placé à la hauteur de la naissance des arcs. Ailleurs, on voit des Anges agenouillés, une femme aux mains jointes et une autre portant un rameau (Martyre?)

8.1.9 1928

Nous avons déjà mentionné (en page 95 du Volume I) deux projets de l'ingénieur W. Vaillancourt de Verdun et un autre par la maison G. Vinant de Paris pour la réfection de la porte principale. La recherche des propositions de Lapière dont nous venons de rendre compte a révélé l'existence de 5 projets que nous ne connaissons pas:

a) trois par la maison Vinant de Paris, qui sont autant de variantes du projet que nous avons illustré et que nous pouvons maintenant mieux dater (30 mars 1928),

b) deux par la maison A. Faustin Limitée de Montréal dont l'inspiration est si proche de ceux de l'ingénieur Vaillancourt qu'il peut s'agir d'une société entretenant quelque relation avec celui-ci.

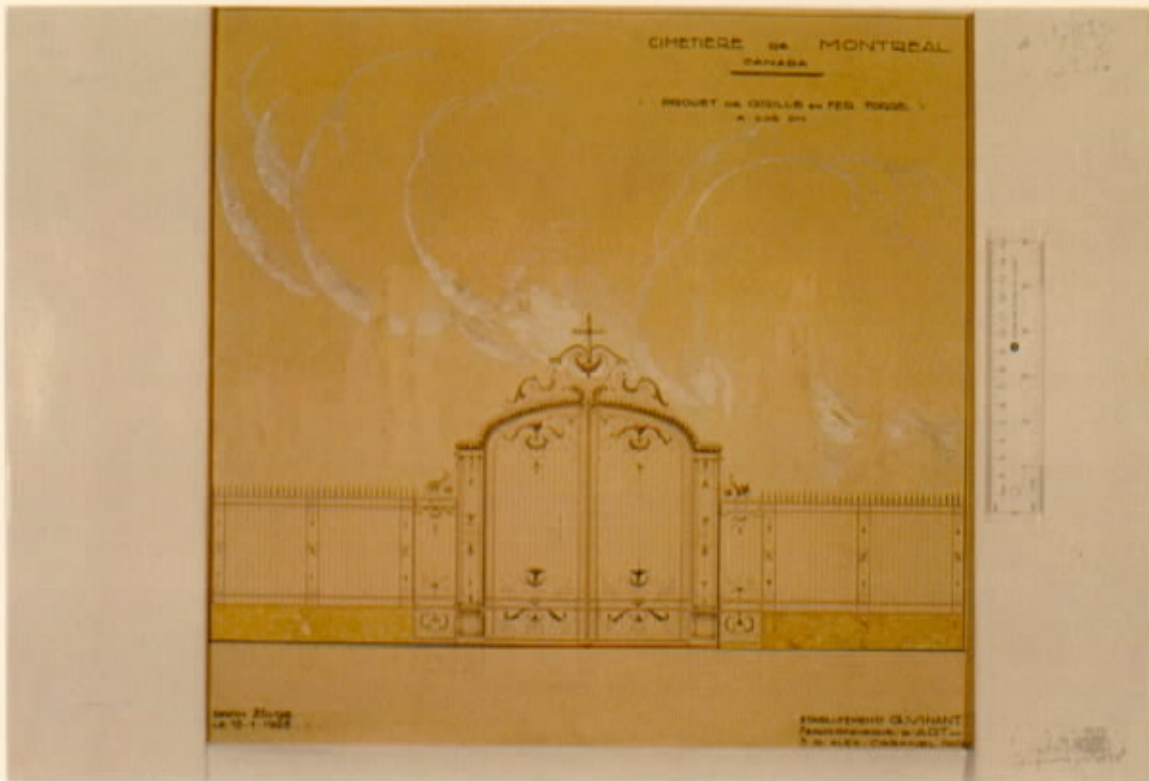
8.1.9.1 Les autres propositions de la maison Vinant

Ces projets, que nous présentons en pages suivantes, ont été élaborés entre le 13 janvier et le 3 février 1928 et comme tels sont tous antérieurs à la version que nous avons présentée dans le volume I. Les dessins qui les représentent portent tous un numéro de référence (21098, 21089, 21104 et 21109 pour une planche illustrant un détail de la proposition 21104).

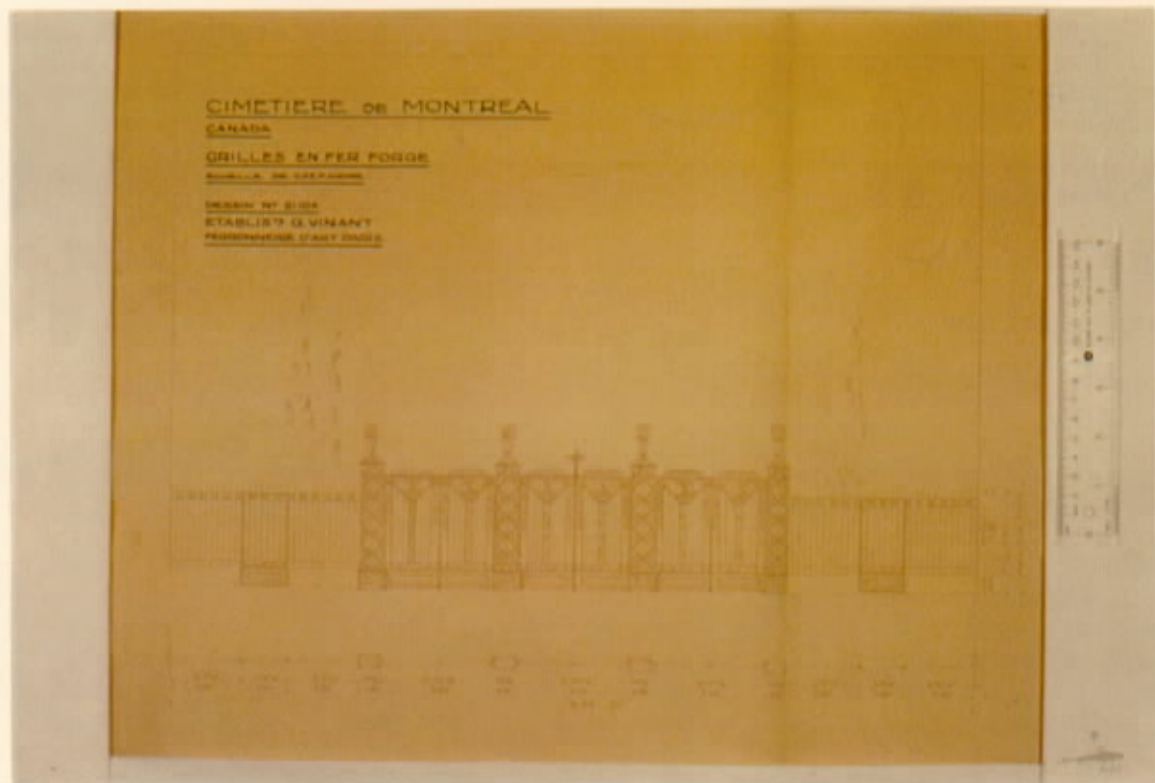
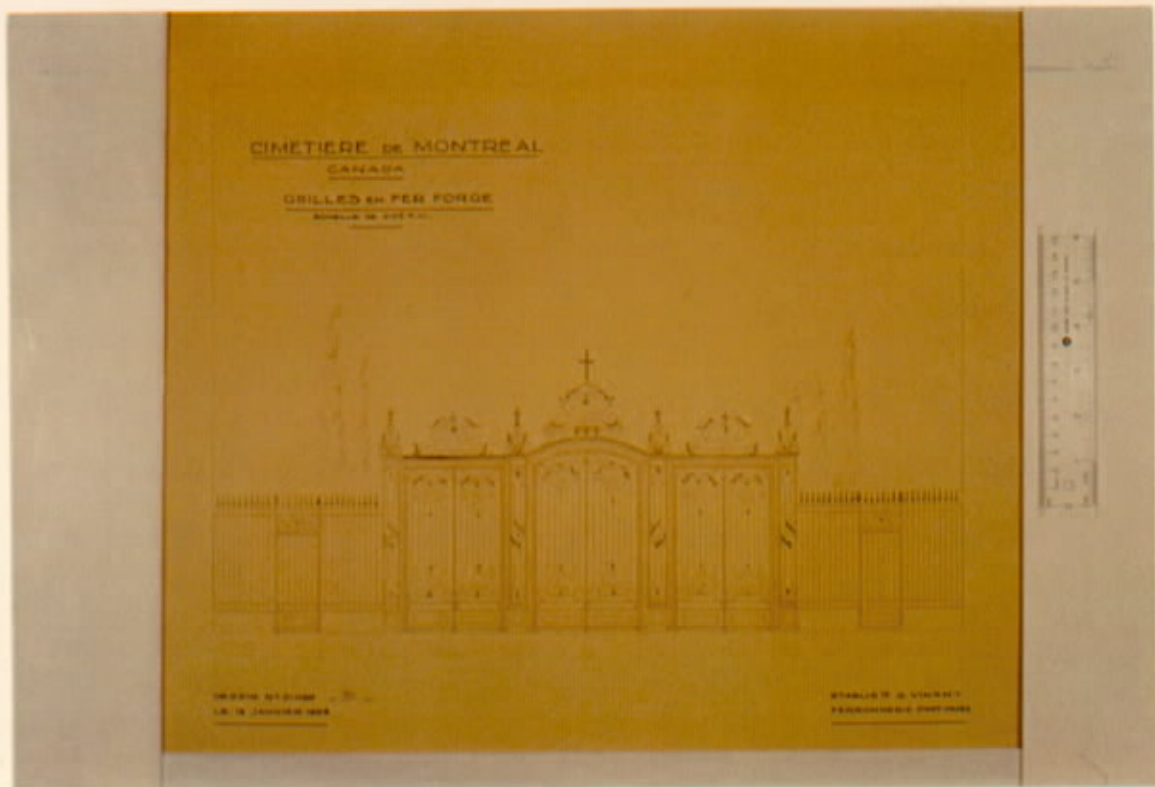
Les deux premières propositions, toutes deux du 13 janvier 1928, sont dans le même esprit classique français que le dessin que nous avons présenté dans le volume I:

- a) le numéro 21098 (marqué "A" en surcharge au plomb) suggère une seule grande porte à deux vantaux,
- b) le numéro 21089 (marqué "B" en surcharge au plomb) montre au contraire trois doubles portes, en outre flanquées de part et d'autre par une porte basse à simple vantail.

La proposition 21004/21009, dont seul le détail est daté du 3 février 1928, reprend le schéma du dessin 21089. Il abandonne toutefois le style classique pour adopter des formes plus modernes, manifestement influencées par le courant "Art Déco".



Projet pour la réfection de la porte monumentale
Établissement G. Vinant, ferronnerie d'art, Paris. 1928



Projets pour la réfection de la porte monumentale
Établissement G. Vinant, ferronnerie d'art, Paris. 1928



Projet pour la réfection de la porte monumentale
Établissement G. Vinant, ferronnerie d'art, Paris. 1928

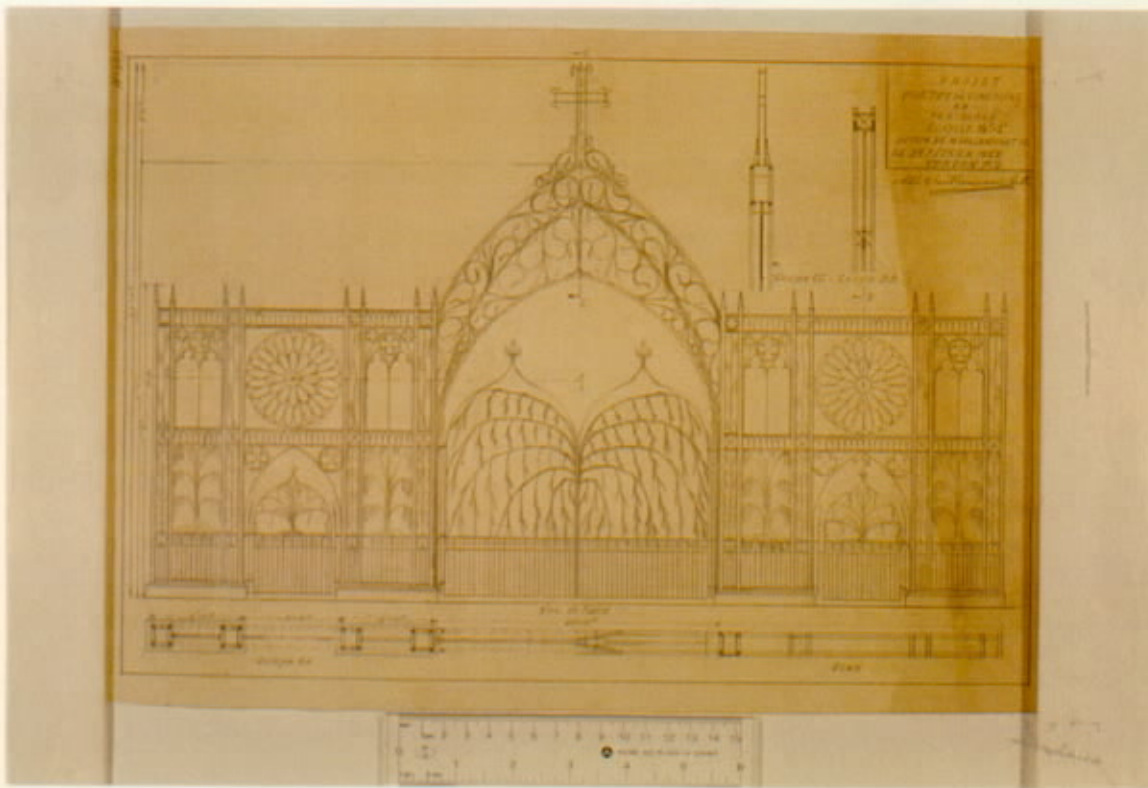
8.1.9.2 La seconde proposition de Vaillancourt

Au point où nous en sommes, il n'apparaît plus pertinent de ne pas reproduire la variante imaginée par l'ingénieur de Verdun. Comme on pourra le constater en page suivante, elle reprend les motifs végétaux déjà présents dans son premier projet, mais y ajoute des motifs de rosaces. Par ailleurs, les arcs plein cintre sont remplacés par des arcs brisés d'inspiration gothique.

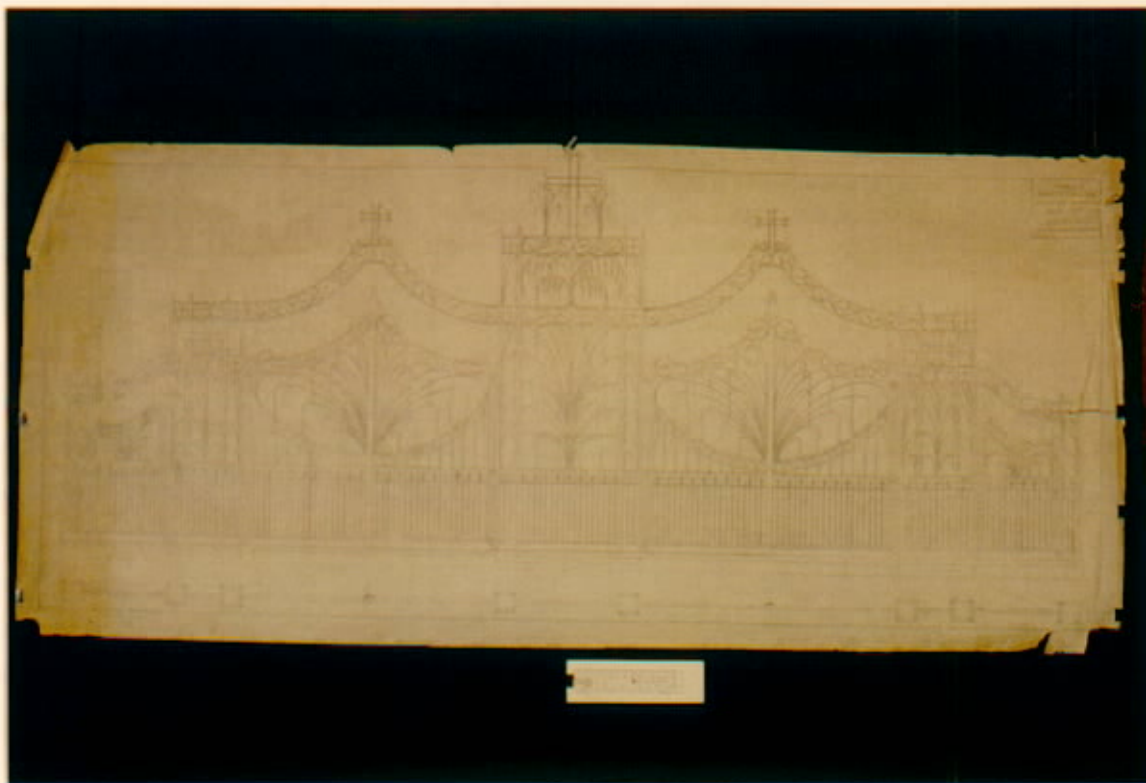
8.1.9.3 Les propositions de la maison A. Faustin Limitée

Il s'agit de deux projets empreints de la même naïveté que ceux de l'ingénieur Vaillancourt. L'un d'eux reprend d'ailleurs le motif végétal probablement dérivé du saule pleureur, par ailleurs visible sur plusieurs stèles anciennes du cimetière. L'autre conserve le même schéma de base mais remplace les motifs végétaux par des formes géométriques d'inspiration "Art Déco".

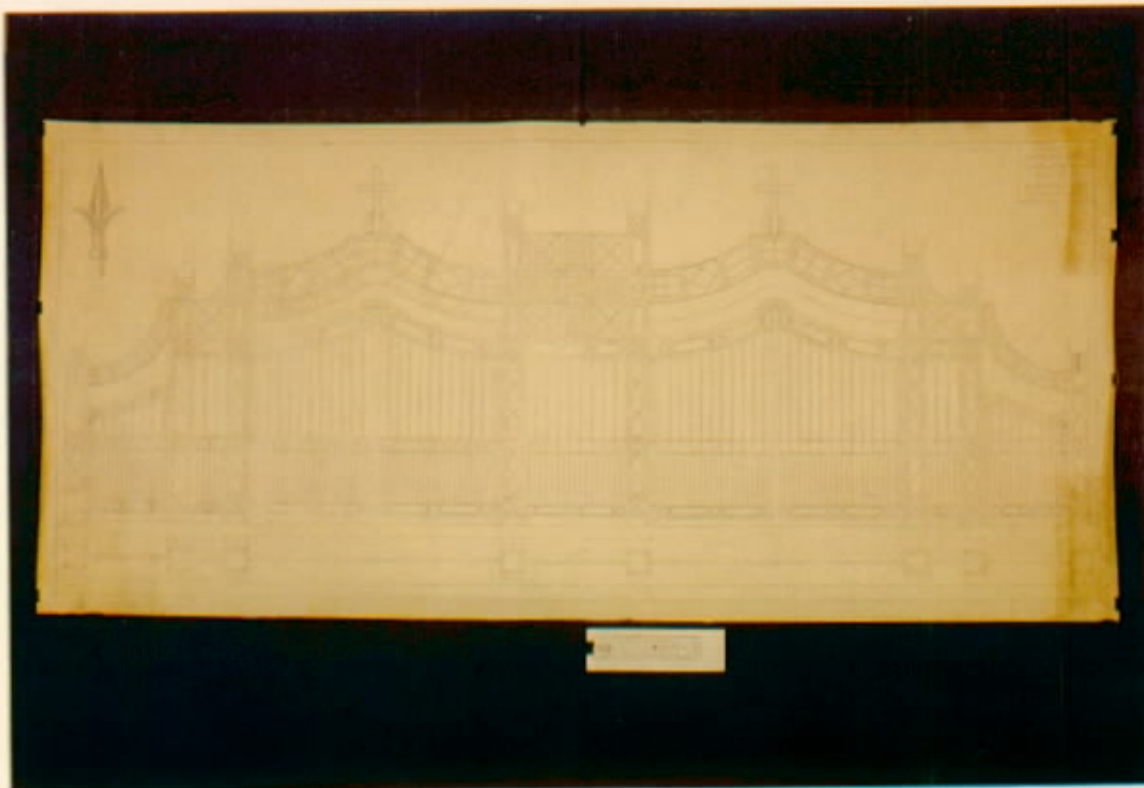
Nous tentons de reproduire ces dessins en page suivante, malgré le fait qu'ils soient très faiblement tracés au plomb.



Projet de l'ingénieur W. Vaillancourt pour la réfection de la porte monumentale, Verdun, 1928



Projet de la maison A. Faustin Limitée pour la réfection de la porte monumentale. Montréal, 1928.



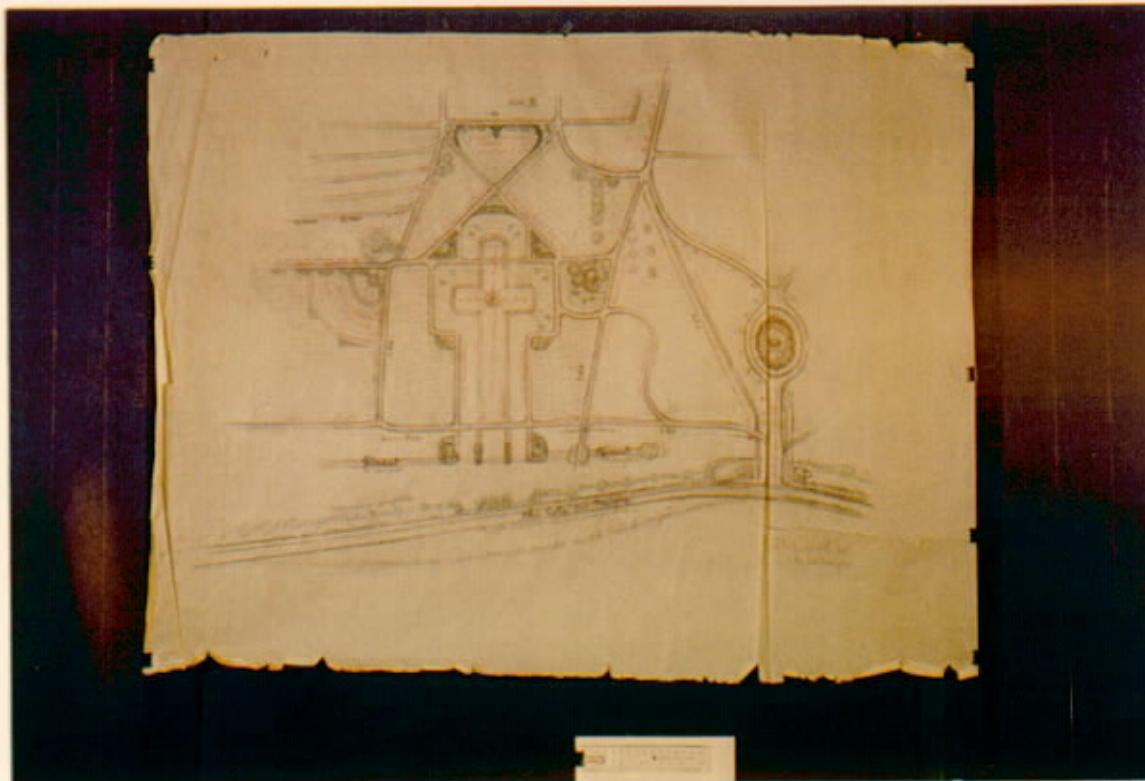
Projet de la maison A. Faustin Limitée pour la réfection de la porte monumentale. Montréal, 1928.

8.1.10 Vers 1955

Deux dessins - presque identiques - tracés par le sculpteur Émile Brunet - l'un des artistes les plus actifs au cimetière dans le troisième quart du XX^e siècle - montrent que l'administration a examiné à cette époque le développement d'une grande partie de la plaine comprise entre l'entrée du chemin de la Côte-des-Neiges et les îlots d'inhumation déjà existants près de la porte Decelles.

Ces documents ne sont pas datés mais on peut raisonnablement les situer peu avant la canalisation du ruisseau Raimbault (1955) puisqu'ils portent à deux reprises à l'emplacement de celui-ci la mention "Fosset à remplir". Par ailleurs ils précisent que la route reliant la section I (secteur Decelles) à l'entrée principale est "commencée". Or cette route a été réalisée avant 1958 puisqu'elle est indiquée sur le plan tracé à cette date par Marc Hurtubise et que nous avons commenté en page 101 du volume précédent.

Nous reproduisons en page suivante la version qui a été rehaussée aux crayons de couleurs verte (végétation) ou rouge (inscriptions).



Projet de développement de la plaine, Émile Brunet, c. 1955

En examinant le dessin d'Émile Brunet de haut en bas et de gauche à droite on peut observer que:

- a) l'emplacement de l'actuel crématorium devait alors être découpé en longues bandes de terrains parallèles,
- b) l'extrémité nord-est de la section GA devait être aménagée en bandes concentriques autour d'un point correspondant à l'angle est de l'ilot, et elle devait être dédiée à Saint-Joseph,
- c) l'ilot triangulaire qui fait aujourd'hui face au mausolée Saint-Pierre-et-Saint-Paul, devait être subdivisé de manière à créer un petit îlot dédié au Saint-Coeur-de-Marie où la végétation devait justement dessiner un coeur,
- d) le territoire situé en contrebas du précédent devait être dédié au Sacré-Coeur de Jésus ou au Bon Pasteur et découpé par de nouvelles routes dessinant deux grandes croix latines concentriques,
- e) la bande limitrophe longeant le chemin de la Côte-des-Neiges devait devenir une pépinière.

C'est peut-être la permission donnée aux catholiques de se faire incinérer (1964) qui a fait réévaluer la priorité de ce projet au profit de la construction du crématorium (1975) et des premiers mausolées (1978).

8.1.11 1959

Un document graphique sur lequel ont été collées des photographies permettent de dater de cette époque la clôture Frost qui ferme le cimetière du côté de l'Université de Montréal et de se faire une idée de certains segments de la clôture en bois qu'elle a remplacée.

8.1.12 1970-1971

Des plans relatifs aux ateliers et garage actuels ont aussi été retrouvés. Ils permettent non seulement de les situer dans le temps (ainsi que possiblement la démolition des bâtiments de service de 1896) mais encore de les attribuer aux architectes Légaré, Gagnier et Bazinet, avec la collaboration des ingénieurs Labrecque, Vézina et Associés.

8.1.13 1978-1999

Plusieurs réaménagements ont été effectués à l'intérieur du pavillon administratif durant cette période:

- a) d'abord en 1978 selon les plans des designers Vézina, Forcier et Associés;
- b) ensuite en juin 1983 selon les plans des ingénieurs Bouthillette et Parizeau qui ont présidé aux travaux de climatisation;
- c) à nouveau en février-mai 1985 selon les plans de l'architecte Roger Leblanc et ceux de la compagnie Knoll Office Inc.: ces travaux ont entraîné une altération de la façade arrière;
- d) enfin à l'été 1999 des transformations ont été entreprises au sous-sol à la suite de la réunion des archives conservées *in situ* à celles conservées à la basilique Notre-Dame: une salle d'attente et de repos a été aménagée pour le bénéfice des familles et de leurs proches qui désirent rencontrer un des membres du personnel; cette salle a été réalisée à l'emplacement de l'ancienne voûte, selon les plans des architectes Cardin et Ramirez.

8.1.14 1993

À cette date le garage a été réaménagé selon les plans de l'architecte Roger Leblanc.

8.1.15 1999

La petite maison qui a successivement servi au responsable de l'entretien des chevaux puis à divers gardiens de la propriété et qui est située près des limites de l'Université de Montréal à l'extrémité ouest du plateau, a été réaffectée au département des ressources humaines du Cimetière.

8.2 ANNEXE II: COMPLÉMENT DE RECHERCHE SUR LA FAUNE

Aucune étude scientifique ne semble avoir jamais été faite sur la faune du mont Royal. Du moins, on n'en trouve pas de trace dans les index des bibliothèques universitaires ni dans la documentation compilée au Centre de la montagne. Les seules informations additionnelles qui ont été obtenues proviennent:

a) d'une fiche transmise par Madame Nicole Gagnon, dudit Centre de la montagne et

b) d'une brochure intitulée Le mont Royal. Le monument naturel de Montréal qui vient d'être publiée par cet organisme (1999).

Des 34 espèces ou variétés que nous avons énumérées en page 22 du Volume I sur la base des observations de notre personnel, seules 9 sont mentionnées comme ayant été observées sur la fiche qui nous a été transmise par Madame Gagnon, auxquelles s'en ajoutent sept que nous n'avons pas mentionnées (à savoir: la chenille de sphynx à houppe blanche, la cigale, le goéland, le phasme, la punaise d'eau géante, le rat, (observé seulement 2 fois à proximité d'une conduite d'égoût brisée dans le secteur du belvédère du chalet), et le tyran huppé). Une dizaine d'autres types de mammifères sont évoquées comme "susceptibles de fréquenter le mont Royal" bien qu'ils n'avaient pas été observés (à savoir: le campagnol à dos roux, la chauve-souris brune et la chauve-souris rousse, le condylure étoilé, la musaraigne cendrée, la souris à pattes blanches, la souris commune, la souris sauteuse des bois, la souris sauteuse des champs et la souris sylvestre).

La brochure ci-dessus mentionnée, conçue et rédigée par M. Maurice Landry et publiée sous la coordination de Mme Joanne Groulx, parle pour sa part de "milliers d'espèces d'insectes", de "quelques espèces d'amphibiens et de reptiles", "environ 150 espèces d'oiseaux" et "une vingtaine d'espèces de mammifères. Elle énumère:

a) parmi les espèces que nous avons identifiées: l'écureuil gris, la marmotte, le merle d'Amérique, le raton laveur, le renard roux et le tamia rayé,

b) parmi les espèces que nous n'avons pas identifiées:

- chez les insectes le coléoptère longicorne, l'ichneumon, la guêpe à papier, l'hémiptère ou punaise, la livrée des forêts, le papillon du céleri et le phasme;

- chez les amphibiens et les reptiles: la couleuvre rayée, la grenouille des bois et la salamandre à points bleus;

- chez les oiseaux le cardinal, le durbec des sapins, le passerin indigo, le petit duc maculé, la petite nyctale, le pioui de l'est et le troglodyte;

- chez les mammifères la musaraigne.

La seule recommandation que nous avons pu retracer concernant la faune sur le mont Royal incite à la non-intervention dans l'alimentation des bêtes. La brochure nous dit en effet en page 30 que

"La forêt du Mont-Royal abonde en bourgeons, fruits, glands et graines. Elle fournit donc aux animaux qui y vivent une quantité suffisante de nourriture pour maintenir leurs populations en bonne santé. Par conséquent, il est préférable de se contenter d'observer les animaux à la recherche de nourriture, plutôt que de les nourrir soi-même. On évitera ainsi de contribuer à l'accroissement d'un déséquilibre écologique."

Par ailleurs, à titre de complément, nous présentons en page suivante un tableau préparé par la Fondation de la faune du Québec et publié avec la collaboration d'Hydro-Québec, sur lequel apparaît une série d'arbres et d'arbustes en regard desquels on trouve une description de leurs caractéristiques et le nom des oiseaux qui se nourrissent de leurs fruits. Ce tableau nous a servi dans la définition d'une politique de plantation d'arbustes.

DES ESPÈCES VÉGÉTALES DE CHOIX... POUR VOUS ET POUR LES OISEAUX !

Essences*		Caractéristiques**							Oiseaux attirés***				
Nom français	Nom latin	F/C	Rus	Ens	Sol	Ver	Dép	Fru	Hiv	Pro			
ARBUSTES													
aulne crispé	<i>Alnus crispa</i>	□	1	○	TH	R	+	ao/oc	•	•	BEC	BRU	CHA
aulne rugueux	<i>Alnus rugosa</i>	□	2	○	TH	R	+	ao/oc	•	•	BEC	BRU	CHA
aronia noir	<i>Aronia melanocarpa</i>	□	4	○	H	R	+	ao/no	•	•	CHA	GEA	MER
cornouiller à feuilles alternes	<i>Cornus alternifolia</i>	□	3	○	H	R	+	ju/se	•	•	BRU	CAR	MER
cornouiller stolonifère	<i>Cornus stolonifera</i>	□	1	○	H	R	+	ju/oc	•	•	BRU	CAR	MER
aubépin	<i>Crataegus spp.</i>	□	3	●	H	R	+	se/oc	•	•	CAR	GEA	MER
houx verticillé	<i>Ilex verticillata</i>	□	3	○	TH	R	+	ao/oc	•	•	BRU	CAR	MER
chèvrefeuille	<i>Lonicera spp.</i>	□	2	○	H	R	+	ju/no	•	•	BRU	CHA	MER
myrique baumier	<i>Myrica gale</i>	□	2	○	H	R	+		•	•	BRU	MER	MES
myrique de Pennsylvanie	<i>Myrica pennsylvanica</i>	□	2	○	S	R	+	av/ju	•	•	BRU	MER	MES
physocarpus à feuilles d'Oblier	<i>Physocarpus opulifolius</i>	□	2	○	S	R	+	ju/s	•	•	BRU	CHA	GEA
vinagrier	<i>Rhus typhina</i>	□	3	○	S	F	+	ao/se	•	•	BRU	CAR	CHA
rosiers	<i>Rosa spp.</i>	□	4	○		R	+	ju/se	•	•	BRU	CAR	CHA
framboisier, mûrier	<i>Rubus spp.</i>	□	3	○	S	R	+	ju	•	•	BRU	CAR	MER
gadelliers	<i>Ribes spp.</i>	□	3	○	S	R	+	ju	•	•	BRU	CAR	MER
sureau blanc	<i>Sambucus canadensis</i>	□	3	○	H	R	+	ju/se	•	•	BRU	CAR	MER
sureau rouge	<i>Sambucus pubens</i>	□	3	○	H	R	+	ju/ao	•	•	BRU	CAR	MER
saules arbustifs	<i>Salix spp.</i>	□	3	○	H	F	+	mai	•	•	CHA	GEA	GBR
spirée à larges feuilles	<i>Spiraea latifolia</i>	□	2	○	H	R	+	se/oc	•	•	SIZ		
airelles, bleuets	<i>Vaccinium spp.</i>	□	2	○	H	R	+	ju/se	•	•	BRU	CAR	CHA
viome à feuilles d'aulne	<i>Viburnum alnifolium</i>	□	3	●	H	R	+	ao/oc	•	•	MER	GBR	SIZ
viome cassinoïde	<i>Viburnum cassinoïdes</i>	□	2	●	H	R	+	ao/oc	•	•	BRU	CAR	CHA
viome comestible	<i>Viburnum edule</i>	□	1	○	H	R	+	ao/oc	•	•	BRU	CAR	CHA
viome lentago	<i>Viburnum lentago</i>	□	2	○	H	R	+	ao/oc	•	•	BRU	MER	GBR
pimbina	<i>Viburnum trilobum</i>	□	2	○	H	R	+	ao/oc	•	•	BRU	CAR	CHA
genévrier commun	<i>Juniperus communis</i>	*	2	○	S	R	+	se/no	•	•	BRU	MER	GBR
ARBRES													
amélanchier du Canada	<i>Amelanchier canadensis</i>	□	3	○	H	R	+	ju/ao	•	•	CAR	CHA	GEA
amélanchier glabre	<i>Amelanchier laevis</i>	□	4	○	S	R	+	ju/ao	•	•	CAR	CHA	MER
bouleau gris	<i>Betula populifolia</i>	□	3	○	S	F	+	se/oc	•	•	BEC	CHA	GEA
micocoulier occidental	<i>Celtis occidentalis</i>	□	4	○	H	R	+	se/no	•	•	CAR	MER	GRB
frêne rouge	<i>Fraxinus pennsylvanica</i>	□	3	○	H	R	+	se/oc	•	•	CAR	GRB	QUI
pommiers et pommeliers	<i>Malus spp.</i>	□	3	○	H	R	+	ao/se	•	•	BEC	CAR	GEA
cerisier de pennsylvanie	<i>Prunus pennsylvanica</i>	□	2	○	H	R	+	ju/se	•	•	BRU	CAR	CHA
cerisier noir	<i>Prunus serotina</i>	□	4	○	H	R	+	ao/se	•	•	BRU	CAR	CHA
cerisier de Virginie	<i>Prunus virginiana</i>	□	3	○	H	R	+	ju/oc	•	•	BRU	CAR	CHA
sorbier d'Amérique	<i>Sorbus americana</i>	□	2	○	H	R	+	ao/no	•	•	GEA	MER	GRB
genévrier de Virginie	<i>Juniperus virginiana</i>	□	4	○	S	R	+	se/no	•	•	BEC	BRU	CAR
épinette blanche	<i>Picea glauca</i>	□	1	○	H	R	+	ao/no	•	•	BEC	BRU	CHA
pin blanc	<i>Pinus strobus</i>	□	3	○	H	R	+	ao/no	•	•	BEC	BRU	CAR
thuya occidentale	<i>Thuja occidentalis</i>	□	2	○	H	R	+	ao/no	•	•	CHA	MER	GRB
pruche du Canada	<i>Tsuga canadensis</i>	□	4	○	H	R	+	ao/no	•	•	BEC	BRU	CHA

*Essences

Toutes les espèces végétales listées sont indigènes.

**Caractéristiques

F/C type d'arbre : (□) : feuillus ou (*) : conifères
 Rus classe de rusticité : de (1), plus résistant au froid à (4), moins résistant
 E ensoleillement : (○) : plein soleil ; (●) : à l'ombre ; (◐) : semi-ombragé
 Sol humidité du sol : (TH) : Très humide ; (H) : Humide ; (S) : Sec
 Ver résistance au verglas : (R) : résistant ; (F) : fragile
 Dép déploiement : faible (+), n'excède pas 6 m de hauteur et 5 m de largeur, se plante près ou sous les lignes électriques ;
 moyen (*), n'excède pas 13 m de hauteur et 7 m de largeur, se plante à plus de 3 m des lignes électriques ;
 grand (☛), mesure 15 à 25 m de hauteur et jusqu'à 15-20 m de largeur, se plante à plus de 10 m des lignes électriques.
 Fru période de fructification : ex : (ao/oc) : août à octobre
 Hiv persistance des fruits : (*) : persistant
 Pro protection du couvert végétal : (*) : bonne

***Oiseaux attirés

BEC bec-croisé
 BRU bruant
 CAR cardinal rouge
 CHA chardonneret
 GBR grosbec, dur-bec et roselin
 GEA geai bleu
 JAS jaseur
 QUI quiscalpe
 MER merle, grive et moqueur
 MES mésange et sittelle
 ORI oriole et tangara
 PIC pic
 SIZ sizerin
 TOU tourterelle triste
 TYR tyran triti

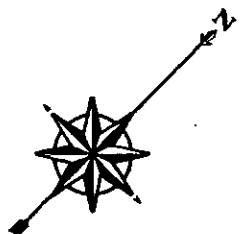


FONDATION DE LA FAUNE
DU QUÉBEC





SECTION
SAINT-JEAN-BAPTISTE



8.4 ANNEXE IV: SOURCES

N.B.: Afin de simplifier la consultation nous intégrons les sources qui ont déjà été mentionnées dans le Volume I.

8.4.1 ARCHIVES

1. Archives des Clercs de Saint-Viateur

- Plan of the Village of Outremont. J.-Émile Vanier, 1890.

2. Archives de la Paroisse Notre-Dame de Montréal

a) Archives de la Basilique Notre-Dame

- Actes de vente
- Correspondance
- Délibérations du Conseil de la Fabrique
- Plan déposé en Cour Supérieure par la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame le 24 janvier 1895
- Plan d'une propriété appartenant à Mr William Tait, par Henri-Maurice Perrault, 9 juillet 1870 (Copie par le bureau de Gabriel Hurtubise, i.c.a.g.)
- Rapport de Jos. A. Beaudry au Conseil d'hygiène de la Province de Québec, 12 décembre 1892.

b) Archives du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges

- Albums de photographies anciennes
- Cimetière - Section D. Plan non daté de H. M. Perrault.
- Fiches du cadastre du cimetière (microfilmées)
- Livres des travaux et salaires
- Plans anciens du cimetière et de ses environs

3. Archives des Religieuses de la Providence

- Notes historiques
- Fiche relative à la Mission Providence Notre-Dame de la Montagne de Montréal

4. Archives de la Ville d'Outremont

- Enquête du Ministère de l'Environnement du Québec sur les arbres.

5. Archives nationales du Québec (Dépôt de Montréal)

- Atlas of the City of Montreal and Vicinity. Charles E. Goad, 1914
- Atlas of the Island and City of Montreal. A.R. Pinsonneault. Montreal, The Publishing Company of the Island and City of Montreal, 1907
- Plan figuratif d'une propriété située à la Côte des Neiges et à la Côte Ste Catherine appartenant aux Héritiers de feu John Gray Écuier, avec les terres y adjacentes, par John Ostell. Montréal, 1837
- Plan of Fortifications Surveys, Sitwell & Jervois, 1866-1872 (G 3400 s2-51)
- Plan of Properties on Mountain. Henri-Maurice Perrault, [c. 1860]. (CA-601-53-13261)

- Plan of Villages of Côte St-Louis, St-Louis du Mile End, Outremont and Côte des Neiges. Hopkins, 1879
- Plan terrier de l'île de Montréal, 1805. Transcription par Jean-Baptiste Bédard, p.s.s.
- Topographical Map of the Mount Royal by A. de Grandpré, 1898

6. Archives du Musée McCord

- Archives photographiques Notman

8.4.2 SOURCES IMPRIMÉES

1. LES AMIS DE LA MONTAGNE. Cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Réflexions en vue de l'élaboration du plan de développement et de mise en valeur. Montréal, 1995.
2. ANONYME. Observation d'oiseaux au cimetière Mont-Royal. Outremont, Compagnie du Cimetière du Mont-Royal, [1992].
3. ANSON-CARTWRIGHT, Tamara (éd.) Landscapes of Memories. A Guide for Conserving Historic Cemeteries, repairing tombstones. Toronto. Ministry of Citizenship, Culture and Recreation/Queen's Printer for Ontario. 1997.
4. APPLEYARD, Donald "Styles and Methods of structuring a City", dans Environment and Behavior, 2 (1), p. 100-118, 1970.
5. LES ARCHITECTES FAUCHER AUBERTIN BRODEUR GAUTHIER. Cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Rapport d'évaluation de l'état physique des charniers. Montréal, 7 mai 1999.
6. LES ARCHITECTES FAUCHER AUBERTIN BRODEUR GAUTHIER. Maison Decelles ou Côte-des-Neiges. Centre d'interprétation des rites funéraires. Étude préliminaire d'aménagement. Montréal, 9 décembre 1997.
7. LES ARCHITECTES FAUCHER AUBERTIN BRODEUR GAUTHIER. Rapport d'étape. L'insertion de mausolées au cimetière Notre-Dame-des-Neiges: la définition d'une approche conciliable. Montréal, mai 1979.
8. ARTHUR, Paul et PASSINI, Romedi. Wayfinding: People, Signs and Architecture. Toronto, McGraw-Hill, 1992.
9. ATHERTON, William Henry. Montreal from 1535 to 1914, vol. III: Biographical. Montreal/Vancouver/Chicago, The S. J. Clarke Publishing Company, 1914.
10. BAKER, F. Joanne, FABER, Danier & GIESEKE, Anne G. "Recording Cemetery Data", dans: Markers I / The Journal of the Association for Gravestones Studies. Needham, MA. 1980. Réédité par The University Press of America. 1988.
11. BALUT, Pierre-Yves. "De l'irrépressible envie de vouloir tout garder", dans: DULAU, Robert (éd.). Apologie du périssable. Rodez, Éditions du Rouergue (Collection Patrimoine), 1995, p. 286-289.

12. BASDEVANT, Denise. L'architecture française des origines à nos jours. Paris, Hachette, 1971.
13. BEAUGRAND-CHAMPAGNE, Aristide. "Le chemin et l'emplacement de la Bourgade d'Hochelaga", dans: Les Cahiers des Dix, vo. 12. Montréal. Les Dix, 1947.
14. BEAUPRÉ & ASSOCIÉS. Rapport d'inventaire des arbres du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, [Laval], mai 1999 (août 1998).
15. BÉLAND, Mario. "Les monuments de bois: ces autres disparus", dans: Continuité, le patrimoine en perspective, no. 49, (dossier "Le patrimoine funéraire: au-delà du mythe"). Québec. Conseil des monuments et sites du Québec. Hiver-printemps 1991. P.33-37.
16. BÉNARD, Jacques. "Maison de la Côte-des-Neiges", dans: Les chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec, tome II. Québec, Commission des Biens Culturels du Québec / Les publications du Québec, 1991.
17. BERNIER, Nicole. "Ensemble protégeons la montagne sacrée", dans Le Journal d'Outremont, Outremont, janvier 1988.
18. BERRYMAN, Tommy. "La colline oubliée, 60 ans de déboisement au Mont-Royal", dans: Relief, Bulletin du Centre de la Montagne, vol. 3, no. 1, Montréal, février 1987.
19. BIGRAS p.s.s., C.S.S., Yvon. "Un peu d'histoire", dans: Dialogue, vol. 1, no. 1, mai 1999.
20. BISSON & ASSOCIÉS ARCHITECTES, Pierre-Richard. Outremont et son patrimoine. Inventaire et mise en valeur du patrimoine d'Outremont. Rapport-synthèse des études effectuées pour le compte du Ministère de la Culture du Québec et de la Cité d'Outremont, 2 vol. Montréal, février 1983.
21. BODSON, Gabriel et FERRON, Louis-Alain. Étude comparative des cimetières Mont-Royal et Notre-Dame des Neiges. Travail présenté à Peter Jacobs. Montréal. Université de Montréal. Décembre 1983.
22. BRAUDEL, Fernand et MOLLAT DU JOURDIN, Michel, éd. Le monde de Jacques Cartier. Montréal/Paris, Libre Expression/Berger-Levrault, 1984.
23. BRISSON, Réal. La Mort au Québec, dossier exploratoire, sous la direction de John R. Porter. Québec. Université Laval (Rapports et Mémoires de recherche du Célat). 1988.
24. BROWN, George W. et TRUDEL, Marcel, éd. Dictionnaire biographique du Canada (12 volumes et index onomastique). Québec, Presses de l'Université Laval, 1966-91.
25. BURKE FELDMAN, Edmund. Varieties of Visual Experience. Art as Image and Idea. New York, Harry N. Abrams, 1971.

26. CALDENBY, Claes et HULTIN, Olof (éd.). Asplund. Stockholm/Hamburg, Arkitektur Vorlag/Gingko Press/The Swedish Museum of Architecture, 1990 (1985).
27. CHAMPIGNEULLE, Bernard. "Mémorial de la Déportation" dans Paris, architectures, sites & jardins. Paris, Seuil, 1973.
28. CHEVALIER, Jean et GHEERBRANT, Alain. Dictionnaire des symboles. Mythes, rêves, coutumes, gestes, formes, figures, couleurs, nombres. Paris, Seghers, 1973 (Paris, Robert Laffont, 1969).
29. CIMETIÈRE NOTRE-DAME-DES-NEIGES. Le Cimetière de Notre-Dame des Neiges. Loi et règlements. Montréal, Cimetière Notre-Dame des Neiges, MCMLXXI [1971].
30. CIMETIÈRE NOTRE-DAME-DES-NEIGES. Entre le deuil et l'espoir. (Série de 6 dépliants). Montréal, Cimetière Notre-Dame des Neiges, s.d.
31. CIMETIÈRE NOTRE-DAME-DES-NEIGES. Personnages célèbres inhumés au Cimetière Notre-Dame-des-Neiges / Famous People buried at Notre-Dame-des-Neiges Cemetery, Montréal, 1996.
32. CIMETIÈRE NOTRE-DAME-DES-NEIGES. Plan du cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Montréal, 15 avril 1988.
33. CIMETIÈRE NOTRE-DAME DES NEIGES. Recueil de divers documents, parties 1 à 3. Montréal, 1989-1995.
34. COLLARD, Edgar Andrew. Montreal, The Days That Are No More. Toronto/New York, Doubleday, 1976.
35. COLLARD, Edgar Andrew. Montreal Yesterdays. Toronto, Longmans Canada Limited, 1963 (1962).
36. COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC (éd.). Je me souviens, les monuments funéraires des Premiers Ministres du Québec, Québec, 1999.
37. COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL. Architecture rurale (Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal), Montréal, décembre 1986.
38. CRIPPA, Maria Antonietta. Scarpa. La pensée, le dessin, les projets. Liège/Bruxelles, Pierre Mardaga (Collection Les Contemporains), 1985 (Scarpa: il pensiero, il disegno, i progetti, Milano, Editoriale Jaca Book, 1984).
39. CURL, James Stevens. A Celebration of Death. An introduction to some of the buildings, monuments and settings of funerary architecture in the Western European tradition. New York, NY. Charles Scribner's Sons. 1980.
40. DAGENAIS, P., DANSEREAU, P. et BROUILLETTE, B. "Le Mont-Royal. Topographie, géologie, biogéographie et économie", dans: Revue canadienne de géographie, no 1, 1947.

41. DANDAVINO, Rita Rachele. "Notre-Dame-des-Neiges", dans: Continuité, le patrimoine en perspective, no 49 (dossier "Le patrimoine funéraire au-delà du mythe"). Québec. Conseil des monuments et sites du Québec. Hiver-printemps 1991. P. 13-16.
42. DE RENZI, E. Disorders of Space Exploration and Cognition, New York, Wiley, 1982.
43. DE RHAM, Charles. Suggestions to the Lot-Owners of the Greenwood Cemetery (26th edition). Brooklyn. Eagle Commercial Printing Department. 1925.
44. DEBARBIEUX, Bernard. "Le mont Royal d'Olmsted. La montagne mise en formes", dans Montagne, automne 1996/Hiver 1997, p. 3.
45. DELISLE, Jacques. "Depuis 100 ans, les Montréalais choyent le Mont-Royal et le défendent toujours au besoin", dans: La Presse, Montréal, 9 juillet 1959.
46. DOWNS, Roger M. et STEA, David. Maps in Mind. New York, Harper & Row, 1977. (Traduit en français par Jean RONDAL sous le titre de Des cartes plein la tête, et publié par Edisem, Saint-Hyacinthe, Québec, 1981).
47. DULAU, Robert (éd.). Apologie du périssable. Rodez, Éditions du Rouergue (Collection Patrimoine), 1995.
48. ÉCOMUSÉE DE L'AU-DELÀ. Le cimetière: maintenant, son futur, ses défis. Actes du colloque des 25-26 avril et 9-10 mai 1996, [Montréal], s.d.
49. ÉCOMUSÉE DE L'AU-DELÀ. Le patrimoine de nos cimetières: s'entendre pour agir. Actes du colloque des 23-24 et 30-31 octobre 1997, Montréal, s.d.
50. EN COLLABORATION. Alexandre-Théodore Brongniart, 1739-1823. Architecture et décor. Catalogue de l'exposition tenue au Musée Carnavalet de Paris, du 22 avril au 13 juillet 1986. Paris-Musées, 1986.
51. EN COLLABORATION. La documentation catholique, no. 2126, 19 novembre 1995.
52. EN COLLABORATION. Le "gothique" retrouvé avant Viollet-le-Duc. Catalogue de l'exposition tenue à l'Hôtel de Sully (Paris) du 31 octobre 1979 au 17 février 1980. Paris. Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites, 1979.
53. EN COLLABORATION. Les vivants et les morts. Frontières, vol. 7, no. 3, hiver 1995.
54. FORESO Inc. Plan de gestion des arbres de rues et politique de foresterie urbaine pour la Ville d'Outremont. Longueuil, FORESO, mars 1990.
55. FRIENDS OF MOUNT AUBURN CEMETERY. Mount Auburn Cemetery. Discover One of Boston's Oldest Gardens. s.l., s.d.

56. GEOCOM RECHERCHE Inc. Analyse des options stratégiques du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges, Montréal, Québec. Montréal, avril 1999.
57. GIVORD, Jean-Pierre. "Impressions de San Vito", dans Les Cahiers de la recherche architecturale, no. 19 (consacré à Carlo Scarpa), Marseille, Éditions Parenthèses, 2e trimestre 1986, p. 118-121.
58. GRENIER, Cécile et WOLFE, Joshua. Guide Montréal. Un guide architectural et historique. Montréal, Libre Expression, 1983.
59. GROUPE D'INTERVENTION URBAINE DE MONTRÉAL. La montagne en question, 2 vol. Montréal, 1988.
60. GUAY, Lorraine. "L'espace de la mort à Québec", dans: Continuité, le patrimoine en perspective, no 49 (dossier "Le patrimoine funéraire: au-delà du mythe"). Québec. Conseil des monuments et sites du Québec. Hiver-printemps 1991. P. 24-27.
61. HERITAGE CONSERVATION DIVISION. Cemetery Restoration Guidelines. Ministry of Culture and Recreation. Ontario, s.l., s.d.
62. HOLMES, G. "Disturbances of spatial orientation", dans British Journal of Ophthalmology, 2, p. 449-516, 1918.
63. ILOWSKA, Ewa et JAKIMOVA, Snejanka. Cimetière Notre-Dame-des-Neiges à Montréal. Inventaire et conservation des caveaux familiaux. Travail de maîtrise en conservation de l'environnement bâti, École d'architecture, Faculté de l'aménagement, Université de Montréal. Montréal, août 1995.
64. JACKSON, Kenneth T. et VERGAR, Camilo José. Silent Cities. The Evolution of the American Cemetery. New York, NY. Princeton Architectural Press. 1989.
65. JACQUIN-PHILIPPE, Josette. Les cimetières artistiques de Paris. Paris, Léonce Laget, 1993.
66. JEAN, Pierre. Le deuil et ses coutumes. Musée Beaulne. 1983.
67. JOBIDON, Hélène. "Le mausolée: une architecture nouvelle", dans: Continuité, le patrimoine en perspective, no 49 (dossier "Le patrimoine funéraire: au-delà du mythe"). Québec. Conseil des monuments et sites du Québec. Hiver-printemps 1991. P. 41-45.
68. JODIDIS, Philip. Contemporary Japanese Architects, Vol. II. Köln, Benedikt Taschen, 1997.
69. JOEDICKE, Jürgen. "Siren, Heikki", dans Emanuel, Muriel (éd.): Contemporary Architects, London & Basingstoke, Macmillan Press Ltd, 1980, p. 749-753.
70. JONES, Mary-Ellen. "Photographing Tombstones: Equipment and Techniques", dans: History News, vol. 32, no. 2 (Technical Leaflet #92). Nashville, Tennessee. American Association for State and Local History. February 1977.

71. JUNG, Carl Gustav (ed.). Man and his symbols. Garden City, New York, Doubleday & Company Inc., (A Windfall Book), 1964. (Aussi publié en français sous le titre L'homme et ses symboles, chez Pont-Royal, Paris, 1964.)
72. KATH, Laura. Forest Lawn Memorial Parks. A Place for the Living. Glendale, Ca. Forest Lawn Memorial-Park Association. 1994.
73. KAWAMUKAI, Masato (éd.) Tadao Ando. London/New York, Academy Editions / St. Martin's Press (Architectural Monographs, no. 14), 1990.
74. LABBÉ, Thérèse. "L'objet funéraire: un imaginaire à explorer", dans: Continuité, le patrimoine en perspective, no 49 (dossier "Le patrimoine funéraire: au-delà du mythe"). Québec. Conseil des monuments et sites du Québec. Hiver-printemps 1991. P. 28-32.
75. LAMPUGNANI, Vittorio Magnago (éd.). Encyclopaedia of 20th-Century Architecture. London/New York, Thames & Hudson/Harry N. Abrams, 1986.
76. LANDRY, Maurice. Le mont Royal. Le monument naturel de Montréal. Montréal, Centre de la Montagne inc., 1999.
77. LAPALICE. Les cimetières de Notre-Dame de Montréal. Montréal. Bureau du cimetière Notre-Dame-des-Neiges. [1917].
78. LE CLÈRE, Marcel. Guide des cimetières de Paris. Paris. Hachette (Guides Hachette). 1990.
79. LENORMAND-ROMAIN, Antoinette. "Demeures ultimes", dans: DULAU, Robert (éd.). Apologie du périssable. Rodez, Éditions du Rouergue (Collection Patrimoine), 1995, p. 178-183.
80. LESSARD, Michel. Mourir deux fois. Le cimetière, un patrimoine menacé. Québec, Conseil des monuments et sites du Québec, 10 avril 1997.
81. LEVINE, M. "You-are-here Maps: psychological considerations", dans Environment and Behavior, 14 (2), p. 221-237, 1982.
82. LIPSEY, Ellen J. "preservation Planning / Boston's Historic Burying Grounds", dans: APT Bulletin / The Journal of Preservation Technology, vol. XXI, no 2, p. 6-9. The Association for Preservation Technology / Association pour la préservation et ses techniques. 1989.
83. Loi sur les biens culturels, L.R.Q., chapitre B-4, Québec. Éditeur officiel du Québec, 1986.
84. LOS, Sergio. Carlo Scarpa. Köln, Benedikt Taschen, 1993.
85. LYNCH, Kevin. The Image of the City, Cambridge, M.I.T. Press, 1960

86. MARSAN, Jean-Claude. Montréal en évolution. Montréal, Fidès, 1974.
87. MAURAUULT, p.s.s., Olivier. La Paroisse. Histoire de l'église Notre-Dame de Montréal. Montréal, New York et Londres. Louis Carrier & Cie, MCMXXIX [1929].
88. MAURAUULT, p.s.s., Olivier. La Paroisse. Histoire de l'église Notre-Dame de Montréal. Montréal, Thérien Frères, 1957.
89. MEYHÖFFER, Dirk. "Miralles y Pinós", dans Contemporary European Architects, Vol. II, Köln, Benedikt Taschen, 1993, p. 134-141.
90. MINISTRY OF CULTURE AND RECREATION (ONTARIO). Cemetery Restoration Guidelines, s.l., s.d.
91. MONDOU, Simon. Les premiers cimetières catholiques de Montréal et l'indicateur du cimetière actuel. Montréal, 1887.
92. MORIN, Edgar. L'homme et la mort. Paris, Éditions du Seuil (Point/Essais, #77), 1970.
93. MOSCHINI, Francesco (éd.). Aldo Rossi. Projects and drawings 1962-1979. Florence, Centro Di, 1979.
94. MOSSER, Monique et NYS, Philippe (éd.). Le Jardin, art et lieu de mémoire. Vassivière-en-Limousin, Les Éditions de l'imprimeurs, 1995.
95. MOUNT AUBURN CEMETERY. "Big Trees" at Mount Auburn Cemetery. The Location of the Largest Trees Including State Champions. Mount Auburn Cemetery, 1998.
96. MOUNT AUBURN CEMETERY. Trees of Mount Auburn Cemetery. The Location of Some of the Most Unusual Trees. Mount Auburn Cemetery, 1998.
97. MOUNT ROYAL CEMETERY. 1998 Planting Summary. Outremont, 1998.
98. MOUNT ROYAL CEMETERY. Master Tree List. Outremont 1997 (1995).
99. MOUNT ROYAL CEMETERY. Tree Inventory Summary. Outremont, 1997.
100. NATIONAL PARK SERVICE / U.S. DEPARTMENT OF THE INTERIOR: "Guidelines for Applying the National Register. Criteria for Evaluation", dans: National Register Bulletin, vol. XV, June 1st 1982.
101. NEWMAN, John J. "Cemetery Transcriptions: preparations and procedures", dans: History News, vol. 26, no 5 (Technical Leaflet #9). Nashville, Tennessee. American Association for State and Local History, May 1971.
102. NOËL, Bernard. "Un monument d'air", dans: DULAU, Robert (éd.). Apologie du périssable. Rodez, Éditions du Rouergue (Collection Patrimoine), 1995, p. 262-265

103. NOPPEN, Luc. Les églises du Québec (1600-1850). Montréal, Éditeur Officiel du Québec / Fidès, 1977.
104. NORBERG-SCHULZ, Christian. Genius Loci. Paysage, ambiance, architecture. Liège, Pierre Mardaga, 1981 (Milan, Electa, 1979).
105. PASSINI, Romedi. "Brain lesions and their effects on wayfinding: a review", dans Proceedings of the Environmental Design and Research Association (EDRA), 18, p. 61-67.
106. PASSINI, Romedi. Étude sur l'orientation spatiale dans le cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Montréal, Rapport, 15 janvier 2000.
107. PASSINI, Romedi. Wayfinding: A Study of Spatial Problem Solving, Dissertation, Pennsylvania State University. Philadelphia, 1977
108. PASSINI, Romedi. Wayfinding in Architecture. New York, Van Nostrand Reinhold (Environmental Design Series), 1984.
109. PÉROUSE DE MONTCLOS, Jean-Marie, éd. Le guide du patrimoine de Paris. Paris, Hachette, 1994.
110. PETIT, Emmanuelle. Les cimetières du Mont Royal: Pratiques, significations et expériences des lieux, (Mémoire de maîtrise en géographie, Département de géographie de l'Université de Montréal / Institut de Géographie Alpine de l'Université Joseph Fourier-Grenoble), Montréal, 1996.
111. PIGEON, Danielle. "L'art funéraire en danger", dans: Frontières, vol. III, no 2, automne 1990, p. 51-53.
112. PLURAM Inc. Square Dominion et Place du Canada. Étude de caractérisation patrimoniale. Module de la gestion du développement, Service de l'habitation et du développement urbain, Ville de Montréal, Montréal, 5 décembre 1990.
113. POTTEIGER, Matthew et PURINTON, Janie. Landscapes Narratives. Design Practices for telling stories. En particulier les chapitres 4 ("Sequencing"), 5 ("Revealing and Concealing") et 6 ("Gathering"). John Wiley & Sons Inc., 1998.
114. PROGRESSIVE ARCHITECTURE. Carlo Scarpa. Mai 1981.
115. RACINE, Michel. "Jardins du temps qui passe", dans: DULAU, Robert (éd.). Apologie du périssable. Rodez, Éditions du Rouergue (Collection Patrimoine), 1995, p. 170-177.
116. RAGON, Michel. L'espace de la mort. Essai sur l'architecture, la décoration et l'urbanisme funéraires. Paris, Albin Michel, 1981.
117. REISEM, Richard O. Forest Lawn Cemetery. Buffalo History Preserved. Buffalo, NY, Forest Lawn Heritage Foundation, 1996.

118. RENY, Claude. Principes et critères de restauration et d'insertion. Le patrimoine architectural d'intérêt public au Québec. Québec, Direction des communications, Ministère des Affaires culturelles, Gouvernement du Québec / Les publications du Québec, 1991.
119. RICHMAN, Jeffrey I. Brooklyn's Green-Wood Cemetery, New York's Buried Treasure. Brooklyn, NY, The Green-Wood Cemetery, 1998.
120. RITCHOT, Gilles. "Le Mont-Royal / Mount Royal", dans: Montréal, guide d'excursions / field guide. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1972.
121. RODRIGUEZ, Alicia. "New Meaning for an Old Wall" (sur le cimetière d'Arlington), dans Landscape Architecture, January 2000, p. 22-25.
122. ROGER, Alain. Court traité du paysage. Paris, Gallimard (Bibliothèque des Sciences Humaines), 1997.
123. ROY, Antoine, éd. L'île de Montréal en 1731. Aveu et dénombrement des Messieurs de Saint-Sulpice, seigneurs de Montréal. Québec, Archives de la Province de Québec, 1943.
124. ROY, Pierre-Georges. Le monuments commémoratifs de la Province de Québec, vol. 1. Québec, Commission des Monuments Historiques de la Province de Québec / Imprimeur du Roi, 1923.
125. SAUNDERS, Willam S. et LEVINSON, Nancy (éd.). Constructions of Memory, Harvard Design Magazine. Cambridge, MA, Harvard University Graduate School of Design, Fall 1999.
126. SAVI, Vittorio. L'architettura di Aldo Rossi Milano, Franco Angeli editore (Collana di architettura), 1981.
127. SCARPA, Carlo. "L'architecture peut-elle être poésie?", conférence publiée dans Les Cahiers de la recherche architecturale, no. 19 (consacré à Carlo Scarpa), Marseille, Éditions Parenthèses, 2e trimestre 1986, p. 12-17.
128. SCI MANAGEMENT CORPORATION. Cremation Memorialization Options, Vol. II, december 1997.
129. SCULLY, Vincent. American Architecture and Urbanism, Henry Holt, 1988 (1969).
130. SÉNÉCAL & Cie, Eusèbe, éd. Le diocèse de Montréal à la fin du dis-neuvième siècle. Montréal, 1900.
131. SERVICE DE L'HABITATION ET DU DÉVELOPPEMENT URBAIN, VILLE DE MONTRÉAL. Le Mont Royal. Le cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Fiches d'inventaire des monuments. Montréal, 1988.

132. SERVICE DE L'HABITATION ET DU DÉVELOPPEMENT URBAIN, VILLE DE MONTRÉAL. Plan de mise en valeur du mont Royal. Montréal, 1992.
133. SHARY PAGE BERG / THE HALVORSON COMPANY Inc. Mount Auburn Cemetery Master Plan, 2 vol. Boston, Ma, 1993.
134. SIMO, Mélanie. 100 Years of Landscape Architecture: Some Patterns of a Century. Washington DC, American Society of Landscape Architects Press, 1999.
135. SLOANE, David Charles. The Last Great Necessity. Cemeteries in American History. Baltimore/London, The John Hopkins University Press, 1991.
136. SUSSMAN, Gail. Strategies to Protect Heritage Cemeteries. Badon, Ontario. 26 sept. 1990.
137. SWEETING, Adam. Reading Houses and Building Books. Andrew Jackson Downing and the Architecture of Popular Antebellum Literature. 1835-1855. Hanover & London, University Press of New England, 1996.
138. TAILLON, Marthe. "Les corbillards", dans: Continuité, le patrimoine en perspective, no 49 (dossier "Le patrimoine funéraire: au-delà du mythe"). Québec, Conseil des monuments et sites du Québec, hiver-printemps 1991, p. 38-41.
139. TAYLOR, Veronica. "Caring for Your Local Cemetery", dans: Illinois Preservation Series, number 9. Springfield, Illinois, Illinois Historic Preservation Agency / Division of Public Affairs and Development.
140. TESSIER, c.s.v., Hector. Saint-Viateur d'Outremont. Presbytère Saint-Viateur, Outremont, 1954.
141. TOLMAN, Edward Chace. "Cognitive maps in rats and men", dans Psychological Review, 55 (4), p. 189-208, 1948.
142. TRACHTENBERG, Marvin et HYMAN, Isabelle. Architecture from Prehistory to Post-Modernism. New York, Harry N. Abrams, 1986.
143. UNESCO. Conventions et recommandations de l'Unesco relatives à la protection du patrimoine culturel, Paris, UNESCO, 1990 (1983).
144. VOVELLE, Michel. L'heure du grand passage, chronique de la mort. Paris, Gallimard (Découvertes/Tradition # 171). 1993.
145. WALLACE, W. Stewart, éd. The Encyclopedia of Canada (6 vol.). Toronto, University Associates of Canada Limited, Toronto, 1940.
146. WEILACHER, Udo. Between Landscape, Architecture and Land Art. Basel, (Collection Birkhauser), 1999
147. WEISMAN, Gerald D. "Evaluating architectural legibility", dans Environment and Behavior, 13 (2), p. 189-204, 1981.

148. WHITE, Norval. The Guide to the Architecture of Paris. New York, Charles Scribner's Son/Maxwell Macmillan International, 1991.

149. ZIELINSKI, A.K. Conservation of Cemeteries. The Treatment, Repair and Maintenance of Cemetery Objects and Their Environment. Mississauga, Ontario, Robert Seymour and Associates Ltd, 1988.

8.4.3. SOURCE ORALE

- Monsieur André Dupré, petit-fils de l'intendant du cimetière Évariste Dupré; né sur le site du cimetière en 1933, il y a habité jusqu'en 1978 et y a occupé la fonction de contremaître.